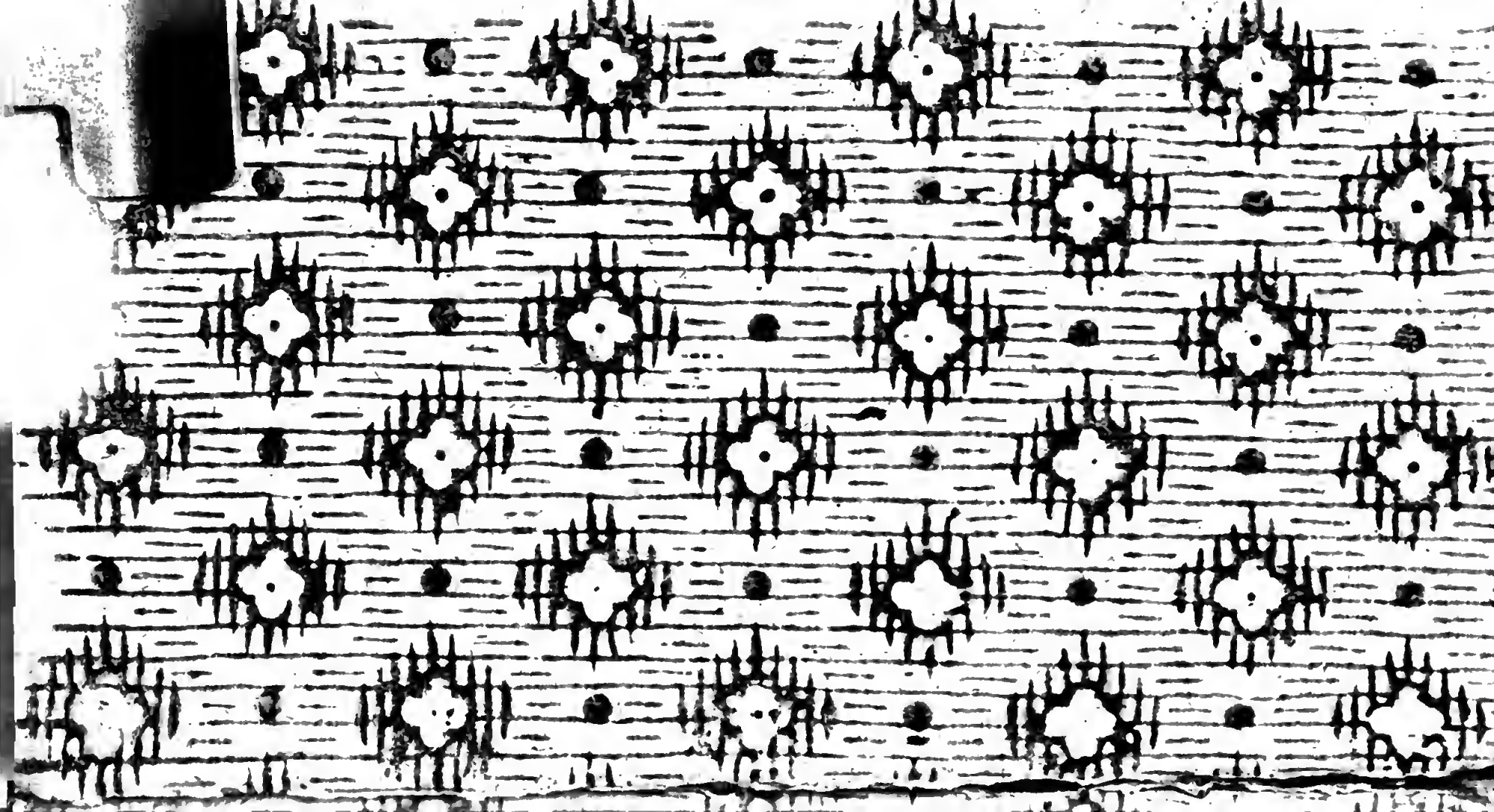

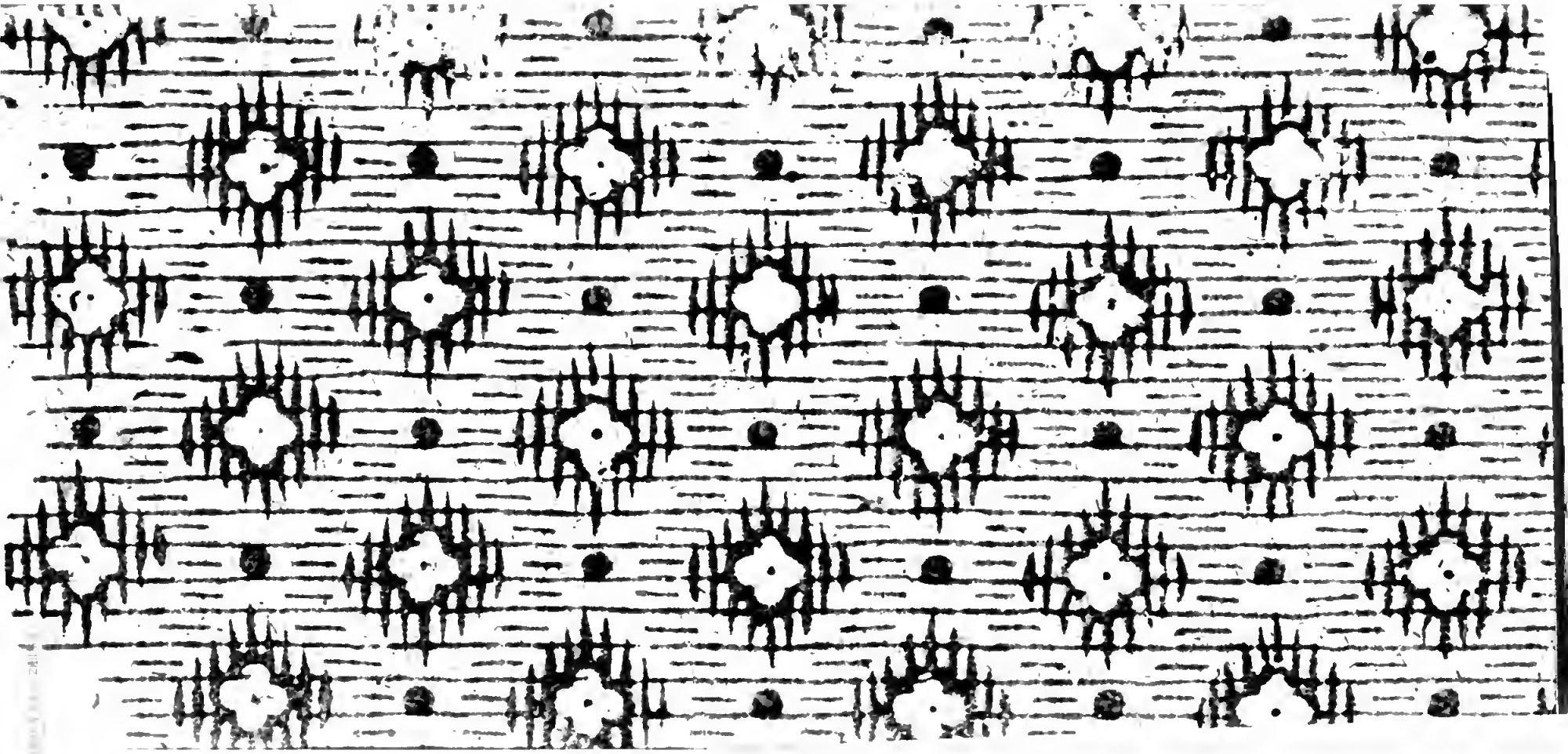

Palat. XXIV 2

697 9

581629

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,

TRADUITE DE L'ITALIEN

DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME HUITIÈME.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE PARIS

A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Sellier S.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
NAPOLI

HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE.

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Côme III succède au grand-duc Ferdinand II. Commencemens paisibles de son règne : il soutient ses prérogatives contre le duc de Savoie qui prétendoit sur lui le droit de préséance ; la grande-ducheſſe quitte la cour & déclare qu'elle veut se retirer dans un couvent en France. Tous les moyens de l'en empêcher paroissent inutiles ; le grand-duc y consent, & l'on établit à cet égard une convention entre les deux cours.

LE prince Côme III prit tranquillement les rênes du gouvernement de 1670.

1070. Toſcane, & ſes ſujets le crurent d'abord capable de réparer la perte qu'ils venoient de faire, le regardant comme héritier des vertus & des inclinations du grand duc Ferdinand II. Il parut d'abord généreux & bienfaiſant, ſoumis & docile aux conſeils des amis de ſon père, ſur-tout à ceux de Léopold ſon oncle, auquel non-ſeulement il confirma l'autorité qu'il avoit toujours eue dans le gouvernement, mais aux avis duquel il déféroit entièrement. Le changement de ſouverain n'altéra point la forme du gouvernement, & les premières années du règne de Côme III peuvent ſe compter parmi celles du règne fortuné de ſon père & ſe comparer au ſiècle d'Auguſte (*a*). Les premiers ſoins du nouveau prince furent

(*a*) L'auteur paroît fertile en comparaiſons brillantes, mais non pas juſtes. Le grand-duc Côme III n'a pas été annoncé comme devant faire renaître le ſiècle d'Auguſte, mais comme devant le faire diſparoître; & celui de Ferdinand même méritoit-il exactement cette comparaiſon? il faudroit parfaitement connoître la marche de la littérature & des beaux arts en Italie pour décider ce point. (*Note du Traducteur.*)

d'honorer la mémoire de ſon père par des obſéques auſſi magnifiques que ſon règne avoit été glorieux. Ferdinand I, Côme II avoient limité leurs pompes funèbres par leurs diſpoſitions teſtamentaires, mais le père de Côme III n'ayant rien ſpécifié à cet égard, le jeune ſouverain ordonna qu'on ſuivît exactement l'ordre établi à la mort du grand Côme & de François. La magnificence, le goût & l'élégance régnèrent à cette ſuperbe cérémonie, & l'éloquence de Louis Ruccelli rappela d'une manière noble & touchante les grandes actions du prince. Ces devoirs ſi ſolemnels & ſi pompeux parurent moins dictés par l'amour filial que par un exceſſif orgueil. Le cardinal Léopold n'oublioit ni conſeils ni inſinuations pour guider le jeune Côme ſur les traces glorieuſes de ſon père; mais il perdit bientôt l'eſpoir de former ſur ce modèle un caractère ſi oppoſé. Si les voyages, ſi l'obſervation juſte & réfléchie des mœurs & des coutumes des différentes nations ſont capables de former les hommes d'un génie élevé, de perfectionner leurs idées, d'éclairer leur eſprit, autant cette 1670.

1670. multitude d'objets ſert à confondre les eſprits foibles & leur inſpire une foule de préjugés. Il en fut ainſi de Côme III : il ne rapporta de ſes voyages qu'un mépris ſingulier pour ſa patrie & un fond inépuiſable d'orgueil & d'eſtime de lui-même. Ces fruits malheureux de ſa première éducation, propre à corrompre l'ame d'un particulier, n'étoient que plus dangereux dans un prince ; ils devoient troubler néceſſairement l'ordre du gouvernement, & lui faire perdre l'eſtime & l'amour de ſes ſujets. Il donna preſqu'auſſi-tôt des marques de cet orgueil, lorſque mépriſant la ſage économie de ſon père, il s'environna d'un faſte & d'une magnificence peu proportionnés aux circonſtances. Cet extérieur ſuperbe qui ſe trouvoit d'accord avec les goûts de la grande-ducheſſe, produiſit un grand changement dans toute la cour, & le public peu réfléchi applaudit d'abord comme à un trait de grandeur. Dans ce moment tout annonçoit à la maiſon de Médicis un accroiſſement de puiſſance & de félicité : les vertus du cardinal Léopold, ſon crédit à la cour de Rome, ſon in-

fluence ſur le gouvernement du grand-duché, l'eſtime univerſelle de toute l'Europe pour ce prince auſſi grand qu'éclairé, donnoient aux Toſcans d'heureuſes eſpérances. La fécondité de la grande-ducheſſe, deux enfans qui faiſoient déjà l'eſpoir de la nation, quelques apparences de réconciliation entre les deux époux, ajoutoient encore aux idées du bonheur qu'on ſe promettoit : on deſtinoit le prince François-Marie, frère du grand-duc, à l'état eccléſiaſtique, on eſpéroit qu'un jour il pourroit marcher ſur les traces de Léopold ſon oncle. La grande-ducheſſe Victoire, quoique ſéparée des autres perſonnes de la cour, pourvue d'un riche appanage, n'en étoit pas moins unie d'une tendre affection avec ſon fils. 1670.

Ainſi les intérêts de la maiſon de Médicis, combinés avec ceux de toute l'Europe, paroiſſoient la mettre au point de ſa plus parfaite tranquillité. Quoique méfians & diviſés entr'eux, les princes d'Italie ne ſe faiſoient cependant point la guerre : on eſpéroit accommoder quelques différens ſurvenus entre la maiſon de Savoie & la république de Gènes; la foibleſſe de la monar-

chie eſpagnole laiſſoit aux deux maiſons
1670. d'Eſte & de Farnèſe la liberté de profeſſer ouvertement leur attachement à la couronne de France. L'exécution du traité de Piſe à l'égard de la reſtitution de Caſtro demeuroit toujours ſuſpendue ; mais chacun réfléchiſſoit que les artifices de la cour de Rome l'emporteroient toujours ſur le zèle de Louis XIV pour la maiſon de Farnèſe. L'agrandiſſement des princes italiens n'étoit pas l'objet le plus important qui occupât ce monarque : la prépondérance qu'il s'étoit acquiſe ſur tous les états de l'Europe, allarmoit la maiſon d'Autriche, la Hollande & l'Angleterre ; & leurs craintes occupant aſſez leur attention, ils laiſſoient reſpirer les foibles puiſſances d'Italie. La Toſcane en particulier qui entretenoit également avec tous une correſpondance intime, n'avoit rien à craindre d'aucun d'eux. Une conteſtation frivole entre les ambaſſadeurs de Toſcane & de Savoie à la cour de Rome, auroit pu troubler les commencemens du règne de Côme III, ſi la prudence du pape n'eût calmé l'emportement des deux miniſtres. Les diſputes éter-

nelles de préſéance élevées entre les deux maiſons depuis la bulle de Pie V & le diplôme de Maximilien II, avoient juſqu'alors exercé l'adreſſe des ſouverains du grand-duché : ſatisfaits de jouir de ce droit à la cour impériale, où ces princes marchoient immédiatement après la république de Veniſe, & ſur-tout les princes italiens, ils ne s'en occupoient que légèrement dans leur patrie, & même dans les autres cours de l'Europe. Mais lorſque Charles-Emmanuel, s'appropriant le titre & les prérogatives de roi de Chypre, prétendit au rang d'alteſſe royale, & ſe le fit attribuer par ſes ſujets, il voulut en même-tems avoir le pas ſur le grand-duc, qui prudemment évita toutes les rencontres & toutes les occaſions de le lui dénier. Charles-Emmanuel II ayant envoyé au nouveau pape une ambaſſade d'obédience, le capitaine de la garde ſuiſſe de Clément X, né dans les états du duc de Savoie, imagina par reſpect pour ſon ancien maître, d'honorer ſon miniſtre d'une manière ſingulière à ſon paſſage dans le palais pontifical; il fit prendre les ar- 1670.

1670. mes à la garde qu'il commandoit, redoubler les files, & célébrer par des démonſtrations hors d'uſage l'arrivée de ce miniſtre. Cette nouveauté ne put être regardée comme l'ouvrage d'un ſimple particulier ; l'ambaſſadeur de Côme III exigea préciſément la même cérémonie, & n'admit aucune excuſe ni de la part du cardinal, ni de la part de l'ambaſſadeur de Charles-Emmanuel ; il fallut que la garde ſuiſſe lui rendît ſcrupuleuſement les mêmes honneurs. Mais au lieu de ſatisfaire les deux miniſtres, celui de Charles, réſolu de vaincre l'obſtination du toſcan, & de le ſurmonter de quelque manière que ce fût, ſe diſpoſoit à l'attaquer ouvertement, & à diſputer de rang les armes à la main. Rome fut tout-à-coup remplie d'un grand nombre de *braves* & d'hommes armés : il en vint beaucoup ſecrètement envoyés de Toſcane pour ſoutenir la dignité du grand-duc. Rome crut voir allumer dans ſon ſein une guerre cruelle ; mais la prudence du cardinal Altieri & l'autorité du pape éteignirent cette fureur ſoudaine, & chacun des deux ambaſſadeurs s'en retourna

chez lui avec la déclaration formelle de laiſſer intacts les droits reſpectifs de leurs maîtres.

Cet événement produiſit cependant 1671.
entre les deux princes une animoſité dangereuſe ; cette diſpute s'étendit dans toutes les cours de l'Europe, le grand-duc de Toſcane n'ayant point de repos qu'il n'eût obtenu les prérogatives de la royauté par un diplôme de l'empereur. Il cultivoit avec ſoin la bienveillance de Léopold comme celle de Louis XIV, dans le deſſein d'obtenir de l'un de ces deux princes la tranquillité de ſes états, & de l'autre l'accroiſſement de ces mêmes états avec le titre de roi. Il ne négligea aucune occaſion de ſoutenir ſes droits dans le commencement de ſon règne ; il mit une garniſon dans le fief de Toſdinuovo, dont le feudataire étant mort, il ne reſtoit que ſa veuve, que l'on croyoit enceinte. Il traita de la vente de Piombino avec le prince Louis, & propoſa à la cour d'Eſpagne de compenſer ſes crédits par la ceſſion des villes de l'état de Sienne. Aucune de ces entrepriſes ne réuſſit, mais on ne perdit pas l'eſpoir d'en

1671. obtenir le succès en de meilleures occasions, & malgré ces désagrémens, la situation politique de l'Europe, les heureux commencemens du règne de ce prince & les vœux du public paroissoient annoncer des tems aussi favorables que ceux qui venoient de s'écouler. La naissance d'un second fils vint ajouter à la joie publique : cet enfant fut, en mémoire de son ayeul, nommé comme lui, Jean Gaston. Mais cet événement heureux en apparence fut l'époque des calamités de la maison de Médicis, calamités qui devoient la conduire à son extinction. La discorde existoit toujours entre le grand-duc & la grande-duchesse, quoiqu'une prudente dissimulation la cachât aux yeux du public : l'orgueil, l'amour & la jalousie déchiroient sans cesse l'ame du grand-duc; les caprices & les emportemens de la grande-duchesse l'irritoient tous les jours de plus en plus. La mort de Ferdinand II avoit ôté à cette princesse le seul frein qu'elle pût reconnoître; son autorité, dont il savoit habilement faire usage entre son fils & sa belle-fille, mettoit des bornes aux emportemens de cette dernière,

qui ſans reconnoître la ſupériorité d'un ſouverain plus que celle d'un mari, ſe crut indépendante & déſormais libre de ſe livrer à toutes ſes paſſions. Avec le titre & le rang de ſouveraine, elle crut avoir acquis une part dans le gouvernement & dans l'exercice de la puiſſance ſuprême, comme l'avoient autrefois obtenue les grandes-ducheſſes, femmes de Ferdinand I & de Côme II. Si une princeſſe de Lorraine & une archiducheſſe d'Autriche avoient ſiégé dans le conſeil & gouverné l'état, on ne pouvoit, ſelon Marguerite d'Orléans, en exclure une fille de France. L'exemple de la princeſſe Victoire, que Ferdinand II avoit toujours tenue loin des affaires d'état, ne pouvoit lui ſervir de règle, parce qu'elle n'admettoit aucune parité entre la maiſon de la Rovère & celle de France. Ces comparaiſons mépriſantes, accompagnées d'expreſſions qui ne l'étoient pas moins, envenimoient encore la haine de la grande-ducheſſe Victoire, femme hautaine & vindicative : perſonne ne ſervit mieux que cette princeſſe à aigrir ſon fils contre ſa belle-fille, & l'engager à ſe ſervir envers elle des voies 1671.

de rigueur & d'autorité : la naiſſance
1671. du ſecond prince venoit d'aſſurer la ſucceſſion au trône, & rendoit auſſi plus indifférente la ſéparation forcée entre les deux époux.

1672. Cette indiſpoſition des eſprits contre Marguerite-Louiſe, la rendit plus impétueuſe & plus emportée ; laſſe de ſe ſoumettre à un mari qu'elle haïſſoit, incapable de ſe plier à des égards pour une belle-mère encore plus odieuſe, elle eut recours aux artifices pour obtenir ſon retour en France. Elle feignit une maladie de foye, & fit venir de Paris le médecin Alliot. Celui-ci la trouvant ſaine de corps quoique foible d'eſprit, ne ſe laiſſa pas ſéduire à ſes inſinuations, & lui refuſa l'ordonnance des bains de Sainte-Reine en Champagne, qu'elle lui avoit demandée avec inſtance. Autant elle imaginoit de détours & de moyens adroits, autant ſon époux étoit attentif à les prévenir. Ferme dans le deſſein d'uſer d'autorité avec elle, d'accord avec le roi de France ſur ce parti, il étoit déterminé à l'embraſſer. Louis XIV occupé de la guerre qu'il entreprenoit contre les États de Hollande, avoit cependant en

faveur du grand-duc la complaiſance d'entrer dans ces démêlés particuliers, & d'autoriſer Côme III à réprimer la conduite inſenſée de ſon épouſe. Marguerite irritée de voir que ſes artifices étoient inutiles, qu'elle ne pouvoit ni ſe faire croire malade, ni exciter la compaſſion du roi, ſe livra au déſeſpoir, remplit toute la cour de plaintes & de gémiſſemens, accuſa le prince de cruauté, parut ſi perſuadée qu'il deſiroit & vouloit ſa mort, qu'elle prit même ſans les cacher, des précautions pour éviter les embûches prétendues qu'on lui dreſſoit. Le grand-duc, las de patienter davantage, commença par lui ôter quelques confidens dont il ſe défioit, & entr'autres, deux allemands & un danſeur françois qui formoient ſon conſeil particulier. A ce premier acte d'autorité, tous ceux qui l'entouroient crurent voir éclater une fureur ſans bornes; mais quelle fut la ſurpriſe générale lorſqu'on la vit ſoumiſe à la volonté du grand-duc, lui témoigner une docilité hors de ſon caractère, & quoiqu'elle vécût ſéparée de lui, recevoir avec ſérénité, même avec des marques de reconnoiſſance 1672

1672. les égards de ce prince & les reſpects des autres perſonnes de la cour. Cette conduite inattendue fit concevoir à ſon mari des eſpérances de réconciliation; & pour la prévenir & pour la ramener, ſon malheureux amour lui fit prodiguer les dons & les attentions. Un pareil exemple arrivé à la cour de France, d'où Louis XIV avoit éloigné quelques Eſpagnols confidens de la reine, l'avoit peut-être induite à diſſimuler pour ne pas ſe faire un tort auprès du roi. Mais au milieu des plus flatteuſes eſpérances, on la vit enfin, ne pouvant ni affoiblir ni contenir ſa paſſion, former & remplir le projet d'une rupture totale.

Le 22 décembre, lorſque le grand-duc étoit dans ſon appartement, elle lui demanda la permiſſion de faire un voyage à Prato pour ſatisfaire à certaines dévotions, & de s'arrêter pour dîner à Poggio del Caiano, maiſon de plaiſance des Médicis, à peu de diſtance de cette ville. Côme III lui accorda cette grace, & lui fit préparer tout ce qui étoit néceſſaire à cet effet. Malgré la pluie qui rendoit les chemins preſqu'impraticables, elle

partit le lendemain & ſe rendit à Prato avec toute ſa maiſon. S'étant enſuite arrêtée à Poggio, elle déclara à ſon maître-d'hôtel, qu'elle étoit réſolue de ne rentrer jamais à Florence, & de ne plus revoir le grand-duc, mais de reſter dans cette ſolitude juſqu'à ce que le ciel & le roi de France lui euſſent aſſigné ſelon ſes deſirs un ſéjour différent; elle le chargea encore de porter à ſon maître une lettre qui contenoit l'expreſſion de ces ſentimens, & qui, dictée par ſa paſſion ſecrète, peignoit les tranſports qui l'agitoient. « J'ai fait juſqu'à cette heure, » diſoit-elle, tout ce que j'ai pu pour » gagner votre amitié ſans y pouvoir » réuſſir: plus j'ai employé vis-à-vis » de vous de complaiſances & d'é- » gards, plus vous avez montré de » mépris pour moi. Depuis long-tems » je cherche à trouver les moyens de » le ſouffrir; mais je vois que cela » m'eſt impoſſible. C'eſt pour cela que » j'ai pris une réſolution qui ne doit » pas vous paroître nouvelle ſi vous fai- » tes réflexion aux mauvais traitemens » que vous m'avez fait éprouver de- » puis douze ans. Je vous déclare donc

1672.

» que je ne puis plus vivre avec vous :
1672. » je fais votre malheur & vous faites
» le mien : je vous prie de consentir
» à une séparation qui peut seule met-
» tre en repos votre conscience & la
» la mienne, je vous enverrai mon
» confesseur afin qu'il vous en parle.
» J'attendrai dans ce lieu, les ordres
» du roi que j'ai supplié d'agréer ma
» retraite dans un couvent de France ;
» je demande cette grace à vous-même,
» & vous assure que si vous me l'ac-
» cordez, j'oublierai le passé. Ne vous
» inquiétez point de ma conduite,
» mon ame est telle qu'elle doit être,
» c'est-à-dire incapable d'aucun acte
» indigne de mon rang : soyez sûr
» que j'aurai toujours devant les yeux
» l'honneur, & la crainte de Dieu. Je
» crois ce que je vous propose, le
» moyen le plus sûr pour nous met-
» tre tous deux en repos le reste de
» notre vie. Je vous recommande mes
» fils », &c.

Une résolution aussi imprévue fut un coup terrible pour le grand-duc ; il en fut d'autant plus confondu que la princesse même quelques jours auparavant avoit eu l'adresse de lui arra-

cher un préſent très-conſidérable. Doublement irrité d'un pareil artifice, & de voir éclater aux yeux du public les ſecrètes plaies de ſon cœur, il ne ſut que réſoudre dans le premier moment. La mort toute récente de la ducheſſe d'Orléans ſa belle-mère, lui ôtoit une médiatrice en qui l'autorité pouvoit être unie à la ſolidité des raiſons. Se remettre aveuglément à la volonté du roi, lui paroiſſoit un parti trop au-deſſous de ſon rang ; d'un autre côté, ſon eſprit partagé entre le mépris & l'amour lui faiſoit craindre trop de foibleſſe ou trop de rigueur, tandis que la grande-ducheſſe ſa mère l'exhortoit à laiſſer Marguerite s'abandonner à ſon ſort. Dans une telle confuſion, ce malheureux prince lui répondit ainſi : « Je ne ſais quel eſt le plus » grand, ou de votre malheur ou du » mien ; qu'il faille que tant de marques de reſpect, de complaiſance & » d'amour employées de ma part depuis douze ans, ſoient toujours rejetées par vous lorſqu'elles reçoivent de tous ceux qui en ſont témoins, la juſtice qu'elles méritent » véritablement. Je me contente ce- 1672.

» pendant d'avoir acquis à votre égard
1672. » l'eſtime univerſelle, je deſire que
» vous ſoyez enfin perſuadée de la
» même vérité. J'entendrai de la bou-
» che de votre confeſſeur ce que vous
» avez à me dire, je me ſervirai de
» cette voie pour vous exprimer mes
» ſentimens, & je donnerai ordre qu'il
» ne vous manque dans l'endroit où
» vous êtes, aucune des commodités
» qui vous ſont dues ».

1673. La princeſſe fit gloire dans ſa retraite d'une extrême gaieté; tranquille & ferme dans ſes réſolutions, elle envoya ſon confeſſeur chargé d'exprimer à ſon mari de vive voix, ce qu'elle lui avoit écrit; le grand-duc refuſa de conſentir à la ſéparation; il permit ſeulement que la princeſſe demeurât à la campagne, juſqu'à ce qu'elle eût fait de plus ſages réflexions. Un libre conſentement de ſa part auroit mis ſa femme dans le droit de demander juridiquement la diſſolution de ſon mariage, & un tel acte n'eût convenu ni à la maiſon de Bourbon, ni à la maiſon de Médicis. Cette ſuſpenſion pouvoit amener avec le tems d'heureuſes réflexions; & quand même

Marguerite auroit perſiſté dans ſes premiers deſſeins, Côme III ſe conſervoit au moins le loiſir d'en informer le roi de France, & d'accorder cette grace à des conditions qui miſſent un frein aux paſſions de cette princeſſe. Sa conduite eut en effet l'approbation du monarque & celle du miniſtre Pomponne qui fut chargé de cette négociation. Louis XIV informé de tout, ne put refuſer de la compaſſion aux cruels chagrins du grand-duc quoique la princeſſe fût appuyée par le duc d'Orléans, & qu'elle eût même un parti dans le miniſtère. Le duc de Chaulnes, ambaſſadeur à Rome, repréſentoit au roi que ces diſſentions devoient s'attribuer uniquement à la roideur du caractère de la grande-ducheſſe Victoire, dont l'extrême ambition ne pouvoit ſupporter que ſa belle-fille eût une part dans le gouvernement, & qui par ſes hauteurs avoit irrité l'orgueil d'une princeſſe de France. Il croyoit que le remède à ces maux étoit de détacher le grand duc de ſon amour extrême pour ſa mère, & de l'engager à donner à ſa femme ce même traitement aſſigné par Ferdi- 1673.

1673. nand I & Côme II à leurs épouſes. Il ajoutoit, que les intérêts de la maiſon de Médicis, enſuite l'intérêt & la dignité de la couronne de France l'exigoient ainſi, & de plus l'intelligence ſecrète de la grande-ducheſſe Victoire avec les Eſpagnols. Lorſqu'on communiqua ces raiſons à Gondi, ambaſſadeur de Toſcane à Paris, il convint qu'il étoit inutile de juſtifier l'inſuffiſance des raiſons de la ducheſſe, mais il repréſenta combien il étoit injuſte, en même-tems d'altérer l'amour d'un fils pour ſa mère en faveur d'une femme qui ne lui avoit jamais donné la plus légère preuve d'attachement ni de reſpect. Louis XIV & le miniſtre Pomponne convaincus de l'extrême déraiſon de la princeſſe, trouvant la conduite du grand-duc irrépréhenſible, réſolurent d'envoyer à Florence l'évêque de Marſeille, perſonnage reſpectable, éloquent & inſinuant, afin que ſes conſeils, ſa perſuaſion, l'autorité du roi puſſent vaincre enfin l'obſtination de Marguerite. La marquiſe du Deffant devoit l'accompagner pour la ſeconde fois, ſa médiation ayant déjà été utile du tems de Ferdinand II.

La reine de France, toutes les perſonnes du ſang royal, chargèrent ces deux députés d'exhorter la grande-ducheſſe à la tranquillité, de lui ôter tout eſpoir de retourner en France, & d'obtenir aucun ſecours du roi : mais la princeſſe ſatisfaite de déployer ſa fierté, de laſſer la patience des autres, parut conſtante dans ſes projets, & montra de la colère à ceux qui lui propoſoient des partis différens. L'évêque de Marſeille & la marquiſe du Deffant lui déclarèrent les ſentimens du roi, & lui repréſentèrent les devoirs qui lui étoient impoſés par les loix divines & humaines, mais leur médiation fut inutile ; la religion, l'intérêt perſonnel, leur éloquence ne purent la rendre plus docile : ne craignant ni reproches, ni menaces, ne montrant aucune épouvante à l'aſpect des plus rigoureuſes peines, elle proteſtoit ſans ceſſe qu'elle ſouffriroit la plus grande misère pourvu que ce fût en France, & qu'elle ne craignoit rien pourvu qu'elle s'éloignât d'un mari qu'elle abhorroit : elle ſoutenoit cependant ſes raiſons avec chaleur ; elle étoit ſûre, diſoit-elle, qu'on ne pou- 1673.

1673. voit le lui refuſer, qu'on n'ignoroit pas l'invalidité de ſon mariage, auquel elle n'avoit pas donné ſon conſentement. Cet article qui compromettoit la dignité de deux maiſons ſouveraines, détermina l'évêque au ſilence, & perſuadé qu'un eſprit auſſi agité avoit beſoin d'un long calme pour ſe remettre, il revint à Paris ſans avoir obtenu de ſon voyage le fruit qu'on en eſpéroit. Bientôt les motifs de cette princeſſe furent vérifiés, & ſervirent à changer l'amour & la pitié du grand-duc en une fureur jalouſe : comme on l'obſervoit avec une extrême vigilance dans la maiſon où elle s'étoit renfermée, une lettre du prince Charles de Lorraine adreſſée à elle, tomba entre les mains de ſon époux. Cette lettre remplie d'expreſſions inconſidérées, dévoila le ſecret de leur intelligence, & fit connoître au grand-duc le principe des dégoûts & des mépris de ſa femme contre ſa patrie & contre lui-même. Il fut convaincu que cette paſſion lui inſpiroit un ardent deſir de ſe ſéparer de lui, & ne douta plus que celui de diſſoudre ſes nœuds, ne fût dû au projet de s'unir au premier

objet de ſon amour. Ses yeux une fois ouverts, tout ſervit à le convaincre; la venue du prince à Florence, la fuite méditée pluſieurs fois, la langue allemande que la princeſſe avoit étudiée avec aſſiduité, & appriſe avec une facilité qui n'étoit due qu'à l'amour; ſa confiance dans les deux Allemands qu'on lui avoit ôtés. De plus, elle avoit écrit au duc de Bavière, lui avoit demandé un aſyle dans ſes états, ſi on le lui refuſoit en France; elle l'avoit encore demandé au duc de Savoie. Elle avoit écrit pluſieurs fois à ces deux mêmes Allemands. Dès-lors, il n'y avoit plus aucune eſpérance de changement en elle, & le grand-duc ceſſa de s'en flatter. 1673.

Agité par de ſi triſtes réflexions, combattu par des ſentimens oppoſés, ce prince ne ſavoit quel parti prendre en des circonſtances également intéreſſantes pour ſa gloire & ſon repos: ſi la raiſon lui faiſoit regarder comme impoſſible une parfaite réconciliation, s'il étoit perſuadé de ne vaincre jamais un cœur endurci par la haine, il ſe ſentoit en même-tems animé par la colère & par le deſir de ſe venger.

1673. Toute la confiance qu'il avoit eue dans les circonſtances & la durée du tems s'étoit évanouie ; il falloit déſormais ſonger à prendre un parti qui pût aſſurer ſon repos. Un libre conſentement à la ſéparation, donnant lieu à un examen juridique des nullités prétendues du mariage, ne pouvoit ſatisfaire les deux maiſons ; la force & la violence n'auroient produit d'autre effet que de rendre public ce qu'il falloit cacher : & laiſſer ſi long-tems dans la ſolitude un eſprit auſſi turbulent, c'étoit riſquer que le déſeſpoir la forçât à prendre quelque réſolution indigne de ſa naiſſance. Le grand-duc ne pouvoit cependant pas ſe déterminer ſans le conſentement du roi, parce qu'en plaignant ſon infortune, Louis XIV ne pouvoit approuver l'éloignement qu'il montroit pour les mœurs & les coutumes françoiſes. On attribuoit le déſeſpoir de Marguerite au tempérament & à l'éducation ; on la plaignoit d'avoir été obligée de vivre avec un mari de ſentimens & de maximes ſi contraires aux ſiennes. On en accuſoit amèrement le cardinal Bonſi, qui avoit paſſé ſous ſilence ce qu'il étoit

étoit le plus néceſſaire de publier, & qui avoit ſacrifié la tranquillité d'une princeſſe aimable pour ſe faire un mérite auprès des deux cours. Les princes du ſang n'épargnèrent pas à ce prélat des reproches amers. Louis XIV trouvoit ſa dignité compromiſe dans cette affaire ; il eût deſiré rejoindre les deux époux, ou par la douceur ou par la force. Il ſe flattoit que Marguerite rejetée par la cour de France, vaincue par la ſolitude, réduite par le tems & l'ennui réfléchiroit mieux aux circonſtances actuelles, & céderoit à la néceſſité. Il en écrivit ainſi au grand-duc : « Vous ne pouvez me faire un plus » grand plaiſir dans cette affaire, que » de me promettre ainſi que vous l'a- » vez fait à l'évêque de Marſeille, que » ſi la grande-ducheſſe ſe réunit à vous » comme je l'eſpère, & comme je l'en » preſſerai vivement, vous vous con- » formerez à ce que je trouverai rai- » ſonnable pour ſa tranquillité, puiſque » la vôtre en dépend, & je ſuis certain » que vous ne négligerez aucun moyen » d'y parvenir ». Mais ces ſentimens s'éloignoient trop de la véritable ſituation des choſes & de la fin à laquelle elles 1673.

devoient aboutir. Le tems, l'ennui, la
1673. ſolitude, plutôt que de plier l'eſprit de la grande-ducheſſe, l'irritoient prodigieuſement, elle étoit prête à publier ſes inquiétudes; elle fit dire au grand-duc par ſon confeſſeur, qu'il s'abuſoit s'il ſe flattoit d'une réconciliation, à moins qu'elle ne fût ſimulée, & qu'il ne conſentît à ſe voir enveloppé de nouveau par des troubles imprévus: qu'elle n'y donneroit jamais les mains de bonne foi; qu'elle ſavoit bien qu'en conſcience elle n'étoit point ſa femme; qu'il eût à ſe déterminer promptement s'il ne vouloit s'expoſer à tout ce que peut faire une femme au déſeſpoir.

1674. Cependant l'incertitude où Louis XIV étoit plongé lui-même, prolongeoit celle du grand-duc; Marguerite voyant qu'elle ne gagnoit rien par ſes emportemens, eut recours à un artifice d'autant plus sûr, que le principe en impoſe toujours aux hommes. Après avoir quelques jours ſuivi avec aſſiduité des exercices de piété auxquels elle n'étoit pas accoutumée, elle fit déclarer au grand-duc qu'elle étoit déſormais inſpirée de Dieu,

qu'elle ſe ſentoit appelée à profeſſer la vie religieuſe, & à finir ſes jours dans une retraite, dans les devoirs de la piété, occupée ſeulement à implorer le ciel en faveur de ſon mari & de ſes enfans. Elle ajoutoit encore que s'oppoſer à cette réſolution, c'étoit riſquer de perdre l'ame de tous deux. A cette demande le grand-duc repliqua d'abord qu'il vouloit lui-même conſulter le ciel, mais il demeura perſuadé que c'étoit le meilleur moyen de terminer tous ces débats. Il examina cependant les véritables ſentimens de la grande-ducheſſe, demanda quelles sûretés elle donneroit pour remplir ſes promeſſes. Elle montra toutes les diſpoſitions qu'on pouvoit deſirer, & tout le déſintéreſſement qu'exigeoit le genre de vie qu'elle paroiſſoit avoir choiſi. L'objet actuel du prince étoit déſormais de ménager ſa dignité, comme auſſi de ne pas donner les mains à un projet qui lui causât de nouvelles peines; mais ſi cette conduite paroiſſoit être étudiée pour lui arracher ſon conſentement, elle étoit auſſi propre à l'excuſer aux yeux du public & à lui obtenir l'aveu du roi. Marguerite réduite à 1674.

1674. vivre dans un couvent ſous les yeux de Louis XIV, à mettre par conſéquent un frein à ſes paſſions, le laiſſoit en paix & laiſſoit auſſi les choſes dans un oubli total en Toſcane. Côme III fit paſſer en France ces raiſons au roi & au miniſtre Pompone. Mais l'un & l'autre témoignèrent la même répugnance à recevoir la grande-ducheſſe. Il leur parut à tous deux que ſi elle devoit vivre dans un couvent, ce devoit être plutôt en Toſcane où le grand-duc auroit pu l'obliger à obſerver les conventions; mais la réſolution de la grande-ducheſſe fut plus forte que toutes les raiſons. Le roi ne put refuſer tout-à-fait ſa protection à une princeſſe de ſon ſang: on convint qu'elle choiſiroit un couvent dans le voiſinage de Paris où elle vivroit ſous les conditions dictées ou du moins approuvées par ſon mari, dont Louis XIV ſeroit garant. La marquiſe du Deffant fit un ſecond voyage à Florence, chargée par l'autorité royale de prendre ſes précautions pour que l'acte fût ſolide & ſans conteſtations à l'avenir. Le grand-duc reçut avec joie cette marque de la complaiſance du roi, parce qu'elle

lui fit eſpérer le repos qu'il deſiroit ardemment & qu'il croyoit trouver en éloignant la cauſe de ſes maux. La grande-ducheſſe n'apporta nul obſtacle aux conventions; il lui ſuffiſoit de retourner en France, & quelle que fût la conduite qui lui ſeroit preſcrite, elle comptoit ſur ſon adreſſe & ſon caractère. Elle ſoutint ſa dévotion affectée, & propoſa d'elle-même les couvens les plus auſtères. 1674.

La marquiſe du Deffant montra au grand-duc les inſtructions du roi ſon maître; elles portoient, entr'autres choſes, de n'employer ſon nom que lorſque les deux conjoints ſeroient parfaitement d'accord. On choiſit le monaſtère de Montmartre dont madame de Guiſe étoit abbeſſe, & où il falloit bâtir à la grande-ducheſſe de Toſcane un appartement proportionné à ſon rang. Les maladies qui affligèrent la marquiſe du Deffant, retardèrent la concluſion du traité qui fut enfin arrêté le 26 décembre à Caſtello. Les principaux articles étoient que la grande ducheſſe ayant réſolu de paſſer le reſte de ſa vie dans l'abbaye de Montmartre, du conſentement du grand-duc & du roi de Fran-

1674. ce, avec la médiation de la marquiſe du Deffant, on avoit établi des conditions qui devoient être inviolablement obſervées, & celles qu'on croyoit les plus proportionnées aux réſolutions de la princeſſe & aux convenances. Elle promettoit de ne jamais ſortir du couvent ſans une permiſſion expreſſe du roi, & renonçoit aux prérogatives du rang de princeſſe du ſang : elle s'engageoit à n'avoir à ſon ſervice que des perſonnes du choix de l'abbeſſe. Elle diſpoſoit en faveur de ſes enfans de tout ce qu'il y avoit alors de plus précieux parmi ſes effets, & dans l'avenir, de tout ce qui devoit lui appartenir au moment de ſa mort. D'un autre côté, le grand-duc s'engageoit à lui donner quatre-vingt mille livres de penſion ; à fournir aux dépenſes de ſon logement dans l'abbaye, à le meubler, à l'orner d'une manière convenable ; à donner à la princeſſe une ſomme pour les dépenſes imprévues, à la faire ſervir & conduire juſqu'à Marſeille : le roi fut ſupplié de garantir par ſon autorité la rigoureuſe obſervation de ce traité, & d'être l'arbitre né s'il arrivoit quelques conteſtations entre les deux époux.

Mais autant il étoit facile d'établir des conditions, autant il se trouva difficile de les remplir ; la rigidité de l'abbesse de Montmartre déconcerta les vues de la grande-ducheſſe, & la mort de la marquiſe du Deffant retarda le cours de tous les événemens. 1674.

Lorſque le bruit du départ de la grande-ducheſſe ſe répandit à Florence, il excita des plaintes & des regrets ; le peuple n'étoit point informé des ſecrets de ſa conduite : cette princeſſe, belle, populaire, affable, bienfaiſante, étoit généralement aimée ; elle uſa d'artifice encore en ce moment ; elle fit répandre ſecrètement que ſa belle-mère & ſon mari la forçoient à la retraite, & la haine que le public avoit vouée dès long-tems à la grande-ducheſſe Victoire, les mécontentemens qu'excitoit déjà la conduite de Côme III, appuyèrent ce que Marguerite faiſoit inſinuer & redoublèrent l'attachement qu'on avoit pour elle. Le caractère orgueilleux du grand-duc, oppoſé à la noble familiarité de ſon père ; la gravité eſpagnole qu'il affectoit dans les actions les plus indifférentes ; ſon cœur fermé à tout ſentiment de clémence, de gé-

nérosité, de reconnoissance, avoient
1674. pendant le cours de trois ans converti en crainte les espérances que ses sujets avoient si légèrement conçues. Il fut donc facile à la grande-duchesse d'obtenir la commisération du public, & d'irriter la Toscane contre un prince déjà gravement accusé d'injustice & de cruauté.

CHAPITRE II.

La grande-duchesse se retire à Montmartre, & persuade par-tout que le grand-duc l'a forcée à prendre cette résolution : mort du cardinal de Médicis : conduite de Côme III après cet événement ; système de son gouvernement ; ses intérêts au congrès de Nimègue.

LES conventions faites à Castello
1675. étant approuvées par l'abbesse de Montmartre & par Louis XIV, on se mit en devoir de les exécuter. La grande-duchesse, quoique troublée de la sévérité de l'abbesse qui ne vouloit lui permettre ni de paroître à la cour, ni même d'entrer dans Paris, montra

cependant un desir extrême de quitter un pays & des personnes qu'elle détestoit. Le premier de mai fut le jour fixé pour son départ, & le grand-duc fit disposer trois galères pour l'accompagner à Marseille où le Roi de France devoit envoyer le comte de Saint-Mesme avec les équipages de la cour pour la conduire à Montmartre. Dans le dessein d'éviter de mauvais conseils avant son départ, le grand-duc avoit prié le roi de ne lui envoyer aucun françois à Florence. Le moment du départ étant prochain, tous les préparatifs étant faits, la grande-ducheſſe demanda qu'il lui fût permis de voir encore une fois son mari, sa belle-mère, ses enfans, & les princes de Médicis. Cette demande imprévue déconcerta le grand-duc : il craignit une entrevue avec une femme irritée, fière & présomptueuse, dans le moment d'une éternelle séparation. Il étoit indécis s'il oseroit s'y exposer ou s'il paroîtroit foible & craintif au point de lui refuser cette grace. Soit par les conseils d'autrui, soit par sa propre volonté, il choisit le dernier parti & refusa tout-à-fait de la revoir, quoiqu'elle l'eût assuré qu'elle se main- 1675.

tiendroit dans les termes du reſpect & des
1675. égards dûs à ſa dignité. Pour ſe juſtifier aux yeux de la princeſſe, il lui fit dire qu'après quatorze ans de patience de ſa part, de tranſports & d'extravagances de la ſienne, d'efforts continuels pour entretenir la diſcorde, aucun des deux ne pouvoit ſe compromettre ſans qu'au moment d'une ſéparation, il n'en pût réſulter de fâcheuſes explications: on ajouta au nom du prince, qu'ayant mis fin à tant de peine, ayant imploré l'aſſiſtance de Louis XIV pour leur repos, on devoit à la majeſté royale de ne pas s'expoſer à de nouveaux troubles. Ce refus étoit cependant accompagné de paroles gracieuſes & de petites graces qu'elle demandoit pour les perſonnes qui l'avoient ſervie. La grande-ducheſſe Victoire, les princes fils du grand-duc, & les autres princes de Médicis ſe tranſportèrent à la maiſon del Poggio; la grande-ducheſſe les accueillit avec toutes les démonſtrations poſſibles d'honnêteté; elle les vit une ſeconde fois dans une autre ville, où ſuivant les formalités requiſes, elle ſe tranſporta pour leur rendre leur première viſite. Les derniers adieux de

ſes enfans firent couler ſes larmes, cette ſéparation lui fut amère, & ceux qui furent témoins de ſes regrets, reprochèrent au grand-duc l'orgueil avec lequel il avoit refuſé de la voir. Il n'y eut aucun de ceux qui l'approchèrent à ſon départ & qui examinèrent ſes mouvemens, qui n'ait aſſuré que revenue à ſoi-même, affligée de ſa légèreté paſſée, craignant de s'être trop avancée, elle n'eût été facile à rappeler à ſes devoirs de femme & de mère, ſi le grand-duc eût daigné le faire avec douceur; mais les outrages que ce prince en avoit reçus, ce reſſentiment qu'inſpire l'amour jaloux & mépriſé, ne pouvoient plus admettre avec eux dans ſon ame la ſeule idée d'une réconciliation. 1675.

Tous les préparatifs du voyage étant faits, on n'attendoit plus que la princeſſe qui devoit s'embarquer à Livourne. Comme elle prétendoit que le grand-duc étoit cauſe de ſon départ, elle ſe conduiſoit de manière à ne pas l'accélérer elle-même, & d'ailleurs, elle cherchoit en effet à gagner du tems & à ramener l'eſprit de ſon mari, ou par lui-même, ou par la perſuaſion de

quelque perſonne adroite & ſenſible.
1675. Enfin obligée par ſa propre parole à quitter la Toſcane, elle fit une dernière tentative au moment où elle partit pour Livourne ; elle chargea ſon confeſſeur de demander pardon de ſa part à Côme III en ces termes : « Je ne pourrois par-» tir l'ame tranquille, ſi je ne ſavois que » le grand-duc me pardonne les fautes » que je puis avoir commiſes dans tout » le tems que j'ai paſſé dans ſes états. Si » vous ſaviez que je lui euſſe fait tort » en quelque choſe que ce fût, je vous » prie de lui en demander pardon de ma » part, & de l'aſſurer que j'oublie tous » les dégoûts qu'il m'a cauſés & les lui » pardonne moi-même de tout mon » cœur ». Ces paroles qui préſentoient entr'elle & lui une ſorte d'égalité, irritèrent le prince au lieu de l'attendrir : il ſe crut inſulté lorſqu'une femme dont il avoit été ſi gravement outragé, lui offroit le pardon & l'oubli de ſes propres torts. Il ſe ſentit animé d'un dépit plus violent que jamais : ne voulant pas lui témoigner par écrit ce ſentiment amer, il chargea un autre religieux de ſe tranſporter à Livourne & de lui dire de vive voix ; que ſon con-

feſſeur n'ayant pu pour cauſe d'indiſpoſition parler à ſon époux, il croyoit cependant pouvoir l'aſſurer que ce prince n'étoit pas éloigné de lui accorder le pardon qu'elle lui demandoit. Mais la princeſſe informée de l'artifice du grand duc, fit refuſer ſa préſence au religieux, & ſans autre délai s'embarqua ſur les galères toſcanes le 14 juin, pour ſe rendre à Marſeille. La manière dont elle ſut ſe comporter au moment qu'elle quitta ſes enfans & ſon mari, lui concilia l'eſtime univerſelle, & l'on regarda cet évènement comme l'époque des malheurs de la maiſon de Médicis. La conduite de Côme III fut généralement blâmée, & le jugement de toute une nation qui condamnoit ſon ſouverain, put bien contribuer au changement de Louis XIV, qui témoigna bientôt en faveur de la grande-ducheſſe cette même pitié qu'il avoit eue pour le grand-duc. Arrivée à Montmartre, elle y fut viſitée par tous les princes du ſang, qui ſans autre examen de ſa conduite, la jugèrent digne d'un meilleur ſort. Lorſqu'elle ſe tranſporta depuis à Verſailles pour ſaluer le roi, elle eut avec ce monarque une 1675.

1675. longue conférence ; dans cet entretien il n'eſt pas douteux qu'elle ne mît en uſage toutes les graces de ſon eſprit, de ſon langage & de ſa perſonne, pour donner le tort à ſon mari : elle demanda pardon à Louis XIV de n'avoir pas ſuivi ſes conſeils, & lui perſuada que ſon retour en France étoit l'unique moyen de tranquillité qui lui reſtât : elle lui promit de vivre toujours ſelon les conditions qu'elle avoit acceptées & de ne jamais perdre de vue les devoirs de ſon état & ceux de ſon rang. Louis XIV loua ces derniers ſentimens, plaignit les maux qu'elle avoit éprouvés, voulut dîner avec elle, & la conſolant de ſes peines, il lui dit, qu'obligé de fortifier en elle des principes ſi ſages, il n'étoit cependant caution de rien, & qu'il n'avoit rien réglé à cet égard que par les inſtances & pour la ſatisfaction du grand-duc. Ce prince montra les mêmes ſentimens à l'abbé Gondi, envoyé de Toſcane à Paris, & lui déclara qu'il avoit prêté ſon nom pour que la princeſſe revînt en France, mais qu'il n'étoit pas de ſa dignité de s'impoſer une exacte vigilance ſur l'obſervation des accords.

Autant une ſemblable déclaration laiſſoit à la grande-ducheſſe de liberté pour violer les conditions qu'elle avoit acceptées, autant elle aigrit le prince Côme qui s'étoit flatté que Louis XIV ſeroit l'implacable vengeur de tous les outrages qu'il avoit reçus de ſa femme. Auſſi-tôt, elle ſe mit dans le droit & dans l'uſage de paroître à la cour, chez la reine, de profiter de toutes les occaſions de ſortir de l'abbaye & de jouir à Verſailles des plaiſirs de ſon âge & de ſon rang. Elle accompagnoit cette diſſipation de tant de prudence extérieure & de dévotion apparente, elle ſut ſi bien ſe concilier l'eſtime & la compaſſion générale, celle même des gens les plus puiſſans, & ſur-tout de madame de Monteſpan, que l'abbeſſe de Montmartre, jugeant comme les autres de ſa diſcrétion, ſe relâcha de la rigueur avec laquelle elle avoit voulu ſoutenir ſon autorité, ſe montra complaiſante à ſon tour & lui procura tous les plaiſirs auxquels elle ne jugeoit point de crime. Mais ce n'étoit pas ainſi que l'avoit penſé le prince Côme dont la paſſion jalouſe ſe voyoit ainſi trompée. Il ne pouvoit ſe conſoler de ce que ſa femme, 1675.

engagée ſi ſolemnellement à paſſer ſes
1675. jours dans un cloître, jouiſſoit de tous les plaiſirs de la cour de France; c'étoit autant de coups de poignard pour lui que de penſer qu'elle y étoit plainte de tout le monde, qu'elle étoit aimée, tandis qu'il étoit mépriſé dans cette même cour, la plus brillante de toute l'Europe, qu'on l'y regardoit comme un prince orgueilleux, groſſier & incapable de plaire. Irrité de voir la raiſon de Louis XIV ſéduite par l'adreſſe & les graces extérieures de Marguerite, il étoit en proie aux ſentimens les plus tumultueux, & ſa fureur intérieure augmentoit encore parce qu'il étoit contraint à ſe taire & à dérober aux yeux du public des choſes ſecrètes qui ne pouvoient le juſtifier que par un mal plus grand encore. Mais combien augmenta ſon mécontentement lorſqu'aſſurée de la volonté du roi & de la faveur du miniſtère, la grande-ducheſſe déclara formellement à Gondi qu'elle étoit maitreſſe d'obſerver à volonté les conditions établies par ſes accords, parce que la promeſſe royale ne les ayant pas conſacrées, elle ignoroit quelle loi pouvoit l'aſtreindre à une

obligation qu'elle s'étoit imposée dans un lieu & dans un tems où elle n'étoit pas libre. Elle demanda une augmentation de pension, & dès ce moment le plan de subordination & d'économie concerté en Toscane fut interrompu. 1675.
Marguerite prétendit que l'air de l'abbaye de Montmartre ne convenoit point à sa santé, que son logement étoit fort incommode; elle n'eut plus pour l'abbesse les mêmes égards, ni pour le cloître & la discipline qu'il exige, la prudence qu'elle avoit montrée; le grand-duc implora l'assistance du roi, & ce prince ne fit à de nouvelles représentations de sa part que des réponses & des protestations vagues. Côme ne manqua pas de s'adresser à l'abbesse & de lui recommander plus d'exactitude; mais cela ne suffisoit pas pour en imposer à Marguerite; elle rappela à Louis XIV l'intérêt qu'il devoit prendre à son sort, les protestations formelles qu'elle avoit consignées par écrit au moment de son départ, & qui prouvoient qu'elle n'y avoit consenti que forcée par une volonté supérieure; elle lui dit aussi que le grand-duc vouloit la punir en lui ôtant une

partie de ſa penſion, & qu'il prétendoit
1675. la réduire à dépendre de ſa volonté. Toutes ces menaces ne l'effrayoient point ; au contraire, devenue plus téméraire encore d'après les procédés de ſon mari, elle ſembloit ſe faire un jeu de ſa fureur & l'irritoit tous les jours par de nouveaux caprices. Il n'y avoit perſonne à la cour de France qui ne ſe fît de pareils démêlés ; il paroiſſoit au roi & aux miniſtres que le grand-duc auroit dû renoncer en même-tems qu'à ſa femme, au droit de régler ſa conduite. La louange ou le blâme qu'elle mériteroit déſormais ne devoit plus intéreſſer la maiſon de Médicis, mais celle de Bourbon & la dignité du roi de France. Ainſi la jalouſie du grand-duc n'étoit plus aux yeux de toute la cour qu'un objet de raillerie.

Ce mépris étoit pour Côme III, la cauſe des plus cruels tourmens : le départ de Marguerite l'avoit rendu odieux à ſes ſujets ; il étoit regardé par eux comme un jaloux, plus capable d'exciter la crainte que d'inſpirer l'amour. Une habitude continuelle à la colère le dépouilloit inſenſiblement de tout ſentiment d'humanité. Il deve-

noit capricieux, bizarre & quelquefois cruel. Ces défauts augmentèrent lorſque la mort de Léopold leur ôta le ſeul frein qui pût les retenir. La ſanté de ce prince, chancelante depuis long-tems, affoiblie dans ſa jeuneſſe par quelques actes d'intempérance, vice héréditaire de ſa famille, l'avoient conduit à une vieilleſſe prématurée. Ses occupations & ſon genre de vie l'avoient rendu infirme & ſujet à de fréquentes incommodités qui pluſieurs fois l'avoient expoſé à la mort. Celle du grand-duc ſon frère, qu'il aimoit ſi tendrement, abrégea certainement ſa vie, accablée d'ailleurs par les troubles & les diſſentions de la famille, & par la douleur de ne pas voir dans ſon neveu, la plus légère trace des vertus de ſon père, & d'obſerver en lui des défauts totalement oppoſés. Depuis long-tems, il s'étoit peu à peu défait du poids des affaires, il s'occupoit de correſpondances littéraires, & livré déſormais à ſon génie particulier, ne ſongeoit plus qu'à cultiver en paix les lettres & les beaux arts. Il ne négligeoit pas les exercices de la piété, & reçu dans les 1675.

ordres sacrés, il en remplit les devoirs
1675. avec exactitude ; il répandoit avec charité ses richesses sur tous les malheureux auxquels il ne refusoit aucun secours : de grands biens patrimoniaux & de riches bénéfices lui donnoient l'heureuse faculté d'exercer sa bienfaisance naturelle. Il n'avoit que cinquante-huit ans lorsqu'il mourut, & avec lui s'éteignit la gloire de la maison de Médicis. L'Europe considéra sa perte avec douleur. Un homme doué d'un génie si rare & de si grandes vertus, appartient à l'humanité. Les gens de lettres regretèrent un protecteur, & les malheureux un père. La Toscane vit périr avec lui les lettres & les arts : ce n'est pas que Ferdinand II lui-même eût eu pour les faire renaître autant de secours qu'en avoit Côme III, entouré de savans déjà formés, déjà connus chez les étrangers, & dont la réputation n'étoit point usurpée : le règne de Ferdinand avoit élevé le génie de la nation, répandu les connoissances, & fondé parmi les citoyens cet amour de l'étude dont le simple raisonnement démontre la nécessité. Mais c'étoit en vain que la cour du

prince régnant étoit encore compo- 1675.
ſée d'hommes éclairés : élevé au mi-
lieu des ſciences, il avoit en horreur
l'étude & la philoſophie. La vanité
ſeule lui fit ſouffrir auprès de lui quel-
ques illuſtres perſonnages. Bellini fut
même victime de ſa ſécurité. Viviani,
ſaiſi de crainte, cacha les manuſcrits
de Galilée dans des greniers, & l'on
vit s'introduire auprès de Côme le
bel eſprit, le babil & les connoiſſan-
ces ſuperficielles. Quelques-uns des
ſavans du ſiècle paſſé furent envoyés
dans les cours étrangères : d'autres
reſtèrent dans l'obſcurité, & virent
avec douleur les faux brillans préfé-
rés aux pierres précieuſes. Une éru-
dition pompeuſe & non profonde,
la poéſie employée à flatter l'orgueil
du prince, demeurèrent en crédit au-
près de lui ; les arts de luxe furent en-
couragés, car il ambitionnoit la répu-
tation de ſon père, malgré l'exceſſive
médiocrité d'un génie borné par la
nature, & que la première éducation
avoit pour jamais rendu ingrat &
ſtérile.

Une nouvelle méthode, un nou-
veau genre de vie s'introduiſit à ſa

cour après le départ de la grande-du-
1675. cheſſe, & depuis la mort de Léopold. Côme III vouloit démentir les rapports de la princeſſe; il imagina que de grandes apparences de piété ſuffiroient pour détruire les impreſſions qu'ils pouvoient faire naître: le faſte de ſa cour devoit auſſi dans ſon idée changer la réputation d'avarice & de léſine que Marguerite lui avoit faite. Afin d'y réuſſir, il employa des ſommes immenſes à raſſembler auprès de lui des étrangers de tous les pays du monde pour le ſervice de ſa cour; il en alla chercher juſqu'en Egypte & en Amérique, afin de recueillir en Toſcane tout ce que l'art des différentes nations pouvoit produire de plus délicat & de plus délicieux. La magnificence de ſa table eût fait l'admiration des perſonnes qui s'y trouvoient admiſes, ſi la profuſion n'en eût en même-tems détruit le goût & l'élégance. Généreux & libéral avec les étrangers, orgueilleux & avare avec ſes ſujets, on jugeoit bien que la vanité ſeule étoit ſa paſſion dominante. De-là, tirèrent leur origine les fréquentes impoſitions, la rigueur qu'on

employoit à les exiger, & la langueur dans laquelle tomba la Toſcane. La protection que ce prince accordoit à ceux de ſes ſujets qui commerçoient dans les ports de l'Europe & dans les villes marchandes, & l'agrandiſſement qu'il leur procuroit par les correſpondances & les appuis étrangers, ne remédioient pas aux maux d'une mauvaiſe adminiſtration. Côme avoit tenté de profiter de la bonne intelligence établie entre lui & l'infant don Pierre régent de Portugal, pour obtenir l'accès des vaiſſeaux toſcans au Bréſil & dans les établiſſemens des Portugais aux Indes orientales : mais on trouva chez cette nation des obſtacles inſurmontables. La guerre qui ſe faiſoit ſur la Méditerranée, favoriſoit le port de Livourne, quoiqu'il en coûtât beaucoup de conſerver la neutralité entre les puiſſances étrangères. Cette guerre qui déſoloit la meilleure partie de l'Europe, préſervoit l'Italie : les côtes de la Sicile étoient ſeules environnées par les flottes françoiſes, eſpagnoles & hollandoiſes ; la révolte des Meſſinois protégés par Louis XIV, attiroit ces forces dans cette île, & ces vaiſ- 1675.

seaux couvrant la mer & interrompant
1675. le commerce, favorisoient indirectement le port de Livourne où tous les pavillons trouvoient un asyle également favorable.

1676. La Toscane jouissoit cependant d'une extrême tranquillité : elle étoit la suite du parti qu'avoient pris les souverains d'Italie de ne plus prendre aucun intérêt dans les démélés des princes ultramontains. Cependant l'Europe étoit dans une fermentation prodigieuse ; l'ambition de Louis XIV & la valeur de ses généraux ne trouvoit point d'obstacle aux plus vastes conquêtes. Leur rapidité comparée à la décadence des Espagnols, faisoit redouter une révolution totale. Déjà plusieurs confédérations s'étoient formées en Allemagne ; le courage de Montécuculi avoit réprimé l'impétuosité de Turenne (*a*) sur mer, Ruyter s'op-

(*a*) Turenne fut toujours sage, prudent, prompt quand il le fallut, jamais impétueux : l'auteur, toujours prévenu contre les François, d'une partialité que proscrit l'histoire, donne ici indirectement à Montécuculi une supériorité marquée sur Turenne dans la célèbre campagne de 1675, terminée par la fatale journée

née du 26 juillet; ce furent la ſageſſe & la profonde ſcience de ce général qui réprimèrent les efforts de Montécuculi, ſon digne adverſaire: malgré toute ſon habileté, il fut prévenu par-tout par la vigilance & l'activité du vicomte; on le voit cherchant toujours à le ſurprendre, & être ſurpris lui-même de le trouver toujours en état de ſe défendre, & même d'attaquer. Dès le mois de mai, Montécuculi voulut ſéduire les habitans de Straſbourg; Turenne en eſt inſtruit, entre en Alſace, réunit ſes troupes à Scheleſtadt, marche avec ſa cavalerie à Benfeld, ſitué à quatre lieues & demie de Straſbourg; ſa ſeule préſence effraye les habitans, qui de leur propre mouvement, lui font promettre la neutralité. Le projet de Montécuculi étoit de traverſer le Rhin, & d'éloigner Turenne de Straſbourg; mais celui-ci bien inſtruit de ſon deſſein par la connoiſſance qu'il avoit des vrais intérêts de ſon ennemi, ne fut point ébranlé par ſes feintes attaques: l'on voit au contraire que Montécuculi ne pénétra pas toujours les vues du vicomte; il lui laiſſa occuper le poſte de Vilſtet dans le tems qu'il mandoit aux habitans de Straſbourg qu'il venoit s'en emparer lui-même. Montécuculi ne traverſa point le Rhin, & Turenne eut cet avantage qui répandit la terreur dans l'Empire, & qui obligea ſon adverſaire à tout tenter pour le lui faire repaſſer. « Cette » dernière campagne, dit le chevalier Fo- » lard, eſt le chef-d'œuvre du vicomte de » Turenne & du comte de Montécuculi: » il n'y en a point de ſi belle dans l'anti- 1676.

1676. » quité ; il n'y a que les experts dans le » métier de la guerre qui puiſſent en bien » juger. Combien d'obſtacles réciproques à » ſurmonter ! combien de chicanes, de mar- » ches & de contre-marches, de manœuvres » profondes & ruſées ! C'eſt par là qu'on re- » connoît les grands hommes, & nullement » par la facilité de vaincre & par le nom- » bre prodigieux de troupes ». (*Le chevalier Folard, Polybe, tom.* 1, *pag.* 225.) Les ennemis ne pouvoient comprendre comment le vicomte, avec vingt mille hommes, avoit tellement garni un eſpace de trois grandes lieues, depuis Vilſtet juſqu'à Ottenheim, qu'il ſe trouvoit toujours à portée de défendre ſon pont & celui de Straſbourg dès qu'ils paroiſſoient vouloir aller vers l'un ou vers l'autre. Il fit défaire le premier & le fit conſtruire à Ottenheim, où il établit le quartier général. Alors les Impériaux virent échouer tous les deſſeins qu'ils avoient formés ſur les ponts de l'armée françoiſe ; ils ſe trouvèrent à court de vivres, tandis que l'armée de Turenne étoit dans l'abondance. Ils furent encore obligés de ſe retirer devant lui ; la tentative d'un pont de bateaux près de Straſbourg, fut déconcertée par la vigilance du vicomte. Montécuculi ne put jamais ſurprendre ſon ennemi, & fut ſouvent trompé par ſes marches. Enfin le 26 juillet, Turenne trouva moyen de le forcer au combat ; & puiſqu'il l'attaquoit, il y a toute apparence qu'il étoit à-peu-près sûr de vaincre. Ce jour malheureux vit périr ce grand homme, & ravit aux François tous les avantages de cette

poſoit à du Queſne (*a*). Il ne reſtoit aux princes italiens en cette circonſtance que la crainte & l'inaction, leur ſort ayant toujours été ſoumis à celui du plus fort : dans une pareille circonſtance les intrigues du cabinet ne pou- 1676.

campagne. Montécuculi apprenant cette perte, la ſentit en homme & non pas en ennemi. « Il eſt mort un homme qui faiſoit » honneur à l'homme, dit-il à ſes officiers ». L'auteur italien auroit dû ſe ſouvenir de ces grandes paroles du rival de Turenne, & ne pas ſacrifier l'un à l'autre deux hommes aſſez grands pour s'eſtimer l'un & l'autre. (*Note du Traducteur.*)

(*a*) L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18 août 1675 pour ſecourir la flotte eſpagnole, voulut s'oppoſer aux ſecours que du Queſne conduiſoit à Meſſine. Le combat ſe donna le 8 janvier, il fut long; mais l'avantage demeura aux François, & Meſſine fut ſecourue : il y eut une ſeconde affaire le 22 avril. Ruyter y laiſſa la vie. Les Hollandois perdirent en lui ce que la France avoit perdu en Turenne, & Louis XIV le regretta. Enfin, dans le combat du 2 juin, le maréchal de Vivonne, qui dès le 25 mars avoit battu ſept mille Eſpagnols près de Meſſine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte eſpagnole & hollandoiſe, & prit la Scalette le 20 novembre. (*Note du Traducteur.*)

1676. voient suppléer à la foiblesse. Partagés entre la France & la maison d'Autriche, ces princes favorisoient secrètement l'une & l'autre, & ne sentoient que trop cependant que leur puissance étoit subordonnée à celle de ces deux rivales. La cour de Rome entièrement dépouillée de toute influence dans le système politique, n'étoit plus le congrès ordinaire des puissances catholiques; ce n'étoit plus qu'une espèce de théâtre où les ambassadeurs déployoient avec faste l'orgueil de leurs maîtres, & disputoient continuellement la supériorité. L'entremise du pontife dans les traités de paix n'étoit qu'une simple formalité, & les autres cours ne la recevoient qu'autant que les circonstances les pouvoient rendre favorables à leurs intérêts. Le cabinet du grand-duc de Toscane n'étoit donc plus occupé que de puérilités, de projets magnifiques & ruineux, & de correspondances inutiles, sur-tout lorsque la mort de Léopold eut enlevé à la maison de Médicis le pouvoir de faire élire un pontife. Le grand âge & les infirmités de Clément X l'emportèrent le 22 juillet. Les partis que

la guerre rendoit encore plus animés les uns contre les autres règnoient toujours dans le conclave ; *l'eſcadron* étoit devenu plus nombreux, les égards dûs à la tranquillité du pontificat exigeoient qu'on élût un ſujet expérimenté, indépendant & impartial. Après de longs débats, le choix tomba le 21 décembre ſur la perſonne du cardinal Odeſcalchi de Como, qui prit le nom d'Innocent XI. C'étoit un ſujet vraiment digne du pontificat, rempli de vertus & d'une piété digne d'un ſi haut rang : ſon caractère étoit déſintéreſſé, juſte & auſtère ; ſon zèle pour la religion fut toujours auſſi vrai que ſage, & ces rares qualités qu'il apporta ſur le trône pontifical, ſe fortifièrent au lieu de s'y affoiblir. Dans cet eſprit, il ſoutint le caractère de père commun des chrétiens, mit à part toute idée de partialité ou de bienveillance particulière, rendit tout-à fait libre & indépendant l'exercice de ſa dignité, & ôta ainſi toute voie à l'intrigue. Il fit plus, en interdiſant à ſes neveux toute autorité, il ravit aux princes ce moyen de le dominer, & chacun déſeſpérant en ſon particulier 1676.

1677. ſoit le prince Charles à des périls journaliers, & la maiſon d'Autriche craignoit avec raiſon de voir la France maîtreſſe de ce duché. Le droit de ſucceſſion ſe trouvoit embrouillé par une foule de conteſtations; d'un côté les François objectoient l'exiſtence de la loi ſalique, & les Lorrains prétendoient au contraire que les femmes pouvoient ſuccéder. Dans le premier cas, le duc d'Elbœuf, penſionnaire & dépendant de la France, étoit l'héritier direct du duché; dans le ſecond, il paſſoit de droit à la grande-ducheſſe de Toſcane, fille de Marguerite de Lorraine, ſœur de Charles IV, & après elle au prince Ferdinand ſon fils aîné. Mais lorſque cette affaire fut préſentée au congrès de Nimègue, la France fit tous les efforts poſſibles pour ſoutenir le droit de la loi ſalique.

Les égards que Côme III devoit à cette cour, l'engagèrent à ménager ſes intérêts avec prudence, quoique les Autrichiens lui euſſent donné des conſeils oppoſés; mais cette perte paroiſſoit trop grave aux Eſpagnols, il étoit trop dangereux pour la monarchie d'aſſurer aux François la poſſeſſion de la

Lorraine ; cette province uniſſant les Pays-bas avec la Bourgogne & avec les états héréditaires de l'empereur, ouvroit un chemin facile juſqu'aux frontières du Milanois ; au lieu qu'en tems de guerre, les François privés des ſecours du duc de Lorraine, étoient obligés de garder ſoigneuſement leurs frontières, afin d'éviter les pillages & les courſes des ennemis qui s'étendoient quelquefois juſqu'aux portes de Paris. D'après tant de réflexions, les miniſtres autrichiens ſe chargèrent de pourſuivre l'affaire à Nimègue, & d'aſſurer aux femmes le droit de ſucceſſion, ſans y compromettre le grand-duc. Ils lui repréſentèrent que dans le cas où le prince Charles viendroit à mourir ſans enfans, la maiſon de Médicis ne pourroit retenir la Lorraine ſans avoir une guerre avec les François, tandis qu'une ceſſion de cet état au roi d'Eſpagne, en lui conſervant ſa tranquillité, lui procureroit encore quelque compenſation qui ne pouvoit être de moindre valeur que la Sardaigne, l'île d'Elba, ou les garniſons de l'état de Sienne. Satisfait de ces conditions qui tendoient à l'agrandiſſement de ſa 1677.

famille, Côme se jetta totalement dans
1677. les bras des Impériaux, qui firent adopter au duc de Lorraine les mêmes conseils. Ce prince étoit en tout opposé au caractère de son oncle; il étoit loyal & prudent en toutes ses actions; instruit par les malheurs, il n'avoit ni ambition ni orgueil, servoit l'empereur comme un officier particulier & l'aimoit comme un fils. Courageux, instruit dans l'art de la guerre par Montécuculi, il en connoissoit parfaitement les principes, & cette expérience jointe à son génie, faisoit concevoir de hautes espérances. L'amour qui l'avoit attaché à la princesse d'Orléans, dès sa jeunesse, l'avoit rendu odieux au grand-duc de Toscane, qui cependant avoit toujours observé avec lui les égards convenables au rang qu'ils tenoient l'un & l'autre. Mais de secrètes intelligences ayant prouvé au grand-duc que la princesse n'avoit plus de correspondance avec lui, son mariage avec la reine de Pologne l'assurant désormais de l'impossibilité où ils étoient de s'unir jamais, ce prince parut étouffer son ressentiment, & ne se refusa point aux voies de conciliа-

tion. Charles fut ſatisfait auſſi de ſa conduite, il déclara que l'appui du grand-duc donnoit beaucoup de valeur aux raiſons qu'on lui préſentoit; il chercha même à obtenir en ſa faveur la médiation du pontife, & le nonce qui devoit ſe rendre à Nimègue fut chargé de cette affaire. Mais on réfléchit que ce n'étoit qu'un ſimple jeu de mots que de régler l'ordre de la ſucceſſion, tant qu'on n'annulleroit pas les traités de Charles IV avec les François. Le traité des Pirénées avoit porté trop de préjudice à la Lorraine, pour eſpérer que la France voulût ſe relâcher ſur l'obſervance des articles. Cependant ſi le grand-duc de Toſcane avoit voulu envoyer au congrès de Nimègue un miniſtre chargé de preſſer les plénipotentiaires de déterminer ſes droits, il auroit forcé toutes les puiſſances à prendre quelque réſolution, peut-être également avantageuſe aux maiſons de Lorraine & de Médicis. 1677

Mais Côme n'imita point la franchiſe du duc de Lorraine, il ne répondit ni aux ſoins des miniſtres autrichiens, ni à ſes propres intérêts;

1677. quoiqu'il y eût des conférences par lui permiſes ſur cet objet entre ces miniſtres & les ſiens, il ne voulut point qu'aucun traitât directement en ſon nom de cette affaire. Cette réſolution inattendue découragea tous ceux qui en devoient hâter le ſuccès : on jugea aiſément de la puſillanimité du grand-duc & de la foibleſſe de ſes conſeils; la terreur que lui inſpiroient les armes de France, lui faiſoit étudier tous les moyens de conſerver avec cette cour une intelligence parfaite. Ce prince ne s'occupoit qu'à ſatisfaire ſon orgueil, & à ſe faire diſtinguer chez les différens princes par ſa magnificence auprès de leurs miniſtres. Les conſeillers de Ferdinand II avoient été remplacés par des hommes du choix de la grande-ducheſſe Victoire, perſonnages bas, intéreſſés, & incapables de conduire dignement les intérêts d'un ſouverain; leur incapacité les rendoit craintifs, irréſolus, & dans les occaſions les plus intéreſſantes, ils ne ſavoient à quel parti s'arrêter, tant les bornes de leur génie étoient étroites. Magalotti diſoit que le conſeil du grand-duc reſſembloit aux petits enfans qu'on irrite

lorſqu'on leur parle de l'école. Le bouleverſement de la monarchie eſpagnole, la brillante ſituation de la France, les heureux commencemens de la puiſſance impériale paroiſſoient aux plus ſenſés une occaſion favorable pour la maiſon de Médicis, dans un moment où l'Eſpagne offroit les ports de l'état de Sienne, où la France (*a*) promet- 167

(*a*) Louis XIV avoit pris dans cette ſeule campagne de 1677, Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, & gagné la bataille de Caſſel. « Je ſuis fâché, dit-il à Racine & à Deſ» préaux, que vous ne ſoyez pas venus à » cette campagne, vous auriez vu la guerre, » & votre voyage n'eût pas été long ». Le maréchal de Créquy eut auſſi de grands avantages contre le jeune duc Charles de Lorraine. L'année ſuivante, la promptitude des expéditions des François excita une ſi grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II y fut autoriſé à faire des emprunts à ſept pour cent pour le ſoutien des armes angloiſes. L'interdiction du commerce entre les deux nations fut arrêtée à ce même parlement. La qualité de médiateur qu'avoit priſe Charles II, n'étoit pas d'accord avec cette démarche; mais le parlement décida en maître, & la nation rappela les troupes qu'elle avoit au ſervice de France. (*Note du Traducteur.*)

toit un accroiſſement plus grand en-
1677. core de gloire & de puiſſance, & où l'Empire auroit acheté des ſecours à quelque prix que ce fût. Mais cette maxime d'exacte neutralité qu'on ſuivoit aveuglément à la cour de Toſcane, ſans conſidérer qu'une choſe convenable en de certaines circonſtances peut être pernicieuſe en d'autres, rendit mépriſable à tous les ſouverains l'autorité du grand-duc. D'après ce ſentiment peu flatteur, on refuſa dans les différentes cours à ſes miniſtres ces prérogatives & ces marques d'honneur qu'on avoit accordées à ſes prédéceſſeurs, parce qu'on étoit jaloux de leur témoigner l'eſtime perſonnelle, qu'ils étoient eux-mêmes ſi jaloux de mériter (*a*).

(*a*) Cet état de langueur humiliante eſt exprimé par Magalotti qui en écrivoit ainſi à un de ſes amis : « Notre grand malheur » eſt d'être connus pour des gens qui dient » de belles paroles, qui font de grandes pro- » teſtations de reſpect, & qui ne veulent, » en faveur de qui que ce ſoit, s'expoſer » au moindre haſard; delà naît inſenſible- » ment & s'accroît le peu de cas qu'on » fait de nous; il eſt difficile qu'on veuille

Cette foibleſſe du ſouverain & du miniſtère de Toſcane, parut plus remarquable encore lorſqu'il fallut ſoutenir ſes droits contre les prétentions du duc de Savoie. Quoique ce prince fût mineur, & que le tems d'une régence ſoit d'ordinaire peu favorable à la gloire d'un état, il n'inſpiroit pas moins lui-même à ſon conſeil le projet d'animer toutes les cours de l'Europe à le favoriſer au préjudice de la maiſon de Médicis. L'eſpoir d'une alliance avec ce prince les engageoit en effet à le protéger; d'ailleurs, il pouvoit dans les circonſtances de la guerre accorder d'heureux ſecours. Ainſi les miniſtres de Savoie ſe mettoient tous les jours en poſſeſſion de nouvelles prérogatives, tandis que les plus anciennes & les plus juſtes étoient refuſées au grand-duc. Ses ambaſſadeurs ré-

» accorder ni amitié ni facilités à une maiſon » qui ne s'inquiète de perſonne, qui demeure reſſerrée dans les bornes de ſon » terrein, & qui aime mieux périr ſous la » ruine univerſelle, ſi les circonſtances l'y » expoſent, que de chercher courageuſement ſon ſalut dans une alliance favorable ». (*Note de l'Auteur.*)

1678. clamoient ſes honneurs ; ils répandoient des mémoires inſtructifs, ils avoient recours à des raiſonnemens métaphyſiques pour fournir des preuves de leurs droits & des reſpects dus à un ſouverain de Toſcane, ils alloient juſqu'à rechercher les prérogatives des grands-ducs de Ruſſie & de Lithuanie. On vouloit que le congrès de Nimègue décidât de cette conteſtation ; & Côme III ne prétendoit l'emporter que par la ſoumiſſion, les préſens & les flatteries. Il vouloit acheter de l'Eſpagne le titre de roi de Sardaigne ; la république de Piſe ayant autrefois poſſédé cet état, ayant depuis paſſé ſous la domination du grand-duché, fourniſſoit un titre équivalent à celui que le duc de Savoie s'attribuoit ſur le royaume de Chypre. Les écrits que ces deux princes publioient ſur cette étrange matière, faiſoient l'amuſement des miniſtres du congrès (*a*). Mais

(*a*) Il s'agiſſoit, au congrès de Nimègue du repos de quatre grands états, & du ſang des peuples ; c'eſt un ſpectacle digne de réflexion, que de voir deux princes y porter la diſpute d'un ſimple droit de préſéance,

dans tous les esprits, le jeune duc de Savoie propre à devenir un jour estimable & puissant, l'emportoit sur le grand-duc, dont la foiblesse excitoit le mépris. Tandis que ce prince cherchoit à obtenir la faveur de l'Espagne dans cette occasion, il prenoit pour un acte de fermeté de lui refuser pour la défense du Milanois les secours promis par Côme I: les Espagnols offroient en vente les ports de Sienne, & il prétendoit les avoir à compte des anciens crédits, sans réfléchir que la couronne pressée par l'exigence des cas, demandoit un secours présent & non pas l'extinction de ses dettes. Plus occupé de recherches vaines & frivoles, & de rapports inutiles, il jouoit plutôt le rôle de père spirituel que celui de souverain. Exact observateur des détours de leur conscience, il avoit avec eux une correspondance ascétique, & les obligeoit à feindre un caractère qu'ils n'avoient pas, & qu'ils n'estimoient pas nécessaire à leurs devoirs. Cet esprit

& du titre illusoire de deux royaumes qu'ils ne possédoient pas. (*Note du Traducteur.*)

1678. religieux s'étendoit insensiblement sur tous les ordres de l'état; les moines devinrent conseillers, l'étude de la théologie devint supérieure à l'étude du droit public, & l'économie politique cessa d'être proportionnée aux fortunes particulières & à la subsistance du peuple, mais elle fut réglée par l'adresse des ecclésiastiques sur les articles *de la bulle de la Cène*. Ceux-ci connurent à peine jusqu'où pouvoit les conduire le caractère de Côme III, qu'ils se révoltèrent à Cortone & au bourg du Saint-Sépulchre pour s'exempter des impôts. La congrégation des immunités de Rome appuya leurs audacieuses démarches, & bientôt se renouvellèrent les anciennes discussions sur la mouture des grains, que le grand-duc Ferdinand avoit soutenues avec tant de vigueur à la honte d'Urbain VIII & des Barberini. Plutôt que de disputer avec la cour de Rome, le grand-duc demanda humblement la liberté d'exercer tranquillement cet acte de la puissance souveraine, & après six ans des plus vives contestations, on le lui permit à titre de grace.

Parmi les défauts de ce prince, ſon extrême vanité fut le ſeul dont quelques hommes d'eſprit ſurent tirer quelqu'avantage. Son exceſſive intempérance le rendoit ſujet à de fréquentes incommodités, & pour en éviter de plus fortes, Rédi ſon premier médecin l'obligeoit à faire de l'exercice. Paul Falconieri, homme de l'ancienne cour, ami du prince Léopold, lui perſuadant de ſe promener dans une ſuperbe gallerie du palais, lui fit naître le deſir de l'embellir, & d'y réunir tout ce que ſa maiſon poſſédoit de plus rare & de plus parfait dans les villes & les palais de ſes ancêtres. La Vénus nommée de Médicis, qu'on croit avec raiſon, tirée du temple de Gnide, eſtimée le plus beau monument de l'art des Grecs, fut tranſportée à Florence; avec elle furent amenés auſſi les lutteurs & l'eſclave qui éguiſe ſon couteau, morceaux connus & admirés dans toute l'Europe. Cette entrepriſe déplut aux Romains, & nombre de cardinaux conſeilloient même au pape d'empêcher le grand-duc d'embellir Florence aux dépens de Rome. Ce prince recueillit encore de tous côtés

des médailles & des pierres gravées ;
1678. les tableaux les plus précieux de l'école de Flandre, & les productions de la nature les plus rares que les Hollandois rapportoient de l'Orient. Le goût, le ſavoir, & les inſinuations de Rédi formèrent enfin un cabinet d'hiſtoire naturelle, curieux par ſa rareté & d'un prix très-conſidérable. Ses correſpondances avec les ſavans & les gens de lettres de tous les pays, lui fournirent les moyens d'y réuſſir. L'eſprit orgueilleux du prince lui inſpiroit le deſir d'être en commerce avec les gens les plus recommandables de l'Europe, comme s'il en eût connu le prix, & par des préſens continuels, il cherchoit leurs louanges & leur eſtime. C'eſt ainſi que le nom de Côme III étoit célébré dans leurs écrits, & qu'il ne ſe publioit pas un ouvrage où le ſavoir de ce prince ne fût exalté, comme auſſi la protection qu'il accordoit aux lettres. Ignorant à l'excès, mais rempli de prétentions, il ſacrifioit des ſommes conſidérables au ſoutien de cette claſſe d'hommes eſtimables dont il n'appréciоit pas le mérite, pour ſe conſerver la réputation que lui établiſ-

ſoient leurs flatteries. En même-tems, s'élevoit le prince Ferdinand ſon fils aîné, il croiſſoit dans l'eſpoir de ſurpaſſer ſes ancêtres en gloire & en vertu. Nul d'entr'eux peut-être n'avoit été inſtruit par des maîtres ſi célèbres. Viviani & Lorenzini lui enſeignèrent les mathématiques, Rédi la phyſique, Noris lui inſpira le goût de l'antiquité, comme celui de la bonne littérature. Les lettres étoient cultivées, & la philoſophie languiſſante s'éteignoit inſenſiblement. Plutôt que de rétablir l'académie *del Cimento*, Côme accorda ſa protection à celle *della Cruſca*, qui mit au jour un nouveau dictionnaire. Cependant il recevoit l'applaudiſſement des nations étrangères, on lui accordoit le titre de digne ſucceſſeur de Ferdinand II, & au milieu de cet étrange triomphe, il jettoit dans ſes états les fondemens d'une profonde ignorance.

1678.

CHAPITRE III.

Le grand-duc eſt encore affligé de la conduite de la grande-ducheſſe, & tente inutilement de la réprimer. Situation politique de la Toſcane depuis le traité de Nimègue. On recherche l'alliance du grand-duc : conduite de ce prince après une maladie très-grave : inclination des autres princes de la maiſon de Médicis.

TANDIS que le grand-duc ſe repaiſſoit au-dehors d'une gloire frivole, ſa foibleſſe d'eſprit déchiroit l'intérieur de ſon ame. Quoiqu'éloignée, la grande-ducheſſe faiſoit encore l'objet principal de ſes paſſions, & le deſir conſtant de ſe venger d'elle l'agitoit ſans ceſſe. Comme il faiſoit obſerver ſa conduite avec une extrême vigilance, il éprouvoit la plus violente indignation en apprenant qu'elle étoit toujours oppoſée aux loix que ſon propre conſentement lui avoit impoſées. Après avoir rempli quelque tems à l'abbaye de

Montmartre les devoirs qui lui étoient
preſcrits par la volonté du roi, par la 1678.
prudence & la raiſon, après s'être formé par ce moyen un parti à la cour, elle parut fatiguée de ce genre de vie ſolitaire & monaſtique; bientôt les fêtes, les divertiſſemens, le bal, les cavalcades furent ſubſtitués aux exercices ordinaires du couvent, & la grande-ducheſſe perdit tout-à-fait l'idée de cette obéiſſance qu'elle avoit promiſe à l'abbeſſe: elle manqua de reſpect à la dignité de ſon mari par les propos les plus indécens & les moins ſecrets; elle ne rougit pas même de ſe former dans l'abbaye une ſociété de gardes-du-corps qui venoient en foule & à toute heure lui rendre leurs devoirs. Si le prince Côme en permettant qu'elle s'éloignât de la Toſcane, avoit eu aſſez de philoſophie pour l'oublier & l'abandonner à ſes caprices, il n'auroit pas ſenti le vif regret dont il étoit dévoré, & ſon inutile jalouſie n'eût pas rendu la conduite de ſa femme excuſable à la cour de France; mais en importunant continuellement le roi & le miniſtre Pomponne, il ne faiſoit que les animer contre lui, développoit à leurs yeux

1678. un foible caractère & n'excitoit en eux que le mépris & l'indifférence pour ſes demandes. A meſure qu'il exigeoit de Louis XIV la plus minutieuſe inſpection ſur les démarches de ſa femme, le monarque au contraire l'invitoit à la cour & lui en faiſoit partager les plaiſirs. Cependant Marguerite porta ſi loin l'abus de ces bontés, que l'abbeſſe de Montmartre fit de ſérieuſes remontrances à Louis XIV, lui demanda des ordres pour éloigner de ſon monaſtère les gardes-du-corps, empêcher les ſorties perpétuelles & les promenades à cheval. Elle ajouta même qu'il falloit lui ôter la libre adminiſtration de ſon bien. Le roi ne put refuſer d'avoir au moins des égards apparens à ces repréſentations; il convint du peu de dignité répandue dans les actions de la ducheſſe; mais il ne s'obligea pas à d'autres précautions qu'à l'empêcher de paſſer les nuits à la cour, & à lui fournir plus rarement les occaſions d'y paroître. La faveur des princes du ſang la ſoutint contre ce nouvel orage, & bientôt elle fut invitée à tous les voyages de la cour, parce que ſon rang l'exigeoit, & ces circonſtances dont elle profitoit toujours,

toujours, lui procuroient encore plus de distraction que l'abbesse n'eût voulu. Le tourbillon de la cour l'entraînoit à des saillies qui paroissoient criminelles au grand-duc, & que les François ne regardoient que comme des traits de vivacité. L'abbé Gondi ne cessoit d'inquiéter le ministère par ses réclamations continuelles; mais s'il faisoit exiler de Montmartre les personnes à qui la grande-duchesse paroissoit attachée, cette princesse en substituoit de nouvelles, prévenoit aussi-tôt les obstacles ou savoit les vaincre à force d'artifices. L'abbesse se plaignoit de ce que l'obéissance se relâchoit dans le sein de son abbaye; de ce que la princesse y introduisoit le désordre, & disoit qu'elle aimeroit mieux y avoir reçu le démon qu'un esprit si indocile & si turbulent. Elle ne tarda pas à prétexter que l'air de Montmartre étoit dangereux à sa santé, pour obtenir la permission de voyager en Normandie. Mais son principal objet étoit de jouir de sa liberté & de ne plus se voir assujettie à la décence & à la régularité d'une maison religieuse. Tout s'interprétoit en sa faveur à la cour, & Gondi désespérant 1678.

de ſervir le grand-duc ſon maître, lui
1678. écrivoit ainſi : « L'extrême complai-
» ſance qu'on remarque pour les da-
» mes dans celui qui gouverne ce
» royaume, fait qu'elles ſont toujours
» excuſées à ſes yeux, & que ſur ce
» point il ne faut eſpérer de ſa part
» aucune fermeté ».

1679. Cependant l'italien redoubla d'inſtances auprès du roi pour qu'on n'aſſignât pas à la grande-ducheſſe un appartement dans un de ſes palais. Louis XIV répondit que cette faveur s'accordoit aux droits du ſang, & que par égard même pour le grand-duc, il ne prétendoit pas la refuſer à ſa couſine. Son étroite union avec madame de Guiſe ſa ſœur, logée au Luxembourg, lui fourniſſoit un juſte moyen de demander cette grace. Mais ſon mari toujours plus irrité n'épargna rien pour la mortifier ; il parvint à gagner la reine, il mit la diſcorde entre les deux ſœurs, & engagea enfin le roi même à lui refuſer l'appartement. Il écrivoit ſans ceſſe qu'en qualité de prince & de mari, le droit de la contenir dans ſes devoirs lui étoit acquis ; que la dignité de ſon rang exigeoit qu'elle vécût inconnue &

retirée ; qu'il ne pouvoit se persuader que le roi de France approuvât tant de désordres qui offensoient également sa personne. Il déclaroit enfin que si elle pouvoit impunément manquer aux conventions dont sa parole étoit le gage, il lui étoit bien permis à lui-même de lui ôter la pension qu'il avoit promise par le même traité. La chûte de M. de Pomponne & l'élévation de son successeur, M. de Croissy, changèrent tout-à-fait les sentimens du roi ; ce prince fit ordonner à la grande-duchesse d'observer ses devoirs & de ne se présenter à la cour qu'après en avoir reçu l'ordre de lui. Ainsi éloignée de tous ses confidens, remise aux rigueurs de l'abbesse, éprouvant toute la tristesse d'une retraite qui l'ennuyoit, aigrie plus que jamais par le dépit & par la haine, elle se seroit volontiers livrée à un emportement dangereux si la réflexion ne l'eût rappelée à ses artifices ordinaires. Elle crut qu'il lui étoit désormais impossible de recouvrer la confiance du roi ; elle imagina que la France ne seroit plus pour elle un séjour agréable & qu'elle n'y pourroit plus triompher de son mari : elle considéra 1679.

1679. que cette perſécution de la part de ce prince ne pouvoit naître que d'un eſprit de vengeance inſpiré par la jalouſie & l'amour outragé ; qu'un peu d'art pourroit l'adoucir ; que des marques de repentir pourroient le flatter & le ramener encore à ſa première ardeur. Il lui ſembloit auſſi que le grand-duc, homme intempérant, d'un exceſſif embonpoint & ſujet à des infirmités, ne promettoit pas une longue vie ; elle ſe flattoit que ſe trouvant en Toſcane à ſa mort, elle y prendroit les rènes du gouvernement & s'aſſureroit la puiſſance ſouveraine. Elle ſe flatta en même-tems que les mouvemens de la conſcience & de la religion engageroient le grand-duc à lui accorder cette grace, & pour l'obtenir avec dignité, elle s'adreſſa au pape. Innocent XI ſaiſit volontiers l'occaſion de rétablir la paix dans une maiſon ſouveraine à laquelle il étoit fort attaché ; d'ailleurs le zèle évangélique ne l'invitoit pas moins à rétablir entre deux époux les liens les plus ſacrés de la ſociété. Il conſentit donc à entreprendre cette réconciliation ; mais avant que de revêtir le caractère de médiateur, il voulut s'aſſu-

rer de l'inclination de Côme, & lui fit communiquer ſecrètement l'objet de la demande afin de traiter cette affaire dans la forme qui lui conviendroit le mieux. 1679.

Quoiqu'il parût à Côme III qu'une pareille demande de la part de ſa femme dût faire évanouir aux yeux de toute l'Europe les imputations outrageantes qu'il avoit reçues d'elle-même; quoiqu'elle fût un témoignage aſſuré que la rigueur & la dépendance d'une autorité étrangère après l'avoir rendue plus docile & plus modérée, l'avoient induite à deſirer ſes bonnes graces, il ſuivit les conſeils de la grande-ducheſſe Victoire ſa mère, prit le parti de la négative abſolue & refuſa toute eſpèce de traité. Cette femme vindicative ne manqua pas d'expoſer à ſon fils la diſſimulation, les artifices, les fauſſes réconciliations, les promeſſes frivoles de Marguerite, ſon invincible averſion pour ſa perſonne & pour les Toſcans; il demeura convaincu qu'il étoit plus prudent d'écarter à jamais de ſa maiſon une ſource auſſi féconde de diſcorde & d'inquiétudes. Il comprit en même-tems que ce deſir ne devoit point ſon

existence à un sincère repentir, qu'il
1679. n'étoit point la suite de sages réflexions sur les circonstances présentes, mais du dépit de se voir négligée par le roi & abandonnée à son destin. Il craignit que sa présence en Toscane nuisît à l'éducation de ses fils : la manière dont elle jugeoit à cet égard de la grande-ducheſſe Victoire, qui en avoit la direction, étoit connue. L'espoir d'assurer la succession ne pouvoit plus flatter le prince qui avoit deux enfans mâles, & qui ne desiroit pas d'en augmenter inutilement le nombre. D'après ces réflexions, il fit répondre au pape qu'étant certain que les principes & les inclinations de la grande-ducheſſe n'avoient pas changé, il ne croyoit pas prudent d'attirer de nouveau la discorde dans le sein de sa maison ; que les désordres pouvoient lui devenir plus dangereux que jamais, si la princesse parvenoit à séduire ses propres fils & à les aliéner du respect qu'ils lui devoient comme père & comme souverain ; qu'on ne pouvoit ajouter foi à ses promesses, parce que souvent elle avoit promis pour tromper & non pas pour remplir ses conventions. Ses mépris,

ſes propos inſultans & indignes d'elle, étoient une preuve convaincante d'un eſprit affermi dans la haine contre ſon mari & contre la maiſon de Médicis, que les règles de la raiſon & les loix de l'honneur ne pouvoient ramener; qu'il avoit conſulté là-deſſus les théologiens de ſes états, & le langage de ſa propre conſcience, & qu'il ne ſe croyoit pas obligé d'attirer tant de maux dans ſa maiſon pour ſauver les apparences dans une affaire déjà publique depuis long-tems. Il ajouta que l'unique moyen de ramener la grande-ducheſſe auprès de lui, étoit entre les mains de cette princeſſe; qu'il falloit qu'elle lui prouvât par le changement de ſes mœurs, celui de ſes ſentimens, qu'il lui falloit pendant un long eſpace de tems & ſans aucune interruption, pouver par une conduite toute oppoſée à celle dont il ſe plaignoit, par une réſidence abſolue dans l'abbaye de Montmartre, par une vie modeſte & retirée, qu'elle avoit pris des idées différentes. Certain alors d'un véritable repentir, il ne ſe refuſeroit point à la réconciliation demandée; mais les circonſtances actuelles l'obligeoient abſo- 1679.

1679. lument de n'y prêter aucune foi. Côme répondit de la même manière au comte de Saint-Meſme, maître d'hôtel de la grande-ducheſſe, qui ſous d'autres prétextes s'étoit tranſporté à Florence, & qui avoit tout tenté pour ramener l'eſprit de ce prince.

Marguerite avoit encore irrité ſon mari par un acte d'inconſidération qui avoit compromis ſon orgueil & ſon rang. Elle avoit aſſiſté au mariage de la princeſſe de France avec le roi d'Eſpagne, & conformément à l'ancien uſage qui donnoit aux plus proches princeſſes du ſang la fonction de porter le manteau de la nouvelle mariée, elle voulut la remplir comme princeſſe de France; mais Côme III crut avec raiſon qu'étant princeſſe ſouveraine, elle devoit ſoutenir le rang qu'elle avoit par-tout comme femme du grand-duc de Toſcane, & non pas celui de la maiſon où elle étoit née. Les François même la condamnèrent; ils obſervèrent que ſi elle n'aimoit pas ſon mari, du moins elle devoit, par rapport à ſes enfans, conſerver ſa dignité. De pareilles inconſéquences paroiſſoient d'autant plus dangereuſes, qu'elles fai-

ſoient craindre de grands inconvéniens par rapport à la princeſſe Anne ſa fille, dans un moment où on la vouloit propoſer en mariage à M. le dauphin. Côme III avoit conçu cette eſpérance, parce que beaucoup l'avoient crue poſſible, & que Victorio Siri, qui paſſoit pour le plus grand politique de ſon tems, lui en promettoit le ſuccès en ces termes le 29 mai : « La Bavière ayant eu l'excluſion, je » ne vois plus d'autre princeſſe pour » le dauphin, que la fille de l'empereur » ou celle de votre alteſſe. Quant à la » première, je ne crois point que le » roi veuille marier ſon fils unique & » ſon héritier, avec une princeſſe que » le roi d'Eſpagne a refuſée, qu'on » ſoupçonne de ſtérilité, & avec qui » don Jean même a rompu pour cette » ſeule cauſe. Il eſt sûr que la reine » voudroit pour belle-fille une prin- » ceſſe de ſa maiſon ; mais ſes deſirs » ſeront comptés pour peu lorſqu'ils » ſeront oppoſés à l'intérêt de l'état & » aux volontés du roi. Je crois donc » qu'un ſort ſi glorieux eſt réſervé à » la princeſſe fille de votre alteſſe, » ainſi que je le lui ai annoncé déjà

1679.

1679. » depuis long-tems, ainſi que je le deſire » pour combler tous mes vœux. On » en parle à la cour, on entend déjà » quelques perſonnes qui, par envie » ou par intérêt, voudroient traverſer » ce deſſein, ſemer le bruit que deux » reines de la maiſon de Médicis ont été » fatales pour le royaume. Mais ceux-ci » diſcourent ainſi par ignorance ou par » malignité, puiſqu'à parler bien vrai, » Catherine fut, à mon ſens, une des » plus grandes femmes du monde, & » malheur à la France ſi la régence ſe » fût trouvée en d'autres mains, puiſ- » qu'au milieu de tant de factions qui » avoient pour chefs & pour mem- » bres des perſonnages ſi conſidéra- » bles, elle ſut ſe conduire de manière » à maintenir ſur la tête de ſes enfans » une couronne chancelante, & à ſou- » tenir la maiſon royale au milieu des » plus terribles ſecouſſes. Marie de » Médicis étoit une femme pleine de » bonté, à laquelle on ne peut repro- » cher que d'avoir été pareſſeuſe, & » de s'être repoſée ſur la foi & les con- » ſeils de ceux qu'elle honoroit de ſa » confiance à l'égard des affaires pu- » bliques ».

L'intérêt de ſa propre ſûreté, le vœu de l'établir par de puiſſantes alliances, la haute réputation de Louis XIV, qui ſembloit deſtiné par la providence à donner des loix à toute l'Europe; toutes ces idées flattoient encore l'eſpoir du grand-duc en augmentant ſes deſirs. Le traité de Nimègue préſageoit plutôt une révolution politique qu'une paix & une diſpenſation ſolide des droits & des poſſeſſions des princes. L'Eſpagne ſe voyoit forcée de céder la meilleure partie de la Flandre, & d'abandonner ſes plus fideles alliés. L'empereur ſacrifié par ſes confédérés, contraint à faire une paix ſelon leurs intérêts, avoit renoncé aux ſiens propres & à ceux du duc de Lorraine, à qui la France impoſoit des conditions humiliantes. L'Italie, toujours en diſcorde avec elle-même, privée de ſecours étrangers, demeuroit expoſée à l'ambition de Louis XIV, & l'on s'étonnoit même qu'un monarque ſi puiſſant & ſi fortuné eût pu négliger une conquête ſi facile pour de légers obſtacles qu'il avoit rencontrés en Flandre & ſur le Rhin. On remarquoit d'un autre côté un grand mouvement parmi les puiſ- 1679.

1679. fances d'Allemagne qui s'excitoient entr'elles à partager les dépouilles de la maiſon d'Autriche, que la foibleſſe eſpagnole & l'indolence léthargique de l'empereur ſembloient leur abandonner. L'Angleterre & la Hollande étroitement unies par les intérêts du commerce, affoibliſſoient cependant un peu la prépondérance de Louis XIV, enlevoient à la France une grande partie des richeſſes de la mer, & l'obligeoient à ſoutenir la guerre par les impôts ſur des provinces épuiſées & languiſſantes. Une extrême confuſion d'intérêts & de ſentimens jettoit beaucoup d'incertitude dans les ſpéculations des miniſtres, & ne leur laiſſoit pas la faculté de diſtinguer ce qui convenoit le mieux pour aſſurer la paix ou pour mettre le trouble à profit. La maiſon d'Autriche inſiſtoit pour qu'il ſe formât une ligue entre les princes de l'Italie, unique moyen de s'oppoſer aux invaſions des François, & Côme III en étoit vivement preſſé par les Eſpagnols. La ſituation des états d'Italie n'admettoit plus la poſſibilité de cet expédient utile, mais périlleux. La maiſon de Savoie obligée de ſe lier avec

les ultramontains, ne trouvoit pas un égal profit à s'unir aux princes italiens. 1679.
La république de Veniſe, uniquement occupée du maintien de la paix dans ſes poſſeſſions, craignoit de ſe rendre ſuſpecte à la France, & d'attirer contr'elle les forces des Turcs. Le pape, sûr de conſerver les domaines de l'égliſe ſans prendre aucun parti, ſe ſoucioit peu que Naples & Milan appartinſſent plutôt aux François qu'aux Eſpagnols. Sans l'union de ces trois puiſſances, toute confédération de la part des ſouverains les plus foibles, eût été dangereuſe pour eux. Le grand-duc entr'autres, crut que s'écarter du ſentiment général & prendre ouvertement un parti, ſeroit capable d'opérer ſa ruine. Il crut qu'au défaut d'une confédération, une étroite alliance avec la maiſon de Bourbon, ou avec quelqu'autre puiſſance alliée de Louis XIV, pourroit lui procurer des avantages majeurs; & dans cette idée, il fit propoſer ſecrètement le mariage de la princeſſe Anne avec le dauphin de France, & celui du prince Ferdinand avec l'infante de Portugal, héritière préſomptive du royaume. Mais les

propos de la grande-ducheſſe, ſon ani-
1679. moſité, ſa haine pour ſon mari, le mépris dont elle le couvroit aux yeux du roi & du miniſtère, rendoient un pareil traité fort difficile à conclure.

1680. Irritée du refus qu'elle avoit éprouvé au ſujet de l'appartement qu'elle avoit demandé, comme auſſi des ordres qu'elle avoit reçus de ne plus coucher hors du monaſtère, ayant perdu l'eſpoir de retourner en Toſcane, cette princeſſe ſe livra déſormais à toute ſa fureur, & ne reſpira plus qu'une vengeance ſignalée contre le prince Côme. Elle ne pouvoit ſupporter, qu'avec tant de dépenſe & de ſollicitude, il tînt attachés à ſes pas, des eſpions, des cenſeurs de ſes actions, qui ſavoient envenimer même les plus indifférentes, pour la rendre odieuſe au roi, qui s'inquiétoit de ſa conduite, ou que tant d'importunité fatiguoit à l'excès. D'un autre côté, l'ennui de la retraite, & l'obéiſſance pour ainſi dire ſervile, qu'exigeoit l'abbeſſe de Montmartre, augmentoient continuellement ſon chagrin, tandis que ſon deſir eût été de vivre à Paris, au Luxembourg, avec ſa

sœur ; elle ne cachoit pas les sentimens qui l'agitoient, lorsque le feu ayant pris à son quartier, menaça de faire des progrès rapides & d'embrâser le couvent. Dans la confusion que produisit cet accident, on observa que la princesse animoit ses gens moins à secourir le feu qu'à se sauver du danger. On ne parvint à arrêter les progrès de l'incendie, qu'avec beaucoup de peine, & ce ne fut pas sans un grand dommage. Aussi lorsque l'abbesse en rendit compte au grand duc de Toscane, elle ne manqua pas de lui persuader que ce malheur n'étoit pas arrivé par hasard ; elle lui persuada même si bien que la princesse en étoit coupable, qu'à force d'exagérer le danger, de voir répéter cette criminelle extravagance avec un plus grand risque, elle en arracha une somme considérable, pour construire un bassin dans le monastère, & y conduire des eaux. Le grand duc ne perdit pas cette occasion de faire éprouver de nouvelles rigueurs à sa femme, de la part du roi ou des ministres, mais il ne fit qu'accroître son désespoir, &, dans son agitation, ne pouvant que char- 1680.

1680. ger ſon mari d'injures & d'outrages, elle lui écrivit en ces termes, le 8 janvier : « Je ne puis ſupporter vos » extravagances, je ſais que vous faites » auprès du roi, le pis que vous pou- » vez contre moi, & vous y faites » concourir le prince & les miniſtres, » pour m'empêcher d'aller à la cour, » où j'ai continuellement affaire pour » avoir la protection du roi dans » toutes les occaſions ; vous faites mal » pour vos enfans, car ſi j'euſſe été li- » bre de me trouver à la cour dans » toutes les occaſions, ils en ſeroient » mieux & pour le préſent & pour » l'avenir ; ainſi vous faites mal pour » eux, pour vous & pour moi, car » vous me jettez dans un tel déſeſpoir » qu'il n'eſt pas de moment dans la » journée, où je ne vous deſire la mort. » Je ne puis fréquenter les ſacremens, » vous me ferez damner & vous le » ſerez vous-même, parce qu'on ne » peut ſauver ſon ame lorſqu'on eſt » cauſe de la perte d'une autre. Vous » ſavez que ſi vous m'aviez laiſſée ſans » vous embarraſſer de moi, je n'aurois » eu que des occaſions de faire le bien, » dans un lieu ſaint, avec une ſœur qui

» eſt à moitié ſainte; ce qui m'afflige » le plus, c'eſt que nous irons tous » deux à la maiſon du démon, & que » j'aurai le tourment de vous y revoir. » Si vous m'aviez laiſſée en repos, je » me ſerois livrée à la dévotion, je » commençois à me faire inſtruire de » mes obligations envers Dieu, & » lorſque j'étois à Alençon avec ma » ſœur, & que j'ai demeuré avec les » ſaintes mères de la Charité, j'avois » repris mon premier deſſein de me » faire ſœur de charité dans un hôpital; » durant le temps de mon ſéjour dans » cette ville, je ſervois les malades, » je m'y plaiſois fort, & ſi vous vous » en étiez informé, vous auriez ſu » que j'y allois paſſer des matinées en- » tieres, & que je faiſois ſans ennui, » tout ce que font les ſœurs; mais je » ne veux plus ſonger à faire le bien, » parce qu'il me réuſſit mal, & vous » me réduiſez à un tel déſeſpoir, que » je ne ſonge plus qu'à me venger. Si » vous ne changez pas de façon d'agir » envers moi, je vous jure par la cho- » ſe du monde que je hais le plus, qui » eſt vous, que je ferai un pacte avec » le démon pour vous faire enrager, 1680.

1680. » & pour me ſouſtraire à vos folies.
» Votre dévotion ne vous ſervira de
» rien, & vous pouvez faire ce que
» vous voudrez, parce que vous êtes
» *une fleur de rhue*, Dieu ne veut point
» de vous, & le démon vous rebute.
» Maintenant ce que je veux de vous,
» c'eſt que vous écriviez au roi que
» vous ne voulez plus vous inquiéter
» de ma conduite, que vous lui laiſſez
» la liberté de diſpoſer de moi, que
» vous vous repoſez ſur lui & ſur ſa
» prudence, de tout ce que je ferai,
» & que vous le priez de me prendre
» ſous ſa protection, comme ſa pro-
» pre fille : ſi vous le faites, je vous
» promets de me reconcilier avec Dieu,
» peut-être de me donner à lui comme
» je vous l'avois fait eſpérer ; mais ſi
» vous le refuſez, attendez-vous aux
» effets de ma vengeance, car pour
» me réduire, vous ne le ferez point ;
» ſi vous croyez me faire retourner
» auprès de vous, c'eſt encore ce qui
» n'arrivera jamais, & ſi j'y retournois,
» malheur à vous, car vous ne mour-
» riez jamais que de ma main. Vous
» pouvez vous préparer à laiſſer bien-
» tôt cette vie ſans aide, parce que je

» ſais bien que vous avez peu de tems
» à y demeurer, & vous ferez bien 1680.
» de me donner quelque ſatisfaction
» le peu de tems que vous avez à y
» reſter, afin que je faſſe des oraiſons
» pour vous, après votre mort, & que
» je demeure ici de manière à pouvoir
» aider vos fils, deſquels vous avez
» juſqu'à préſent ruiné la fortune. Il
» ſuffit, changez de façons avec moi.
» Je vous en avertis, ce ſont vos affai-
» res, ce ne ſont plus les miennes,
» parce que je ſuis déjà déſeſpérée &
» que je n'ai plus rien à perdre ».

Ce qui étoit promis par cette lettre, fut exécuté ſans réſerve; la grande-ducheſſe ayant franchi le premier pas & s'étant ſouſtraite à la dépendance de l'abbeſſe, commença même à ne plus craindre le roi, & s'abandonna totalement à ſes caprices. Un homme de néant élevé par elle au grade de ſon valet de-chambre, étoit devenu ſon confident en public, & en particulier, l'arbitre & le directeur de ſa conduite. Toutes les perſonnes attachées à elle, à qui elle ſoupçonna des relations avec le grand-duc, lui devinrent odieuſes & furent bannies

1680. d'auprès d'elle ; les voyages, les parties de campagne, les bains, les promenades à cheval, devinrent des plaisirs très-fréquens, & rien ne fut épargné de ce qui devoit donner le plus d'ombrage au grand-duc. Louis XIV à qui ce prince envoya l'original de cette lettre, parut indifférent à cette nouvelle folie, même il en rit, & la grande-ducheſſe ſe repoſant ſur cette complaiſance du roi pour ſon âge & ſon ſexe, en prit d'autant plus de courage; & même pour accabler ſon mari de nouvelles inquiétudes, elle obligea Louis XIV à demander, en ſon nom, un accroiſſement de penſion annuelle ou la reſtitution du capital entier de ſa dot. Elle en vint à perſuader à ce monarque, que la ſomme de quatre-vingt mille livres ne ſuffiſoit pas à ſoutenir décemment le rang dans lequel l'avoit placée la providence, & auquel elle ne pouvoit renoncer ; que ſi elle avoit eu un mari plus diſcret, moins cruel & moins emporté, elle n'auroit pas éprouvé tant de conteſtations à cet égard, & qu'enfin ce même prince, au lieu d'employer des ſommes à la tourmenter & à s'informer de toutes

ſes actions, auroit pu ſuppléer à ce qui lui manquoit pour le ſoutien de ſa dignité, qui intéreſſoit également celle de la France & de la Toſcane. Au moment où le grand-duc ſollicitoit contr'elle l'exil, les repréſentations & la rigueur exceſſive d'une autorité abſolue; tandis qu'il croyoit voir dans la perſonne de Louis XIV le miniſtre de ſa vengeance, une pareille demande lui parut révoltante; il fit pour toute réponſe, un refus abſolu. Quant à l'accroiſſement de la penſion, Louis XIV ne put s'empêcher de montrer le dégoût que lui cauſoient enfin, & tant d'importunités, & le peu de philoſophie du grand-duc. Il s'en tint à dire qu'ayant ôté à la grande-ducheſſe la jouiſſance perpétuelle des plaiſirs de ſa cour, tout autre acte de rigueur excéderoit les bornes de ſon devoir & de ſa juſtice; qu'il ne vouloit pas ſervir aveuglément les caprices d'un jaloux déraiſonnable, emporté par ſa paſſion. Le cardinal Bonſi qui ſoutenoit les raiſons de Côme III, obtint, pour toute réponſe, « que le grand-duc ayant conſenti à » renvoyer ſa femme en France, s'étoit » dépouillé de tous ſes droits ſur elle; que 1680.

» tant d'inquiétudes ſur ſa conduite
1680. » étoient contradictoires à ce premier
» pas ; que la paſſion qu'il faiſoit remar-
» quer en lui, ſurpaſſoit toute imagina-
» tion & répondoit médiocrement à l'i-
» dée qu'on avoit de ſa prudence ». Il eſt facile d'imaginer quelle impreſſion firent de pareils avis ſur l'ame de Côme III. Il avoit lieu de les regarder comme bien propres à encourager la grande-ducheſſe. Il ſe voyoit l'objet des railleries de la cour de France ; il ſavoit que la princeſſe jouiſſoit de ce triomphe, & qu'en parlant de ſa lettre aux miniſtres, elle diſoit que les ames vaines, orgueilleuſes & baſſes devoient être traitées avec empire & avec mépris. Il en reſſentit une ſi vive douleur, qu'il tomba dangereuſement malade, & fit craindre pour ſa vie.

1681. Son intempérance, une vie ſédentaire & retirée avoient depuis longtems affoibli ſa ſanté ; il étoit devenu exceſſivement gros, & de nouveau attaqué d'un débordement de bile, il paroiſſoit difficile qu'il pût réſiſter à ſon mal. Cet accident fit eſpérer une révolution dans ſes états ; il ranima dans le cœur de la grande-ducheſſe le

deſir & l'eſpoir de retourner en Toſcane pour diriger le gouvernement de ſon fils. Quoique le prince Ferdinand fût élevé par ſon père & par ſon ayeule, il reſpectoit davantage la mémoire de ſes ancêtres que les leçons de ſes précepteurs; il avoit conçu la plus grande averſion pour les manières & les ſentimens de ſon père, & dans ſon cœur il compatiſſoit ſincèrement aux diſgraces de ſa mère : quoiqu'on lui eût, avec une extrême rigueur, défendu toute correſpondance avec elle, il en entretenoit ſecrètement une fort étroite; il prenoit ſoin de la conſoler par des lettres fort tendres, & de lui confier ſes ſentimens pour elle. Il l'informoit des circonſtances de la maladie de ſon père, & parmi les détails qu'il lui en donnoit, on pénétroit que ce jeune prince étoit fatigué d'une autorité ſi pénible à ſupporter. La grande-ducheſſe jouiſſoit de l'eſpoir de s'en voir délivrée; elle parla publiquement à la cour du deſſein où elle étoit de repaſſer en Toſcane au premier avis qu'elle recevroit de la mort de ſon mari, pour bannir du grand-duché l'hypocriſie & les hypocrites, pour y

1681.

rétablir le gouvernement, y protéger
1681. le génie & les beaux arts, y faire revivre le goût & la philoſophie, ſuivant, à l'égard de ces objets importans, les traces glorieuſes de Ferdinand II. Elle diſoit alors qu'elle ne haïſſoit pas le pays comme on l'avoit cru, qu'elle y ſeroit même retournée avec plaiſir pour y introduire des loix plus ſages, pour en être la ſouveraine & la bienfaitrice, parce qu'elle ſe promettoit de trouver dans le caractère de ſon fils de la déférence & de la docilité. Elle ne diſſimuloit pas le plan qu'elle ſe propoſoit de ſuivre; elle devoit éloigner de Florence la grande-ducheſſe Victoire, ſes deux favoris, le marquis Albizzi & le marquis Corſini, qu'elle nommoit de faux dévots, avec le dépoſitaire François Feroni, dont les idées, diſoit-elle, ſe reſſentoient trop de la baſſeſſe du commerce marchand, & ne pouvoient que retrécir celles qui convenoient à la grandeur d'un ſouverain. Elle aſſuroit auſſi qu'elle ne vouloit former aucun lien avec la cour de France, parce qu'elle étoit déſormais perſuadée & convaincue que Louis XIV n'avoit

que

que ſes propres intérêts en vue dans ſa conduite politique : en conſéquence, elle ne prétendoit établir entre les deux puiſſances que des traités de commerce, afin d'aider ſes ſujets & de protéger leur induſtrie. La providence ne permit pas l'exécution de ces projets ; après une longue convaleſcence, Côme III recouvra la ſanté, & avec elle, le deſir de ſe venger de tous ceux qui avoient deſiré ſa mort, & celui d'inquiéter ſa femme. On ne vit point ſans horreur le traitement qu'éprouvèrent les deux frères Lorenzini, connus par leurs talens & par des expériences dans les mathématiques. Ils étoient attachés au prince Ferdinand ; ils avoient tenu la plume pendant tout le tems qu'avoit duré la correſpondance ſecrète de ce prince avec ſa mère. Ils furent tous deux traînés, ſans s'y attendre, à la tour de Volterra, où ils paſsèrent leurs plus belles années dans les fers. 1681.

Un châtiment ſi ſévère infligé à ces deux jeunes gens, l'inflexibilité du grand-duc, la conduite inexorable & rigoureuſe qu'il preſcrivit à leur égard, firent naître encore de nouvel-

1681. les diſcordes dans la maiſon de Médicis, & devinrent une ſource d'inquiétudes pour le grand-duc. Le prince Ferdinand n'étoit déjà plus dans un âge à ſupporter la tutelle ; il rompit enfin les chaînes de ſon éducation, & bientôt devenu l'objet de l'affection & de l'eſpérance publique, animé par l'applaudiſſement général, il ſecoua tout-à-fait le joug de l'autorité paternelle. Livré à ſon propre génie, à ſes inclinations particulières, il mépriſa ouvertement les avis & le blâme de ſon père ; & tout occupé des plaiſirs que lui indiquoient ſes goûts, il oſa même s'ériger en juge dans le gouvernement, & malgré les défenſes du prince, exiger des miniſtres ce qui pouvoit le ſatisfaire. Une troupe de jeunes florentins ennemis de l'hypocriſie & de la diſſimulation, formoit à ce prince un parti qui en impoſoit au grand-duc naturellement foible & puſillanime. Son goût dominant étoit pour les beaux arts & ſur-tout pour la muſique. Autant le peuple déteſtoit le grand-duc, autant il aimoit ce prince parce qu'il étoit ouvert, ſincère, ami des hommes, & prompt à ſecourir les malheureux.

L'orgueil de Côme III ne pouvoit être plus ſenſiblement mortifié que par le mépris & l'indépendance de ſon fils ; il n'avoit pas aſſez de fermeté pour le réduire, & tout ce qu'il gagnoit à perſécuter ſes favoris, c'étoit de l'aigrir & de l'aliéner davantage, tandis qu'alors le public mécontent de ſa conduite, lui témoignoit la haine générale qu'il s'attiroit. Après s'être guéri de cette grande maladie dont il avoit été attaqué, il changea totalement ſon genre de vie d'après les conſeils de Rédi; un régime végétal fut ſubſtitué aux autres objets de ſa gourmandiſe, & ſa vie ſédentaire fut changée en un exercice continuel. Il ne réforma pas pour cela le faſte qui l'environnoit; ſa table ne devoit être couverte que de végétaux, mais le luxe ſe porta dès-lors ſur ces objets comme ſur d'autres; on chercha cet art qui ſert à tromper ou à hâter la nature pour en obtenir les productions dans les ſaiſons les plus contraires. Alors la botanique, le jardinage & la culture des fruits devinrent une des plus fortes paſſions de ce prince. Il n'épargna nuls ſoins & nulles dépenſes pour avoir dans ſes 1681.

1681. jardins les fleurs, les fruits & les plantes les plus rares & les plus délicieuſes des Indes, de l'Afrique & de l'Amérique. Ce nouveau plan de vie ſoutenu avec rigidité, lui procura une vie longue & ſaine, qu'on n'auroit eſpérée ni de ſon tempérament, ni de ſes déſordres paſſés. Il faut ajouter à tout cela l'exercice violent de la chaſſe, & l'habitation fréquente des endroits montagneux propres à cet exercice ; il préféroit ſur-tout la ville d'Ambrogiana, où vers la fin de 1677, il avoit fondé une maiſon de l'ordre d'Alcantara dont il avoit raſſemblé les chevaliers en Eſpagne, & où il rempliſſoit avec eux tous ſes devoirs de piété. Du fond de cette ſolitude, il gouvernoit l'état ſelon les conſeils de ſes miniſtres, pour leſquels il avoit la plus grande déférence; mais comme il ne jugeoit pas des hommes ſelon la réalité de leur mérite, mais ſelon leurs flatteries & le ſoin qu'ils prenoient de contrefaire ſes inclinations, toute l'étude de ſes conſeillers & de ceux qui ambitionnoient à ſa cour des charges & des prérogatives, étoit de paroître dévots, & de revêtir en conſéquence le manteau de l'hypocriſie.

Quelque déteſtable que ſoit par lui-même ce vice odieux, l'expérience démontre qu'il devient plus pernicieux lorſqu'il eſt autoriſé par le prince ; alors il fournit le moyen d'avoir impunément tous les vices imaginables & de les colorer du nom de vertus. La cour ne s'occupoit que de ſermons & de pratiques de dévotion ; les moines diſpoſoient de tout, & rien ne ſe réſolvoit ſans leur conſeil ; devenus diſpenſateurs des graces, arbitres des alliances, deſpotes des familles, enfin l'unique voie de médiation entre le prince & ſes ſujets, ils changèrent enfin les mœurs, & accoutumèrent inſenſiblement la nation à la diſſimulation & à la fraude, & lui imprimèrent un caractère d'hypocriſie qui paſſa facilement à la génération ſuivante. La Toſcane qui avoit auparavant été parmi les états d'Italie le modèle des mœurs, du goût & de la gaieté, devint un objet de dériſion s'il en faut croire les plaiſantes idées de Gigli, & les poéſies ſatyriques de Mancini. Le triomphe de l'hypocriſie s'exaltoit d'autant plus que la cour fourniſſoit à la fois deux ſinguliers objets 1681.

de comparaiſon. Tandis qu'on voyoit
1681. régner auprès du grand-duc la dévotion, l'auſtérité, l'humilité, le maintien compoſé, le prince Ferdinand & François-Marie ſon oncle faiſoient briller autour d'eux l'enjouement, la franchiſe; & même on y voyoit régner un peu de relâchement dans les mœurs. Dès que le prince François put ſe ſouſtraire à la tutelle de ſa mère & à celle du grand-duc ſon frère, il s'abandonna comme Ferdinand à ſes inclinations. Il avoit du goût pour les ſciences & pour les beaux arts, & ſa vivacité naturelle le portoit à la diſſipation. Quoique deſtiné dès l'enfance à la profeſſion eccléſiaſtique, il ne pouvoit combiner ſes paſſions avec l'extérieur modeſte d'un ſemblable état; ainſi conforme en tout au prince Ferdinand, il s'uniſſoit avec lui dans ſes plaiſirs, & comme ſon patrimoine étoit richement compoſé de biens eccléſiaſtiques, à lui aſſignés par la cour d'Eſpagne, il partageoit avec ſon neveu, de quoi ſoutenir le faſte & les plaiſirs de leur cour. Ces princes réſidoient le plus ſouvent à la campagne, & ne venoient à la ville que lorſ-

que le grand-duc n'y étoit plus, toujours ſuivis par une nombreuſe troupe de jeunes gens qui, ſous l'ombre favorable de leurs maîtres, ſe permettoient toutes ſortes de choſes ſans craindre la rigueur des loix ni l'inflexibilité du grand-duc. Cet objet de comparaiſon que les princes ſoutenoient à deſſein de déplaire à Côme III, augmentoit encore la haine de la nation contre lui, aigriſſoit encore plus ſon humeur farouche, mais ne pouvoit le rendre ni plus diſcret ni plus docile. Les perſécutions augmentoient cependant, les moines devenoient les inquiſiteurs des familles, ils s'emportoient avec oſtentation contre les effets des paſſions humaines, & en même-tems couvroient du manteau de la religion les excès des hommes ſerviles qui ſe ſoumettoient à leur puiſſance. 1681.

La difficulté d'agir rendit le grand-duc plus docile envers la grande-ducheſſe; après avoir inutilement employé auprès d'elle des hommes de tout état & de tout caractère pour la réduire par le moyen de la religion; après avoir trouvé inutiles l'importunité, l'argent & tous les artifices pour

l'empêcher de satisfaire ses passions, il
1681. fit de nécessité vertu, & parut plus calme. Il ne lui avoit pas été possible d'obtenir de Louis XIV, qu'il consentît à éloigner du royaume le valet-de-chambre de la princesse, pour qui on la soupçonnoit d'avoir trop de bontés. A toutes les instances de Gondi, le roi répondoit qu'un éclat public donneroit lieu à une diffamation publique. La liaison qu'on supposoit entre cet homme & sa maîtresse, donnoit lieu à des traits mordans qui faisoient au cœur du grand-duc les plus vives blessures, tandis qu'elle étoit devenue altière & impérieuse, & qu'étant soutenue par le roi, elle bravoit & menaçoit hautement tous ceux qu'elle croyoit servir d'espions à son mari. Louis XIV s'amusoit également de l'agitation de l'un & des inconséquences de l'autre, & les regardoit tous deux comme également entraînés par des passions opposées. Le grand-duc menaça de ne plus payer la pension de Marguerite, le roi protesta qu'il ne se soumettroit pas à ce caprice, & qu'il regardoit comme important d'user envers elle d'une plus grande tolérance.

L'empriſonnement des deux Lorenzini avoit fait à ce prince une fâcheuſe réputation de cruauté, comme de fauſſe dévotion, la véritable piété n'étant autre choſe que l'exercice des vertus morales portées à leur plus haut degré de perfection. On vit reprocher à Gondi les artifices & les baſſeſſes pratiquées pour tourmenter une princeſſe qui vivoit ſous la protection du roi ; il convint lui-même qu'il pourroit éprouver la vengeance d'une femme qui ne cherchoit qu'à déſoler ſon époux ; & d'après ces réflexions, le grand-duc craignant de s'attirer l'indignation de Louis XIV, le rappela pour ne pas l'expoſer à quelqu'outrage, & parut renoncer à obſerver la conduite de ſa femme, puiſqu'il lui étoit déſormais impoſſible de la réprimer. 1681.

CHAPITRE IV.

Le grand-duc demeurant neutre entre la France & la maiſon d'Autriche, fournit des ſecours à la ligue contre les Turcs. Le prince François-Marie eſt fait cardinal par Innocent XI. Nouvelles inquiétudes de la grande-ducheſſe; tentatives d'un mariage entre le prince Ferdinand & l'infante de Portugal: mariage de ce prince avec Violante de Bavière; réception qu'on fait à Florence à cette princeſſe.

1682. TANDIS que le repos du grand-duc étoit troublé par les diſſentions domeſtiques, la ſituation politique de l'Europe n'étoit pas en une meilleure ſituation, & celle de la Toſcane affligeoit ſenſiblement ce prince. Le traité de Nimègue avoit plus l'apparence d'une trève que d'une paix, & déſormais l'exécution ſembloit en être impoſſible. La force l'emportoit ſur la raiſon, & l'ambition de Louis XIV n'avoit plus de limites. Il avoit fait bloquer

Luxembourg (*a*) ; les prières des Eſpagnols, & la médiation du roi d'Angleterre ne pouvoient le ramener. La fortune, & l'empire de ce monarque au milieu de l'abattement & de la langueur des autres nations, répandirent par-tout la terreur ; chacun ploya ſous ſon joug pour n'en être point oppreſſé. En Allemagne & dans le Nord, il ſe formoit de nouvelles confédérations, les différentes puiſſances levoient des troupes, & tout faiſoit enviſager une guerre inévitable ; ce tourbillon d'affaires & d'évènemens portoit ſon influence ſur toute l'Italie qui ſe trouvoit dans un moment périlleux. Tandis que l'empereur Léopold étoit preſſé par les rebelles de Hongrie, un armement extraordinaire des Turcs menaçoit la maiſon d'Autriche d'une invaſion dont le ſuccès leur auroit ouvert l'entrée de l'Italie. Les François s'étant rendus maîtres de Ca- 1682.

(*a*) L'Eſpagne ayant refuſé de donner à Louis XIV des équivalens pour le comté d'Aloſt, ce prince fit bloquer Luxembourg ; mais lorſqu'il apprit les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il fit lever le blocus. (*Note du Traducteur.*)

1682. sal (*a*), ne devoient pas tarder à l'être auſſi du Milanois : cet état dénué de forces ne pouvoit eſpérer de la monarchie eſpagnole les ſecours dont il avoit beſoin pour réſiſter aux attaques d'un ennemi ſi puiſſant & ſi fortuné. Les princes italiens ne ſavoient à quel parti ſe déterminer, & s'imaginoient tromper ſur leur foibleſſe réelle par des apparences de reſpects & de neutralité : aucun ne vouloit s'armer pour la défenſe commune : le duc de Savoie étoit déjà lié avec la France, & les Vénitiens étoient effrayés des préparatifs de guerre des Turcs. Le pape qui ſeul par ſa poſition pouvoit entreprendre la défenſe commune de toute l'Italie, étoit le moins habile de tous ces princes, & le moins en état de la conſerver. La cour d'Eſpagne l'invitoit à s'unir avec elle pour

(*a*) M. le marquis de Boufflers prit poſſeſſion le 30 ſeptembre 1681, de Caſal, ville capitale du Montferrat, appartenante au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garniſon françoiſe commandée par M. de Catinat. En 1640, le comte d'Harcourt y avoit remporté ſur les Eſpagnols une victoire mémorable. (*Note du Traducteur.*)

cette même défense, & la France lui
proposoit en même-tems de partici- 1682.
per à la dépouille de cette monarchie chancelante. La première insistoit sur cette union, l'appelant un devoir & un intérêt commun; l'autre plus habile faisoit briller des avantages considérables & des conquêtes solides. En de semblables circonstances, le grand-duc de Toscane se voyoit pressé par les ministres espagnols qui demandoient les secours promis en 1557 pour le Milanois, tandis qu'il étoit combattu par la crainte que lui imprimoit Louis XIV, dont il savoit n'être nullement estimé. Il crut au moins qu'à tout évènement, il lui seroit utile de préparer des armes, de lever des troupes & de fortifier ses places. Il ne perdit point le tems & n'épargna rien pour les réparations nécessaires. Son système de neutralité fut établi pour maxime fondamentale de son gouvernement, & l'on évita la plus légère marque de partialité envers quelque puissance que ce fût.

Ce précepte prudent, que chacun 1683.
pensât à soi-même, une fois reçu en Italie, le grand-duc s'occupa tout en-

1683. tier des fortifications du port de Livourne, & en même-tems du ſoin de le pourvoir de tout ce qui étoit néceſſaire pour le garantir des attaques. La cour d'Eſpagne avoit formé le plan de contraindre tous les princes d'Italie à réunir leurs forces avec les ſiennes, ou du moins à contribuer proportionnellement entr'eux à la défenſe commune. Le vice-roi de Naples ſe plaignoit vivement de la réſiſtance du grand-duc à donner les ſecours, & déjà menaçoit de ſurprendre Portoferraio. Les Génois cependant fortifioient leurs villes, & eux ſeuls oſoient s'oppoſer à l'empire des François, qui prétendoient ſe ſervir librement du port de Savone (*a*), pour tranſporter leurs vivres dans le Montferrat.

Dans ce moment, les Turcs déclarant la guerre à l'empereur, s'approchèrent de Vienne, & menaçèrent cette ville d'aſſaut. Pour s'oppoſer à ce torrent, Léopold ayant formé une

(*a*) Savone eſt en effet une ville très-belle, riche & peuplée; elle eſt dans un terrein fertile & bien cultivé, ſituée ſur la Méditerranée, à dix lieues de Gènes. (*Note du Traducteur.*)

ligue avec Jean Sobieski, roi de Pologne, demanda des ſecours au pape & aux autres princes italiens. Mais cette requête fut préſentée à Florence avec tant de hauteur qu'elle offenſa le grand-duc ; l'orgueil de l'ambaſſadeur n'étoit pas propre à faire réuſſir une ſemblable commiſſion. Cependant Côme III imagina de réunir quatre de ſes galères à celles du pape, de Gènes, de Malthe & de Portugal, afin de tenter une deſcente ſur les côtes du Levant & d'y rappeler les Turcs. Mais comme cette eſpèce de ſecours n'en étoit pas directement un pour l'empereur, il ne fut point accepté avec reconnoiſſance, & le miniſtre allemand chercha envain à perſuader au grand-duc que la même ſomme d'argent employée à l'exécution de ce projet, auroit mieux aidé ſon maître ; après de longues conteſtations, l'ambaſſadeur de l'Empire quitta la Toſcane ſans avoir rien obtenu, ſe plaignant qu'un prince ſi zélé pour le bien de la religion ne prît aucun intérêt dans une occaſion ſi importante. Le grand-duc attribuant ſon refus à l'orgueil de cet ambaſſadeur, envoya

1683.

1683. promptement à Trieſte un don conſidérable de munitions de guerre, renouvelant une ſeconde fois l'offre & le projet d'une ligue maritime qui parut à la cour impériale auſſi bien combiné, que propre à écarter de l'Autriche les horreurs de la guerre. Il eut cependant du regret de n'en avoir pas fait davantage. Les Turcs ayant mis le ſiège devant Vienne, la terreur & la conſternation ſe répandirent dans toute l'Italie. On voyoit les peuples en habit de pénitens & baignés de larmes courir en foule dans les temples, offrir à Dieu des vœux ſincères, l'implorer en faveur de la patrie, & le conjurer de la ſecourir contre un ennemi qui lui ſembloit prêt à fondre ſur elle. Mais à la nouvelle de la glorieuſe victoire des chrétiens, l'effroi ſe convertit en une joie exceſſive; les tranſports de la reconnoiſſance envers les vainqueurs engagèrent le peuple à élever de tous côtés des monumens & des trophées à la gloire de Sobieski & de Charles de Lorraine, ſous le titre de libérateurs de la chrétienté (*a*).

(*a*) Le grand-viſir Fara Muſtapha avoit entrepris le ſiège de Vienne à la tête de deux

Côme III ne fut inférieur à aucun prince dans les marques de sa joie, & le roi de Pologne lui ayant réservé sa part aux dépouilles prises sur le visir, l'encouragea de nouveau à conserver le projet qu'il avoit formé pour faire une diversion utile. 1683.

Les soins infatigables du pape Innocent XI, & son zèle animé par les conseils du grand-duc, formèrent à la fin une ligue entre l'empereur, le roi de Pologne & la république de Venise. Au premier avis de cette confédération, Côme fit équiper quatre galères & quelques autres vaisseaux pour transporter un régiment de débarquement, qui partit de Livourne pour se réunir à l'armée des Vénitiens sur les côtes 1684.

---

cens mille hommes; Jean Sobieski & Charles de Lorraine le lui firent lever le 12 septembre 1683. (*Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.*) Ce sont les paroles qu'un prédicateur de Vienne appliqua d'une manière heureuse à la gloire de Jean Sobieski. Cette journée coûta peu aux chrétiens & peu aux Turcs. L'empereur ne reçut pas le roi de Pologne avec les honneurs qu'il avoit mérités, peut-être parce qu'il lui devoit trop. (*Note du Traducteur.*)

de l'Albanie & de la Dalmatie. Un
1684. ſecours qui peut-être excédoit la proportion de ſes forces, lui fit beaucoup d'honneur dans la chrétienté : il crut ainſi partager la victoire que valut à la ligue l'acquiſition de l'île de Sainte-Maure, & la priſe de la Preveſa. Il eſt certain cependant que les Turcs ne s'épouvantèrent pas beaucoup de cette diverſion : le grand Soliman avoit autrefois comparé les ligues des chrétiens aux cordes d'une harpe qui ſe détendent au plus léger mouvement ; la Porte prévoyoit que bientôt les confédérés ſe déſuniroient, & que leur vigueur & leur activité viendroient à s'éteindre. Malgré cette conjecture, les heureux ſuccès de la première campagne rendirent le repos à l'Italie, du moins à l'égard des Turcs, car elle avoit à craindre un ennemi plus prudent & plus heureux. Déjà la guerre étoit rallumée en Flandre, & les François maîtres de Luxembourg, ſe flattoient encore de porter plus loin leurs armes victorieuſes. On voyoit ſe réunir à Caſal une grande quantité de troupes qui répandoient par-tout la terreur. Les Génois portèrent la peine d'avoir

outragé un si puissant monarque; malgré les fortifications qu'ils avoient fait construire à Gènes, cette ville fut bombardée par la flotte françoise (*a*), 1684.

(*a*) Dès le tems où Louis XIII avoit porté la guerre en Italie pour assurer la succession du duché de Mantoue au duc de Nevers, il fit assurer les Génois alarmés, qu'il les prendroit sous sa protection, & les défendroit contre quiconque voudroit attenter à leur liberté; les Génois reconnoissans, promirent d'observer la plus exacte neutralité jusqu'à la fin de cette guerre; en effet, les Espagnols même ne purent les engager à une rupture. Louis XIV fut un des médiateurs entre eux & le duc de Savoie Victor-Amédée, lorsque la guerre se ralluma en 1670, par la trahison de la Torré. Plus de dix ans d'un calme heureux les ayant rétablis, ils voyoient régner la guerre autour d'eux sans en ressentir les effets, & peut-être auroient-ils joui longtems d'une paix avantageuse s'ils avoient su allier les ménagemens qu'ils devoient à la France avec leur indiscret attachement pour l'Espagne; ils rompirent la neutralité promise, au moment où elle pouvoit seule leur servir de rempart. Diverses insultes faites aux vaisseaux françois engagèrent Louis XIV à de justes représentations. De secrètes intelligences avec le gouverneur de Milan, donnèrent à ce prince de plus grands sujets de plaintes. Les Génois, comme aveuglés

1684. au grand dommage des habitans qui virent ruiner leurs plus ſuperbes édi-

par leur mauvais deſtin, n'eurent de déférence ni pour les reproches du roi, ni lorſqu'il protégea les prétentions du comte de Fieſque, ni lorſqu'il demanda d'établir à Savone des magaſins pour le tranſport des ſels qu'il tiroit du Montferrat & qui devoient être transférés à Caſal. M. de Saint-Olon, envoyé de France, & chargé de leur demander raiſon de ces procédés, s'étoit toujours comporté chez eux avec la fermeté d'un miniſtre ſenſible à la gloire de ſon maître, & cette fermeté avoit irrité les Génois. Le peuple oſoit lui faire des outrages, à lui, à ſa femme, à ſes domeſtiques, à tous ceux qui étoient même ſes amis; il empêchoit d'entrer chez lui les médecins, les chirurgiens; les couriers même qui lui venoient de France ne pouvoient quelquefois pénétrer chez lui. Dans ſa fureur, cette populace inſenſée oſa même couvrir de boue les armes de France qui étoient ſur la porte de l'hôtel de l'envoyé. Louis XIV indigné rappela Saint-Olon, qui dans ſon audience de congé, tint au ſénat un diſcours rempli de modération, mais propre à lui faire entrevoir les ſuites funeſtes de ſes injurieux procédés. Les Génois effrayés levèrent le maſque auſſi-tôt; ils firent élever de nouvelles fortifications à Gènes & à Savone, traitèrent avec l'Eſpagne pour en obtenir des ſecours, & firent conſtruire quatre nouvelles galères. Le roi de

fices. Ils ne purent s'épargner de nouveaux malheurs qu'aux humiliantes con- 1684.

France leur fit encore demander raiſon de ces préparatifs, & demanda du moins que les galères ne fuſſent pas armées; mais les Génois ſéduits par l'ambaſſadeur d'Eſpagne, continuèrent leurs diſpoſitions de guerre, firent venir des munitions de Hollande, raſſemblèrent des ſommes d'argent, & reçurent dans leurs ports des troupes eſpagnoles : cela ſeul rompant le traité de neutralité, méritoit une déclaration de guerre. Auſſi Louis XIV prit la réſolution de venger les outrages qui lui avoient été faits directement & indirectement dans la perſonne de ſon ambaſſadeur. Une flotte commandée par le marquis du Queſne parut à la vue du port de Gènes le 17 de mai. La république députa ſix ſénateurs pour demander la deſtination de cette flotte. Le marquis de Seignelay leur détailla les reproches que Louis XIV avoit à leur faire. Parmi les griefs, le plus fort ſans doute étoit de s'être unis avec l'Eſpagne pour brûler dans la rade de Toulon tous les vaiſſeaux du roi. Les machines cachées au fond de la mer qui devoient exécuter cet horrible deſſein, étoient de leur invention, & Louis XIV en avoit des preuves écrites. Une lettre du roi d'Eſpagne, où ce prince prenoit le titre de leur protecteur, étoit de leur part une déclaration de guerre. Le roi de France étoit prêt cependant à oublier de ſemblables offenſes s'ils ſe ſoumettoient

ditions d'envoyer leur doge aux pieds
1684. de Louis XIV avec quatre ſénateurs,

aux conditions modérées & raiſonnables qu'il leur impoſoit par la voie du marquis de Seignelay. Les ſénateurs repartirent ayant obtenu cinq heures pour rendre leur réponſe. Ils la firent en effet, mais par une décharge de toute leur artillerie ſur les vaiſſeaux du roi. Heureuſement, pas un boulet ne porta, & les bombardiers françois plus expérimentés, lancèrent ſur la ville une grêle de bombes qui la mirent en feu dans l'eſpace de moins de deux heures. Le bombardement dura juſqu'au 22. (*Révolutions de Gènes, liv. V & VI.*) Ce n'eſt pas ici le lieu de repréſenter la déſolation qui régna dans cette malheureuſe ville, la fuite des habitans qui emportoient à travers les flammes ce qu'ils poſſédoient de plus précieux, la mort des citoyens de tout ſexe & de tout âge, l'écroulement des plus beaux édifices. En même-tems qu'ils excitent la terreur, ces tableaux décrits par différens auteurs, donneront une idée effrayante de l'obſtination du ſénat, qui vit régner une guerre auſſi ſanglante juſqu'au mois de janvier, ſans vouloir ſe rendre aux cris d'un peuple au déſeſpoir qui demandoit à haute voix, *la paix & du pain.* L'Eſpagne, qui les avoit ſéduits, ne put les ſecourir. Tel ſera toujours le ſort des petites puiſſances qui s'attacheront imprudemment aux grands états; ceux-ci ne s'en ſervent jamais que pour des intérêts paſſagers, & les abandonnent dès

pour lui demander pardon de ſon erreur. Cet exemple effraya le grand-duc qui, combattu par les inſtances des Eſpagnols qui le pourſuivoient, & retenu par la crainte que lui imprimoit cette force prépondérante, ſouffroit paiſiblement les actes impérieux que ſe permettoient à Livourne les François devenus les arbitres ſuprêmes de la navigation ſur la Méditerranée; il en demandoit ſeulement réparation avec des reſpects infinis. Afin d'obtenir l'amitié d'un ſi grand prince, il ſoumit à ſa bienveillance & à ſa bonne volonté ſes projets de mariage pour le prince Ferdinand & pour ſa ſœur Anne de Médicis. Les alliances qu'il auroit contribué à former lui-même, auroient été regardées en Europe comme la ſienne propre, & l'appui de ce monarque eût été le plus puiſſant pour la maiſon de Médicis. 1684.

Le prince Ferdinand avoit alors vingt-deux ans; déjà l'inaction, l'ennui & les paſſions bouillantes de la jeuneſſe, lui faiſoient entreprendre 1685.

---

qu'elles ceſſent de leur être utiles. (*Note du Traducteur.*)

1685. des voyages. Sa propre inclination, le faſte qui régnoit alors ſur les théâtres d'Italie & ſur-tout dans la Lombardie, l'invitoient à parcourir ces provinces, & à paſſer un carnaval à Veniſe. Dans cette ville régnoient à la fois le libertinage, les plaiſirs les plus recherchés, le goût de la muſique, celui de l'opéra & le triomphe de ceux qui cultivoient cet art. L'admiration ſouvent déraiſonnable dans ſes effets, avoit profané le nom de vertu en l'attribuant à ceux qui excelloient dans l'art du chant, comme autrefois on avoit attribué au paradoxe le nom de philoſophie, & les muſiciens par un abus condamnable du mot étoient devenus ſous le nom de *Virtuoſes*, l'objet des complaiſances de la cour & des grands. L'amour des femmes de cet état étoit l'écueil de la plupart des hommes; on voyoit accourir à Veniſe des différens endroits de l'Allemagne & de l'Italie, des princes & des perſonnages de qualité qui diſſipoient dans cette ville leurs patrimoines entiers, ou des ſommes exceſſivement conſidérables, pour goûter un inſtant cette trompeuſe douceur qui ne leur laiſſoit

enſuite

enſuite que des regrets & des ſouvenirs amers. Outre le prix de Caſal qu'il avoit reçu des François, Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, avoit ſacrifié pour une de ces femmes tout ce qu'il poſſédoit de plus précieux, & quelquefois il opprimoit ſes ſujets pour ſatisfaire à ſes débauches. Ce funeſte tranſport égaroit déjà les eſprits du prince de Toſcane : il ne ſouffroit qu'avec peine l'autorité paternelle, & les plaiſirs dont il jouiſſoit en Toſcane lui devenoient ennuyeux. Quoique ſon père lui permît de s'occuper des ſpectacles & des théâtres de Florence, plus qu'il ne convenoit à ſon rang, ce jeune prince n'en deſiroit pas moins de devenir l'émule du duc de Mantoue, & d'aller faire un voyage au carnaval de Veniſe. Pour calmer en partie ce deſir ardent, Côme III lui promit de permettre ce voyage pourvu qu'il commençât par ſatisfaire à la dette qu'il devoit à l'état, & qu'il ſongeât à ſe marier pour avoir des enfans. Il lui repréſenta qu'il étoit d'autant plus aſtreint à ne pas différer cet engagement, que le prince François, d'un tempérament très-gras, & le prin- 1685.

1685. ce Gaſton, foible & d'une ſanté chancelante, ne donnoient pas d'eſpoir de poſtérité. Le grand-duc fit valoir ces raiſons à ſon fils ; il lui fit comprendre les périls qu'entraînoient après eux les voyages, il lui repréſenta les ſuites d'une dépravation ſemblable à celle du duc de Mantoue ; il lui rappela les ſommes conſidérables ſacrifiées pour le ſoulagement du peuple dans les tems de diſette, & tout récemment pour envoyer des ſecours aux Vénitiens contre les Turcs. Ferdinand ſe rendit aux juſtes raiſons de ſon père. Il y avoit alors en Europe cinq princeſſes nubiles, agréables à la maiſon de Médicis, on les propoſa au jeune prince. C'étoient, l'infante de Portugal, héritière préſomptive du royaume, une princeſſe de Bavière, deux filles de l'électeur palatin & une princeſſe de Parme. Ferdinand ne put s'oppoſer à aucun de ces partis, & Louis XIV ſe prêta de bonne grace à cette négociation.

Le Portugal par ſa ſituation naturelle, & par les circonſtances qui avoient précédé & accompagné l'élévation de la maiſon de Bragance ſur le trône, ne pouvoit que ſe défier de

la couronne d'Eſpagne, & l'appui de la France lui étoit néceſſaire. Il n'exiſtoit d'autre ſoutien de la famille royale que l'infante Iſabelle fille de don Pierre, d'abord régent du royaume & devenu roi par la mort de ſon pupille don Alphonſe; ce prince n'avoit plus d'eſpoir de poſtérité; déjà la tranſlation de la couronne dans une autre maiſon paroiſſoit aſſurée. Malheureuſement Pierre II étoit timide, irréſolu, livré aux conſeils des moines & des grands. La nation étoit diviſée en deux partis, l'un étoit attaché à l'Eſpagne parce qu'il ſavoit bien qu'elle étoit dans l'impuiſſance de nuire, l'autre à la France dans l'idée de ſe faire un appui de Louis XIV. Le miniſtère & la cour deſiroient un roi qui ne fût ni de l'un ni de l'autre parti, qui fût foible & incapable de gouverner, parce qu'il auroit été docile & ſoumis: dès 1681 on avoit choiſi Victor-Amédée, duc de Savoie, pupille & neveu de la reine Eliſabeth, femme de Pierre II. Comme les conditions du traité alors projetté entre les deux maiſons portoient l'union des états de Savoie à ceux du Portugal au défaut d'héritiers mâles, les 1685.

1685. habitans de Mondovi (*a*) & ceux des provinces circonvoiſines prirent les armes à cette occaſion ; le prince de Savoie ſe vit obligé par ſes ſujets de changer de réſolution & de licentier la flotte portugaiſe qui étoit déjà arrivée à Nice pour le conduire à Liſbonne. Cet évènement fut ſuivi de la mort de la reine, & bientôt la maiſon de Bragance ſe propoſa de marier à la fois le roi & l'infante. Parmi les moines qui entouroient continuellement le prince, les jéſuites prétendoient former une double alliance entre la maiſon de Médicis & celle de Portugal, en donnant au roi la princeſſe Anne & l'infante au prince Ferdinand. Les mêmes intrigues avoient lieu pour la maiſon de Neubourg & pour celle de Parme, & chacune avoit ſon parti parmi les grands. L'Eſpagne ne négligeoit rien pour empêcher que la couronne ne tombât à un prince de la maiſon de Bourbon, tandis que Louis XIV s'oppoſoit ſecrètement au choix d'un prince autrichien. La maiſon de Médicis éloignée d'être ſuſpecte à aucune des deux

(*a*) Mondovi, en latin, *Mons vici*, ville du Piémont, à treize lieues de Turin.

puiſſances, profitoit de leur indifférence comme de l'inclination des grands & des eccléſiaſtiques. En conſéquence la cour fit faire des ouvertures à Lorenzo Ginori, conſul de Toſcane réſident à Liſbonne : elles furent acceptées avec reconnoiſſance de la part de Côme III qui en remit la négociation à Louis XIV, & autoriſa le conſul à en rédiger les articles, à la réſerve d'annexer le grand-duché de Toſcane à la couronne de Portugal. Ce prince acceptoit toutes les conditions précédemment accordées à Victor-Amédée, & jouiſſoit déjà dans ſon eſprit de la ſatisfaction d'élever ſa maiſon à un ſi haut point de grandeur. Amelot, ambaſſadeur de France à Liſbonne, fut chargé de traiter ce double mariage; mais il trouva dans l'eſprit du roi une très-grande répugnance à ſe remarier & à choiſir un gendre qui pût le gouverner. Cependant pour ſatisfaire en partie aux deſirs de la nation qui vouloit abſolument aſſurer la ſucceſſion au trône, il conſentit au mariage de l'infante avec le prince Ferdinand, & chargea un de ſes miniſtres d'en régler les articles. 1685.

Ces articles dreſſés entre l'ambaſſa-

1686. deur Amelot, le conſul Ginori & Rocco-Montero, député du roi pour cette affaire, portoient qu'on établiroit d'abord le mariage du jeune prince avec l'infante. Il étoit conſidéré ſous deux aſpects différens : dans le cas où Pierre II laiſſeroit des enfans mâles, & dans le cas contraire. Dans le premier, on aſſigneroit une dot à l'infante de Portugal & l'on preſcriroit le traitement qu'elle devoit recevoir en Toſcane ; ſi au contraire Pierre demeuroit ſans enfans mâles, le prince & la princeſſe de Toſcane ſeroient toujours regardés comme héritiers préſomptifs, & après la mort du roi, l'infante, unique héritière, partageroit avec le prince le titre & les prérogatives de la ſouveraineté, comme avoient pratiqué en Eſpagne les rois catholiques, Ferdinand & Iſabelle. En conſéquence le prince Ferdinand devoit paſſer à Liſbonne & y faire une réſidence continuelle ſans avoir la liberté de retourner à Florence, ſinon dans le cas de la naiſſance d'un infant. Si la couronne paſſoit à l'infante & par conſéquent aux fils du prince Ferdinand, il falloit, à la mort de Côme III, réunir le duché de Toſcane à la cou-

ronne de Portugal, ſoumettre les ſujets des deux états aux mêmes droits, leur accorder les mêmes prérogatives, & introduire ; immédiatement après, des garniſons portugaiſes dans les places & dans les châteaux forts. Des conditions auſſi dures ne pouvoient être acceptées par le grand-duc qui avoit proteſté d'avance contre la réunion des deux états. Il en démontra la rigueur à Louis XIV, & lui fit conſidérer que la ſouveraineté de Toſcane n'étoit pas un patrimoine de la maiſon de Médicis, qu'elle ne pouvoit pas être transférée à une puiſſance étrangère ; que Côme I ayant été choiſi par le libre ſuffrage de la république de Florence, ſes ſucceſſeurs répondroient mal à l'amour des peuples, s'ils les ſoumettoient à une puiſſance éloignée, dont les coutumes & les mœurs étoient ſi différentes. Il ajouta qu'il lui arriveroit ſûrement ce qui étoit arrivé à Victor-Amédée, parce que les Toſcans avoient toujours donné des ſignes non équivoques de la ferme réſolution où ils étoient de n'obéir jamais à aucune nation étrangère. Quand même Côme III auroit pu ſe réſoudre à recevoir de pareilles 1686.

1686. loix, le prince Ferdinand proteſta qu'il ne ſe tranſporteroit point à Liſbonne, & donna les plus fortes preuves qu'un mariage contracté ſous des conditions ſi dures ne lui ſeroit jamais agréable. Louis XIV n'oublia rien pour modérer les prétentions des Portugais; peut-être il auroit ſurmonté celle de la réunion des deux états s'il eût pu vaincre la fermeté du prince Ferdinand qui vouloit avoir l'infante à Florence. Il envoya un ambaſſadeur en Toſcane dans la vue de l'y engager; mais toute perſuaſion fut inutile, & les deux partis ayant trouvé différens prétextes pour retarder les accords, le tems & les évènemens rompirent une alliance qui n'eût ſatisfait perſonne.

Le grand-duc ne pouvoit inſiſter ſur l'éloignement de ſon fils, tandis que la promotion du prince François au cardinalat raſſembloit ſur Ferdinand ſeul les eſpérances de ſa maiſon. Innocent XI attendoit pour élever François à la pourpre, qu'il eût atteint l'âge néceſſaire pour cette dignité. Les ſentimens de ce jeune prince oppoſés à ceux du grand-duc ſon frère, faiſoient univerſellement aimer ſa perſonne; on admi-

roit ſes talens, & ces avantages combinés avec la naiſſance & l'autorité de ſa famille à la cour de Rome, lui préſentoient à l'avenir une heureuſe perſpective. Côme III, qui cherchoit à l'éloigner de l'exemple & de l'amitié de ſon fils, lui avoit confié dès 1682 le gouvernement de la ville & de l'état de Sienne; François y avoit fait les premiers eſſais de ſa prudence, de ſa franchiſe & de ſon intelligence. Enfin, nommé cardinal le 2 ſeptembre, il ſe prépara à traiter des affaires plus importantes, non-ſeulement pour l'intérêt des ſiens, mais encore pour l'avantage de la maiſon d'Autriche, à laquelle il étoit déjà redevable des penſions dont il jouiſſoit, & dont il eſpéroit encore obtenir un jour le titre de protecteur de la couronne d'Eſpagne & de l'Allemagne. D'après cet exemple, le grand-duc ſe flattoit de diriger facilement le prince Jean-Gaſton vers l'état eccléſiaſtique pour l'utilité de la France, & Louis XIV étoit diſpoſé à ſoutenir un prince né de ſon ſang. Il ſembloit n'y avoir point de difficulté que deux princes de la même maiſon fuſſent protecteurs de deux 1686.

1686. puiſſances ennemies, puiſque la maiſon de Savoie avoit offert le même exemple ſans qu'il en fût réſulté aucun inconvénient. Mais ce qui tenoit le grand-duc en ſuſpens ſur ce point, c'étoit l'eſpérance éloignée que mademoiſelle de Montpenſier voudroit établir ce jeune prince en France, & diſpoſer en ſa faveur de ſon immenſe ſucceſſion. Jean-Gaſton avoit reçu l'éducation la plus brillante, ſon eſprit le portoit à aimer l'étude, jamais il n'étoit oiſif; il étoit d'une figure agréable, il avoit des manières douces & polies, enfin toutes les qualités qui rendent un homme aimable; modéré, docile & ſenſible, il étoit auſſi fort aimé de ſon père & de toute la cour; ſa mère le deſiroit en France; le roi d'Eſpagne lui offroit le généralat des troupes de mer, & lorſque le roi de Portugal, qui ſe remaria, eut des enfans mâles, il rechercha pour ſa fille l'alliance de ce prince: mais l'irréſolution du grand-duc & la difficulté de conſtituer à Gaſton un revenu convenable à ſon rang, contraignirent ce prince à reſter oiſif dans ſa patrie. Cependant Côme ne voulant pas différer davantage d'aſſu-

rer la ſucceſſion de ſes états dans ſa maiſon, chercha les moyens de terminer toute négociation avec le Portugal, & d'entamer par le moyen du roi de France, un nouveau traité d'alliance avec la princeſſe de Bavière. 1686.

Dès qu'il fut libre du côté du Portugal, il crut qu'en effet aucun parti ne lui convenoit mieux que la princeſſe Violante Béatrix, fille de l'électeur Ferdinand de Bavière, ſœur de la dauphine de France, qui lui procuroit l'avantage de s'allier à l'une des plus puiſſantes familles de l'Allemagne, & de renouveler encore l'union des Médicis & des Bourbons. Il y avoit cependant entre la maiſon de Médicis & celle de Bavière, une ancienne diviſion d'intérêts qui avoit depuis long-tems aigri les eſprits, & fait naître pour ainſi dire une haine héréditaire. Lorſque le grand-duc, n'étant encore que prince de Toſcane, entreprit ſes voyages, il évita même les états de Bavière dans la crainte de quelque ſurpriſe. La raiſon de ce reſſentiment remontoit à l'année 1634. Dans la crainte des événemens qui menaçoient l'Allemagne, l'électeur Maximilien de Bavière avoit envoyé 1687.

1687. à Ferdinand II trois cens mille ſequins, comme un dépôt dont il pourroit ſe ſervir au beſoin. Ayant enſuite retiré le tiers de cette ſomme, il pria le grand-duc de faire du reſte un emploi sûr & profitable; Ferdinand plaça ces deux cens mille ſequins ſur le mont de piété de Florence. La faillite & la réduction du mont de piété, arrivée en 1645, entraînèrent une diminution prodigieuſe dans les capitaux & dans les intérêts. Le duc de Bavière prétendit que le dommage devoit regarder le grand-duc ſeul, & non pas lui qui avoit placé ſes fonds ſous la foi publique. Ce débat entre les deux princes fut ſuivi de fortes conteſtations, & jamais le duc de Bavière ne put obtenir la liquidation, ni du capital ni des intérêts. Le mariage que l'on ſe propoſoit de conclure fourniſſoit des moyens faciles de terminer. Cet objet fut conſidéré comme une heureuſe occaſion, & le grand-duc offrit lui-même d'incorporer les ſommes dues avec la dot de la princeſſe. Madame la dauphine, avec l'autorité de Louis XIV, entreprit ce traité, & trouva dans la maiſon de Bavière toutes les diſpoſitions néceſ-

faires pour le conclure. Ce qui parut le plus difficile à vaincre fut la répugnance du prince Ferdinand, qui, après avoir vu rompre ſon alliance avec le Portugal, avoit déclaré qu'il ne conſentiroit plus à aucun mariage. La médiation de Louis XIV fut encore néceſſaire pour obtenir ſon conſentement, & le grand-duc fut obligé de lui accorder la permiſſion de voyager à Veniſe & en Lombardie. Une autre alliance entre le duc de Modène & la princeſſe Anne, également entrepriſe par le roi Louis & par Jacques II, roi d'Angleterre, n'eut aucun ſuccès. Cette princeſſe étoit l'image de ſon père & de ſon ayeule; elle avoit reçu de la nature les mêmes ſentimens & les mêmes inclinations. L'éducation les avoit fortifiés en elle, & ſon caractère oppoſé à celui de ſes frères, la rendoit auſſi chère à ſon père que haïſſable aux autres princes, qui ne pouvoient ſouffrir ſon orgueil. Lorſque le chevalier de Trumball & le comte de Caſtelmène, ambaſſadeurs de Jacques II, l'un à Conſtantinople & l'autre à Rome, paſſant en Toſcane, propoſèrent à cette princeſſe le duc de

1687.

1687. Modène ou le duc de Parme pour époux, elle proteſta qu'elle étoit réſolue de reſter dans la maiſon où elle étoit née, juſqu'à ce qu'elle eût trouvé, au-delà des monts, une occaſion de ſe marier ſelon ſon rang. Après avoir eſpéré d'être reine d'Eſpagne, reine de Portugal, ou dauphine de France, il lui ſembloit qu'elle dût s'avilir en épouſant un prince de la maiſon d'Eſte ou de celle de Farnèſe; l'orgueil de ſon père ſoutenoit le ſien, & la bienveillance de Louis XIV pour la maiſon de Médicis, lui faiſoit concevoir les plus hautes eſpérances d'élévation dans un tems où la langueur de la monarchie eſpagnole ranimoit l'ambition des puiſſances qui lui avoient été trop ſubordonnées.

La jouiſſance de cette amitié du monarque le plus puiſſant & le plus heureux de l'Europe, étoit cependant empoiſonnée dans l'ame du grand-duc par la conduite & les actions de la grande-ducheſſe. Lorſque le départ de Gondi eut prouvé que Côme III ceſſoit déſormais d'obſerver ſa conduite, elle continua librement à mener le même genre de vie, & à profiter de

tous les genres de divertiſſement & de plaiſir que lui offroient la cour & les perſonnes qui la compoſoient. Mais ſon reſſentiment contre ſon mari ne s'étoit pas éteint, elle n'oublioit aucune occaſion de lui cauſer des chagrins, & de le rendre la fable de la cour de France. Déteſtant le ſéjour du cloître, elle vivoit au Luxembourg & à la campagne; voyageoit librement ſous le prétexte des bains, de la chaſſe, des viſites & d'autres ſemblables plaiſirs. Elle avoit obtenu la confiance de madame de Maintenon, & l'amitié de cette femme lui fut une occaſion facile de fortifier celle que le roi lui avoit toujours témoignée, & de triompher de ſon époux. Quoiqu'il affectât beaucoup d'indifférence, ce prince étoit cependant informé de ſes moindres actions, & ſon cœur étoit la victime d'une paſſion qui le déchiroit & qu'il falloit cacher. Mais ce n'étoit point aſſez pour Marguerite, elle vouloit le mortifier publiquement, & pour cet effet accumulant avec économie la plus grande partie de la penſion annuelle que le grand-duc lui payoit, elle le plaçoit à fonds per- 1687.

du dans les banques publiques, & fai-
1687. ſoit chaque jour de nouvelles dettes pour les dépenſes néceſſaires à la dignité de ſon rang. Par cette conduite elle attiroit à ſon mari la haine de toute la cour, qui le regardoit comme un homme dur, injuſte & cruel, qui manquoit également aux ſentimens de prince & à ceux de mari. La compaſſion qu'elle ſavoit exciter par cet artifice, engagea Louis XIV à demander pour elle une augmentation de penſion : toute la cour étoit révoltée de voir la couſine du roi manquer des choſes néceſſaires au rang où elle étoit née. Le roi devint donc médiateur entr'elle & le grand-duc; celui-ci repliqua qu'il lui ſembloit injuſte que cette princeſſe remportât le prix de ſa déſobéiſſance & de ſon opiniâtreté; qu'il n'étoit pas naturel qu'il ſe montrât libéral envers celle qui lui avoit enlevé le repos & l'honneur. Il ajouta qu'ayant recherché le véritable état des affaires de la grande-ducheſſe, il avoit découvert que ſa pauvreté n'étoit que ſimulée, & que ſon tréſorier même aſſuroit qu'elle n'avoit jamais eu tant d'argent à ſa diſpoſition : mais à meſure que ce prince

insistoit sur la négative, elle s'étudioit à rendre ses refus publics, & pour l'irriter davantage, elle écrivit au prince Ferdinand qu'étant réduite à une extrême misère par la cruauté de son père, elle le prioit de la secourir de quelque somme; que s'il ne le pouvoit pas en argent, au moins qu'il détournât du trésor de la maison de Médicis quelque effet précieux qui pût la secourir. 1687.

Quoiqu'une demande aussi extraordinaire dût rester sans effet, la grande-duchesse fit publier la lettre parmi les personnes de la cour, & cet artifice engagea Louis XIV à faire de nouveaux efforts pour augmenter son revenu; mais fatigué des oppositions du grand-duc, il n'employa pas cette fois des manières obligeantes & gracieuses, mais au contraire un ton sévère & menaçant. L'ambassadeur de France à Gènes fut chargé de se rendre à Florence, & de presser le grand-duc de débourser soixante mille livres pour payer les créanciers de la grande-duchesse; il n'obtint rien encore, & rendit au roi une réponse accompagnée de beaucoup d'excuses, de justifications & de marques de respect.

1687. Louis XIV encore plus mécontent lui écrivit en termes fort graves, qu'il regardoit ſes refus comme un défaut d'attention aux recommandations qu'il lui avoit faites en faveur de ſa couſine, & qu'il ne doutoit pas qu'après de plus ſages réflexions, il n'eût plus de condeſcendance à ſes deſirs. Le même ambaſſadeur fut une ſeconde fois obligé de répéter la demande, & le comte de Croiſſy l'accompagna des plus ſages conſeils & des plus vives inſtances. Il fallut y céder, & Côme III fut contraint, ſelon ſes propres expreſſions, *de boire le calice amer*, de débourſer la ſomme demandée, & d'accorder encore ce triomphe à la grande-ducheſſe. Mais il accompagna cet acte de complaiſance envers Louis XIV, de nouvelles plaintes contre ſa femme, non-ſeulement pour repréſenter combien un pareil ſacrifice coûtoit à ſon repos, mais dans l'eſpoir qu'enfin convaincu de ſes raiſons, il ne réitéreroit plus de ſemblables demandes. Comme ce ſuccès rendit la grande-ducheſſe plus orgueilleuſe & plus hardie, il porta auſſi dans l'ame du grand-duc plus de mécontentement & d'affliction,

& lui occaſionna un nouveau débordement de bile moins dangereux que le premier, mais le cours de cette maladie ne put affoiblir en lui la douleur qui en étoit la ſource. Ce prince appréhendoit encore que la grande-ducheſſe ne mît obſtacle au mariage de ſon fils avec Violante de Bavière ; en effet, Marguerite avoit lieu de craindre que Violante établie en Toſcane, n'engageât madame la dauphine ſa ſœur à lui retirer ſon appui. Pour éviter de ſemblables inconvéniens, & afin d'impoſer un frein à l'inſultante hauteur de Marguerite, Côme ſe ſervit du jéſuite Lachaiſe, confeſſeur du roi, qui ſut inſpirer à ſon maître des ſentimens plus doux, & moins de complaiſance pour la princeſſe. Ce fut lui qui accéléra la concluſion du mariage, & ſes inſinuations ſemblèrent rétablir en quelque ſorte la réputation du grand-duc à la cour de France. 1687.

Les travaux d'un juriſconſulte ayant réglé les anciens démêlés d'intérêts à la ſatisfaction des deux cours de Toſcane & de Bavière, il n'y eut plus aucun obſtacle à la concluſion du traité. L'électeur Maximilien, frère de 1688.

1688. Violante, voulut bien accorder au prince de Toſcane les mêmes honneurs qu'il avoit rendus au dauphin de France. Il fut arrêté que la princeſſe ſeroit accompagnée juſqu'à Mittewalt ſur les frontières de l'électorat, & qu'elle y trouveroit la cour deſtinée à la conduire en Toſcane. Mais il lui fut défendu de conduire à Florence aucune femme ni aucun officier de ſon pays, ne devant être approchée & ſervie que par les perſonnes du choix du grand-duc & du prince de Toſcane. Dès que le contrat fut arrêté, le grand-duc en fit part au ſénat des *quarante-huit* ſelon l'antique uſage de ſes prédéceſſeurs, & le peuple en étant auſſi-tôt informé, la ville retentit des démonſtrations de la joie publique. Le ſénat rendit à cet égard le tribut ordinaire de complimens & d'hommages, & offrit une contribution de deux cens mille écus, pris ſur les ſujets du domaine. Le marquis Philippe Corſini, conſeiller d'état & grand-veneur du prince, fut envoyé à Monaco avec caractère d'ambaſſadeur extraordinaire, pour ſe conformer aux formalités indiſpenſables en pareilles circonſtances. La figure, l'eſprit & les

manières de ce seigneur répondoient au choix qu'en avoit fait son maître, & faisoient honneur à la nation. Quatre des principaux gentilshommes de la cour le suivirent, & le reste de sa suite ne fut pas inférieur à la commission honorable dont il étoit chargé. Après lui, la cour destinée à recevoir & à servir la princesse, partit pour Mittewalt, voyageant *incognito* jusque sur les frontières du grand-duché. Corsini reçut de l'électeur & des autres princes de la maison de Bavière le plus gracieux accueil, & la cérémonie s'accomplit avec magnificence. Le prince Fréderic-Guillaume de Newbourg remplit la charge de procureur du prince de Toscane, & donna l'anneau à la princesse. Les fêtes qui furent données à cette occasion furent aussi brillantes que celles du mariage de madame la dauphine, & le grand-duc eut la satisfaction d'apprendre qu'on avoit rendu au prince les mêmes honneurs qu'au dauphin de France. A la fin de novembre, malgré la rigueur de la saison, la princesse partit de Monaco; elle rencontra à Mittewalt le cortège du grand-duc, & s'avança

1688.

1688. vers le Tyrol accompagnée de deux commiſſaires envoyés par l'empereur. Le duc de Lorraine étant malade, la reine Eléonore ſon épouſe vint au-devant de la princeſſe à Inſpruck; traverſant enſuite les états de la république, ceux de Modène & ceux de Mantoue, elle reçut par-tout des honneurs extraordinaires. A Bologne, elle rencontra le prince Jean-Gaſton, qui avoit parcouru les villes de Lombardie, & qui l'attendoit pour la conduire à Florence. Enfin, le 27 décembre, elle entra dans le grand-duché, s'arrêta à Firenzuola d'où paſſant à *San-Piero*, *à Sieve*, elle trouva enfin le prince ſon époux, qui la conduiſit à Pratolino. Là, ſe rendirent auſſi le grand-duc & le cardinal de Médicis pour la voir, elle entra ſecrètement à Florence, & fut laiſſée en repos quelques jours avant ſon entrée ſolemnelle.

1689. Depuis le règne de Côme I, l'occaſion des mariages étoit auſſi pour la maiſon de Médicis une occaſion de déployer ſa magnificence & ſa grandeur. Côme III qui ſurpaſſoit tous ſes prédéceſſeurs en orgueil & en amour pour le faſte, voulut non-ſeulement

les égaler, mais encore l'emporter ſur eux par le goût & la variété des fêtes & des ſpectacles. Les cérémonies accoutumées, déjà décrites pluſieurs fois en pareilles circonſtances, furent accompagnées des applaudiſſemens réitérés & de toutes les marques de la joie publique. La ſaiſon y étoit favorable, le carnaval donna lieu à toutes ſortes de plaiſirs; les feſtins, les maſcarades, les bals, les jeux & les théâtres offrirent tour-à-tour un ſuperbe ſpectacle au nombre immenſe d'étrangers qui accouroient de tous les états d'Italie. La princeſſe faiſoit l'objet de l'admiration générale, non qu'elle eût en partage, ni beauté ni agrémens extérieurs, mais ſa douceur, ſes manières libres & engageantes lui concilièrent d'abord la vénération publique. Côme III en fut ſurpris, il exprimoit ſa ſatisfaction en ces termes à un moine auquel il ne cachoit pas ſes plus ſecrets ſentimens : « Je ne vis jamais, & crois qu'il n'e-» xiſte même pas dans le monde un » naturel plus parfait & plus aimable; » une femme d'un meilleur cœur & » d'un eſprit plus candide; toujours » occupée de plaire à tous ceux qui

1689.

» l'entourent, d'un caractère flexible,
1689. » de la plus grande docilité accompa-
» gnée d'une piété réelle, qualités adora-
» bles qui la rendent le délice & l'amour
» de toute notre maiſon. J'en reçois
» la plus vive ſatisfaction, & il ne me
» paroît pas que je mérite un ſi grand
» bien ».

CHAPITRE V.

Situation embarraſſante du grand-duc pour conſerver la neutralité entre la France & la maiſon d'Autriche : l'indépendance du prince Ferdinand irrite ſon père, qui tente tous les moyens poſſibles de le réduire à ſon devoir. Après différens projets de mariage, la princeſſe Anne épouſe l'électeur Palatin. L'empereur exige des contributions pour les quartiers des troupes allemandes en Italie.

L'ALLEGRESSE extraordinaire qui régnoit en Toſcane, tant de ſpectacles brillans & de plaiſirs faſtueux, furent interrompus par des évènemens politiques qui firent de nouveau trembler l'Italie. La cour de France animée par

par l'eſprit de conquête, & ne pouvant ſe contenir dans les limites d'une trève conclue avec la maiſon d'Autriche, venoit de commencer la guerre par des invaſions en Flandre & en Allemagne. Jacques II, roi d'Angleterre, avoit abandonné la couronne au prince d'Orange, qui étoit maître de l'état ſous le nom de Guillaume III. Londres étoit déſormais le théâtre de l'anarchie & du fanatiſme. La valeur des princes alliés contre les Turcs avoit échoué au ſiége de Négrepont, que le doge Foſcarini avoit été contraint de lever. Innocent XI, le meilleur des papes, attentif à ſoutenir des droits communs à tous les ſouverains, ſe voyoit inſulté dans Rome par le marquis de Lavardin, ambaſſadeur de France. Ce miniſtre à la tête d'une nombreuſe troupe de gens armés, ſoutenoit à force ouverte les franchiſes de ſon hôtel (*a*) & celles de 1689.

(*a*) Le pape Innocent XI avoit pris la réſolution dès 1687, d'abolir les franchiſes dont les ambaſſadeurs des princes de l'Europe jouiſſoient à Rome, non-ſeulement dans leur hôtel, mais encore dans les quartiers où ils demeuroient : tous les ambaſſadeurs le ſouf-

1689. ſon quartier. Les différentes nations s'étonnoient de voir en même-tems l'empereur & la ligue agir contre les Turcs, & Louis XIV empêcher leurs pro-

frirent, mais Louis XIV s'y oppoſa; il voulut maintenir ſes droits : le duc d'Eſtrées eut ordre de n'en rien relâcher; ſa mort parut au pape une occaſion favorable : il publia une bulle qui ſupprima les franchiſes du quartier des ambaſſadeurs, à peine d'excommunication pour ceux qui voudroient y contrevenir. Le marquis de Lavardin, nommé par le roi à la place du duc d'Eſtrées, arriva le 16 novembre à Rome avec une ſuite nombreuſe, & le pape qui n'ignoroit pas les intentions de Louis XIV, interdit l'égliſe de S. Louis, où l'ambaſſadeur avoit communié la veille de Noël. Dès le 27, M. de Lavardin fit afficher ſa proteſtation dans toute la ville. Le procureur général appela au concile général, de la bulle du 12 mai, & de la ſentence du 26 décembre qui prononçoient l'interdit. Le parlement de Paris lui donna acte de ſon appel. On mit des gardes auprès du nonce qui étoit à Paris, & Louis XIV ſe ſaiſit d'Avignon. L'avocat général parla de la convocation d'un concile, & comme le pape en refuſant des bulles, laiſſoit en France trente-cinq cathédrales deſtituées de paſteurs, il propoſa également de rétablir la pragmatique, puiſque le pape manquoit au concordat. (*Note du Traducteur.*)

grès par de ſi miſérables diſcuſſions. La crainte des armes françoiſes occupoit toutes les cours, & la langueur de la monarchie eſpagnole augmentoit leur terreur. Dans ce contraſte de paſſions & d'intérêts, le grand-duc n'avoit d'autre expédient que celui de la neutralité; mais ſi la guerre ſe fût répandue en Italie, il ne pouvoit eſpérer d'en garantir ſes états. Il auroit facilement uni ſes intérêts avec ceux de Charles II, s'il eût pu lui faire épouſer la princeſſe Anne ſa fille. La reine Marie-Louiſe d'Orléans étoit morte ſans laiſſer de ſucceſſeur à l'Eſpagne. La ſanté incertaine de Charles II, & la néceſſité de donner un héritier à la couronne, n'admettoient point de délai pour le choix d'une autre reine, & le conſeil d'état ſe trouvoit diviſé entre deux partis. Quelques-uns deſiroient d'élever à la ſuprême puiſſance, une princeſſe d'un rang inférieur, qui ſeroit reconnoiſſante envers ceux qui l'y auroient élevée. D'autres plus attachés aux anciennes maximes de la monarchie, vouloient qu'on acceptât un parti du choix de l'empereur. Les premiers objectoient que la princeſſe de Toſ- 1689.

1689. cane portant avec elle une dot considérable, étoit l'alliance la plus favorable dans les circonstances; qu'en attachant plus étroitement le grand-duc à la monarchie, elle lui ménageroit des secours dans la guerre d'Italie qui paroissoit inévitable & prochaine. Mais l'ambassadeur de l'Empire répondoit que si la princesse Anne portoit en Espagne une partie des défauts de sa mère, son alliance deviendroit fatale à toute la maison d'Autriche; que les considérations d'une dot plus ou moins considérable n'étoient pas dignes d'un grand prince, & que les besoins actuels demandoient une princesse entièrement attachée à la maison d'Autriche, d'un caractère doux, traitable, & qui promît de donner des successeurs à l'état. C'étoit pour remplir cet objet qu'on proposoit la princesse de Neubourg, fille de l'électeur palatin, parce que sa maison paroissoit désormais alliée à celle d'Autriche par les nœuds du sang & par ceux des traités.

Animé par les gens qui favorisoient son parti, le grand-duc expédia en Espagne un ministre qui, sous prétexte de faire à Charles II les complimens

ordinaires sur la mort de la reine Marie, offrit en même-tems pour la princesse Anne les mêmes conditions que Ferdinand I avoit accordées à Henri IV, pour Marie de Médicis sa nièce. Ce point fut vivement débattu au conseil d'état, & le roi auroit incliné sans doute en faveur des Médicis si la reine-mère & l'empereur n'avoient insisté en faveur de la princesse de Neubourg, qui l'emporta enfin. Afin de ne pas aigrir le grand-duc par ce refus, & ne pas l'exciter à former une alliance avec la France, le roi & l'empereur se chargèrent de procurer à la princesse Anne un parti convenable, & promirent de donner à la maison de Médicis quelque satisfaction que ce fût, suivant les circonstances. Côme III demeura cependant fort affligé de voir préférer la maison de Neubourg à la sienne, dans le tems où il avoit besoin d'une alliance étroite avec une des plus fortes puissances de l'Europe. Demeurant isolé par ce refus, exposé aux révolutions politiques de l'Italie, il pensa dans ce moment à se pourvoir des moyens nécessaires pour se défendre dans le cas où l'on voudroit par 1689.

1689. la force le contraindre à quelque déclaration contre ſes intérêts. Parmi ces moyens, l'argent étoit le plus eſſentiel, mais par une cruelle fatalité, jamais la maiſon de Médicis ne s'étoit trouvée dans une pareille détreſſe.

La vanité, le faſte, l'oſtentation, le deſir d'être cru riche & puiſſant par les autres nations, avoient engagé le grand-duc à des dépenſes auſſi prodigieuſes qu'inutiles: la dévotion unie à de pareils défauts, lui avoit fait fonder des monaſtères, bâtir des temples, en relever qui étoient tombés en ruines, & prodiguer continuellement des ſommes conſidérables à des ornemens ſacrés & à la pompe des cérémonies religieuſes. Il n'y a point en Europe d'égliſe célèbre par le culte & la vénération des fidèles, à laquelle Côme III n'ait fait quelque don d'un très-grand prix. Les moines & les dévots qui l'entouroient, n'en extorquoient pas moins de contributions à titre d'œuvres pies; il dépenſoit encore en penſions aſſignées à ceux qui venoient en foule embraſſer la religion catholique; & les eſpions payés par lui, non pour prévenir les crimes, mais pour pénétrer dans l'ame des ci-

toyens dont il étoit haï, pour y étudier leurs ſentimens & lui en rendre compte, n'étoient pas d'un entretien moins diſpendieux. Les impôts dont le poids étoit inſupportable, la manière cruelle dont ils étoient perçus, ſuffiſoient pour aliéner le peuple; une inquiſition ſur les mœurs déjà mal imaginée, & ſur-tout trop ſévère, acheva d'irriter les citoyens qui ſe voyoient de tous côtés entourés de pièges. Les murmures augmentoient, & le deſir d'un changement dans le gouvernement devenoit général. Ferdinand condamnoit ouvertement la conduite de ſon père; il mépriſoit & fouloit aux pieds ſes loix & ſes ordres: jouiſſant de la bienveillance du peuple & de l'eſtime publique, il tenoit le grand-duc dans la crainte perpétuelle de lui voir un jour occaſionner une révolution dans l'état. Telle étoit la ſituation de Côme III, lorſque ſe voyant accablé de dettes, privé de revenus, dans l'impuiſſance de continuer les dépenſes accoutumées, il ſentit la néceſſité de changer l'adminiſtration; & de commencer la réforme par ſa propre perſonne & ſa maiſon: mais il eut lieu 1689.

1689. d'être surpris lorsqu'il trouva son fils tout-à-fait opposé à ses maximes, & déterminé à une résistance absolue sur tous les points qui le regardoient. Ce jeune prince accoutumé à dépenser sans mesure, ne voulut plus s'assujettir à une pension réglée que son père voulut lui assigner, ni renoncer à cette autorité indépendante qu'il s'étoit arrogée dans l'administration, autorité que la tolérance du grand-duc & les égards des ministres lui avoient laissé prendre comme un droit appartenant à l'héritier immédiat du grand-duché. Mécontent des résolutions de son père, enhardi par la faveur publique, il refusa également de se soumettre à une réforme, & rejettant avec mépris les remontrances des évêques & des moines, il osa même expliquer au grand-duc, & son mécontentement, & ses refus. Parmi les projets de Côme III, celui d'aliéner les effets les plus précieux de la couronne ne pouvoit qu'irriter le prince & en général tout le public. Ferdinand écrivit à son père qu'il ne changeroit pas d'avis, & ne consentiroit jamais à voir aliéner le trésor de la maison de Médicis, parce qu'il y avoit

d'autres moyens d'accommoder ſes affaires, *lorſqu'il auroit la bonté de ſentir quel étoit celui qui lui parloit en galant homme ; ceux qui faiſoient les ſaints & les ſcrupuleux, conſeillant plutôt ſelon leurs vues particulières, que d'après l'intérêt de leur maître*, &c. Le reſte de ſa lettre eſt employé à lui déclarer qu'il ne changera pas de conduite relativement à ſa manière de toucher, non pas une penſion réglée, mais tout l'argent dont il peut avoir beſoin. 1689.

Malgré la témérité du prince, le grand-duc n'abandonna pas l'eſpoir de l'aſſujettir en employant de nouvelles exhortations & des raiſons plus convaincantes. On lui montra l'état des affaires publiques & des affaires particulières de ſa maiſon, les dépenſes indiſpenſables. On cherchoit à lui perſuader avec douceur, qu'il étoit de ſon devoir de ſe conformer aux réſolutions de ſon père, & de lui demander pardon de ſa réſiſtance ; mais le prince n'en parut que plus fier & plus obſtiné ; il condamna hautement le peu de réflexion, avec lequel le grand-duc prodiguoit des ſommes immenſes pour des ſecours

inutiles dans le Levant; il blâma les
1689. profusions destinées seulement à satisfaire l'orgueil & la fausse dévotion. Il paroissoit persuadé que le grand-duc étant la seule cause de ses malheurs, il n'étoit pas juste qu'il lui en fît porter la peine. Il écrivit une seconde fois à son père en termes peu mesurés. Les reproches & les marques d'improbation que contenoit sa lettre affligèrent sensiblement Côme III: ce prince gémissoit de cette fatalité attachée à sa naissance qui l'avoit assiégé dès ses plus belles années par les dissentions & les troubles domestiques. Cependant pour acheter en quelque sorte le repos de sa vie, & ne pas trouver en son propre fils l'obstacle le plus puissant à une réforme indispensable, il ne dédaigna pas de recourir à un moyen moins proportionné à l'élévation de son rang, qu'au desir d'obtenir un heureux succès.

Un musicien de profession, nommé François de Castris, jouissoit de la faveur du prince, & s'étoit rendu l'arbitre de ses volontés. On espéra de sa médiation ce que n'avoient pu obtenir les ecclésiastiques & les grands. Il

lui fut insinué avec art qu'il rendroit à l'état un service important s'il re- 1689.
concilioit le père avec le fils, puisque les différens entr'eux ne regardoient pas tant la réforme projettée, qu'ils intéressoient la dignité du souverain qui impose le respect & l'obéissance à tous ses sujets quels qu'ils soient. Les instructions que l'on remit à François de Castris, expriment le caractère du fils & la foiblesse du père. « Le respect que le grand-duc croit » lui être dû, exige que le prince » perde cet usage qui lui est familier, » d'une certaine autorité qui n'appar- » tient qu'au maître & qu'il s'arroge » contre tout droit, se permettant d'a- » gir à beaucoup d'égards suivant son » libre arbitre, & de revétir encore » de cette même autorité ses propres » serviteurs, qui agissent en toutes cho- » ses comme s'il n'y avoit pas d'autre » souverain, & troublent l'ordre de l'é- » tat, des charges & du ministère. Le » grand-duc ayant projetté pour l'or- » dre & la réforme qu'il médite, de » remettre les choses dans l'état où elles » doivent être, & de les tirer du » chaos où elles sont, veut que le prin-

» ce ſe contente de voir paſſer toutes
1689. » les affaires par les voies ordinaires,
» qu'il demande à ſon père, qu'il s'abſ-
» tienne de commander lui-même &
» d'affecter une puiſſance ſi étonnante
» & ſi peu connue dans tous les états,
» qu'elle ſe confond avec celle du ſou-
» verain & renverſe toutes les règles
» du gouvernement ».

Cette médiation eut un heureux ſuccès, moyennant la complaiſance du grand-duc qui aſſigna au prince mille piſtoles par mois pour ſes plaiſirs, & François de Caſtris ſe rendit garant de ſon acquieſcement à la nouvelle réforme, & de la ſubordination des gens attachés à ſon ſervice & à ſa perſonne envers les loix & les miniſtres. La tranquilité intérieure de l'état & de la maiſon du grand-duc devenoit plus néceſſaire à meſure que les périls croiſſoient au dehors. Tandis que la guerre s'allumoit au-delà des monts, la crainte augmentoit encore en Italie; l'invaſion d'Avignon, l'audace du marquis de Lavardin, les menaces de Louis XIV qui exigeoit enfin l'entière exécution du traité de Piſe, faiſoient croire que la guerre de Caſtro étoit

prête à ſe renouveler. Les déclarations & les lettres circulaires aux princes d'Italie les avoient tous jettés dans une prodigieuſe agitation; mais la patience du pontife ayant vaincu l'indignation de Louis XIV, le marquis de Lavardin fut rappelé. Lorſque cet ambaſſadeur excommunié paſſa par le grand-duché de Toſcane, il n'y trouva aucun eccléſiaſtique qui voulût lui adminiſtrer les ſacremens, & Côme avec toute ſa famille partit pour la campagne afin d'éviter ſon approche. Cependant ſon rappel n'ôta pas toute appréhenſion aux princes; les miniſtres de France & ceux de leur parti s'aſſemblèrent comme en congrès à Reggio, & ſembloient méditer quelque ſurpriſe. 1689.

La mort d'Innocent XI qui arriva le 12 août, parut accroître le déſordre & la confuſion dans les affaires; outre le regret que devoit inſpirer la perte d'un ſi vertueux pontife, on imaginoit que les contradictions d'un conclave ne pouvoient que fomenter les diviſions dans le tems où toute l'Italie étoit en fermentation. L'élection d'un pape étoit pour la maiſon de Mé-

1689. dicis une occaſion importante ; plus elle étoit embarraſſante & dangereuſe, plus elle fixoit l'attention du grand-duc ſur elle ſeule. Le jeune cardinal de Médicis vint à Rome eſſayer ſes talens ſur le théâtre de la politique la plus déliée ; il étoit revêtu du caractère de protecteur de l'Empire, de l'Eſpagne, de tous les états autrichiens, & portoit avec lui les inſtructions ſecrètes de l'empereur & de Charles II. Il étoit aſſez difficile de bien ſervir la maiſon d'Autriche dans un tems où la France l'emportoit en force & en ſageſſe. Le cardinal de Médicis entra cependant au conclave avec confiance, & ſe repoſa ſur l'opinion attachée à ſon nom. Les factions dominantes étoient celles des Chigi & des Altiéri ; comme Innocent XI n'avoit jamais voulu faire ſon neveu cardinal, ſes créatures ne ſe trouvant pas réunies ſous un chef, ne formèrent aucun parti, & chacun ſuivit ſes propres vues. Le cardinal de Médicis avoit en ſa faveur la faction des Chigi ; il eut l'adreſſe d'obtenir par l'autorité de la maiſon d'Autriche & celle de ſa propre maiſon, les créatu-

res d'Innocent XI qui groſſirent encore ſon parti. La bienveillance du conclave favoriſoit le cardinal de Carpegna, qui n'eût pas mérité l'excluſion des puiſſances, s'il n'eût déplû à Côme III. Il avoit été le plus fort adverſaire de la maiſon de Médicis dans les débats de la ſucceſſion d'Urbin. Cet incident produiſit une plus longue conteſtation, mais enfin le 6 d'octobre, par les opérations du cardinal de Médicis, le cardinal Ottobuoni vénitien fut élu, & prit le nom d'Alexandre VIII. Il étoit né à Florence en 1610, de Marc Ottobuoni qui réſidoit dans cette ville avec le caractère d'envoyé de la république. Cette circonſtance lui avoit procuré la bienveillance, & l'appui des Médicis auxquels il avoit toujours été attaché. Egalement agréable à la maiſon d'Autriche, il ne fut point rejetté par celle de Bourbon qui, ſatisfaite de ce choix, en remercia le prince François. Le nouveau pape recouvra enſuite Avignon, & délivra l'Italie de la crainte de la guerre, mais il ne put à ſon gré pacifier les différentes puiſſances. 1689.

La prépondérance de Louis XIV 1690.

avoit obligé la maiſon d'Autriche à
1690. ſe fortifier par de nouvelles confédérations ; l'Angleterre & la Hollande venoient de s'unir avec l'Empire & l'Eſpagne. On attendoit avec impatience pour quel parti ſe déclareroit Victor-Amedée, duc de Savoie, dont les ſentimens élevés annonçoient le caractère d'un héros. On avoit cru qu'environné des forces françoiſes, l'alliance de Louis XIV ſeroit pour lui préférable à toute autre, lorſqu'il ſe déclara enfin pour la maiſon d'Autriche. Après avoir obtenu de l'empereur le domaine des fiefs des Langues, il publia encore le diplôme impérial qu'il en avoit reçu le 8 février, & par lequel Léopold lui accordoit toutes les prérogatives appartenantes aux têtes couronnées. Cette uſurpation d'Amedée bleſſa ſenſiblement l'orgueil du grand-duc, & lui cauſa un trouble preſqu'égal à la crainte de la guerre. Cette parité de la maiſon de Médicis avec celle de Savoie, ſi attentivement ſoutenue par les grands-ducs de Toſcane, étoit déſormais anéantie par cet acte : Côme III ne ſe laſſoit point de gémir de ce qu'après tant d'actes de bien-

veillance envers la maiſon d'Autriche, envers l'empereur même, Léopold avoit le courage de bleſſer les priviléges & les prérogatives que les empereurs Maximilien & Rodolphe II avoient départis à la maiſon de Médicis. Il repréſenta vigoureuſement à la cour de Vienne qu'à la teneur du diplôme de Maximilien, la dignité des grands-ducs n'admettoit d'autre ſupériorité que celles des rois, de la république de Veniſe & des archiducs, & que dans la claſſe des ſouverains qui n'avoient que le titre de ducs, ils devoient tous lui être inférieurs ; que cette grace des empereurs avoit été confirmée par le fait, ayant aſſigné aux ambaſſadeurs de Toſcane une place dans la chapelle impériale, immédiatement après la république de Veniſe, leur ayant permis de ſe couvrir devant l'empereur ; que ces priviléges avoient été ratifiés par un décret de Rodolphe II, & par un uſage ſans interruption depuis près d'un ſiècle. On fit obſerver à la cour impériale combien il étoit contradictoire de rendre l'inférieur plus grand que le ſupérieur ſans une juſte cauſe ; que depuis 1690.

1690. Maximilien & Rodolphe, la maiſon de Savoie ne s'étoit pas accrue au point de l'emporter ſur les rois, & que celle de Médicis n'ayant décru ni en éclat ni en puiſſance, il n'y avoit pas de raiſon d'élever celle-là pour dégrader l'autre. Côme n'oublia pas d'alléguer que ſi la cauſe de tant de faveurs pour la maiſon de Savoie étoit les ſervices qu'elle avoit rendus à celle d'Autriche, les Médicis n'étoient pas inférieurs; qu'ils avoient non-ſeulement fourni de l'argent, des troupes & des munitions dans des circonſtances majeures, mais encore accordé des crédits auxquels on n'avoit pas ſatisfait. Il ne parut pas à la cour impériale qu'il fût à propos d'aigrir le grand-duc, & de l'induire à la néceſſité d'embraſſer le parti de la France; on trouva le ſecret d'adoucir ſes regrets en lui perſuadant que la conceſſion faite à la Savoie étoit ſans aucune léſion, & ſauf les droits de chaque puiſſance. Mais comme les conteſtations des anciennes prérogatives auroient embarraſſé le grand-duc & ſes miniſtres dans des diſputes interminables, Côme exigea de la juſ-

tice de l'empereur, un acte déclaratoire de ſes prérogatives & des moyens conſtans & sûrs d'en uſer dans les occaſions importantes. Cet acte demandoit de grandes réflexions, non-ſeulement pour ne pas irriter Amedée de qui on recherchoit l'alliance, mais encore pour retirer de cette alliance même tout le profit poſſible. Déjà l'on rencontroit de la part de la maiſon de Savoie, une très-grande réſiſtance, il y avoit d'autres innovations, d'anciens débats ſur le droit de préſéance entre les maiſons d'Eſte & de Médicis qui étoient prêts à ſe renouveler. Les miniſtres du duc de Savoie affirmoient qu'on devoit meſurer la prééminence d'un prince par l'ancienneté de ſes poſſeſſions & la ſplendeur de ſa maiſon. Ceux du grand-duc rejettoient cette propoſition comme fauſſe & impraticable. Le raiſonnement & l'expérience prouvoient en faveur de ce prince, que les prérogatives ſont inhérentes aux états des princes & non pas à leurs perſonnes. Lorſque François Sforce, fils d'un payſan de Cotignola, devint maître du duché de Milan, cet état ne perdit rien de ſes droits parmi les puiſ- 1690.

1690. ſances étrangères & celles qui l'environnoient : Cromwell monta ſur le trône d'Angleterre, du moins il exerça tous les droits de la ſouveraineté ſans dégrader la couronne. Comme ces querelles ne pouvoient être d'aucune utilité aux alliés, la prudence des miniſtres impériaux les aſſoupit promptement, & promettant au grand-duc de Toſcane toutes les ſatisfactions poſſibles, ils imaginèrent de l'unir plus étroitement à la maiſon d'Autriche, en lui propoſant le mariage de Jean-Guillaume, fils de l'électeur palatin, avec la princeſſe Anne : ce prince étoit frère de l'empereur, de la reine d'Eſpagne & de la reine de Portugal. C'étoit offrir à la maiſon de Médicis une alliance avantageuſe, non-ſeulement par l'éclat, mais encore par l'intérêt d'être attachée à trois couronnes puiſſantes.

La main de la princeſſe de Toſcane, ſervant de jouet à l'orgueil de ſon père, avoit été refuſée deux fois par le roi d'Eſpagne, par le dauphin de France, par le roi de Portugal, par la maiſon de Savoie, & Côme III formoit encore de nouvelles intrigues pour l'of-

frir à M. le dauphin qui étoit déjà veuf. 1690.
Quoique madame la dauphine, Anne-Chriſtine de Bavière, eût laiſſé trois princes qui aſſuroient la ſucceſſion, il étoit naturel qu'on cherchât à remarier un prince auſſi jeune. L'infante de Portugal étoit morte, & peu de perſonnes auroient cru ſe tromper en regardant ce parti comme réſervé à la princeſſe de Médicis. Côme III crut en hâter la réſolution dans l'eſprit du roi, & le forcer de s'expliquer en lui communiquant les demandes du prince palatin : mais il ne retira de ce trait de politique qu'une improbation manifeſte de la part de Louis XIV, qui ne voulut point contribuer à l'alliance d'une princeſſe ſa parente, avec l'électeur ſon ennemi. Côme renonça donc pour ſa fille à la couronne de France & réſolut d'écouter la propoſition de Guillaume, devenu ſouverain du Palatinat par la mort de ſon père. Anne avoit vingt-trois ans, elle étoit d'âge à n'eſpérer plus une meilleure fortune, & l'électeur paroiſſoit le ſeul parti qui lui reſtât. Ce mariage adopté par le grand-duc, plus par néceſſité que par inclination, fut enfin

arrêté, & Côme III trouva dans ſon
1690. gendre un ami cordial & ſincère, qui prit intérêt à tous les évènemens qui regardoient la maiſon de Médicis : il regarda comme perſonnelles les diſſentions de Côme avec Amedée à l'égard des prérogatives royales, & l'impératrice ſe chargea de négocier auprès de ſon époux, & de lui inſpirer une réſolution ſatisfaiſante. Le traité entre l'électeur & le grand-duc fut réglé au moyen d'une correſpondance familière entre l'un & l'autre, & les conditions accordées pour le mariage des princeſſes de Médicis avec les archiducs, ſervit de règle pour celui de la princeſſe Anne.

1691. Enfin l'empereur ſe détermina, non ſans difficulté, à donner une pleine ſatisfaction au grand-duc, & l'électeur acquit en obtenant pour lui les honneurs dus à la royauté, le droit d'en venir au mariage projetté. L'empereur rendit un diplôme à Vienne le 5 février, dans lequel relevant la grandeur des ſervices de la maiſon de Médicis en faveur de celle d'Autriche, de l'Empire & de tout le chriſtianiſme, il la confirmoit d'abord dans la poſ-

ſeſſion des prérogatives accordées par les empereurs Maximilien & Rodolphe II, mais encore lui accordoit les prérogatives royales dans la même forme qu'il les avoit attribuées à Victor-Amedée. La vanité de Côme III reçut un nouveau triomphe ; il ne manqua pas de ſe faire donner par ſes ſujets le titre d'alteſſe royale, mais il en retira encore des mortifications, lorſqu'il ſe vit conteſter par les autres cours ce titre & ces honneurs tant deſirés : quelques-unes les accordèrent preſqu'auſſi-tôt, d'autres les refusèrent abſolument, & ſur-tout celles qui, ayant joui juſqu'alors d'un traitement égal, ne vouloient plus ſe reconnoître inférieures. A la publication de cette conceſſion impériale ſuccéda celle du mariage de la princeſſe avec l'électeur. Il envoya à Florence le prince d'Heiderſeim, grand-prieur d'Allemagne, avec le caractère d'ambaſſadeur plénipotentiaire, pour accomplir la cérémonie néceſſaire. Le faſte & l'orgueil de ce miniſtre ſe combinèrent mal avec le faſte & l'orgueil du grand-duc de Toſcane ; il ne fut pas poſſible de les accorder entr'eux ſur l'article 1691.

du cérémonial : mécontent des déſagré-
1691. mens qu'il eſſuyoit, n'ayant encore pu déployer en public ſon propre caractère, le prince d'Heiderſeim s'en plaignit, & l'électeur fut obligé de le rappeler & de lui ſubſtituer le comte d'Amilton, qui exigea moins de reſpects & d'égards. Les fiançailles ſe firent le 29 d'avril, & le prince Ferdinand ſervit de procureur à l'époux. Les ſpectacles, les plaiſirs, les fêtes, ne furent pas épargnés en cette occaſion ; le grand-duc voulut donner à ſa fille les marques les plus certaines de ſon amour, & de la préférence qu'il lui accordoit ſur ſes freres, par le don d'une partie des joyaux de la couronne, d'un prix aſſez conſidérable pour occaſionner une perte ſenſible à ſon héritier. L'électrice partit le 6 mai, accompagnée du prince Jean Gaſton, & fut reçue à Bologne par la cour que lui envoyoit l'électeur. Elle étoit attendue à Inſpruck par la reine veuve de Charles V, duc de Lorraine, & fut rencontrée dans cette même ville par l'électeur ſon mari, qui vint galamment l'y ſurprendre. Le mariage s'y accomplit, & enſuite les deux nouveaux époux

ſe

se rendirent à Neubourg, leur résidence ordinaire, où l'électeur, quoique pressé par la guerre contre la France, ne négligea pas de donner les marques les plus éclatantes de sa joie. Il s'établit entre lui & Côme III une étroite correspondance, & les intérêts des deux maisons devinrent communs entr'eux. Cette alliance acquit au grand-duc la confiance de la maison d'Autriche, mais elle lui attira en même-tems les soupçons & l'indignation de la cour de France, qui ne tarda pas à troubler la neutralité du port de Livourne. 1691.

Les privilèges accordés par le grand-duc Ferdinand I & par ses successeurs aux négocians de toutes les nations étrangères, qui venoient s'établir dans ce port, en avoient fait un lieu de franchise & de sûreté qui contribuoit, comme on l'a souvent observé, à y attirer les vaisseaux & à soutenir le commerce de Toscane. La guerre qui troubloit depuis plusieurs années le commerce de la Méditerranée, obligeoit les négocians à déposer leurs fonds dans un lieu sûr. Livourne étant à la fois un asyle & une place favora-

1691. ble à la distribution des marchandises, s'étoit insensiblement remplie de commerçans des nations du Levant & du Nord. La sûreté intérieure n'étoit pas encore le seul avantage qu'offroit cette ville au commerce; le port étoit d'un accès facile, ses fortifications & sa situation le rendoient très-sûr en tems de guerre. Ces avantages joints à un accueil réellement fraternel, à une égalité qui y étoit scrupuleusement observée envers toutes les nations, y attiroient leurs flottes entières. En 1646, la flotte françoise y fut reçue lorsque Ferdinand I signa un traité de neutralité avec le roi de France. Un système de neutralité est toujours embarrassant en lui-même, parce qu'il est sujet à de fâcheuses interprétations, & qu'il oblige celui qui l'adopte, à rendre perpétuellement compte de ses actions; il devient plus épineux dans un petit état environné de puissances belligérantes, & réussit plus rarement encore dans un port où il n'y a que des usages établis & où il faut appliquer les maximes générales aux convenances locales. En 1651, la flotte angloise attaqua dans le port même de Livourne la

flotte de Hollande. Celle-ci fut secourue par le canon de la place, & cet acte de juſtice compromit le grand-duc avec Cromwell. L'autorité des magiſtrats ſujette à des changemens, n'étant ſoutenue d'aucune force, ne put réprimer l'impétuoſité des amiraux qui conſultoient plus leur courage que tous les autres égards. En 1671, une eſcadre françoiſe occaſionna dans le même port de nouvelles violences, & cet exemple autoriſé par une tolérance fâcheuſe, produiſit ſucceſſivement d'autres abus. Les ordonnances promulguées à l'inſtant pour les réprimer, demeurèrent ſans effet, parce que les François mépriſant tous les égards dûs aux franchiſes du port, pourſuivirent les vaiſſeaux ennemis juſque ſous les murs de la place, & obligèrent les habitans à les repouſſer avec leur artillerie. Côme III ayant altéré les maximes de ſes prédéceſſeurs, avoit ſouffert à Florence, contre leur uſage, un réſident françois, & Louis XIV profitant de cette circonſtance, ſe prévalut des incidens arrivés à Livourne & tenta par le moyen de ce réſident, homme impérieux & rempli d'orgueil, d'inſ- 1691.

pirer des craintes au grand-duc, de le
1691. détacher de la maiſon d'Autriche & de l'attirer au parti de la France. Le réſident lui reprocha vivement d'avoir violé la neutralité; il l'accuſa d'une partialité déclarée pour l'Eſpagne; exagéra la défiance que le mariage de la princeſſe Anne devoit inſpirer à Louis XIV, & finit par l'aſſurer que d'après toutes ces raiſons, la maiſon de Médicis ſeroit juſtement regardée comme ennemie de la couronne de France. La crainte ſuggéra des baſſeſſes au grand-duc, & la prudence des miniſtres françois en profita pour former un plan qui rétablît la paix & la ſûreté des vaiſſeaux qui abordoient au port de Livourne. On chercha en même-tems à propoſer aux nations en guerre un traité qui fixât les règles eſſentielles de la neutralité, & qui fût obſervé religieuſement de tous ceux qui l'auroient conclu.

Après un mûr examen des circonſtances, le gouverneur de Livourne mit ſous les yeux des conſuls françois, eſpagnols, anglois & hollandois, le projet d'un traité diviſé en trois articles, qui devoit prévenir les hoſ-

tilités dans le port & ſur la rade, & fixer aux vaiſſeaux de guerre un terme pour leur réſidence, afin qu'ils ne fuſſent plus expoſés à des attaques en ſortant du port. Ce traité ſigné le 9 octobre, ayant été ratifié par la cour de France fut confirmé par les autres puiſſances. Quoiqu'il fût momentané, uniquement formé pour le tems de la guerre, il fut cependant obſervé dans les guerres ſuivantes, & devint la baſe de la franchiſe de ce port; franchiſe qui fut reſpectée par toutes les puiſſances maritimes dans tous les traités & dans toutes les négociations. Le grand-duc ainſi ſatisfait, la France lui fit de nouvelles propoſitions pour l'attacher à ſon parti. On lui offrit de marier le prince Jean-Gaſton avec une fille naturelle du roi, non ſans le flatter d'une dot conſidérable, de grands honneurs & de charges magnifiques. Comme le prince Ferdinand n'avoit point encore d'enfans, & que le prince Gaſton paroiſſoit éloigné de l'état eccléſiaſtique, Côme III auroit volontiers accepté ces offres, mais les embarras extrêmes de la maiſon de Médicis ne permettant pas de donner 1691.

à ce prince un appanage digne de ſon
1691. rang, il y fallut renoncer. Louis XIV auroit voulu recevoir le fils du grand-duc, il l'eût regardé comme un ôtage dans un tems où les forces de la maiſon d'Autriche commençoient à régner en Italie.

La cour impériale voyant qu'il étoit déſormais impoſſible de former une ligue des princes italiens contre la France, aſſurée de la neutralité des plus puiſſans, c'eſt-à-dire, du pape & des Vénitiens, réſolut, ſelon le plan formé par l'Eſpagne, de tirer parti des plus foibles puiſſances & de les contraindre au moins à des tributs. On revêtit cet acte de violence du titre de *haut domaine de l'Empire* ſur les fiefs dont il accordoit les inveſtitures, & de ſauve-garde pour la défenſe du pays contre les François. Une armée conſidérable devoit deſcendre en Italie, & y ſubſiſter aux dépens des peuples: déjà l'on avoit réſolu de fermer l'oreille aux clameurs, & d'oppoſer la force à la juſte réſiſtance des princes & des ſujets. On déclara exempts de ce fléau le pape & les Vénitiens, parce qu'ils avoient contribué à la guerre contre les Turcs &

marché contr'eux. Ces réſolutions effrayèrent l'Italie qui ne pouvoit comprendre comment l'Empire affligé & conſumé par trois guerres à la fois, pouvoit s'éloigner de toutes propoſitions de paix & former de nouveaux projets. On étoit ſurpris de ce que l'empereur penchoit à s'accommoder avec les Turcs, contre leſquels la fortune lui avoit toujours été favorable, plutôt qu'avec la France contre qui la guerre étoit plus rude & plus périlleuſe. Un envoyé de l'Empire ſignifia dans ce moment au grand-duc de Toſcane, l'ordre de s'unir avec les autres princes italiens, au parti de la maiſon d'Autriche, de ſe ſouſtraire avec eux à la domination françoiſe, ou de laiſſer les contributions libres ſur les vaſſaux de l'Empire. Cette loi parut fort injuſte à Côme III. Après avoir fourni à l'empereur une très-grande quantité de munitions de guerre, après avoir envoyé contre les Turcs pendant quatre années de ſuite ſes galères avec un régiment de débarquement, il s'attendoit plutôt à des marques de reconnoiſſance qu'à un traitement ſi rigoureux. Il répondit que les fiefs ſur leſquels 1691.

1691. l'Empire exigeoit des contributions, étoient si pauvres, qu'il lui falloit pourvoir lui-même à la subsistance de ceux qui les habitoient; qu'une ligue l'exposeroit à la vengeance des François, & qu'un acte de préférence en faveur de la maison d'Autriche, alloit attirer sur les côtes de Toscane la flotte qu'on armoit à Toulon.

Les milices impériales étoient déjà descendues dans le Piémont; déjà étoit arrivé à Milan, le maréchal comte Caraffa, avec le titre de plénipotentiaire: homme dur, orgueilleux, capable d'ajouter à ce que sa commission avoit d'odieux par elle-même; se croyant supérieur à tous les princes d'Italie, il fixa les contributions & les quartiers d'hiver avec un ton menaçant, & à titre de taxe due par les feudataires pour les onze années qu'avoit duré la guerre de l'Empire avec les Turcs. Il n'admettoit aucune excuse, n'écoutoit aucune justification, & n'adoptoit de loix que celles de la nécessité. Il fallut céder à la violence, & les princes se taxèrent eux-mêmes à quelques sommes assez considérables. Il fut enjoint au grand-duc de se taxer

à des ſommes majeures & proportionnées aux revenus de ſes états, qu'on ſavoit être ſupérieurs à ceux des autres ſouverains. Ce prince repréſenta cependant au maréchal Caraffa que les taxes juſtement exigibles pour les fiefs qu'il tenoit de l'Empire, avoient toujours été payées avec exactitude, quoiqu'elles fuſſent au-deſſus des forces de peuples miſérables, & qu'elles formaſſent un objet d'intérêt peu digne d'un appareil ſi formidable; qu'on ne devoit pas ſe flatter cependant de ſoumettre à aucune contribution l'état de Florence, libre & indépendant de l'Empire, ni celui de Sienne qui ſe reconnoiſſoit uniquement redevable à l'Eſpagne, & dont les redevances féodales étoient fixées par le traité de 1557; il repréſenta que le projet de mettre les princes italiens à couvert de l'oppreſſion des François, étoit un prétexte trop ſpécieux pour exiger des ſommes exorbitantes de leurs ſujets, & que ce projet étoit d'autant plus inſenſé relativement au grand-duc, qu'il n'avoit aucune raiſon de craindre le roi de France, & qu'il n'étoit pas non plus obligé de défendre la maiſon de Savoie 1691.

1691. qui avoit toujours été l'ennemie des Médicis. Le grand-duc ajouta que la ſituation de la Toſcane, de ſes côtes pénibles à garder, en rendoit l'accès facile à une flotte ennemie; que celle qu'on armoit à Toulon pouvoit amener dans le cœur de l'Italie les forces de la nation françoiſe, ſans que les Impériaux ni les Eſpagnols puſſent l'en éloigner. En effet, au premier bruit qui ſe répandit des impoſitions exigées par l'empereur, Louis XIV fit ſavoir au grand-duc qu'il prétendoit avoir un droit égal ſur l'Italie, & le menaça d'une invaſion dès l'inſtant où il auroit été fourni à Léopold une ſomme au-deſſus de la taxe féodale qu'il avoit toujours reçue à raiſon des fiefs qui relevoient de l'Empire. Ces repréſentations ne pouvoient cependant vaincre la dureté du plénipotentiaire; il répondit que la néceſſité eſt au-deſſus de tous les égards; il menaça d'envoyer des troupes en quartier d'hiver dans la Lunigiane & dans la Maremme de Sienne. Mais comme on l'aſſura que la faim, l'inſalubrité du climat, jointes au déſeſpoir & au courage des habitans, les auroient bientôt défait

d'hôtes auſſi incommodes, il ſe détermina enfin à ſuſpendre ſes opérations 1691.
juſqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de Vienne.

Côme fut alors obligé de renouveler avec vigueur les mêmes déclarations, & de perſuader à l'empereur qu'il ſeroit obligé d'embraſſer le parti du roi de France. Si la flotte de ce prince eût effectué le débarquement ſur les côtes de Toſcane, le grand-duc abandonné des Eſpagnols & des Allemands qui n'auroient pu le ſecourir, eût été forcé de s'accommoder avec le plus fort. Il repréſenta que ſa neutralité avoit plus d'une fois empêché que le feu de la guerre allumé en Lombardie ne pénétrât dans le cœur de l'Italie, mais que cette neutralité ne pouvoit ſe ſoutenir, qu'en démontrant à la cour de France qu'il n'avoit fourni à l'Empire que les ſimples redevances féodales; que s'il en étoit autrement, il lui étoit inévitable de voir ſes états inondés par les troupes françoiſes, & qu'il y avoit apparence qu'ils tomberoient de préférence ſur les ports que le roi d'Eſpagne avoit dans l'état de Sienne. Avec toutes ces réflexions, le

1691. grand-duc faiſoit également valoir des frais de ſix cens mille écus, avancés pour la guerre contre les Turcs; cette ſomme méritoit d'être conſidérée dans les circonſtances préſentes, puiſque les Vénitiens & le pape ſe trouvoient épargnés à un titre ſemblable. Toutes ces raiſons l'emportèrent enfin ſur l'empereur & les miniſtres allemands, & ce prince ordonna au maréchal Caraffa de ne taxer le grand-duc qu'en proportion des fiefs, ce qui produiſit un total de cent trois mille écus. Cependant il arriva que tous les ſujets du grand-duché ſe virent impoſés plus fortement que la loi féodale ne l'exigeoit. L'empereur à ſon tour eut lieu de faire ſentir au prince qu'il avoit abuſé de ſon nom, pour lui faire porter la haine des Toſcans & le reſſentiment d'un impôt odieux.

Les princes & les citoyens d'Italie n'attendoient aucun ſoulagement à leurs maux, que des ſoins & des bienfaits du nouveau pape. Le pontife Alexandre VIII étoit mort dès le premier de février, & ſon pontificat ayant été de ſi courte durée, avoit laiſſé les intérêts des cardinaux fort embrouillés.

Les principales factions se réduisoient à celles des Altieri & des Chigi; la première secondée par la cour de France, & la seconde, soutenue par la maison d'Autriche. Une troisième faction appelée *la faction des zélés*, n'avoit pas encore montré ses inclinations, & le cardinal de Médicis comme protecteur de l'Empire & de l'Espagne, se trouvoit fort embarrassé d'avoir à rassembler en un seul sujet les vues & la volonté de chacun. Cela produisit une longue suite de contestations qui élevoient ou renversoient tour à tour les vues & les espérances de chacun des compétiteurs. Cinq mois s'écoulèrent sans qu'on pût élire un chef à l'église & un souverain à l'état ecclésiastique. Enfin, le 12 juillet, on choisit le cardinal Antonio Piquatelli qui prit le nom d'Innocent XII. Ses premiers soins furent de rétablir la paix en Italie, & de proposer un congrès; mais le parti autrichien relevé par les contributions & animé par quelques heureux succès, rejetta toutes les propositions qu'on lui fit, & voulut tenter le sort des armes. 1691.

CHAPITRE VI.

Nouvelles conventions entre le grand-duc & la grande-ducheſſe : celle-ci change de couvent. Le grand-duc ſe défend avec les François de prendre un parti, & continue à payer les contributions à l'empereur ; calamités de la Toſcane occaſionnées par les impôts. Articles du mariage du prince Jean-Gaſton avec la princeſſe de Saxe-Lawembourg. Accompliſſement de ce mariage à Duſſeldorf.

1692. LES ſuccès des alliés dans le Piémont & dans la Lombardie, annonçoient le terme de la proſpérité de Louis XIV, & faiſoient connoître à l'Europe que la prépondérance de ce monarque commençoit à décliner. L'orgueil des François diminua auſſitôt avec leur fortune, & l'on vit ſubſtituer les traités ſecrets & les intelligences obſcures au ton impérieux qu'ils avoient pris dans les différentes cours. Côme III, dans ces circonſtances, crut

pouvoir exiger du roi qu'il réprimât la conduite de la grande-ducheſſe, le deſir de ſe venger d'elle, étant toujours ſa plus forte paſſion. Le tems n'avoit pas encore affoibli la vivacité de cette princeſſe, & toujours livrée à l'inconſéquence de ſon eſprit, ſes actions n'avoient point de règle. Le grand-duc exactement informé, avoit ſu gagner le père la Chaiſe, qui par lui-même & par l'autorité de madame de Maintenon, ſut rendre la princeſſe odieuſe & mépriſable au roi ſon protecteur. Déjà l'on défendoit l'approche de l'abbaye de Montmartre à tous ceux en faveur deſquels elle ſembloit prévenue. Elle n'étoit plus invitée à la cour, & quand elle y paroiſſoit, elle y étoit reçue avec indifférence. Quoiqu'elle en fût mortifiée, elle n'en étoit point découragée, & trouvoit toujours de nouveaux prétextes pour fuir la retraite & jouir de ſa liberté. Mais les diſcordes qu'elle ſuſcita dans l'abbaye & ſa haine pour l'abbeſſe, la conduiſirent inſenſiblement à de plus grandes peines; elle ſe vit enfin contrainte à recevoir de nouveaux liens & à ſuivre les loix de ſon

1692.

mari. L'abbeſſe Françoiſe de Guiſe de
1692. Lorraine étoit morte dès l'an 1682; cette dame douée d'une extréme prudence & d'une rare vertu, avoit ſu conſerver l'ordre & la paix dans ſon monaſtère, malgré les inquiétudes de la grande ducheſſe. Marie de Lorraine d'Harcourt, religieuſe dans le même couvent, lui ſuccéda. Elle ne lui étoit pas inférieure en vertus réelles, mais elle n'avoit pas ſa prudence & ſa maturité; ſon âge de trente quatre ans n'inſpiroit pas le même reſpect, & ſes actions n'étoient pas toutes irrepréhenſibles. De-là naquirent les reproches, les mépris & les propos inconſidérés qui inſpiroient l'eſprit de déſobéiſſance aux religieuſes & rempliſſoient le couvent de querelles & de diviſions. La haine produiſit les outrages & les menaces; la grande ducheſſe éclata pour ſe défendre & ſe venger: elle accuſa l'abbeſſe d'une correſpondance ſcandaleuſe avec un financier, remplit la cour de clameurs, & proteſta qu'elle ne pouvoit plus reſter dans un lieu ſi peu édifiant, où ſa conſcience & ſa dignité ſe trouvoient également bleſſées. Le roi regarda ces accuſations comme des pro-

pos emportés & ſans fondement : il exhorta la princeſſe à uſer de modération, il remit au choix du grand-duc, ou de la retenir dans l'abbaye de Montmartre, ou de lui nommer un nouveau ſéjour. Cependant elle crut pouvoir ſortir de Montmartre, transféra ſa demeure au Luxembourg & négligea les avis qu'elle reçut de rentrer dans ſon devoir. Côme III aſſuré par le père la Chaiſe, que Louis XIV ne prendroit plus aucun intérêt à elle, ſuſpendit le paiement de la penſion qu'il lui faiſoit, & déclara qu'il la lui retiroit juſqu'à ce qu'elle fût retournée à Montmartre. Une réſolution ſi peu attendue auroit peut-être engagé cette princeſſe à des actes de pétulance indignes de ſon rang, ſi le roi ne lui eût expreſſément ordonné de ſe ſoumettre à la volonté de ſon mari. Cependant comme il ſembloit impoſſible de la reconcilier avec l'abbeſſe, & de la réduire à vivre tranquillement à Montmartre, Louis XIV obtint par l'entremiſe du père la Chaiſe, que le grand-duc ſe contenteroit de faire choix d'un autre monaſtère, & pour y réuſſir il jugea convenable d'engager

1692.

1692. la princeſſe à s'humilier vis-à-vis de ſon époux, à lui demander ſon conſentement pour ſortir de Montmartre, & à ſe ſoumettre entièrement à ſa volonté.

Pour donner à cette demande un motif qui n'offensât ni l'abbeſſe ni le couvent, on prétendit que l'air de Montmartre étoit trop froid & trop ſec pour une princeſſe qui avoit la poitrine délicate. Cette raiſon appuyée par l'aſſertion du père la Chaiſe, n'admettoit point de replique, & la grande-ducheſſe craignant plus la rigueur du roi que la haine de ſon mari, voulut bien demander ce conſentement: « Quoiqu'il y ait eu beaucoup de dif» férens entre nous, lui écrivit-elle, » je rends à votre alteſſe la juſtice de » croire qu'elle n'a pas de reſſentiment » contre moi, connoiſſant ſa bonne » conſcience ». Elle parloit enſuite de l'air de Montmartre qui, diſoit-elle, lui deſſéchoit les poumons, du ſcandale que lui cauſoit la vie licentieuſe de l'abbeſſe, exagérant la décence de ſa propre conduite. « Je demeure avec » mes ſœurs, continuoit-elle, & le tems » que je puis avoir, je le paſſe à faire

» des œuvres de charité, à visiter les
» hôpitaux, parce que j'ai toujours 1692.
» conservé ma première pensée de me
» retirer dans un hôpital, d'y servir les
» malades, non pas à Paris, parce que
» je ne veux pas être en un lieu où j'ai
» des parens & des amis, mais à cent
» lieues d'ici, dans un endroit où je ne
» connoisse personne; j'y serai plus
» détachée de tout, & je ne penserai
» qu'à Dieu & à faire le salut de mon
» ame. Que votre altesse ne craigne
» point que je change de résolution:
» je connois trop le monde, & j'en
» suis si lasse que je ne retournerai
» sûrement point en arrière. Je la prie
» donc, non pas pour l'amour de moi,
» mais pour l'amour du Dieu que nous
» adorons tous, de vouloir bien contri-
» buer au salut de mon ame. J'espère
» cette grace de son bon cœur & de
» sa générosité; qu'elle ne me refuse
» pas une chose si juste, & qui lui
» donnera un si grand mérite auprès
» de Dieu ». Ces expressions soumises & flatteuses avoient pour objet d'induire le grand-duc à consentir qu'elle se retirât à Port-royal; mais ce prince qui vouloit l'éloigner de Paris le plus qu'il

1692. étoit poſſible, propoſa au roi le couvent de Saint-Mendé. A cette condeſcendance furent cependant attachées des conditions auxquelles la grande-ducheſſe devoit s'obliger. Elle ne pouvoit plus coucher à Paris, ni à la cour ſans la permiſſion du roi, & devoit au contraire rentrer toujours au couvent avant le coucher du ſoleil: elle ne pouvoit entreprendre de voyages ſans le conſentement de ſon mari, & devoit toujours avoir près d'elle une dame & un chevalier d'honneur au choix de ce prince. On renouvella les conventions qu'elle avoit adoptées en Toſcane dès l'année 1674, & dans le cas où elle ceſſeroit encore de les obſerver, elle devoit perdre une partie de ſon revenu à chaque contravention juſqu'à la réduction de vingt mille francs. Le père la Chaiſe obtint du roi l'approbation & la garantie de ce projet, mais la grande-ducheſſe montra la plus forte répugnance à y ſouſcrire. Elle ne pouvoit ſupporter l'idée de ſe ſoumettre à une peine qui étoit toujours humiliante pour celle qui s'y ſeroit aſſujettie, quoique baſſe & flétriſſante pour celui qui l'impoſoit. Elle

avoit lieu de murmurer qu'une femme de ſon rang dût régler ſa conduite par la crainte de perdre ſa ſubſiſtance, & ne ſavoit que penſer de l'indifférence avec laquelle Louis XIV enduroit que le grand-duc traitât une princeſſe de France comme une femme à ſes gages. Elle cherchoit à ſéduire tous les princes du ſang, comme participant tous à un ſemblable outrage. Le duc d'Orléans repréſenta vivement au roi l'indignité des procédés du grand-duc, mais ſes remontrances ne pouvant vaincre les inſinuations & les conſeils du père la Chaiſe, Marguerite fut obligée de ſurmonter ſon obſtination & de conſentir à tout. Le duc d'Orléans même d'après les deſirs du roi, devint l'avocat du grand-duc, & Marguerite fut contrainte à ſigner à Saint-Cloud, le 19 ſeptembre, ce qu'elle appela juſtement *l'acte de ſa condamnation.* 1692.

Cette complaiſance du roi pour le grand-duc ne tiroit pas tant ſa ſource des inſinuations du père la Chaiſe, que des évènemens politiques, qui rendoient la conduite de Côme III intéreſſante pour la cour de France. Les

troupes allemandes s'avançoient de plus
1692. en plus en Italie : par force ou par inclination, les princes étoient obligés de fournir à l'empereur des secours considérables. Louis XIV regardoit la Toscane comme l'état le plus favorable pour pénétrer dans l'Italie même, & faire avorter les desseins de la maison d'Autriche qui n'étoient pas d'une moindre conséquence que d'assujettir toute cette partie de l'Europe. Outre les contributions déjà exigées, l'empereur avoit résolu d'en demander de nouvelles pour se préparer à la campagne prochaine, & le maréchal comte Caraffa rappelé pour cette affaire à la cour de Vienne, en hâtoit la conclusion. A toutes ces raisons de crainte, il faut ajouter encore les plaintes qu'occasionnoient en Toscane les impôts qui l'accabloient : l'industrie étoit taxée comme les biens-fonds ; on avoit mis des droits sur les domestiques des deux sexes, sur les perruquiers & sur les bêtes de somme. On avoit ouvert un emprunt de six cens mille écus, & nul ne pouvoit croire que pour se rembourser des cent mille écus déjà payés, il fallût ainsi fouler les peuples. Ce

poids énorme d'impoſitions irritoit généralement le public, & la nouveauté des titres excitoit la riſée. Les plaiſanteries, les libelles & les ſatyres contre le grand-duc ſe répandirent dans toute l'Italie, & par-tout il parut également comique de voir les *ânes*, *les perruquiers & les ſervantes* contribuer à l'entretien des troupes allemandes. Le bruit s'en répandit ſi fortement que l'empereur Léopold craignant de partager la haine & le ridicule dont le grand-duc étoit l'objet, ne put s'empêcher de lui en témoigner du reſſentiment. Il ne paroît pas ſurprenant, que cet éclat combiné avec la certitude des armemens qui ſe faiſoient en Toſcane, fît craindre aux François que le grand-duc eût déjà réſolu de violer la neutralité, & de s'attacher au parti de la maiſon d'Autriche. Louis XIV déclara cependant qu'il ne pouvoit plus regarder avec indifférence cette conduite qui paſſoit trop les bornes preſcrites par la neutralité; il fit ſignifier au grand-duc, ou de refuſer des contributions à l'empereur, ou de s'attendre à être regardé comme ennemi de la France. Il ne manqua pas de lui faire compren- 1692.

1692. dre quelle étoit l'erreur générale des princes d'Italie, qui croyoient éviter les vexations en se montrant faciles & soumis aux demandes qu'on leur faisoit. Il lui démontra que cette méthode accéléroit au contraire l'oppression qu'on vouloit leur faire éprouver, & fournissoit à l'empereur l'occasion de faire revivre les droits excessifs que s'étoient arrogés les empereurs depuis Charlemagne. Louis XIV se plaignit encore de l'inaction & de la pusillanimité de tous les souverains qui paroissoient si lents à se liguer entr'eux pour la défense de leur propre liberté. Il leur représenta que le rétablissement de la maison d'Autriche formeroit un jour l'époque d'un abaissement total en Italie. En effet, il étoit surprenant que l'empereur qui, huit ans auparavant, avoit vu les Turcs aux portes de Vienne, qui avoit été sur le point de chercher son salut dans les montagnes inaccessibles du Tyrol, vînt opprimer à force ouverte des provinces où il avoit si peu de tems auparavant mendié des secours. On réfléchissoit qu'après avoir recouvré la Hongrie, accablé les mécontens, acquis une nouvelle

velle vigueur & un plus haut degré de puiſſance, l'empereur ſeroit bientôt dans le cas de faire valoir ſur les états voiſins les droits qui lui appartenoient. La crainte ſuivoit ces réflexions, & cette crainte empêchoit les princes italiens de s'allier pour la défenſe commune. 1692.

Louis XIV ayant compris qu'il étoit impoſſible de les y forcer par les conſeils ou par les menaces, imagina un moyen ſingulier de les lier tous par des traités particuliers & proportionnés aux forces & aux intérêts de chacun. Il fit paſſer en Italie le comte de Rebenac, en qualité d'envoyé extraordinaire. Il portoit des inſtructions & des commiſſions différentes pour tous les princes, & d'après le réſultat des obligations qu'ils s'impoſeroient, ils devoient former un corps de confédération propre à ſuſpendre les progrès de la maiſon d'Autriche. Le comte parcourant avec une extrême activité les différentes cours de la Lombardie, ſut adroitement engager chacun des ſouverains, ſans qu'ils euſſent reſpectivement la moindre connoiſſance de ſes opérations. Les ducs de Mantoue,

1692. de Parme & de Modène s'étoient obligés entr'eux à recevoir dans leurs états les troupes de France, & à leur fournir les proviſions qu'ils avoient fait préparer pour les troupes allemandes. Il devoit ſe réunir aux troupes françoiſes un corps de troupes nationales, qu'il étoit facile de raſſembler dans les garniſons & dans les différentes provinces. Les Génois s'obligeoient à fournir le paſſage & les deniers. Ce plan ne pouvoit cependant s'adopter en entier, ſi aux forces de tous les princes on ne pouvoit réunir encore celles de la Toſcane, ou du moins tenir le grand-duc dans les bornes exactes de la neutralité promiſe, & dans la réſolution de ne fournir aucun ſecours aux Impériaux. Le comte de Rébenac ſe rendit à Florence; il confia les projets de ſon maître au grand-duc avec de fortes inſtances de s'y joindre, & lui montra les traités ſecrets qu'il venoit de conclure avec tous les princes. La confidence d'opérations auſſi intéreſſantes, l'eſpoir d'un heureux ſuccès, l'honneur de ne pas s'oppoſer au bien de l'Italie, exigeoient de la part de Côme III une égale confiance &

une déclaration positive de ses propres dispositions. Il n'y avoit plus de voie détournée à suivre, les précautions étoient toutes dangereuses, il falloit enfin se déclarer ami ou ennemi du roi de France. Côme représenta au comte de Rébenac, que la situation de la Toscane n'étoit pas la même que celle des autres états de l'Italie; que le pays étant rempli de montagnes, de vallées & de collines, couvertes de vignes & d'oliviers, les effets destructifs de la guerre y étoient plus longs & plus tristes que dans les vastes plaines de la Lombardie, qui renaissoient chaque année aussi belles & aussi fertiles après la guerre que dans le sein même de la paix. Cependant, Côme ne refusa pas de s'intéresser pour le bien de l'Italie, & promit de se déclarer avec les autres princes, lorsqu'ils auroient uni aux forces de la France une armée qui pût faire face aux Allemands, & lorsque le pape avec un corps au moins de sept mille hommes auroit secondé les troupes de la ligue. Il demanda en même-tems la liberté de s'accommoder avec l'empereur au moyen d'une somme d'argent, si 1692.

1692. ce prince exigeoit encore des contributions pécuniaires. Ces réſolutions adoptées par l'envoyé de France, engagèrent le grand-duc à un traité dans lequel on arrêta la manière de les accomplir. Il fut compoſé de dix-neuf articles, par leſquels on convenoit en ſubſtance, que le grand-duc accorderoit aux François le débarquement ſur ſes côtes, le paſſage sûr & libre ſans le moindre dommage; que ces articles ne rompant pas la neutralité, le grand-duc ne devoit commettre aucun acte d'hoſtilité contre la maiſon d'Autriche, à moins qu'il ne fût attaqué. Dans ce cas, la défenſe devoit être commune entre la France & le grand-duché; les avantages, les déſavantages, les négociations & les traités de paix également réciproques entr'eux. On prévit dans les conventions le cas d'une guerre prochaine, & l'on forma le projet d'un traité qui devoit ſe conclure auſſi-tôt que la maiſon d'Autriche auroit conſidéré le grand-duc comme ſon ennemi. Par les termes de ce dernier projet, on ſe propoſoit d'arrêter la quantité de troupes qui devoient s'introduire en Toſcane,

leur réſidence & les conditions qu'on devoit obſerver avec le ſouverain & les peuples.

La concluſion de ce vaſte projet dépendoit enfin de la réſolution du pape, & l'exécution en demeura ſuſpendue; mais alors le comte de Rébenac rencontra par-tout des obſtacles, des incertitudes & de ſi fortes & ſi puériles marques de circonſpection, qu'il ne lui fut plus poſſible d'obtenir ce qu'il deſiroit. Le grand-duc appuyé de l'indéciſion du pape, parut lui-même indécis, & le comte de Rébenac, doué d'une ſagacité ſupérieure dans les affaires d'état, ne fut pas médiocrement ſurpris à Florence de ſe voir forcé à jouer le rôle de théologien. Le grand-duc, les inveſtitures à la main, ſoutenu par le fatras immenſe de travaux des caſuiſtes de ſa cour, ſoutint qu'il ne pouvoit en ſa conſcience violer les ſermens qu'il avoit faits à la maiſon d'Autriche; il aſſura qu'il aimoit mieux ſouffrir une vexation que de bleſſer ſa conſcience, & qu'il préféroit de ſoumettre les peuples *à une ſaignée* qu'aux dangers d'une guerre deſtructive. L'envoyé de Louis XIV employa 1693.

1693. tout ſon art à vaincre de ſemblables raiſons, mais il ne put ſauver que les apparences, le grand-duc ayant enveloppé avec tant d'artifices les termes de ſa déclaration, que la cour de France ne pouvoit exiger de lui les forces qu'il avoit promiſes. Le roi diſſimula le déplaiſir qu'il conçut d'une pareille réſiſtance, & remit à des circonſtances plus favorables l'exécution du traité: il blâma cependant les procédés de Côme III, & déclara que les troupes françoiſes ne ſeroient point envoyées en Toſcane ſans un conſentement plus formel de ce prince. Ainſi Côme vit redoubler ſes inquiétudes du côté des François qui croiſoient ſur les côtes du grand-duché, & défendoient aux vaiſſeaux des autres nations l'entrée du port de Livourne; le traité de neutralité entre les puiſſances belligérantes étoit ſujet à de nouvelles interprétations, & les conventions que le pouvoir ne ſoutenoit pas, devenoient inutiles. Une ſeconde fois menacé des quartiers des troupes allemandes, Côme fut obligé de ſuivre l'exemple des autres princes, & de payer les mêmes contributions que

l'année précédente. Selon le calcul qui se faisoit en Italie, les mêmes sommes sacrifiées deux ans de suite, auroient suffi aux princes pour s'affranchir par la force de cette violence; mais telle étoit la terreur qu'inspiroit Caraffa, que nul n'osoit résister à ses demandes. Les troupes françoises n'amenèrent point les secours promis au tems convenu, & les foibles princes d'Italie s'accommodèrent avec les Impériaux, l'or à la main. 1693.

Le peuple cependant supportoit le poids de ces fardeaux. Le commerce étoit presqu'éteint en Toscane, l'agriculture languissoit accablée par les impositions; les restrictions sur le produit & l'exercice des arts, étoient cause qu'une foule de peuple, manquant tout-à-fait de subsistance, se livroit au désespoir, ou devenoit à charge à l'état. Les artisans se rassembloient dans la ville, & courant devant le palais Pitti, demandoient à haute voix *du travail ou du pain.* Le faste de la cour que rien ne pouvoit réformer, les caprices insensés & les profusions inutiles qui blessoient chaque jour les yeux du public, l'irritoient en proportion

des maux qu'il souffroit. Enfin, une
1693. révolution sembloit prête à s'opérer d'une manière si frappante, que le grand-duc la craignit. Il prit sur lui d'assurer la subsistance des artisans, & bientôt obligea les principaux marchands de Livourne à leur donner un asyle & de l'emploi. La victoire du maréchal de Catinat à Orbazzano força les Allemands à suspendre les levées & les contributions; elle soulagea la Toscane, mais sans y répandre le calme, parce que les impôts ne cessèrent point, & que les mesures du gouvernement étoient toujours prises au désavantage du peuple.

1694. On vit enfin les campagnes dépeuplées par les suites de la mauvaise administration; la disette, la misère & le désespoir formoient sur les frontières des troupes de voleurs publics; les crimes devenoient plus fréquens de jour en jour; la rigueur inflexible du prince multiplioit les supplices, & la nation irritée par tant de maux, retournoit à grands pas vers les siècles de barbarie. L'obstination du grand-duc à n'abandonner jamais les maximes de l'ancienne administration, la

fureur du monopole qu'autoriſoit cette opiniâtreté, étouffoient l'induſtrie & détruiſoient en même-tems l'eſpoir des malheureux. De tels vices n'échappèrent ni à la ſagacité ni au zèle du cardinal de Médicis; comme gouverneur de l'état de Sienne, il crut au moins pouvoir adoucir les maux de cette province. Il s'appliqua ſérieuſement à découvrir la cauſe des viciſſitudes qu'avoit éprouvées la Maremme depuis 1560 juſqu'alors; il s'aſſura ſans peine que la décadence de ce malheureux pays venoit des impôts établis ſur l'induſtrie des habitans pour ſubvenir aux agrémens & aux commodités de l'état de Florence. La liberté du commerce des grains, tant de fois accordée par les loix, & tant de fois révoquée par le pouvoir arbitraire; le prix des grains fixé de tems à autre, plus pour ſatisfaire les vues & l'avidité des monopoleurs que pour le bien de l'agriculture; les taxes fréquentes & la multiplicité des loix contradictoires, avoient plus épouvanté les habitans, les avoient plus éloignés de l'agriculture que l'inſalubrité du climat, & que la dépopulation qu'on attribuoit à cette inſalu- 1694.

brité. Elle n'étoit cependant qu'une
1654. cauſe ſecondaire, elle s'accrut avec le tems, mais elle naiſſoit des premiers déſordres. Il n'étoit pas facile de faire adopter ces idées ſages au gouvernement. L'intérêt particulier & la crainte publique ne favoriſoient pas la perſuaſion. Le peuple craignoit toujours dans de pareilles extrêmités, de ſe voir enlever le ſeul moyen de ſubſiſtance qui lui reſtoit. Il ne fut donc pas poſſible au cardinal de Médicis de ſoulager entièrement la province, mais il eſſaya de concilier la ſageſſe & l'erreur, & obtint enfin du grand duc quelqu'avantage pour la Maremme. Il fit accorder à perpétuité aux cultivateurs, la liberté du commerce des deux tiers de leurs récoltes, en payant l'impôt accoutumé ſur le produit de la vente, & réſervant l'autre tiers de la récolte pendant tout le mois d'octobre pour les beſoins de l'état. Toutes les graces, tous les privilèges accordés par le grand-duc Ferdinand I, reçurent une nouvelle ſanction, toutes les anciennes franchiſes furent renouvellées; il s'en établit de nouvelles pour les commerçans des états étrangers, & de certains

impôts momentanés furent abolis. Cependant ces biens paſſagers ne produiſirent pas les effets qu'on en devoit attendre, parce que le cardinal ne put déraciner le vice radical de l'impôt qui gênoit l'exportation & rendoit ſon avantage inutile; d'ailleurs les maux étoient parvenus à un point qui n'admettoit preſque plus de remède. Le cardinal n'omit aucun des ſoins néceſſaires au bien public, il dirigea lui-même & fut témoin des opérations qu'il fit faire pour l'amélioration des terreins & pour le cours qu'il fallut donner aux eaux ſtagnantes. Mais tout s'oppoſoit à faire renaître la proſpérité, & la deſtinée de la Toſcane ſembloit ne lui promettre qu'un enchaînement continuel de malheurs. 1694.

La famille régnante partageoit ces infortunes; la ſtérilité de la princeſſe Violante affligeoit à la fois ſon mari, ſon beau-frère & les deux princes de Médicis : les prières publiques n'avoient encore rien obtenu du ciel à cet égard, & déjà Côme III cherchoit à établir le prince Jean-Gaſton. La mort de la grande-ducheſſe Victoire, arrivée le 6 mars, fut un

coup accablant pour le grand-duc.
1694. Elle étoit âgée de ſoixante & douze ans, fort graſſe & ſujette à différentes maladies; elle ſe trouvoit à Piſe, où un climat plus doux lui rendoit ſes maux moins ſenſibles, & où la cour ſe tranſportoit tous les hivers pour éviter l'âpreté du froid dans la capitale; on lui fit des obsèques magnifiques, & ſes courtiſans la regretèrent, parce qu'avec eux, elle étoit généreuſe & libérale. Quant au peuple, qui lui attribuoit les maux qui renverſoient l'état & ruinoient ſa maiſon, il ne témoigna nul chagrin de ſa perte. L'orgueil, la vanité, la dévotion, l'intolérance formoient le caractère de cette princeſſe, qui réuni enſuite à celui du grand-duc, fut cauſe en effet des déſaſtres publics. Le cardinal François-Marie, ſon fils, hérita des biens allodiaux de la maiſon d'Urbin, & l'on en conſtitua un appanage pour les cadets de la maiſon de Médicis. Cet avantage contribua encore à faire rechercher un établiſſement pour Jean-Gaſton. Ce prince étoit âgé de vingt-trois ans, il avoit beaucoup d'eſprit & de rares talens, mais il étoit négligé

par ſon père ; & les courtiſans & le peuple, à qui toujours la ſource des graces & de l'autorité en impoſe, dédaignoient la préſence & la perſonne d'un prince qui n'avoit pas un appanage aſſez conſidérable pour égaler le faſte & la magnificence de ſon frère & de ſon oncle. Il vivoit ſolitaire & retiré, s'occupant de l'étude des ſciences, & ſur-tout de celle des antiquités, pour laquelle le cardinal Norris, ſon précepteur, lui avoit inſpiré du goût. La culture des fleurs, celle de quelques arbriſſeaux faiſoit tout ſon amuſement & le diſtrayoit de cette mélancolie que l'indifférence de ſon père & de ſon frère aîné devoient lui inſpirer. Le cardinal François-Marie le conſoloit quelquefois; il avoit pour lui beaucoup d'amitié, il partageoit avec lui tous ſes plaiſirs, & tous deux éclairés & ſenſibles, plaignoient amérement les malheurs de l'état en blâmant la conduite du ſouverain. Le grand-duc cependant, réſolu de le marier pour aſſurer la ſucceſſion, cherchoit une princeſſe qui apportât de grandes richeſſes & qui en exigeât peu : les circonſtances où ſe trouvoit 1694.

alors ſa maiſon, exigeoient en effet
1694. beaucoup d'économie, & ne permettoient pas d'aſſigner à ce prince un appanage conforme à ſon rang. L'électrice palatine poſſédoit ſeule la confiance de Côme; il lui communiqua ſes vues, & la chargea de trouver à ſon frère un parti convenable.

1695. Cette princeſſe ayant informé ſon mari des intentions de Côme III, leurs projets ſe réunirent ſur la princeſſe Anne-Marie-Françoiſe de Saxe, veuve du prince Philippe de Neubourg, frère de l'électeur : elle étoit héritière de la maiſon de Saxe-Lawembourg, ancienne branche de la maiſon de Saxe; elle poſſédoit en Bohême un patrimoine aſſez conſidérable avec tous les droits de la ſouveraineté; belle-ſœur de l'électeur palatin, elle avoit encore une ſœur mariée au prince de Baden. Quoique ces alliances la rendiſſent reſpectable, elles l'obligeoient à vivre ſous la dépendance de la maiſon d'Autriche. Comme il lui reſtoit de ſon premier mariage une fille mineure qui étoit ſous la tutelle de l'électeur palatin, ce prince conduiſoit à la fois & ſa pupille & la mère même de ſa pupille : elle étoit

du même âge que le prince Jean-Gaſton, & quoiqu'elle fût très en embonpoint, on pouvoit eſpérer qu'elle donneroit des héritiers au grand-duché de Toſcane. Accoutumée à une vie ſolitaire, ennemie du faſte, auſtère & parcimonieuſe, ces défauts flattèrent l'avarice du grand-duc, & lui perſuadèrent que c'étoit le parti le plus avantageux qu'il pût trouver. Ce prince n'avoit pas moins d'envie d'établir en Allemagne une branche de ſa maiſon, de faire revivre les droits de la princeſſe à l'état de Saxe-Lawembourg, & de placer un jour ſon fils au rang des princes de l'Empire. Ces objets d'intérêt & de vanité firent oublier au grand-duc le point eſſentiel d'aſſurer la ſucceſſion au grand-duché. Il ſe jetta aveuglément dans les bras de l'électeur, & voulut preſſer l'exécution de ce projet. Mais il ne fut pas ſi facile d'y déterminer la princeſſe; elle parut d'abord répugner à ſe marier contre les intérêts de ſa fille; la propoſition d'épouſer un cadet, tandis qu'elle pouvoit prétendre à un prince ſouverain, ne lui fut pas agréable; d'ailleurs, l'impératrice s'étoit occu- 1695.

1695. pée de la marier avec le prince Darmſtadt, & l'on craignoit que les magnats de Bohême ne viſſent avec répugnance l'établiſſement d'un prince italien dans ce royaume. Les ſoins de l'électeur ne ſuffirent pas, il fallut encore l'autorité de l'empereur, & les circonſtances fournirent l'occaſion de l'obtenir. Les François n'ayant pu profiter de la victoire du maréchal de Catinat faute d'argent, les alliés eurent le tems de ſe remettre & de reprendre de nouvelles forces par la reddition de Caſal. Ce triomphe aſſura la puiſſance des Impériaux en Italie; les princes furent obligés de fournir les contributions, & le grand-duc ſut les accorder avec tant de grace, qu'il mérita les faveurs de Léopold. Il envoya encore à Londres une ambaſſade ſolemnelle pour y reconnoître le prince d'Orange roi d'Angleterre. Cette démarche déplut à Louis XIV, mais elle acquit à Côme III de la réputation parmi les alliés : devenu plus agréable à la cour de Vienne, aſſuré de toutes les voies humaines, ce prince voulut implorer encore la faveur du ciel, & ſe tranſporta, ſuivi d'un grand appareil,

& accompagné de ſon fils, à Lorette ; pour obtenir de la Vierge le ſuccès de ce traité.

A ce pélerinage dévot du grand-duc, Ferdinand ſon fils en oppoſa un d'une autre nature, en paſſant le carnaval à Veniſe : las de vivre avec une femme ſtérile qui n'avoit ni grace, ni beauté, il parcouroit ſans ceſſe les villes & les campagnes du grand-duché, cherchant des plaiſirs qui puſſent diſtraire en lui la triſteſſe & l'ennui qu'il éprouvoit à la cour de ſon père. Eloigné des affaires du gouvernement, environné d'une foule de mécontens, plaint & flatté par ſes courtiſans, il ſouffroit avec impatience la dureté du grand-duc, la misère du peuple, & blâmoit hautement le mariage projetté pour ſon frère, l'appelant la ruine de la maiſon de Médicis. Pour s'éloigner de ces objets qui étoient la cauſe de ſes chagrins, il ſe rendit à Veniſe, ville qui réuniſſoit alors tout ce que l'Italie avoit de goût, de magnificence, de nobleſſe & d'élégance, ſur-tout dans le tems du carnaval. Le paſſage ſubit d'un état de contrainte à une liberté entière enivra facilement ce 1696.

1696. jeune prince, qui, ſuivant les impulſions d'un tempérament très-vif, preſſé d'oublier dans les plaiſirs les amertumes de ſa vie, ſe laiſſa emporter juſqu'au vice & à la dépravation; le libertinage fut pour lui la ſource des plus cruelles peines; ſa ſanté en ſouffrit, il devint avant l'âge, ſujet à des maux qui lui rendirent la vie inſupportable & réuſſirent enfin à l'abréger. Il retourna dans ce moment à Florence portant avec ſoi de honteuſes marques de ſes déſordres, & donna lieu à la princeſſe Violante d'exercer cette patience, dont elle étoit douée à un rare degré. Il trouva le traité d'alliance de ſon frère fort avancé, ce qui lui déplut encore ſouverainement. L'électeur palatin avoit ſecrètement obtenu de la princeſſe de Saxe une promeſſe d'épouſer Jean-Gaſton: le rapport fidèle de ſon eſprit, de ſes graces & de ſes manières aimables, lui avoit inſpiré des ſentimens auxquels elle céda ſans réflexion. Les articles étoient déjà dreſſés, & la princeſſe s'étoit rendue à Duſſeldorff pour en faciliter la concluſion par ſa préſence. Côme III qui ſoupiroit après

cette fortune, n'oublioit rien auprès de l'empereur pour le flatter & l'engager à le protéger. Tandis que la France propoſoit encore une ligue, & menaçoit les Italiens d'une invaſion pour les empêcher de payer les contributions à la maiſon d'Autriche, le comte de Mansfeld, plénipotentiaire de l'empereur, menaçoit le grand-duc, & en même-tems le gouverneur de Milan demandoit au nom du roi d'Eſpagne les ſecours dûs aux termes du traité de 1557. Des circonſtances auſſi ſcabreuſes inquiétoient vivement le foible Côme, mais il porta à Vienne la négociation de cette affaire, & s'obligeant lui-même à payer des ſommes conſidérables, il obtint la confiance & la protection de l'empereur. Il eſpéroit de ce prince la concluſion du mariage de ſon fils, & ſon appui dans ce qui regardoit les droits de la princeſſe ſur le duché de Saxe-Lawembourg. 1696.

Jules-François, duc de Saxe-Lawembourg, mort en 1689, fut le dernier mâle de ſa maiſon, deſcendante d'Albert I, électeur de Saxe, dont la poſtérité gouverna cet électorat juſ-

1696. qu'à la mort d'Albert III, & fut transférée par l'empereur Sigiſmond à Frédéric, marquis de Miſnie. Malgré cette révolution, malgré le paſſage de l'électorat dans une famille étrangère, les ducs de Saxe-Lawembourg s'étoient maintenus dans leurs antiques poſſeſſions, lorſqu'après la mort du duc Jules, cet état fut envahi par les armes de l'électeur de Saxe comme un fief relevant de l'électorat. Le duc d'Hanovre qui avoit ſur ce fief des prétentions du côté de ſa mère, en conteſta la poſſeſſion à l'électeur de Saxe, à qui cependant elle fut confirmée par l'autorité impériale. Les deux princeſſes héritières reſtèrent dépouillées de toute juriſdiction, pourvues des ſeuls biens allodiaux exiſtans en Bohème, mais elles proteſtèrent contre le décret de l'empereur, & leurs raiſons furent remiſes à un plus mûr examen. L'électeur de Saxe parvenu au trône de Pologne, vendit ces états au duc d'Hanovre, & cette circonſtance donna lieu au renouvellement des diſcuſſions & des ſollicitations auprès de l'empereur. Cependant les conventions matrimoniales s'accéléroient à Duſ-

seldorff par les soins de l'électeur palatin & par la médiation de l'empereur, qui avoit expédié à cette cour le comte de Zinzendorff. Le grand-duc s'occupoit à Florence de régler l'appanage du prince, de partager entre lui & le prince Ferdinand les biens allodiaux provenans de l'héritage de la grande-duchesse leur aïeule, & de lui assigner une pension qui pût soutenir décemment son rang. La déclaration de cet acte en faveur de ce prince fit terminer plus promptement la conclusion de cette affaire; les articles furent dressés sur le modèle du contrat entre la princesse & son premier mari, aux termes des loix & des coutumes de la Bohème. Ils portoient en substance, que la princesse réservant pour sa fille & pour elle une portion de ses biens, posséderoit l'autre en communauté avec son mari, auquel l'administration en seroit subordonnée. La résidence des deux époux étoit fixée en Bohème, & l'on remettoit au choix libre de la princesse de la transporter en Toscane où le grand-duc leur assignoit le château de San-Marco, demeure agréable & ordinaire aux cadets de la maison de Médi- 1696.

cis. On prévit tous les cas où il pour-
1696. roit y avoir des diſcuſſions entre les enfans qui devoient naître de ce mariage, on pouſſa les précautions juſqu'à régler l'appanage des princes & la dot des princeſſes. La concluſion de ce mariage ne tenoit plus qu'à la naturaliſation du prince Jean-Gaſton en Bohème, & quoique le comte de Zinzendorff l'eût promiſe au nom de l'empereur, les magnats ne diſſimulèrent pas leur mécontentement. Cependant tout fut réglé, on s'occupa du départ du prince & de l'accompliſſement du mariage à Duſſeldorff, pour le printems de l'année ſuivante, & juſqu'à ce moment l'électeur palatin ne ceſſa de témoigner aux deux parties ſa bienveillance & l'intérêt réel qu'il prenoit à leur union.

1697. Côme III ſembloit être arrivé au comble de la fortune; fier de pouvoir établir en Allemagne une branche de ſa maiſon, il ſe repaiſſoit des idées les plus chimériques ſur ſa grandeur future. Il ne doutoit pas de la proſpérité de cette union & de la fécondité de la princeſſe, qui avoit en effet donné une fille au prince de Neubourg.

Le prince Ferdinand, moins crédule, ſe rioit de ſes eſpérances, & lorſqu'il embraſſa ſon frère en lui diſant adieu, il lui prédit tous les malheurs qui ſuivirent. Jean-Gaſton partit bien perſuadé qu'il étoit ſacrifié à l'orgueil de ſon père & aux caprices de ſa ſœur; mais croyant ſervir au bien de l'état & de ſa maiſon, il obéit avec courage à ſon deſtin. Le grand-duc l'accabla de dons, lui recommanda de bien vivre avec la princeſſe, & lui forma une ſuite compoſée de perſonnes prudentes & capables de le bien conduire dans toutes les occaſions. Il partit de Florence dans le mois de mai avec ſa cour, les envoyés de l'électeur palatin le rencontrerent à Francfort où il fut complimenté par les princes voiſins. Arrivé à Duſſeldorff, l'électeur le reçut avec une tendreſſe fraternelle, & la princeſſe de Saxe avec beaucoup d'empreſſement. Sans doute elle ne vit point avec indifférence la figure avantageuſe, les manières agréables & polies, l'eſprit vif & délicat de ce prince; mais en excitant ſon admiration & celle des Allemands, Jean-Gaſton ne put ſentir les mêmes mouvemens à la 1697.

1697. vue d'une femme privée d'eſprit & de beauté, dont les manières rudes & groſſières ne laiſſoient pas diſcerner quelle ame elle cachoit ſous de ruſtiques apparences. Accoutumée à vivre à la campagne, ſes amuſemens & ſes exercices ordinaires étoient le cheval & la chaſſe, & le ſoin de ſes jumens étoit ſon plus grand plaiſir. Cette ſimplicité ou plutôt cette ruſticité peu convenable à ſon rang, étoit devenue avec le tems une qualité inhérente à ſon caractère; elle lui faiſoit deſirer la ſolitude & la liberté de la campagne, & lui rendoit inſupportables & ennuyeuſes les converſations polies de la cour. Forcée de s'arrêter à Duſſeldorff pour y célébrer ſon mariage, elle ne répondoit point aux attentions de l'électeur avec cette reconnoiſſance & cette cordialité qu'elles auroient exigées d'elle. Il eſt facile de ſe repréſenter quel coup porta dans l'ame du prince la vue d'une femme ſi déſagréable. Il ſe flatta du moins de trouver en elle de la franchiſe & de l'affection; il n'oſa reculer ſur de ſimples dégoûts, & ne mit aucun obſtacle à la célébration qui ſe fit ſolemnellement le 2 juillet

à

à la cour de l'électeur. Les deux époux reſtèrent deux mois à Duſſeldorff, & l'électeur ne manqua pas de leur procurer les plus agréables diſtractions; mais enfin au mois de ſeptembre, ils ſe retirèrent à Reichſtatt en Bohème, réſidence ordinaire de la princeſſe, & peu diſtante de Prague. 1697.

CHAPITRE VII.

Démêlés entre le prince Jean-Gaſton & la princeſſe ſa femme en Bohême. Le grand-duc prend poſſeſſion des honneurs dûs à la royauté; ſon voyage à Rome pour l'année ſainte; il y eſt fait chanoine de S. Pierre. Il obtient l'élection du pape Clément XI par les ſoins du cardinal de Médicis ſon frère; il ſe détermine à ne prendre aucun parti dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne.

LES deſirs de Côme étant ſatisfaits par le mariage de ſon fils, il ne lui reſtoit à demander au ciel qu'un peu de relâche aux ſouffrances des peuples & aux contributions dont ils étoient

1697. écrasés. Innocent XII après de vives instances, avoit enfin accordé qu'on imposât sur les ecclésiastiques le quart de ce que payoient les laïques; mais ce foible soulagement ne procura nul avantage aux Toscans qui, privés de commerce, affligés par la disette, & accablés par un gouvernement despotique, abandonnoient en foule leur malheureuse patrie pour se soustraire à tant de calamités. La paix seule pouvoit diminuer le poids de tant de maux; enfin, celle de Riswick entre la France, l'Espagne, la Hollande & l'Angleterre fut signée le 20 septembre, & quoique l'empereur n'y eût pas d'abord consenti, il la signa le 30 octobre. Les traités de Nimègue & de Westphalie servirent de base à celui-ci, & ce qui le rendit plus intéressant encore, fut la restitution des états de la maison de Lorraine à leurs anciens maîtres. La France & la maison d'Autriche firent mention du grand-duc comme d'un prince également ami des deux puissances. Cet heureux évènement fut célébré dans toute l'Italie, mais sur-tout en Toscane où il excita une joie universelle,

quoiqu'on y prévît que la mort prochaine du roi d'Eſpagne qui ne laiſſoit point d'héritier, dût allumer une nouvelle guerre. Les forces impériales ſe replièrent alors contre les Turcs, & préparèrent en Hongrie la gloire du prince Eugène. L'Empire fut la ſeule puiſſance qui reſta en activité, tandis que les autres s'appliquèrent à réparer les maux que la guerre avoit cauſés. Les princes d'Italie cependant n'eurent pas lieu de regarder ce traité comme favorable à leur liberté, puiſqu'ils demeuroient expoſés non-ſeulement à d'autres contributions relativement à la guerre des Impériaux contre les Turcs, mais encore aux nouvelles loix féodales introduites par la cour impériale; loix qui étendoient les droits de l'Empire ſur tous les états de cette partie de l'Europe, & ſembloient préparer de loin leur entier aſſujettiſſement. Le comte de Martinitz, ambaſſadeur de l'Empereur, avoit publié à Rome un édit par lequel ſon maître ordonnoit à tous les poſſeſſeurs de fiefs de prouver la légitimité de leurs droits, ou de prendre de nouvelles inveſtitures à la cour impériale 1697.

dans un certain eſpace de tems. Cet
1697. acte de ſouveraineté exercé à Rome, inquiéta le pape comme toutes les autres puiſſances d'Italie. Dès le moment où l'empereur eut demandé les premières contributions en Toſcane, il fut aiſé au grand-duc de conclure que ce monarque regardoit comme un fait démontré, la féodalité de l'état de Florence; la promptitude des paiemens ſuſpendit toute déclaration à cet égard; l'empereur n'oſa porter plus loin ſes prétentions, & perſuadé de l'attachement du grand-duc pour la maiſon d'Autriche, il préféra de le traiter en ami & en allié. En effet, Côme trouvoit à la cour de Vienne plus de complaiſance & de cordialité qu'à celle de France. Louis XIV ne ceſſoit de ſoutenir ſes prétentions à l'égard du commerce de Livourne, & refuſoit toujours au grand-duc les honneurs qu'il accordoit au duc de Savoie; il permettoit à la grande-ducheſſe de violer toutes les conventions qu'elle avoit faites avec ſon époux, & la laiſſoit abſolument maitreſſe de ſes volontés.

Il eſt vrai que la mort de madame

de Guiſe, les eſpérances qu'avoit cette princeſſe ſur ſon hérédité, l'occupation que ſes affaires d'intérêt lui donnoient néceſſairement, avoient beaucoup diminué ſa haine contre ſon mari. L'âge avoit mis un frein à ſes paſſions; elle étoit devenue plus riche & moins avide des biens qu'elle tenoit de ſon mari; Côme III ſatisfait de ſes procédés, lui témoignoit des égards, & depuis quelque tems il régnoit entr'eux plus de cordialité. Mais cette inquiétude domeſtique fit place à une autre non moins grave, non moins déſagréable & d'une plus triſte conſéquence. Le mariage du prince Jean-Gaſton fut ſuivi des plus grands déſordres. Outre les déſagrémens perſonnels de ſa femme, une infinité de circonſtances concoururent à lui inſpirer le dégoût & l'effroi dès les premiers inſtans de ſon mariage. Les richeſſes qu'il devoit tenir d'elle ſe réduiſoient à une fortune très-médiocre, l'adminiſtration des biens ſe trouva enveloppée des plus grands embarras, le lieu de la réſidence étoit affreux, & plus horrible encore pour un prince élevé dans les délices de l'Italie. Reich- 1697.

tatt étoit alors un village compoſé de
1697. cabannes habitées par des payſans, ſitué dans un vallon parſemé de lacs & de petites collines, & entouré de hautes montagnes couvertes d'arbres. Sur une petite éminence près du village, étoit la demeure de la princeſſe, ſéjour ruſtique, incommode, & où il n'y avoit de vaſte que les écuries. L'air froid & humide étoit manifeſtement dangereux pour un prince accoutumé à un climat plus doux, & la ruſticité des ſauvages habitans de ce lieu ne pouvoit ſoulager l'ennui d'une demeure ſi horrible. La princeſſe y trouvoit ſes délices dans la chaſſe, l'exercice du cheval & dans les plaiſirs groſſiers en uſage parmi les payſans de la Bohême. Mais Jean-Gaſton demeura ſaiſi de la plus vive affliction lorſqu'il ſe vit condamné à vivre dans cette ſolitude ; toutes les raiſons de devoir & de convenance qu'il s'étoit impoſées à lui-même ſe repréſentèrent à ſon eſprit. Il ſentit l'horreur du ſort où il ſe voyoit plongé par l'aveugle ambition de ſon père ; il reconnut combien il étoit eſclave de ſa femme, & comprit le peu de cas que faiſoient de lui

tous les gens qui dépendoient d'elle. Aſſiégé par les chagrins domeſtiques qui naiſſoient du caractère de la princeſſe, aſſujetti par la rigueur du climat à demeurer toujours dans ſa maiſon, il y vivoit dans la plus cruelle agitation, cherchant ſans ceſſe un moyen de ne pas ſuccomber à ſes maux. Une femme impérieuſe, haute, inquiète, emportée, avide, obſtinée, remplie d'artifices, interprétant toujours ſes défauts à ſon propre avantage, étoit une ſociété capable d'altérer l'eſprit le plus raiſonnable. Auſſi le prince de Neubourg, ſon premier mari, n'ayant trouvé d'autre diſtraction que le vin, avoit hâté ſa mort par l'excès de cette boiſſon, & n'avoit vécu avec elle que trois ans. Cet exemple effrayoit le prince de Toſcane, & enfin il réſolut de ne pas conſumer ſa vie auprès d'une femme ſi haïſſable & dans un lieu ſi affreux. Le ſyſtême d'économie établi en vertu des accords, étoit un objet continuel de diſſentions, & le déſordre des affaires de la princeſſe produiſoit une défiance réciproque qui détruiſoit toute eſpèce de concorde. Comme les ſentimens des princes paſſent 1697.

rapidement d'eux à leurs courtiſans;
1697. l'eſprit de parti ne tarda pas à ſe déployer entre les Italiens & les Bohêmiens. Les inſultes, les mépris & les reproches qui ſe ſuccédoient entr'eux accrurent encore l'animoſité des deux époux, & ſans doute il falloit un remède à de ſi grands inconvéniens.

Lorſque le prince eut paſſé l'hiver
1698. au milieu de tant de peines, ayant en vain tenté d'établir la paix dans ſa triſte demeure, n'ayant encore aucune eſpérance de poſtérité, il partit ſubitement de Reichtatt au premier retour de la belle ſaiſon. Quoique les inſtructions de ſon père portaſſent qu'il ne s'éloigneroit point de ce lieu ſans ſon conſentement, il conſidéra la difficulté de vaincre ſa rigueur, l'extrême beſoin qu'il avoit de quelque ſoulagement, & ſans le prévenir de ſa réſolution, il ſe rendit à Aix-la-Chapelle; il y trouva l'électrice palatine ſa ſœur, qui cherchoit dans les bains un principe de fécondité qu'elle n'y trouva pas. Après un ſéjour fort court dans cette ville, il continua ſa route vers Paris, où il arriva le 15 de mai, ſous le nom de marquis de Sienne, parce qu'il ne pou-

voit y ſoutenir avec l'éclat néceſſaire le rang du prince de Toſcane. Il rendit 1698.
auſſi-tôt ſes devoirs à la princeſſe ſa mère, il eut avec elle de longs & ſecrets entretiens, & ſans doute ils ſe conſolèrent réciproquement de la fatalité attachée à leur ſort & à leurs mariages. Marguerite le préſenta au roi, en lui diſant que l'extrême deſir de voir lui-même le plus grand monarque de l'Europe, l'avoit engagé à faire le voyage de Paris ſans même prendre aucun conſeil, afin de ne pas rencontrer des difficultés imprévues. Louis XIV parut ſenſible à cet empreſſement du prince, il admira ſon eſprit, ſa vivacité, les graces de ſa perſonne, & voulut qu'il fût à ſa cour, regardé non-ſeulement comme ſon allié, mais comme ſon ami : ſes heureuſes qualités furent d'autant plus admirées en France, que le prince de Parme, qui venoit de paſſer à Paris, n'y avoit donné aucune marque d'eſprit ni de vertu. Mais autant le prince de Toſcane acquit d'eſtime à la cour de Louis XIV, autant la nouvelle de ſon voyage fut déſagréable à Florence. Côme III frémit en apprenant que ſon fils étoit indocile à ſes loix, & qu'il

avoit paru ſous un extérieur auſſi mo-
1698. deſte à la plus faſtueuſe cour de l'Europe. L'étroite intelligence de ce prince avec ſa mère le troubloit encore davantage; il craignoit d'après ſon caractère, que Marguerite ne lui eût donné des conſeils dangereux, & n'eût fomenté en lui cet eſprit d'indépendance qu'il venoit de montrer. La princeſſe de Saxe ne manqua pas d'accroître les mécontentemens du grand-duc par ſes plaintes amères: elle accuſa ſon mari de la plus noire ingratitude, & n'oublia pas d'attribuer ſon infécondité à ſes mépris. Côme ordonna à ſon fils de retourner en Bohême avec la plus grande célérité: il excuſa auprès de Louis XIV un départ ſi précipité, & attribua au prince un caractère d'inconſidération & d'indépendance qu'il falloit réprimer. Le bruit ſe répandit cependant que Jean-Gaſton avoit obtenu du roi des lettres de naturaliſation pour ſuccéder aux biens héréditaires de la grande-ducheſſe, & que cette grace avoit exigé qu'il vînt perſonnellement en remercier Louis XIV. Toute la cour parut ſurpriſe d'un départ ſi prompt; le roi lui en témoigna

du chagrin ; il répondit que ſon voyage n'avoit eu d'autre objet que de lui rendre ſes devoirs, qu'il en projettoit un plus long qu'il deſtinoit à parcourir la France & à connoître ſes habitans. Après une réſidence de quinze jours, il partit ſatisfait de tous les princes, & ſur-tout du roi, qui lui fit préſent d'une épée fort riche & d'un travail exquis. Il reprit ſa route par la Hollande, où il reçut par-tout l'hommage des ſavans & des gens de lettres, comme dû par eux dans tous les pays du monde, au petit-fils de Ferdinand II & au neveu du cardinal Léopold de Médicis. Il ſe rendit enſuite à ſon odieux ſéjour de Reichtatt, où, quoiqu'accueilli par ſa femme avec des apparences d'amitié, il ne tarda pas à retomber dans les mêmes diſcordes. 1698.

On lui reprochoit depuis long-tems comme une extrême irrégularité dans ſes procédés, de vouloir partager & diriger l'adminiſtration des biens ; aigri par les reproches de ſon père & fatigué par la réſiſtance de ſa femme, il ſe détermina enfin à ſe ſaiſir de l'autorité qu'on lui refuſoit ; il ne ſe regarda plus que 1699.

1699. comme mari, & ſans examiner s'il étoit dans la maiſon de ſa femme, il entreprit des réformes, des améliorations, & fixa ſa réſidence d'hiver à Prague, où du moins il pouvoit trouver des habitations chaudes & commodes. Cette réſolution cauſa une extrême ſurpriſe à la princeſſe, & ſes plaintes devenues publiques en Allemagne y devinrent auſſi l'objet de tous les entretiens : le grand-duc ayant accablé ſon fils de réprimandes & d'avertiſſemens, le prince n'en fut point ébranlé. « Que votre alteſſe » me pardonne, lui écrivit-il, ſi je la prie » de ſe ſouvenir que l'humeur d'une » femme lui a fait faire des démarches » contre ſa volonté. Si mes motifs ſont » moins impérieux, au moins ma ré- » ſolution eſt plus meſurée puiſque je » ſuis retourné vers ma femme ». Le grand-duc ne laiſſoit pas cependant d'éprouver les plus grands chagrins ; la ſucceſſion au grand-duché menaçoit de ſortir de ſa maiſon : le prince Ferdinand affligé de différentes maladies faiſoit craindre même pour ſa vie : on attribuoit la ſtérilité de la princeſſe de Saxe au caractère inquiet

& peu endurant de Gaſton, & l'électrice palatine inſpiroit ſans ceſſe à ſon père des ſentimens d'aigreur & de mécontentement, l'excitant à s'en plaindre & à mortifier le prince : cela ne produiſit qu'une plus vive altération entre les deux époux ; le plan d'économie donnant lieu à de nouvelles & continuelles altercations, & la princeſſe ne voulant point vivre avec ſon mari dans la ville de Prague, leurs diviſions devinrent publiques & plus vives encore. Le prince habitoit à Prague avec ſes Florentins ; il faiſoit des voyages à Leipſic & dans les différentes cours circonvoiſines ; de tems en tems, il paſſoit quelques jours à Reichtatt, mais il fuyoit toute longue réſidence auprès de ſa femme. Leurs prétentions mutuelles étoient déjà portées devant le tribunal de Prague, & déjà la médiation de l'électeur palatin & celle de l'impératrice paroiſſoient néceſſaires pour en prévenir les fâcheuſes ſuites. L'infortuné Jean-Gaſton ſe juſtifia par une lettre qu'il adreſſa le 18 avril à ſon père, lui confiant d'une manière touchante les déſagrémens infinis de ſon état, l'horreur & la pau- 1699.

1699. vreté du lieu, le caractère de sa femme, son avidité, son avarice & sa rusticité. Un aveu si sincère appaisa l'indignation de Côme III qui plaignit les malheurs de son fils, & ne put désapprouver tout-à-fait sa conduite; il chercha au contraire à rendre la princesse plus docile, plus soumise à son mari, plus confiante à l'égard de l'administration; il y employa l'autorité impériale & la médiation du burgrave de Prague. Il se désoloit cependant de voir s'éloigner tous les jours l'espérance de la succession, & déjà l'idée lui étoit venue de marier le cardinal son frère. Cette résolution eût peut-être été favorable à la maison de Médicis, si elle eût été promptement mise à exécution, mais l'électrice palatine qui espéroit toujours que sa belle-sœur auroit des héritiers, arrêta les projets du grand-duc.

De si malheureuses circonstances ne faisoient pas abandonner à ce prince les intérêts de sa vanité, ni le desir de se mettre en possession des mêmes honneurs que le duc de Savoie à la cour de Rome. Dans ce dessein, il envoya une magnifique ambassade au pape In-

nocent XII. Après avoir obtenu le diplôme impérial en 1691, il n'avoit omis ni intrigues, ni ſecrètes intelligences dans les autres cours de l'Europe. Cependant, la France lui refuſoit toujours le titre *de frère* qu'elle accordoit au duc de Savoie ; l'Eſpagne ne ſe conformoit point au décret de la cour impériale, quoique Léopold en eût prié le roi par une lettre de ſa propre main, & que le duc de Savoie fût déjà dans cette cour en poſſeſſion de tous les honneurs dûs aux rois : mais juſqu'alors la cour de Rome avoit maintenu l'égalité entre ce prince & le grand-duc. Lorſque Léopold, duc de Lorraine, avoit pris poſſeſſion de ſes états, il s'étoit attribué, comme roi de Jéruſalem, les honneurs & le titre de roi, ce qui interrompit la concorde & l'union qui avoient toujours régné entre la maiſon de Lorraine & celle de Médicis, lorſqu'il fallut régler le cérémonial d'uſage pour les félicitations & les complimens réciproques, & cette prétention parut d'autant plus ſenſible au grand-duc, que Léopold imitant le duc de Savoie, refuſoit ouvertement l'égalité avec lui. 1699.

1699. Pour vaincre tant de contrariétés dans les cours de l'Europe, Côme III crut néceſſaire de faire à Rome même un acte ſolemnel qui le mît en poſſeſſion de ce titre tant combattu : la condeſcendance du pape & la préſence de l'ambaſſadeur de l'Empire lui faiſoient eſpérer un plein ſuccès. Si le grand-duc avoit perdu la confiance de la France & de l'Eſpagne, il avoit acquis celle de la cour de Rome ; il avoit une étroite & ſecrète correſpondance avec le pape, il s'étoit fait dans le ſacré collège & parmi les prélats un parti nombreux, il avoit méme des intelligences dans le miniſtère. Le crédit & la puiſſance du cardinal de Médicis n'y contribuoient pas moins : par lui ſe traitoient à cette cour tous les intérêts de la maiſon d'Autriche, & quoiqu'il demeurât communément en Toſcane, il ſembloit toujours gouverner Rome par le moyen de ceux qui le repréſentoient & par le nombre de ſes partiſans. Il ne faut pas omettre non plus parmi les ſujets de conſidération que méritoit le grand-duc, les dons qu'il diſtribuoit annuellement aux évêques & aux cardinaux, les graces qu'il accordoit tou-

jours à leur recommandation, & enfin l'aveugle déférence du gouvernement de Toſcane aux volontés & aux intérêts de celui de Rome. Il eſt vrai qu'exigeant des procédés ſemblables, il n'étoit facile ni d'atteindre au trône pontifical, ni d'y jouer un grand perſonnage ſans l'aveu de la maiſon de Médicis. Enfin, le marquis Vitelli fut envoyé à Rome avec le caractère d'ambaſſadeur extraordinaire, ſuivi d'un nombreux & faſtueux cortège; il n'avoit d'autre commiſſion que de remercier le pape de queſques foibles graces qu'il venoit d'accorder à l'ordre de Saint-Etienne, & de l'aſſurer de la reconnoiſſance & de la vénération du grand-duc. Tous les ordres de l'égliſe & les principaux de la nobleſſe concoururent à honorer le marquis Vitelli, auquel le pape accorda les mêmes honneurs qu'on attribuoit aux ambaſſadeurs extraordinaires des rois. Le comte de Martinitz ne lui en rendit pas moins, & ſa préſence conſtata la priſe de poſſeſſion du titre accordé au grand-duc. 1699.

Une ſemblable oſtentation parut vaine & peu convenable dans un tems

où l'Europe étoit agitée par tant de
1699. révolutions, où l'Italie & ſur-tout la Toſcane en reſſentoient les effets. Charles II, roi d'Eſpagne, menacé de l'hydropiſie à l'âge de trente-huit ans, faiſoit craindre une mort prochaine. Le prince électoral de Bavière & le dauphin de France étoient les plus proches héritiers de ce monarque, & ſi les anciennes diſpoſitions de Philippe II & de Philippe IV favoriſoient la maiſon d'Autriche, la puiſſance de Louis XIV appuyoit les droits du ſang. La pluralité des prétendans faiſoit craindre le démembrement de la monarchie aux Eſpagnols, qui regardoient ce malheur comme le dernier coup porté aux privilèges nationaux établis par Charles-Quint : en même-tems, il étoit impoſſible de conſerver tous les états réunis, les forces manquoient pour les ſoutenir, & la nation ne s'étoit jamais trouvée dans un état de foibleſſe ſemblable. Le commerce étoit détruit par la guerre, les impôts avoient ruiné la nation, & les dettes avoient abſorbé le tréſor du roi ; les campagnes étoient tout-à-fait privées d'agriculture, & la diſette faiſoit ſoulever les

provinces entières. La ſanté du roi en annonçant un changement prochain, animoit la nation à la révolte, & déjà les prétendans s'occupoient du partage. On cherchoit à former une ligue en Italie, par laquelle on prétendoit exclure également les Allemands & les François; mais les intérêts des princes n'étoient pas conciliables, parce que la république de Veniſe demeuroit ferme à ne prendre aucun intérêt dans ces démêlés, & que le duc de Savoie ſe diſpoſoit à choiſir le parti le plus avantageux. Côme III crut que la neutralité ſeroit pour lui le rôle le plus sûr, ſans réfléchir qu'il s'expoſoit au reſſentiment du vainqueur, & qu'il étoit difficile que la Toſcane reſtât neutre lorſque le royaume de Naples étoit attaqué par mer & par terre. Il étoit cependant inquiet des congrès qui ſe tenoient à la Haye entre les miniſtres de grandes puiſſances, & de l'ambition de quelques princes qui déjà ſe flattoient de pouvoir étendre les limites de leurs états. Pour bien aſſeoir ſa conduite ſur des principes sûrs, il jugea néceſſaire de prendre les conſeils du pape & de le

1699.

visiter lui-même à Rome, où l'année
1699. sainte lui servoit de prétexte à faire un voyage, & où l'appeloit la vanité de jouir lui-même des vains honneurs d'un titre imaginaire.

1700. Il se hâta cependant d'effectuer ce projet lorsque le bruit se répandit en Italie, que le duc de Modène sous la protection de l'empereur se disposoit à recouvrer le Ferrarois. On ajoutoit qu'à Londres & à la Haye, on venoit de signer entre la France, la Hollande & l'Angleterre un traité qui portoit les plus forts engagemens pour le démembrement de la monarchie espagnole. La mort du prince électoral de Bavière ayant mis obstacle aux premiers projets qu'on avoit formés, on étoit convenu d'assigner au dauphin de France le royaume de Naples, les ports de Toscane, la province de Guipuscoa, d'incorporer à la France le duché de Lorraine, & d'indemniser le duc Léopold avec le duché de Milan : on abandonnoit le reste de la monarchie à l'archiduc Charles second fils de l'empereur. L'augmentation de tant de forces auroit donné à la France une haute prépondérance, &

lui auroit pour ainſi dire attribué la monarchie univerſelle dans toute l'Europe. Cette effrayante nouvelle alarma les princes italiens, & l'on introduiſit à Rome de nouvelles négociations pour former une ligue. La rigueur de l'hiver étant paſſée, le grand-duc réſolut de faire ſon voyage à Rome. Il prit le nom de marquis de Pétigliano, & quoiqu'il eût une ſuite de ſoixante perſonnes, il projeta de demeurer *incognito* dans cette ville, & d'éviter toute cérémonie publique. Informé que le pape lui préparoit une réception ſolemnelle à Viterbe, & qu'il vouloit le faire recevoir par deux cardinaux, il réſolut de ſe rendre à Rome par mer, & s'embarqua vers le 15 de mai. Les galères romaines vinrent l'eſcorter à Portoferraio. Après deux jours de ſéjour en cette ville qu'il donna au repos & à différens ordres relatifs au port même, il paſſa à Orbitello, & côtoyant le rivage, il parvint heureuſement à Antio. Innocent XII avoit rétabli ce port ſur les ruines des antiques conſtructions des romains. Il y avoit fait différens établiſſemens pour y rappeler la population. Une ſource d'eau

1700.

1700. pure conduite à grands frais des collines éloignées, portoit ſur ce rivage une ſuperbe & continuelle nape d'eau qui ſervoit à la commodité des habitans & même à la navigation. Le pape avoit du goût pour les édifices, & Côme III en débarquant dans ce port prétendoit flatter ſes inclinations. Dès qu'il fut ſur le rivage il examina attentivement les nouveaux ouvrages & goûta de l'eau de la fontaine. Les équipages de la maiſon Panfili le conduiſirent à Rome où il entra ſans être connu, & prit ſon logement au château de Médicis ſur le mont Pincio. Dès que le pontife fut informé de l'arrivée de ce prince, il le fit complimenter & inviter de ſe rendre à ſon palais. Accueilli avec tendreſſe par le ſaint-père, il paſſa pluſieurs heures avec lui, raiſonnant de la ſituation actuelle de l'Italie & des intérêts de la Toſcane. Enſuite il s'occupa de viſiter les égliſes & de faire quelques actes de piété. Une dévote curioſité le portant à examiner parmi les ſuperbes monumens de l'ancienne Rome, ce qu'elle contenoit de plus rare relativement au ſeul objet de la religion, il vou-

lut ſe procurer l'accès de la baſilique de Saint-Pierre où ſe conſervent les reliques ſacrées des miracles & de la paſſion du Chriſt. Les conſtitutions de l'égliſe romaine n'accordoient l'entrée de cette tribune qu'aux chanoines de Saint-Pierre, & le pape lui offrit de le recevoir parmi eux. Cet exemple étoit autoriſé par celui de Ladiſlas, fils de Sigiſmond II, roi de Pologne, qui fut reçu chanoine de Saint-Pierre en 1625 par Urbain VIII. 1700.

Le grand-duc de Toſcane revêtu de ce caractère, couvert des habits & des ornemens de cette dignité, monta ſur la tribune de la baſilique, fit voir lui-même les reliques au peuple, & ſans doute produiſit par cet acte pieux une édification univerſelle. Après avoir ainſi ſatisfait ſa piété, il prit congé du pontife & repaſſa par terre à Florence, aſſez content des honneurs qu'il avoit reçus. Le pape l'avoit comblé de préſens, quelques-uns religieux, d'autres riches & curieux; il lui avoit accordé des graces ſpirituelles, & les cardinaux qu'il avoit diſpenſés de le viſiter parce qu'il garda toujours l'*incognito*, n'avoient cepen-

dant pas manqué de le ſuivre & de l'ac-
1700. compagner par-tout. Il laiſſa une haute opinion de grandeur & de piété, parce qu'il fut prodigue en œuvres de charité, & qu'il donna beaucoup pour reconnoître les ſervices qu'on lui rendoit.

De ſes entretiens avec le pape, émanèrent de fermes réſolutions de demeurer neutre entre les puiſſances prétendantes à la ſucceſſion d'Eſpagne, & de ne prendre aucun parti dans les révolutions prochaines. En effet, lorſque la cour de France & celle d'Angleterre lui firent ſignifier le traité de diviſion, afin qu'il voulût y ſouſcrire, il évita toute réponſe qui pût l'engager, & loua ſeulement le zèle de ces puiſſances en faveur de la tranquillité générale de l'Europe. Peu s'en fallut cependant que ces ſentimens pacifiques ne fuſſent interrompus par un accident qui penſa lui faire prendre les armes contre les Lucquois.

Il ſe trouvoit alors dans les priſons de Pietra-Santa, dont le territoire touche à celui de la république de Lucques, deux voleurs ſujets de la république & ſoupçonnés de crimes commis dans le grand-duché; il ſortit une

une nuit d'un village voisin appartenant aux Lucquois, une troupe de bandits qui escaladèrent la ville, forcèrent les prisons & délivrèrent les deux coupables. Ceux-ci, réfugiés dans leur patrie, triomphèrent de leur évasion, placèrent leurs chaînes dans l'église, comme par manière de vœu, & ne furent point punis par la république. Côme III regarda cette injure comme une convention tacite entr'elle & les assassins. Ce soupçon acquit plus de consistance lorsque le résident de la république à Florence, à qui l'on s'en plaignit, n'offrit que des satisfactions légères & illusoires. Le prince Ferdinand auroit voulu venger cet affront par la voie des armes, mais le grand-duc, plus prudent, suspendit l'effet de son juste ressentiment, & se contenta d'abord de menacer la république dans le cas où elle refuseroit les satisfactions convenables; l'outrage ayant été public, la réparation devoit l'être. Le grand-duc demanda qu'on remît entre ses mains, deux représentans de la communauté des délinquans, avec vingt hommes de cette même communauté, les deux prisonniers, les 1700.

1700. coupables & les complices de leur délivrance, & promit qu'en proportion du nombre des coupables, il relâcheroit les membres de la communauté. Les Lucquois ne remplirent point ces conditions au terme assigné, & le grand-duc usa de représailles sur quelques-uns de leurs citoyens. Effrayés de ces hostilités, ils s'adressèrent au pape, à l'empereur, aux rois de France & d'Espagne, qui offrirent leur médiation auprès de Côme III. Ce prince représenta à ces monarques qu'un si médiocre sujet de querelle ne méritoit pas l'entremise de quatre grandes puissances, & qu'une réparation qui lui étoit due à titre de justice, à titre de simple procédé, n'admettoit point de compensation, ni même de médiation. Le comte de Vaudemont, gouverneur de Milan, se chargea de la cause de la république; il proposa d'abord des partis qui, tous peu convenables à la dignité du grand-duc, furent absolument rejettés par lui. Mais ce démêlé demeura suspendu par des incidens qui renouvellèrent les inquiétudes du souverain de la Toscane, en même-tems qu'ils exigeoient toute son attention.

Innocent XII étoit mort le 27 septembre : admiré de toute l'Europe, il en fut auſſi univerſellement regreté; ſa mort ne pouvoit arriver dans un tems plus défavorable pour l'intérêt général. Charles II approchoit de ſon terme, & la fermentation croiſſoit parmi ceux qui prétendoient à ſes poſſeſſions. Les cours de Vienne & de Madrid rejettoient le traité des trois puiſſances, le conſeil d'Eſpagne vouloit conſerver l'union des états de la monarchie. L'incertitude & la crainte régnoient parmi les ambaſſadeurs & les miniſtres, & dans de pareilles circonſtances, un pape prudent & déſintéreſſé auroit ſans doute épargné le ſang des peuples, & concilié par ſa médiation des intérêts ſi oppoſés. Jamais le ſacré collège ne s'étoit vu rempli de ſujets ſi recommandables par leur ſavoir, par leur vertu; & dans le nombre de ceux qui méritoient la thiare, le public balançoit ſur le choix. Le cardinal de Médicis entra dans le conclave avec l'opinion que ſon parti devoit prévaloir ſur tout autre. On deſiroit ſeulement que l'élection fût prompte, parce qu'il importoit au 1700.

1700. bien général & à la sûreté de l'état ecclésiastique, qu'à la mort de Charles II il se trouvât un pape qui pût employer ses soins & son autorité à conserver la paix en Italie. Cette élection auroit donc eu lieu dans l'espace de peu de jours, si les voix ne se fussent réunies d'abord en faveur du cardinal Durazzo. Ce sujet méritoit surtout la confiance de la maison d'Autriche; cependant comme il étoit génois, & qu'il avoit montré un éloignement singulier pour la maison de Médicis, le souvenir de cet éloignement lui attira la défiance & l'exclusion de Côme III. Cet événement fit naître une extrême division entre les cardinaux des différentes nations, & les artifices ordinaires à l'esprit de faction, prolongèrent la durée du conclave. Mais au milieu des plus vives contestations, on apprit la mort de Charles II, & l'effroi général contraignit les plus obstinés à se rendre. On n'ignoroit pas que le duc d'Anjou, second fils du dauphin de France, avoit été désigné pour successeur; mais on ne savoit pas si Louis XIV souscriroit à ce choix, qui sans doute assuroit une monarchie puissante à un prince de sa

maiſon, & qui cependant enlevoit à la couronne de France l'eſpoir de reculer ſes frontières; les cardinaux françois & autrichiens ſe trouvèrent également preſſés de conclure. Ils abandonnèrent Durazzo, & l'on propoſa au cardinal de Médicis le choix entre quatre ſujets, Panciatichi, Acciaioli, Mareſcotti & Albani. Médicis prévit que le premier éprouveroit de violens obſtacles à cauſe de ſon aveugle déférence pour le grand-duc. Le ſecond, trop attaché aux principes de l'ancienne république de Florence, ne faiſoit pas profeſſion d'une obéiſſance ſervile envers les grands. Le troiſième étoit trop attaché aux François; Médicis ſe décida donc en faveur d'Albani: ce cardinal étoit indifférent aux princes ultramontains; il jouiſſoit de l'eſtime des Italiens, il étoit ami de Côme III; cependant ſon âge de cinquante & un ans, comparé à celui de trente-quatre cardinaux plus âgés, ſembloit un obſtacle invincible: le cardinal de Médicis eſpéra que ſes rares qualités, une piété ſolide, beaucoup de ſavoir, une grande ſimplicité de mœurs, un caractère doux, l'expérience des affaires qu'il avoit gou- 1700.

1700. vernées pendant le règne de trois pontifes l'emporteroient sur les prétentions des vieillards : en effet ces avantages reconnus dans un tems où la promptitude de l'élection étoit essentielle, réunirent tous les suffrages ; mais après l'avoir élu, tous les cardinaux furent surpris de le trouver résolu à refuser la thiare. Les exhortations du cardinal de Médicis, les prières du conclave entier, furent d'abord inutiles, il se déclara incapable de se charger du poids du pontificat dans des circonstances si délicates. Les théologiens lui firent considérer enfin comme un péché cette résistance absolue, les cardinaux lui représentèrent qu'il ne falloit pas laisser l'Italie sans secours dans ce moment, & après quatre nuits & trois jours, il se rendit enfin à leurs instances, & fut proclamé le 23 novembre, sous le nom de Clément XI.

Cette élection acquit au cardinal de Médicis un haut degré de réputation & d'autorité, le grand-duc lui fut à la fois redevable de lui avoir choisi un ami, & d'avoir exclu Durazzo. Toutes les puissances espérant de voir re-

vivre dans la perſonne de Clément XI les vertus d'Innocent XII, remercièrent également Médicis de ſon choix; les Italiens le regardèrent comme un augure favorable de la ruine des ultramontains, parce qu'il étoit de leur nation. Les ravages & la déſolation ſe répandoient plus que jamais en Italie depuis que Louis XIV avoit accepté les conditions du teſtament de Charles II, & reconnu pour roi d'Eſpagne, Philippe de France, duc d'Anjou, ſon petit-fils, ſous le nom de Philippe V. On n'ignoroit pas les proteſtations de l'empereur Léopold contre ce teſtament, & l'on jugeoit bien à Rome que ſi l'Angleterre & la Hollande venoient à s'unir contre la maiſon de Bourbon, l'Italie deviendroit néceſſairement le théâtre d'une guerre ſanglante. Tous les princes s'adreſsèrent au nouveau pape, & le ſupplièrent de former une ligue qui pût s'oppoſer aux progrès des Allemands, qui déjà ſe diſpoſoient à entrer en Italie. Mais l'exemple d'Urbain VIII, qui pour conſerver la Valteline ruina les intérêts de la chambre apoſtolique, épouvantoit Clément XI. Les François de leur côté exigeoient 1700.

1700. qu'on formât promptement une ligue ; qu'on gardât les paſſages ; & ils menaçoient d'envoyer des troupes, de ſorte qu'en redoutant les contributions qu'alloient exiger les Impériaux, on ne craignoit pas moins d'en avoir à payer aux François. Le pape employa les moyens les plus perſuaſifs pour inſpirer des ſentimens de paix & engager les différentes puiſſances à concilier leurs intérêts plutôt qu'à les défendre. Côme III, dans cette incertitude, également preſſé par la cour de Vienne & par celle de France, crut devoir encore s'en tenir à la neutralité. Outre qu'il avoit à ſes portes les garniſons eſpagnoles, que ſes côtes maritimes étoient expoſées aux invaſions des flottes françoiſes, d'autres conſidérations l'y engageoient encore. La conquête de Milan & de Mantoue pouvoit faciliter aux Allemands l'entrée de la Toſcane ; alors, le grand-duc pouvoit appeler les François à ſon ſecours ; alors, il n'eût pas éprouvé de leur part les mêmes violences, parce qu'eux-mêmes auroient redouté le rappel des Allemands en Lombardie. Il eſt vrai qu'il croyoit les contributions pro-

chaines, mais il aimoit mieux payer que de faire la guerre, & dès que ces maximes eurent été confirmées dans ſon conſeil, on chercha tous les moyens néceſſaires pour conſerver cette neutralité au milieu des puiſſances belligérantes. La ſituation du cardinal de Médicis devenoit cependant de plus en plus délicate. Revêtu du titre de protecteur de l'Empire & de l'Eſpagne, il prévoyoit que ces deux titres & les avantages qui leur étoient attachés, alloient devenir incompatibles. Il poſſédoit pour cinquante mille écus de biens eccléſiaſtiques dans les états du roi d'Eſpagne; ce fut une raiſon pour ne pas balancer, ſur-tout lorſque Louis XIV lui offrit avec la protection de la couronne de France, la liberté de conſerver celle d'Eſpagne & une riche abbaye s'il renonçoit à celle de l'Empire. Le cardinal ne refuſa point un parti ſi avantageux; mais pour conſerver ſa dignité, il crut devoir ſe retirer à Rome & profiter de quelqu'occaſion favorable. 1700.

CHAPITRE VIII.

Les diſſentions s'accroiſſent encore entre le prince Jean-Gaſton & ſa femme ; on tente en vain de les réconcilier & d'engager la princeſſe à ſe rendre à Florence, où le prince retourne ſans elle. Le grand-duc reçoit Philippe V à Livourne, & refuſe de reconnoître pour roi d'Eſpagne l'archiduc Charles, ce qui indiſpoſe la maiſon d'Autriche contre lui.

1701. TOUTES les puiſſances de l'Europe ayant adopté ſur la ſucceſſion d'Eſpagne des vues d'ambition qui ne pouvoient ſe régler que par la voie des armes, les hoſtilités commencèrent. Les Allemands deſcendirent des montagnes, & s'ouvrant par la force un paſſage en Italie, vinrent diſputer aux alliés la poſſeſſion du Milanois & celle du Mantouan. La prépondérance des forces ennemies les empêcha d'exiger de fortes contributions, dans la crainte d'irriter les princes que l'on cherchoit

des deux côtés à gagner par des artifices. Côme III, déterminé à ne pencher pour aucun des deux partis, eut pourtant l'adreſſe de leur paroître indécis & ſuſceptible de ſe rendre à de grands avantages. Dès que les Eſpagnols eurent reconnu Philippe V pour leur roi, le grand-duc reçut l'inveſtiture des ports de l'état de Sienne dans la forme ordinaire, témoignage tacite de ſon conſentement qui parut d'un bon augure aux princes de la maiſon de Bourbon. Cependant les cours de France & d'Eſpagne ne ſe déterminoient point encore à lui accorder les honneurs dus aux rois, afin de ne pas déplaire au duc de Savoie leur allié : & le grand-duc, toujours ſenſible à ce refus, ne pouvoit ſouffrir que Louis XIV ne mît aucune différence entre lui & le duc Salviati, ſon ſujet. Les demandes indiſcrètes de la Hollande & de l'Angleterre leur fermèrent entièrement les ports de la Toſcane, mais l'entrée en fut accordée aux vaiſſeaux françois pour traverſer la Lunigiane & envahir le Modénois. La conduite de l'empereur ne changea cependant point à l'égard de Côme : 1701.

1701. il lui donna toujours les mêmes marques d'amitié; ce prince parut perſuadé de la convenance du ſyſtême de neutralité, & ne ſembla deſirer que des ſecours ſecrets. Côme devoit à ſes ſoins les honneurs royaux qui lui étoient accordés par tous les princes de l'Allemagne. L'électeur de Brandebourg, élevé au rang ſuprême de roi de Pruſſe (*a*), les lui accorda, & fut en même-tems reconnu par lui ſous le titre de roi. Côme III, toujours rempli d'idées frivoles, trop ſenſible à ces marques d'honneur qui ne rapportoient aucun avantage à ſes triſtes états, flatté des marques de diſtinction qu'il recevoit de l'empereur, du crédit dont il croyoit jouir à ſa cour, & de l'opinion qu'avoit toute l'Allemagne de ſes richeſſes, auroit bien voulu répon-

(*a*) Fréderic I, électeur de Brandebourg, fils de Fréderic-Guillaume, dit *le grand-électeur;* il avoit été proclamé roi de Pruſſe dès le 15 janvier. C'eſt l'ayeul de Fréderic-le-grand, juſtement nommé ainſi par ſes ſujets qu'il gouverne avec juſtice & ſageſſe, & par toute l'Europe, qui l'a vu dans tous les tems couvert d'une gloire acquiſe par de grandes actions.

dre aux desirs de Léopold, mais sa sûreté, la triste situation de sa famille, 1701.
l'idée qu'un jour ses états, sans successeur & sans maître, éprouveroient les mêmes revers que l'Espagne, l'empêchèrent de satisfaire aux demandes du souverain de l'Empire.

On ne pouvoit espérer désormais que le mariage du prince Gaston eût le plus léger succès; la discorde s'accroissant tous les jours entre lui & sa femme, la séparation devenoit aussi plus nécessaire. Déjà la princesse avoit porté au tribunal de la *table royale*, les plaintes touchant leurs intérêts respectifs. Jean-Gaston lui avoit ôté ses diamans & ses bijoux; elle prétendoit qu'ils étoient donnés en pur don, & non pas seulement pour l'usage de l'épouse, selon les coutumes de la Bohême, tandis qu'il est constant que parmi les princes, les joyaux ne servent qu'à l'usage, à l'ornement des femmes, & ne sortent jamais de la maison du mari. La princesse de Saxe, irritée de cet acte d'autorité, répandit par-tout ses plaintes & ses injures. Devenu la fable de l'Allemagne, le prince sans appui, sans conseil, seul au milieu

1701. d'une nation étrangère, eut la douleur de voir ſacrifier ſa dignité, ſon repos, ſa propre maiſon à cette puérile vanité. Les triſtes réflexions auxquelles il étoit en proie, l'état violent où il ſe trouvoit tous les jours, lui inſpirèrent bientôt de l'aigreur & de l'averſion pour les auteurs de tant de maux; opprimé, avili, contraint à dévorer ſes peines, cherchant par-tout un ſoulagement qui fuyoit loin de lui, il ne deſira plus, comme auparavant, de le trouver dans les ſociétés des villes, ni dans les cours des princes voiſins. Toujours ſeul & plongé dans une ſombre triſteſſe, ne pouvant ſoutenir un genre de vie ſemblable, il fut ſur le point de ſe laiſſer entraîner à des excès ſemblables à ceux du prince de Neubourg. Un homme ſenſible, agité par de violentes paſſions auxquelles il ne peut trouver de remède, eſt quelquefois égaré loin même de ſes inclinations naturelles. Entouré de gens bas & groſſiers, familiariſé avec leurs vices, Gaſton ſe laiſſa entraîner par eux. Il ſe livra au libertinage & au jeu, s'éloigna du caractère d'homme & de la dignité de prince, au point de ſuivre ſes mé-

prisables compagnons dans les auberges publiques, & de se mêler indifféremment avec les joueurs les plus effrénés. Il alla à Prague, où cette malheureuse passion lui fit contracter des dettes immenses; ses erreurs sembloient plutôt lui inspirer un dépit dangereux qu'un repentir salutaire. La princesse s'en retourna à Reichtatt sans qu'il voulût la suivre, avant qu'elle n'eût retiré l'injurieuse plainte qu'elle avoit portée contre lui à *la table royale*, & de son côté, elle refusa d'habiter avec lui, qu'il ne lui eût rendu ses joyaux. Les conseils du grand-duc, ses reproches & ses exhortations n'opéroient rien à une si grande distance, & dans l'état d'avilissement où le prince étoit tombé, c'eût été peu pour lui que de mépriser l'autorité d'un père. Mais enfin cette malheureuse situation qui excitoit la pitié des Allemands, toucha l'ame du grand-duc & celle de Ferdinand; ce jeune prince ne put se contenir dans les bornes du respect, il ne put voir son frère devenir la risée de l'Allemagne, le jouet des caprices d'une femme injuste & avare, sans même obtenir aucune espérance de postérité; cet ob- 1701.

jet affligeant réveilla en lui les ſenti-
1701. mens de la nature, il repréſenta au grand-duc à quoi l'expoſoit ſon indolence, & détruiſit au moins une partie de ſa confiance aux conſeils de l'électrice palatine.

1702. On imagina que l'unique moyen de réparer les déſordres étoit de rappeler les deux époux à Florence, eſpérant que l'autorité d'un vieillard & d'un père, les attentions & les procédés des autres princes auroient du moins affoibli la cauſe des diſſentions intérieures de cette maiſon, & rapproché les eſprits aigris par tant de plaintes réciproques. Côme III invita la princeſſe à ce voyage avec les plus obligeantes promeſſes. Jean-Gaſton s'engagea ſans peine à ſe plier à ſon humeur, à lui marquer de la tendreſſe & des égards; mais elle y répondit par les reproches les plus amers, déclarant formellement qu'elle n'abandonneroit pas ſes pourſuites juridiques & relatives à l'adminiſtration de ſes biens. Le grand-duc envoya vers elle des perſonnages diſtingués, chargés de lui promettre une entière condeſcendance touchant ſes prétentions; ces démar-

ches lui inſpirèrent une ſi haute opinion d'elle-même & du beſoin qu'on avoit d'elle, qu'elle témoigna envers la maiſon de Médicis un orgueil exceſſif. Cette première tentative étant donc inutile, Côme III recourut à la médiation de l'impératrice, princeſſe obligeante, prompte à courir au ſecours des autres, à rétablir par-tout l'ordre, le calme & la paix, & liée d'ailleurs avec le grand-duc d'une ſincère amitié. Elle rencontra les mêmes obſtacles à ſon tour, & reçut les mêmes réponſes; les miniſtres les plus reſpectables de l'Empire ſe chargèrent de la perſuader par les raiſons de devoir & de convenance; on employa les médiations, la théologie même & l'éloquence des jéſuites les plus habiles, mais tout demeura ſans effet; elle refuſa conſtamment de ſe déterminer avant d'avoir reçu de ſon mari les ſatisfactions qu'elle demandoit. 1702.

Pour réuſſir à ce qu'on deſiroit, l'impératrice crut néceſſaire d'employer la douceur. Le tribunal des *tables royales* évoca la cauſe à l'empereur, & propoſa des accommodemens entre les deux époux : alors Jean-Gaſton repré-

1702. senta qu'il n'avoit pas donné les joyaux en pur don ; que la princesse n'avoit pas contribué aux dépenses communes quoiqu'elle s'y fût comme engagée par les accords, & qu'il ne voyoit pas quel accommodement on pouvoit trouver pour sauver à la fois ses droits & sa dignité. Il demandoit que l'affaire fût jugée, que l'empereur exhortât la princesse au voyage de Florence, & dans le cas d'une résistance formelle, il desiroit que ce prince usât de son autorité suprême afin de l'y réduire. Mais tel étoit le caractère foible de Léopold, ou les égards dus à la naissance & aux alliances de la princesse de Saxe, que ce monarque refusa de se prévaloir de son autorité dans cette affaire, & promit seulement d'employer sa médiation & celle de l'impératrice. Un frère capucin, directeur de la princesse, & qui avoit intérêt à la retenir, contribuoit à lui inspirer des sentimens d'aversion pour la Toscane & de haine pour les Médicis. Il l'avoit instruite des malheurs arrivés aux princesses de cette maison, il l'avoit convaincue des manières arrogantes que les grands-ducs avoient

employées vis-à-vis de leurs femmes ; l'exemple de Marguerite d'Orléans, mère du prince Jean-Gaſton, lui rendoit encore plus redoutable l'autorité de Côme III dont le nom étoit diffamé dans toute l'Europe par rapport à ſon mariage. Le capucin alla juſqu'à lui faire entendre qu'il étoit de l'intérêt de la maiſon de Médicis de rompre des nœuds formés ſans aucun fruit, & que ſi elle alloit imprudemment ſe jeter dans les bras de ceux qui deſiroient ſa mort, c'étoit l'aller chercher volontairement. Ces conſeils perfides eurent tout leur effet ſur l'eſprit de la princeſſe, qui dès ce moment, réſolut de ne ſe laiſſer vaincre par aucune exhortation & de n'entreprendre jamais le voyage de Florence, à moins qu'on n'uſât de violence pour l'y entraîner. Preſſée de nouveau par l'impératrice, ſoit au moyen des députés, ſoit par écrit, elle ne ſe relâcha en rien de ſa volonté, ſe répandit en injures contre ſon mari, & déclara formellement qu'elle ne ſe réſoudroit jamais à ce voyage, qu'elle ne fût ſatisfaite ſur tous les points qui donnoient lieu aux démêlés actuels. L'impératrice, fatiguée 1702.

d'une ſi longue réſiſtance, lui fit en-
1702. tendre à la fin qu'elle s'expoſoit à reſſentir tout le poids de l'autorité impériale; que cette juſte autorité devoit ſoutenir la juſtice & les droits des particuliers. Intimidée par ces menaces, elle ſe tranſporta ſecrètement à Vienne pour ſe juſtifier auprès de l'impératrice, & l'on eſpéra qu'elle ne réſiſteroit point aux exhortations de cette ſage princeſſe. En effet, on la crut détrompée des craintes que lui avoit inſpirées ſon directeur, on l'aſſura qu'elle ne ſeroit forcée à rien de contraire à ſes intérêts dans ſon ſéjour à Florence; elle promit de s'y tranſporter, mais à des conditions ſingulières. Elle exigea d'abord le don des joyaux en pleine propriété; enſuite elle voulut qu'on déclarât nuls & invalides tous les actes qu'elle avoit ſignés & envoyés à Florence, & enfin qu'on lui laiſsât la liberté de fixer le tems de ſon voyage. Mais lorſqu'elle ajouta encore qu'elle vouloit un acte ſigné par le grand-duc, l'empereur lui repréſenta que de pareilles prétentions étoient extravagantes & contraires à la dignité du prince; que la ſeule choſe qui fût en ſon pou-

voir, étoit d'engager ſa propre parole, qu'elle obtiendroit du grand-duc tout ce qui ſeroit conforme à la raiſon; mais qu'il falloit abſolument qu'elle fixât le tems de ſon voyage à un terme prochain. Elle ne répondit que par des larmes & des emportemens, promit ſeulement de ſe reconcilier avec ſon mari, & ajouta que ſi elle étoit contente de ſon attachement, elle ſe détermineroit à ſatisfaire le deſir du grand-duc. 1702.

Le prince, contraint par le reſpect dû à ſon père & à l'empereur, fit ſur lui-même de violens efforts pour vaincre ſa répugnance. Il retourna à Reichtatt avec elle, mais tous ſes ſoins n'eurent aucun effet; la princeſſe, frappée de la crainte de mourir à Florence, demeura ferme à ne point s'y rendre. Le prince ne deſiroit pas ardemment de s'y tranſporter lui-même, il y auroit trouvé ſon père aigri contre lui, & le prince Ferdinand, dans un éclat qui faiſoit ombrage à un cadet ſans fortune & ſans autorité; d'ailleurs, il avoit des dettes en Bohême, & il ne lui paroiſſoit pas digne d'un prince, de quitter un

1702. pays ſans avoir ſatisfait ſes créanciers. Le grand-duc informé de la ſituation de ſon fils, ne vouloit pas en paroître inſtruit, afin d'épargner ſes deniers, tandis que Ferdinand moins timide, diſſipoit des ſommes conſidérables en faveur des théâtres & des troupes de comédiens. Quoique ce prince eût déjà perdu ſa vigueur & ſa ſanté, il conſervoit la force de ſon eſprit, &, toujours aimé du public, il avoit acquis un prodigieux empire ſur l'eſprit foible & indolent de ſon père : ſes demandes étoient devenues des ordres, &, malgré les précautions du conſeil qui l'avoit d'abord écarté des grandes affaires, il avoit trouvé le moyen de s'introduire dans le gouvernement de l'état. Il lui en auroit peu coûté, ſans doute, d'en exclure abſolument le grand-duc, ſi un tel acte avoit pu obtenir l'approbation des autres princes. Ces diſſentions rendirent à Jean-Gaſton, l'éloignement de ſa patrie plus tolérable ; mais après deux mois de ſéjour à Reichtatt, il ſe rendit à Hambourg où malheureuſement il retomba dans les mêmes égaremens qui avoient excité la pitié de ſon frère.

Les ſoins de l'empereur pour la reconciliation, demeurèrent ſuſpendus, parce que la cour de Vienne mécontente du grand-duc, ceſſa de le regarder comme ſon allié. 1702.

Louis XIV prévoyoit que l'alliance de l'Angleterre & de la Hollande alloit procurer à la maiſon d'Autriche un tel accroiſſement de puiſſance, qu'elle arracheroit facilement à Philippe V la poſſeſſion du royaume d'Eſpagne; craignant encore que l'arrivée de deux flottes auſſi formidables n'ébranlât les Italiens, il ſe détermina à envoyer le nouveau monarque défendre lui-même ſes états, encourager ſes troupes, & ſoumettre ſes peuples à ſon obéiſſance. Quoique la valeur & la prudence du prince Eugène euſſent obtenu de grands ſuccès en Lombardie, les forces des alliés l'emportoient encore ſur les troupes impériales, & le roi de France vouloit employer tous les moyens poſſibles pour conſerver cet avantage. Philippe V paſſa donc de Barcelone à Naples, pour y combler de graces & d'honneurs ſes nouveaux ſujets, mais cet incident déconcerta le ſyſtême de

neutralité des princes d'Italie. Clé-
1702. ment XI, qui n'avoit pu, quoiqu'à ſon grand regret, accorder à ce prince l'inveſtiture du royaume de Naples, voulut cependant lui donner des marques de reſpect, & réſolut en plein conſiſtoire de lui envoyer un légat *à latere*. D'après cet exemple, le grand-duc chargea le cardinal de Médicis ſon frère, de ſaluer en ſon nom le nouveau ſouverain. Le caractère du cardinal, ſa naiſſance, le titre de protecteur de la couronne d'Eſpagne, ſervoient de voile à la préférence dont on auroit pu accuſer le grand-duc. Le prince cardinal ſe rendit à Naples, monté ſur les galères toſcanes, & fut accueilli par le roi d'Eſpagne avec les démonſtrations de la plus ſincère cordialité; ce fut dans cette circonſtance qu'il promit de retenir le titre de protecteur de la couronne d'Eſpagne & qu'il accepta celui de la couronne de France: celui-ci lui fut accordé par Louis XIV avec les plus flatteuſes expreſſions, & le don d'une riche abbaye en France. Philippe V lui accorda encore la naturaliſation en Eſpagne, avantage qui le mettoit à portée de

jouir

jouir des autres biens ecclésiastiques dépendans de la monarchie. De semblables démonstrations d'amitié jointes à d'autres marques de confiance, inspirèrent de justes soupçons à la maison d'Autriche, sur-tout lorsqu'on vit le grand-duc de Toscane recevoir Philippe V à Livourne, & lui prodiguer les marques de son respect & de son attachement. Philippe avoit desiré de se rendre par mer à Final, & de passer à Livourne, dans le dessein d'y voir la princesse Violante, sa tante maternelle. Il demanda & obtint les galères toscanes pour ce voyage, dans lequel il fut accompagné par le cardinal de Médicis. Côme III lui fit préparer à Livourne une réception magnifique & s'y transporta lui-même avec sa famille pour y attendre son arrivée. Ce prince côtoya l'état de l'église, visita les garnisons de l'état de Sienne, & s'étant arrêté à Porte S. Stefano, & à Portoferraio, parut enfin à la vue du port de Livourne le 8 juin; la foule immense du peuple qui couvroit le rivage, offrit à ses yeux le coup d'œil d'un amphithéâtre magnifique. On avoit préparé un pont pour le débar- 1702.

1702. quement, toutes les troupes étoient ſous les armes, & le canon des fortereſſes annonça l'arrivée du roi qui refuſa cependant de deſcendre, s'excuſant ſur la néceſſité de pourſuivre ſon voyage tandis que la mer étoit encore libre. Alors le grand-duc, accompagné de ſa belle-fille & de ſon fils aîné, monta lui-même ſur la galère royale, où Philippe l'accueillit avec des ſignes de joie, de reſpect & de reconnoiſſance : il eut enſuite un long entretien avec la princeſſe ſa tante. Le grand-duc étant rentré dans la ville, envoya à la flotte des rafraîchiſſemens délicieux & délicatement ſervis ; Philippe paſſa la nuit dans le port ; le port & la ville furent illuminés, & les perſonnages de ſa ſuite qui deſcendirent à terre, furent ſuperbement traités par Côme III & ſa cour. Ce prince & ſon fils retournèrent à bord de la galère royale ; ils reçurent les adieux du jeune roi, qui partit ſatisfait de tant d'honneurs, & fut accompagné par le cardinal de Médicis juſqu'à Final. Louis XIV en témoigna bientôt ſa reconnoiſſance au grand-duc, & l'on crut généralement que c'étoient les prélimi-

naires d'une déclaration en faveur de la France.

Cette tranquillité du grand-duc fut de courte durée; tant de marques d'attachement demeurèrent inutiles; la déclaration de l'Angleterre & de la Hollande, la flotte formidable de ces deux puiſſances, & la victoire qu'elles remportèrent ſur les côtes de la Galice, changèrent la face des affaires en établiſſant l'équilibre entre les puiſſances belligérantes. La Méditerranée paroiſſoit être le théâtre & l'Italie le champ de bataille de cette guerre. Les Anglois demandoient au grand-duc un abri dans le port de Livourne, & la France vouloit qu'ils en fuſſent exclus. Le ſyſtême de neutralité adopté dans la guerre précédente, fut de nouveau regardé comme le meilleur parti; les conſuls des nations belligérantes furent autoriſés par leurs cours à en promettre l'obſervation. A l'égard des ports de Livourne & de Portoferraio, le grand-duc y laiſſoit à tous également la liberté de l'aſyle & celle du commerce aux termes des déclarations de Ferdinand I, la franchiſe du port conſiſtant dans cette en- 1703.

tière liberté de commerce. Tant que
1703. la guerre avoit régné ſeulement entre la France & l'Eſpagne, cette neutralité étoit également commode ou indifférente aux deux puiſſances belligérantes; mais dans ce moment les François la trouvèrent trop avantageuſe pour les flottes des ennemis. Outre les loix impoſées par l'équité naturelle aux puiſſances neutres, une des principales eſt celle de ne laiſſer établir dans leurs états par aucun des deux partis, ni magaſins de vivres, ni munitions de guerre; les François obſervoient que ſi l'on permettoit aux Anglois & aux Hollandois la liberté du commerce dans le port de Livourne, c'étoit leur accorder indirectement la commodité des magaſins; que s'ils ne pouvoient ſe retirer dans d'autres ports de la Méditerranée, où cette liberté leur étoit refuſée, ils en recevoient donc du grand-duc un plus précieux avantage, qui, par-là même, ſuppoſoit entr'eux & lui une convention tacite & dangereuſe. Il y eut beaucoup de conteſtations, de menaces & de déclarations à cet égard; mais le grand-duc n'en demeura pas moins ferme à

ſoutenir les coutumes obſervées dans le port de Livourne ; & ne voulut point ſe faire lui-même juge des convenances & des commodités des autres nations. La cour de France ne put l'ébranler, & les forces des confédérés devenant tous les jours plus formidables par de nouvelles alliances, il n'étoit pas de ſon intérêt d'exiger que le grand-duc ſe déclarât pour la maiſon d'Autriche. L'empereur ayant renoncé à toutes ſes prétentions à la couronne d'Eſpagne en faveur de l'archiduc Charles ſon ſecond fils, ſes alliés avoient réſolu de conduire ce prince à Liſbonne, de l'introduire en Eſpagne à la tête d'une armée conſidérable, & de le mettre en poſſeſſion de ſes états. Cependant avant ſon départ on crut néceſſaire de le proclamer roi d'Eſpagne ſous le nom de Charles III, & de le faire reconnoître par les miniſtres des princes étrangers qui réſidoient en cette cour. Cet événement imprévu déconcerta le grand-duc, qui après beaucoup de réflexions, crut devoir ſuivre le parti qu'avoient pris le pape & la république de Veniſe, & refuſa de reconnoître le nouveau roi ; 1703.

ce refus fit déclarer ſon ambaſſadeur
1703. contumax, & la Toſcane eut une vive frayeur d'être inveſtie par les troupes allemandes.

A meſure que les Impériaux obtenoient des avantages, on voyoit croître en eux le courage & le reſſentiment; irrités de la réſiſtance & des refus de Côme III, ils menacèrent bientôt ce prince, le déclarèrent à la fois ami des deux couronnes & infracteur de toutes les loix de la neutralité: ils lui firent ſentir que s'il ne vouloit pas être juge du droit des prétendans à la couronne d'Eſpagne, il ne falloit pas refuſer à l'un ce qu'il avoit accordé à l'autre; que manquer à cette égalité, c'étoit montrer une préférence évidente, & que déſormais Charles III devoit regarder la maiſon de Médicis comme alliée de ſes ennemis. Le grand-duc en effet ne pouvoit éviter le reproche d'ingratitude; il avoit reçu de la maiſon d'Autriche tant de graces & de faveurs, qu'elle ne devoit pas s'attendre à un pareil traitement. Le conſeil de l'empereur étoit d'avis de le déclarer déchu du fief de Sienne; il avoit reconnu qu'il le tenoit

des rois d'Eſpagne, & l'inveſtiture impériale ayant ceſſé par la mort de Charles II, Léopold pouvoit l'adjuger comme relevant de l'Empire. Ce prince lui fit notifier par un de ſes miniſtres que la guerre actuelle étant déclarée par l'Empire dans la diète de Ratiſbonne, il devoit inceſſamment payer les contributions, & dans le cas d'une réſiſtance abſolue, s'attendre qu'elles ſeroient bientôt arrachées par une invaſion, ou par le canon des flottes angloiſes. Les miniſtres impériaux ſoupçonnoient gravement Côme III d'avoir eu la plus grande part à cette guerre; ils imaginoient qu'il n'avoit fait le voyage de l'année ſainte à Rome que pour ſéduire le pape, & que ce pontife avoit dicté à Charles II ſes diſpoſitions en faveur du duc d'Anjou. Cette opinion fortement imprimée dans l'ame de l'empereur & des principaux de ſa cour, l'auroit porté ſans doute à quelque réſolution violente, ſi la douceur naturelle de Léopold, & la protection que l'impératrice accordoit à la maiſon de Médicis ne l'en euſſent détourné. Cependant leurs ſoupçons s'accrurent lorſqu'on vit Côme III 1703.

1703. accepter la médiation de Philippe V dans l'affaire des Lucquois, après avoir rejeté celle de l'empereur. Juſqu'à ce moment, la république n'avoit pu ſatisfaire le grand-duc d'une manière convenable; les citoyens arrêtés par repréſailles étoient toujours détenus, & ſon envoyé à Florence n'avoit plus d'accès à la cour. Louis XIV, à la ſollicitation de cette république, chercha les moyens d'engager le grand-duc à ſe contenter d'une réparation moins éclatante qu'il ne l'avoit d'abord exigé. Le cardinal d'Eſtrées ſe trouvant en Italie, prêt à paſſer en Eſpagne avec le caractère d'ambaſſadeur, fut chargé par Louis de traiter cette affaire avec le grand-duc, & de lui faire accepter la médiation de Philippe V. Les manières douces & prudentes du cardinal engagèrent Côme III à s'en remettre au roi d'Eſpagne, qui prononça la ſentence d'arbitrage. Elle fut exécutée fidélement de part & d'autre, la paix fut rétablie entre les Lucquois & les Toſcans, & ce ne fut pas ſans exciter l'indignation des Impériaux. Le grand-duc chercha cependant à les appaiſer, en ordonnant à

Jean Gaſton de ſaluer le nouveau roi Charles III à ſon paſſage en Bohême : il n'omit rien pour adoucir l'empereur, mais le voyage de l'électeur palatin à Vienne opéra encore un meilleur effet auprès de ce monarque. 1703.

L'attachement de l'électeur pour le grand-duc étoit ſincère ; il profita du crédit dont il jouiſſoit auprès de Léopold, pour délivrer ſon beau-père des maux qui le menaçoient. Il juſtifia ſa conduite, détruiſit les faux ſoupçons, & repréſenta que l'alliance de ce prince étoit de la plus grande importance dans les conjonctures actuelles. L'empereur ſéduit par les raiſons qu'on lui apportoit, compatit à la ſituation délicate du grand-duc & lui rendit ſa confiance. Il ne tarda pas même à lui en donner des marques, en uniſſant ſes efforts à ceux de l'électeur pour engager enfin la princeſſe de Saxe à faire le voyage d'Italie. Il paroiſſoit déſormais que c'étoit le ſeul moyen de rapprocher ces malheureux époux. La ſanté du prince Ferdinand, détruite par ſes premiers excès, rendoit la perſonne de Jean-Gaſton précieuſe à la Toſcane, & le grand-duc étoit 1704.

réſolu de ne plus ſacrifier la ſanté, les
1704. mœurs & la vie de ſon fils. Il craignit cependant d'avoir quelque peine à le rappeler; depuis ſon ſéjour à Hambourg, il avoit ſuſpendu toute correſpondance avec lui, & loin de le ſoulager par ſes bontés paternelles, il avoit même retardé le paiement des penſions qu'il lui devoit. Ces traitemens avoient redoublé ſon averſion pour ſon frère & ſon éloignement pour le grand-duc. Le paſſage de l'électeur en Bohême devoit remédier à tous ces déſordres; il avoit reçu de l'empereur & de Côme III un plein pouvoir d'agir ſuivant les circonſtances. Jean-Gaſton ſe rendit à Prague afin de l'y recevoir lui-même, & la princeſſe ne voulant pas habiter avec lui, refuſa de quitter ſa demeure.

L'électeur-palatin, ſupérieur aux vaines formalités, ſe rendit à Reichtatt; il ſignifia à la princeſſe la volonté de l'empereur; il lui repréſenta que le grand-duc attendoit d'elle la conſolation de lui rendre & de lui ramener ſon fils; il appuya ſur les égards dus à la conſervation du ſang des Médicis, qui intéreſſoit le repos

de l'Italie, le bien de la Toſcane, & fit valoir la condeſcendance que les princes éclairés devoient toujours aux vœux de leurs ſujets : on lui offrit une entière ſatisfaction, quant à ſes biens & aux joyaux que le prince lui avoit donnés; on lui promit la liberté de vivre en Toſcane conformément à ſes goûts; on lui accorda la diſpoſition des campagnes & des chaſſes de la maiſon de Médicis, égales au moins à celles de la Bohême, & le libre uſage de tous les chevaux des écuries du grand-duc: on crut la déterminer & lui faire naître même quelque deſir de paſſer en Italie. L'électeur n'oublia pas en même-tems, de flatter ſon avarice; il lui fit entrevoir qu'elle tireroit facilement parti de la tendreſſe d'un prince âgé, & qu'elle en obtiendroit des dons conſidérables. Tant de conſidérations accompagnées des promeſſes les plus ſolemnelles, ſoutenues par la préſence d'un ſouverain, qui avoit daigné ſortir de ſes états pour les faire valoir, ne purent vaincre l'obſtination de la princeſſe; cependant embarraſſée de réſiſter à ce prince & à l'empereur avec tant d'obſtination, elle imagina d'exiger que l'électeur 1704.

1704. lui-même la conduisît à Florence; il étoit difficile de penſer qu'un prince ſouverain pût quitter ſes états dans un tems où la guerre avec la France l'y appeloit. Le prince traita donc d'artifice & de duplicité, cette demande extraordinaire. Alors convaincue de ſon indiſcrétion, elle allégua qu'elle faiſoit conſtruire des bâtimens & qu'elle s'occupoit de nouveaux défrichemens qui demandoient ſa préſence. L'électeur fatigué de la ſuivre parmi tant de détours, lui demanda poſitivement de fixer le terme de ſon voyage à Florence; il eſſuya encore beaucoup de larmes, de craintes & d'incertitudes, mais enfin elle prononça celui de trois ans, & tout ce que l'électeur put obtenir, fut la remiſe d'une année, de ſorte que le tems reſta, en apparence, irrévocablement fixé à deux ans. L'électeur l'annonça, par écrit, au grand-duc & à l'empereur. Ayant remporté cette victoire, il s'en retourna ſatisfait à Prague & Jean-Gaſton l'y ſuivit. L'électeur avoit encore un objet à remplir; il falloit engager ce prince à ſatisfaire les deſirs de ſon père & à retourner à Florence,

il lui promit que le grand-duc ſe chargeroit de ſes dettes, qu'il le recevroit avec toutes les démonſtrations poſſibles de joie, qu'il ne lui feroit aucun reproche de ſes erreurs; il l'aſſura que ces diſpoſitions étoient l'effet des ſoins du prince Ferdinand qui deſiroit ſa préſence. Jean-Gaſton, perſuadé par ſes diſcours, lui promit de ſe diſpoſer à partir, & de donner à ſa famille une ſi douce ſatisfaction. 1704.

Le grand-duc fut extrêmement ſenſible au ſuccès des ſoins qu'avoit pris l'électeur. Mais le terme fixé par la princeſſe, lui parut ſi long, qu'il conſeilla à ſon fils de retourner près d'elle, d'affecter de la reconnoiſſance & de l'amour; il ne pouvoit croire qu'une femme fût inſenſible au départ de ſon époux, &, convaincu que de pareils liens doivent avoir de la puiſſance ſur un cœur vertueux, il crut que le prince pourroit ſaiſir un moment favorable & l'emmener avec lui. Jean-Gaſton conſentit à l'éprouver pour la dernière fois, réſolu de partir au printems, à quelque prix que ce fût. Sa douceur naturelle & les promeſſes qu'il avoit faites à l'électeur, l'y détermi- 1705.

nèrent. Mais à meſure qu'il s'humilioit
1705. devant cette princeſſe, il en recevoit plus d'injures & de mépris : ſes mauvais procédés le contraignirent à la fuir & à paſſer l'hiver à Prague, d'où il ſe rendit à Vienne dès le mois de mars. Son eſprit & ſes graces rendirent plus apparens les torts de la princeſſe ; l'empereur & l'électeur-palatin convinrent tous deux que ſon père avoit manqué de prudence lorſqu'il avoit formé cette union. Les miniſtres lui témoignèrent à l'envi la complaiſance qu'il inſpiroit, & après leur avoir répondu par des manières polies & careſſantes, il quitta l'empereur & prit la route l'Italie, où, comme un autre enfant prodigue, il fut reçu de ſon père avec tendreſſe, & où le prince Ferdinand n'oublia rien pour le convaincre de ſon attachement. Ses écarts avoient porté quelqu'atteinte à ſa réputation, mais il ſe fit un honneur de démentir l'opinion qu'ils avoient inſpirée. D'ailleurs tout le tems qu'il avoit paſſé en Allemagne, n'avoit pas été abandonné aux erreurs, il en avoit employé une partie à l'étude & à des obſervations utiles, ayant ſouvent conféré avec

Léibnitz. (*a*) Il avoit nourri, par les leçons de ce grand homme, l'eſprit qu'il avoit reçu de la nature. Il s'étoit fait diſtinguer à la cour de France & à celle de Vienne; il étoit eſtimé dans les cours d'Allemagne, qu'il avoit ſouvent viſitées. Son père & ſon frère condamnerent ſa conduite, 1705.

(*a*) La reine de Pruſſe, Sophie-Charlotte, fille de l'électeur d'Hanovre, princeſſe d'un mérite diſtingué, qui joignoit tous les appas de ſon ſexe aux graces de l'eſprit & aux lumières de la raiſon, amena en Pruſſe l'eſprit de la ſociété, la vraie politeſſe, l'amour des arts & des ſciences; elle fonda l'académie royale de Berlin, & appela Leibnitz & beaucoup de ſavans à ſa cour: ſa curioſité vouloit ſaiſir les premiers principes des choſes; Leibnitz, qu'elle preſſoit un jour ſur ce ſujet, lui dit: « Madame, il » n'y a pas moyen de vous ſatisfaire: vous » voulez ſavoir le pourquoi du pourquoi ». (*Mém. de Brandeb. troiſ. part. p. 18 & 19.*) Ce fut ſans doute à la cour de cette princeſſe que Jean-Gaſton connut Leibnitz, & lia des converſations avec lui. Charlottembourg, où elle faiſoit ſa réſidence, étoit la patrie des gens de goût, & le prince de Toſcane, attiré par l'impulſion de ſon heureux génie, ne dut négliger dans ſes voyages, ni la cour ni la perſonne de Sophie. (*Note du Traducteur.*)

1705. mais ils plaignirent ſes malheurs & réſolurent d'y apporter du ſoulagement. On lui communiqua toutes les affaires de ſa maiſon, on lui demanda ſes conſeils, & ſa préſence fut utile à ſon pere & à l'état, lorſque la mort de l'empereur ayant fait changer les diſpoſitions de la maiſon d'Autriche à l'égard des Médicis, les expoſa à de nouvelles craintes.

CHAPITRE IX.

Les Allemands exigent du grand-duc des contributions exorbitantes ; le prince Jean-Gaſton ſe ſépare pour toujours de ſa femme, qui refuſe abſolument de paſſer en Italie. Mariage infructueux du prince François-Marie avec la princeſſe Eléonore de Guaſtalla ; projet du grand-duc de reſtituer à Florence ſon ancienne liberté après l'extinction de la maiſon de Médicis. Il entame cette négociation avec les puiſſances maritimes.

LES événemens de la guerre préſageoient de grandes révolutions ; les alliés de la maiſon d'Autriche, ſecondés par la valeur & la fortune, portoient de grands coups aux prétentions de la France, & les armes de Louis XIV n'étoient plus comme autrefois ſuivies de la victoire. L'archiduc Charles n'étoit plus dans ce moment, un roi titulaire ; il étoit maître de Barcelone, de la Catalogne, de Va- 1706.

lence & de la plus grande partie de
1706. l'Arragon (*a*). Ses armes contraigni-

(*a*) Le prince Eugène de Savoie commandoit l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Eſpagne, M. de Catinat les troupes du roi de France : les échecs continuels que recevoit M. de Catinat, lui firent ſoupçonner que l'habileté du prince Eugène n'en étoit pas la ſeule cauſe ; mais M. de Catinat ne fut pas cru lorſqu'il communiqua ſes inquiétudes au miniſtère, & M. le maréchal de Villeroi fut envoyé pour le relever. Le combat de Chiari prouva que le maréchal n'étoit ni plus habile, ni plus heureux, & M. de Catinat qui ſervoit ſous lui, devoit acquérir par cette ſeule action, le ſurnom de grand-homme. Le maréchal perdit dans la ſuite la bataille de Ramillies, qui coûta à la France onze villes des Pays-Bas. Il fut rappelé, il en étoit tems; mais malheureuſement on ôta le duc de Vendôme à l'Italie, où il avoit remporté la victoire de Calcinato ſur le prince Eugène & le comte de Reventlau, général danois. Cette année fut en effet fatale aux armes françoiſes, plus par l'incapacité des généraux & l'opiniâtreté du miniſtère, que par aucun revers réel de la fortune. La fortune eſt un mot dont ſouvent on abuſe; le courage & l'honneur, ce ſont là les choſes : l'un & l'autre ont conduit les troupes françoiſes; il a été des momens où combattant ſous leurs princes, elles ont marché de conquête en conquête, où elles

rent Philippe V à quitter Madrid, il ſe vit enfin proclamé roi d'Eſpagne. Les Eſpagnols ne ſavoient plus auquel des deux princes ils devoient obéir. Le duc de Marlborough à la tête des Anglois & des Hollandois avoit ſoumis la Flandre au pouvoir de Charles III; depuis la bataille de Ramillies, les François & les Eſpagnols n'étoient ſupérieurs qu'en Italie; ils étoient maîtres en partie du Piémont, du Milanois, des duchés de Modène & de Mantoue. Le duc de Savoie étoit ſur le point de perdre ſes états, & déjà le duc d'Orléans avoit mis le ſiége de- 1706.

auroient ſoumis l'Europe entière; mais il n'eſt point de peuples, point d'hommes que l'incapacité, l'orgueil & l'intérêt de ceux qui les commandent ne précipitent dans les plus grands malheurs, & ce n'eſt pas alors la fortune qu'il en faut accuſer. Ce n'eſt pas qu'un roi pacificateur qui donne & ſait conſerver la paix au ſein de ſes états, ne mérite plus le reſpect & l'amour de ſes peuples, qu'un roi conquérant; mais lorſque le concours des événemens exige, ou de repouſſer la force, ou de ſecourir ceux qui en ſont opprimés, la gloire des armes d'un roi eſt celle de toute la nation. (*Note du Traducteur.*)

1706. vant Turin. De ſi grands ſuccès altéroient la neutralité des princes italiens, chacun eſpérant, en ſecret, de ſe rendre le vainqueur favorable; ils deſiroient que la monarchie ne reſtât pas démembrée, & craignoient, comme fatal à leur liberté, l'établiſſement d'une nouvelle puiſſance en Italie, une expérience de pluſieurs ſiècles leur ayant appris que l'Eſpagne contente de les avoir pour alliés, ne croyoit pas néceſſaire d'attenter à leurs propriétés. La république de Veniſe ſoutenoit encore ſa neutralité, mais auſſi les troupes des deux partis déſoloient ſes campagnes. Le pape qui craignoit plus les Eſpagnols qu'il avoit à ſes portes, que les Allemands qui étoient éloignés, s'attiroit l'indignation de la cour de Vienne & de la maiſon d'Autriche, par ſon attachement pour Philippe V. Le grand-duc de Toſcane ſe trouvoit dans de pareils embarras, lorſque le ſiège de Turin fit changer de face à toutes les affaires d'Italie. L'empereur Joſeph I, plus actif & plus hardi que ſon père, avoit partagé ſes forces contre les François & contre les rebelles de Hongrie : le duc de Savoie

assiégé dans Turin, voyoit sa ruine prochaine; mais le prince Eugène marchant à son secours, fit lever le siége le 7 de septembre, & força les lignes des François; ceux-ci n'eurent d'autre parti à prendre que la retraite, & laissèrent les Impériaux maîtres de l'Italie. Tout-puissans dans ce malheureux pays, ils déployèrent leur ressentiment contre les souverains, & demandèrent avec hauteur les contributions & les quartiers d'hiver. Le marquis de Prié, commissaire impérial, ne tarda pas à les exiger, & le marquis de Pallavicini se rendit à Florence pour cet objet. 1706.

Ce ministre accompagné par les officiers du prince Eugène, demanda au nom de l'empereur, trois cens mille pistoles, & les quartiers pour trois régimens de cavalerie & autant d'infanterie : cette somme devoit être, disoit-on, déduite sur six années des taxes imposées sur les fiefs relevans de l'Empire, &, en cas d'erreur, le grand-duc devoit s'en rapporter aux commissaires & regarder l'excédent comme un à-compte sur les contributions des années suivantes. Pallavicini

1706. proteſtoit qu'il ne pouvoit recevoir que de l'argent, & qu'il avoit ordre de n'admettre ni raiſons, ni excuſes. Cette ſignification fut encore accompagnée de l'ordre de reconnoître Charles III, pour roi d'Eſpagne, & de recevoir de lui l'inveſtiture de l'état de Sienne, menaçant d'y réduire le grand-duc par la force des armes, de faire marcher les troupes de terre & d'employer la flotte angloiſe. Tout ce que l'on put obtenir du marquis de Pallavicini dans cette occaſion, fut de transférer à Milan la diſcuſſion de cette affaire, & de permettre au grand-duc de la régler directement avec le prince Eugène & le marquis de Prié, quoique les Médicis euſſent peu de choſe à eſpérer de la maiſon de Savoie & de ſes adhérens. Côme III fut accablé d'une telle demande accompagnée de pareilles menaces; non-ſeulement il ne voyoit plus d'obſtacles à oppoſer au paſſage des troupes allemandes en Toſcane, mais encore par une circonſtance plus dangereuſe, il ſe voyoit expoſé aux attaques de la flotte d'Angleterre & au reſſentiment de la reine Anne. Un capitaine

de navire anglois ayant violé la parole qu'il avoit donnée au gouverneur de Livourne, de ne point attaquer les vaiſſeaux françois à la ſortie du port, fut condamné à la reſtitution des deniers & aux autres peines afflictives établies pour la sûreté du port. Les ſollicitations du réſident anglois le ſauvèrent de ces mêmes peines, & le ſoumirent ſeulement aux dommages & intérêts : rendu à Londres, il accuſa le gouverneur de Livourne de la plus grande noirceur, & ſut tellement irriter la nation contre le grand-duc de Toſcane, que la reine demanda réparation de cette offenſe, & menaça d'attaquer le port de Livourne. Côme III voulut ſuſpendre les effets de ce reſſentiment, en faiſant paſſer à Londres un envoyé extraordinaire, pour y juſtifier ſa conduite ; mais il ne put ſi-tôt obtenir la paix & la sûreté de ſes états. La conſtitution du gouvernement anglois qui permet tout à l'eſprit de parti, ne ſoumet pas toujours le peuple à la ſageſſe du miniſtère ; la nation étoit depuis longtems irritée contre Côme III, qui n'avoit jamais voulu recevoir à Flo- 1706.

1706. rence un miniſtre de la religion réformée, tandis qu'elle ſouffroit les catholiques avec tolérance; elle refuſa d'écouter l'envoyé de ce prince, & ſans doute la guerre ſe fût déclarée, ſi les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui étoient ſatisfaits du grand-duc, n'euſſent entrepris d'appaiſer ces nouveaux troubles. Il étoit important pour la Hollande de placer à la tête de l'évêché de Munſter, un homme en qui elle eût confiance; cela dépendoit d'une déciſion de la cour de Rome, & le grand-duc lui avoit procuré cette ſatisfaction par ſes ſoins auprès du pontife. Ce ſervice & l'ancienne amitié des princes d'Orange & des Médicis avoient établi entre les Etats-Généraux & le grand-duc une correſpondance très-étroite. Les Hollandois employèrent donc le crédit du duc de Marlborough ſur la reine Anne, calmèrent ſon indignation, obtinrent que le réſident de Florence fût rappelé, & qu'on envoyât à ſa place Henri Newton. La ſageſſe, la prudence & la modération de ce miniſtre, unies aux ſoins des Etats-Généraux, ſuſpendirent l'effet du reſſentiment

ment des Anglois contre le grand-duc; enſuite le tems & les fréquentes variations de leur gouvernement laiſsèrent dans un profond oubli ces légers incidens. 1706.

Le grand-duc délivré de cette crainte, demeuroit en proie aux inquiétudes que lui cauſoient les demandes accablantes des Impériaux; il eut recours une ſeconde fois à la médiation des Etats-Généraux, & envoya en même-tems à Milan vers le prince Eugène. Il lui fit repréſenter qu'à titre de taxes impériales, les contributions ne devoient pas excéder la ſomme de cinquante mille piſtoles; mais l'envoyé du grand-duc ne put obtenir la moindre grace, on lui répondit que l'état de Sienne étoit un fief impérial, & qu'à ce titre il falloit qu'il payât. Menacé de nouveau des exécutions militaires, le grand-duc s'obligea de payer les cent cinquante mille piſtoles. Tout ce qu'il put obtenir du commiſſaire impérial, fut l'exemption des quartiers d'hiver, & la permiſſion de ſolliciter à la cour de Vienne, la remiſe d'un tiers de la ſomme; mais il ne trouva qu'orgueil & reſſentiment dans l'ame 1707

1707. du ſouverain & des principaux miniſtres. Seulement afin de conſerver des apparences d'équité, l'empereur déclara qu'il vouloit bien croire cette contribution au-deſſus des moyens du grand-duc, mais qu'il en ſeroit indemniſé à la paix par la ceſſion des ports de l'état de Sienne. La médiation des Hollandois ne put procurer à Côme III un meilleur accommodement; cependant les états obtinrent qu'il ne ſeroit pas forcé de reconnoître publiquement l'archiduc roi d'Eſpagne, pourvu que les miniſtres de la Toſcane lui attribuaſſent ce caractère lorſqu'ils ſeroient obligés de le nommer. L'effroi des princes italiens ne leur laiſſoit d'autre parti que celui de ſe ſoumettre au vainqueur. Une puiſſance neutre & déſarmée n'inſpire ni reſpect, ni crainte, & la contradiction des intérêts particuliers ne permettoit pas alors aux différens ſouverains de s'unir entr'eux; leurs inquiétudes ſe portoient ſur le nouveau ſyſtême politique qui s'établiroit en Italie lors du traité de paix. Ils craignoient de voir s'élever à Naples une nouvelle puiſſance; ils craignoient de voir accroître les états & l'autorité du duc de

Savoie ; & tous les maux qu'ils avoient éprouvés jusqu'alors, leur paroissoient moins terribles que ceux qu'ils redoutoient à l'avenir. Quoique la bataille d'Almanza eût relevé les espérances de Philippe V, le démembrement de la monarchie n'en paroissoit pas moins inévitable (*a*). Les François ayant évacué la Lombardie, les Allemands s'emparèrent du royaume de Naples (*b*), & le pape contraint à capi- 1707.

(*a*) Les Portugais & les Anglois y furent défaits par le maréchal de Berwick. M. le duc d'Orléans ne put arriver que le lendemain de l'action, mais les suites heureuses de cette victoire furent aussi rapides que l'avoient été les défaites qui suivirent la bataille de Ramillies. Parmi les villes d'Espagne que soumirent les armes françoises, les plus considérables furent Valence, Sarragosse, Puicerda, qui rendit le duc de Noailles maître de la Cerdagne & de Lerida, l'écueil des plus grands capitaines, qui fut prise par M. le duc d'Orléans après douze jours de tranchée ouverte. Le duc de Savoie & le prince Eugène levèrent le siège de Toulon. Les Anglois ne furent pas heureux sur mer, & cette année répara en France le malheur de l'année précédente. (*Note du Traducteur.*)

(*b*) Le général Daun s'empara de Capoue le 2 juillet : Naples lui ouvrit ses por-

tuler avec eux à l'égard du paſſage
1707. dans l'état de l'égliſe, perdit la confiance de l'Eſpagne & celle de l'Empire. Sa conduite politique déplaiſoit également aux puiſſances amies & ennemies. Le grand-duc de Toſcane avoit été plus adroit; en ménageant l'appui des Hollandois & celui de l'électeur palatin, il s'étoit épargné des craintes, ſans manquer de foi aux Eſpagnols, qui venoient de lui offrir les ports de Sienne & de Longone à de très-foibles conditions,

---

tes le 8, & le reſte du royaume ſuivit la première révolution. Les états d'Italie étoient tour-à-tour à qui vouloit les envahir. Ces petites puiſſances, foibles d'hommes & d'argent, ne pouvoient ſe ſoutenir ſeules contre les grands corps de troupes aguerries & diſciplinées des autres nations. L'union de tous les états & de tous les ſouverains auroit ſeule contribué à leur défenſe commune, & formé entre cette partie de l'Europe & les autres, une barrière impénétrable; mais la diſcorde, la jalouſie, l'ambition, l'eſprit d'intrigue les diviſant tous, réduiſirent chacun à ſes propres forces. Et que pouvoient ces forces contre celles de cinq grandes puiſſances capables de balancer entr'elles le ſort de toute l'Europe! (*Note du Traducteur.*)

afin qu'ils ne tombaſſent pas entre les mains des Allemands. Mais Côme III leur repréſenta que ſi deux couronnes réunies ne pouvoient les conſerver, il étoit moins en état encore d'en empêcher la conquête; cependant les diſcuſſions intérieures & la fatale deſtinée de ſa maiſon l'affligeoient bien plus que les maux de l'Italie. 1707.

Le terme fixé par la princeſſe de Saxe pour venir en Toſcane avec ſon époux étoit arrivé; Jean-Gaſton étoit déjà retourné à Reichtatt ſuivant ſes conventions; mais elle apporta de nouveaux obſtacles à ſon voyage; d'abord, ſa mauvaiſe ſanté, enſuite la néceſſité de ſa préſence en Bohême, dans le cas où les Suédois, qui s'avançoient vers ce royaume, viendroient ſe jetter ſur ſes terres. L'impératrice, l'électeur & le grand-duc réclamèrent contre la violation de ſes promeſſes, mais ſans aucun fruit: les préſens du prince, ſes proteſtations, ſes careſſes n'obtinrent de ſa part que des marques de mépris; pluſieurs députés de l'empereur, des moines envoyés par lui, entreprirent de la vaincre par la religion ſi le devoir & l'honneur

étoient ſans pouvoir, & comme cette
1707. dernière tentative ne réuſſit pas mieux que les autres, on eut recours à l'autorité pontificale; Clément XI l'exhorta par un bref oratoire & plein de douceur, à répondre aux vœux de ſon mari, à ceux de ſon beau-père & de la nation toſcane, la preſſant de donner par ſa docilité un exemple de piété & d'obéiſſance envers le ſaint-ſiège. L'archevêque de Prague & le capucin ſon directeur furent chargés de conduire à une heureuſe fin les intentions du pape. Toutes ces inſtances l'irritèrent de plus en plus, & bientôt elle déclara qu'il n'y avoit aucune force dans le monde qui pût la faire changer de réſolution. Les théologiens romains prouvèrent que cette princeſſe, refuſant de remplir les devoirs de ſon état, s'expoſoit aux cenſures eccléſiaſtiques, mais avant d'employer un moyen ſi violent, Clément XI voulut que l'archevêque de Prague ſe rendît une ſeconde fois auprès d'elle, & qu'il lui conſeillât ſérieuſement de prendre plus de ſoin de ſa conſcience & de ſon ſalut. L'archevêque obéit; il lui repréſenta en effet

tout ce que la religion peut ſuggérer en de pareilles circonſtances : mais, la princeſſe en ouvrant ſon cœur au prélat, lui avoua qu'elle ne pouvoit ſe défendre de l'idée qu'elle iroit chercher la mort à Florence, puiſqu'on la menaçoit déjà de l'y conduire par force : elle exagéra la haine & les mépris du prince ; & enſuite elle ajouta que ſa conſcience n'étoit nullement intéreſſée à ſe rendre aux vœux de la Toſcane, à qui Jean-Gaſton ne donneroit jamais d'héritiers ; quant à ſon beau-père, elle ne pouvoit rien eſpérer de lui, puiſqu'il avoit épouſé les intérêts de ſon fils. Cependant, pour obéir en quelque ſorte aux ordres du pontife, & juſtifier ſa conduite aux yeux du public, elle propoſa de paſſer l'hiver à Prague avec ſon mari, & l'été dans ſes terres, de renoncer aux pactes matrimoniaux à cet égard, pourvu qu'il contribuât par moitié aux dépenſes, comme on en étoit convenu. Cette marque de confiance, accompagnée d'une grande abondance de larmes, toucha l'ame de l'archevêque, qui adopta ſes ſentimens & empêcha le pape de ſe prêter aux inſtan- 1707.

ces du grand-duc à l'égard des censures.

1708. L'empereur refusa aussi d'employer l'autorité qu'il avoit sur elle en qualité de roi de Bohême; il redoubla cependant ses instances; le prince de Sultzback, son oncle, se joignit encore à lui : ils ne furent pas plus heureux que l'archevêque. Ces circonstances faisant regarder comme certaine l'extinction de la maison de Médicis, le gouvernement impérial crut que la succession au grand-duché pourroit faire un des articles du traité de paix. Cette réflexion n'étoit pas moins présente à l'esprit de Côme III, à qui l'état déplorable du prince Ferdinand ne laissoit plus d'espoir. La fausse délicatesse de faire connoître aux médecins toscans un mal dangereux, l'avoit engagé à se confier à un anglois qui étoit médecin sur une flotte arrêtée dans le port de Livourne. L'ignorance de cet homme dans l'administration du mercure, avoit causé à ce prince des accidens qu'on avoit cru mortels; & ce malheur excitoit une très-grande fermentation dans les esprits. On craignoit une révolution intérieure, &

cette crainte étoit fortifiée par les ré-
solutions rigoureuſes de la cour impé- 1708.
riale. Quelques Allemands préten-
doient qu'il falloit s'aſſurer du grand-
duché par des garniſons; & en effet,
il étoit naturel que les Autrichiens,
déjà maîtres du Ferrarois, de Com-
machio & des ports de l'état de Sienne,
vouluſſent encore s'aſſurer de la Toſ-
cane. La cour de Vienne avoit impo-
ſé de nouvelles contributions, & pour
ſauver l'état, il avoit fallu payer qua-
rante-cinq mille piſtoles. Les peuples
étoient ruinés, le commerce éteint,
les campagnes déſertes, & le grand-
duc obligé d'engager le tréſor de ſa
maiſon. La diſette, la misère & l'eſ-
clavage faiſoient craindre une révolte,
& la plus légère rumeur dans Floren-
ce pouvoit faire paſſer l'état ſous une
puiſſance étrangère. Côme crut la pré-
ſence de Jean-Gaſton néceſſaire; il le
rappela ſous prétexte de reconnoître
& de ſaluer comme reine d'Eſpagne
la princeſſe de Wolfembutel, qui alloit
traverſer la Lombardie & s'embarquer
à Gènes, pour joindre Charles III à
Barcelone. Côme III imaginoit que
le prince naturaliſé en Bohême, &

1708. par conſéquent ſujet de l'empereur, pourroit adoucir par cet acte de reſpect, le reſſentiment de la maiſon d'Autriche ſans ſe compromettre avec Philippe V. Jean-Gaſton ayant donc pour jamais quitté la Bohême, remplit auprès de la prétendue reine d'Eſpagne, la commiſſion dont ſon père l'avoit chargé, & revint à Florence partager les maux de la nation, & les inquiétudes de ſon père. Les eſpérances de la ſucceſſion étant perdues de ſon côté, il ne reſtoit que l'unique reſſource de marier le cardinal de Médicis. Le prince Ferdinand auroit voulu demander à la cour de Rome la caſſation du mariage de ſon frère avec la princeſſe de Saxe, l'avis des théologiens étoit le même, & les faits démentoient les fauſſes accuſations de la princeſſe quant à la ſucceſſion ; mais la longueur d'une pareille affaire & les diſpoſitions défavorables du pape firent renoncer le grand-duc à cette entrepriſe.

Le cardinal de Médicis avoit alors quarante-huit ans, mais ſon embonpoint exceſſif & ſa foible ſanté ruinée par les déſordres de ſa jeuneſſe, fai-

ſoient douter du ſuccès de cette tentative. Si cette idée avoit eu lieu dès lors qu'on regarda comme ſtérile l'union de Jean-Gaſton avec la princeſſe de Saxe, on auroit pu en tirer un parti avantageux à la maiſon de Médicis; mais la répugnance naturelle de François-Marie pour l'état du mariage, avoit toujours ſuſpendu les deſſeins du grand-duc. D'ailleurs, le cardinal jouiſſoit d'une extrême faveur auprès de la maiſon de Bourbon; Louis XIV lui avoit fait eſpérer depuis le commencement de la guerre un avantage conſidérable, ou dans l'état eccléſiaſtique, ou dans les nœuds du mariage. Philippe V lui avoit offert l'archevêché de Tolède après la mort du cardinal de Porto-Carrero, qui étoit fort âgé, & dans le cas où il s'établiroit, il avoit obtenu des deux cours l'eſpérance du gouvernement de Flandre lorſque cette province ſeroit annexée à l'Eſpagne. Ses réſolutions étoient donc fort chancelantes dans le moment où les ſuccès de la guerre ne répondoient pas à ſes vues; il ne pouvoit ſe réſoudre à perdre le cardinalat & les avantages qu'il 1708.

1708. en retiroit, ſans les remplacer par une dignité auſſi élevée & par des biens auſſi conſidérables. Arbitre des volontés de la cour de Rome, flatté par tous les cardinaux qui ambitionnoient la dignité pontificale, il en impoſoit au pape même. Ses grands biens conſiſtans en revenus des dignités eccléſiaſtiques, le mettoient à même de ſoutenir un faſte & une cour non inférieures à celle du grand-duc ſon frère, qui reſpectoit ſon autorité, comme utile & honorable à ſa maiſon. Tout le tems que les François avoient joui de quelque puiſſance en Italie, Louis XIV lui avoit donné des témoignages d'une eſtime diſtinguée, & les perſonnages de la plus haute naiſſance avoient brigué ſa faveur. Quoiqu'il fût haï des Impériaux, il avoit ſu vaincre leur reſſentiment par ſa correſpondance intime avec les plus reſpectables prélats de l'Allemagne, & les puiſſances n'avoient oſé porter d'atteinte à ſes droits & à ſes revenus à la diète de Ratiſbonne, quoiqu'elles en euſſent formé le projet. Cependant la révolution qui les mit enſuite en poſſeſſion du royaume de Naples, leur donna

le pouvoir de lui retenir les biens qu'il poſſédoit dans ce royaume. François-Marie ſe vit donc avec douleur obligé de perdre de ſi belles prérogatives, un genre de vie ſi flatteur, une autorité ſi étendue; c'étoit exiger un douloureux ſacrifice, & l'état du mariage à ſon âge, après tant d'années d'une liberté indéfinie, lui paroiſſoit trop oppoſé à ſes inclinations. Cependant il conſentit à ce qu'on exigeoit de lui pour le bien de l'état; le pape & les rois de France & d'Eſpagne lui permirent de renoncer aux bénéfices en ſe réſervant de fortes penſions: il obtint encore que ſon chapeau ſeroit donné à un ſujet de la maiſon de Salviati, également agréable aux Bourbons & aux Médicis. Ce changement d'état le plongea dans une ſi grande triſteſſe, qu'il eſſuya une maladie longue & dangereuſe, mais qui ne fit pas perdre de vue le ſoin de lui chercher une princeſſe qui lui convînt, dont on pût eſpérer des héritiers, & dont l'alliance ne portât ombrage à aucune des puiſſances belligérantes. Les deſſeins du grand-duc tombèrent ſur la princeſſe Eléonore, fille de Vincent

1708.

de Gonzague, duc de Guaſtalla & de
1708. Sabionetta, âgée de vingt-trois ans, belle & de la meilleure ſanté. Les droits que ſa famille avoit acquis ſur le duché de Mantoue par la mort du dernier duc, exigeoient l'appui d'une maiſon qui pût engager les grandes puiſſances à lui rendre juſtice au traité de paix. Vincent ſe flatta que l'électeur palatin & la république de Hollande s'en chargeroient en faveur du grand-duc, & conſentit à donner ſa fille au prince François-Marie.

1709. On s'occupoit de régler les conditions de ce mariage, & les Toſcans en attendoient la concluſion avec impatience. Les triſtes événemens de la guerre d'Eſpagne épouvantoient la nation, qui craignoit d'être un jour expoſée aux mêmes déſolations. Ce rayon d'eſpérance ſervoit à calmer les vives alarmes auxquelles elle étoit en proie. Outre la misère, la diſette & les impôts, elle ſouffrit cette année un froid exceſſif, inconnu dans le climat d'Italie, qui fit périr tous les arbres fruitiers, & ſur-tout les oliviers, qui formoient le plus abondant revenu de l'état. Ce fléau, qui

fait encore époque dans l'hiſtoire de
l'agriculture, répandit par-tout la conſ- 1709.
ternation; il fallut pourvoir à de nouveaux approviſionnemens pour ſoulager les malheureux, pour les encourager au travail, qui pouvoit ſeul réparer les malheurs qui les accabloient. Ces circonſtances ne paroiſſoient pas favorables aux plaiſirs de la cour, quoique l'arrivée du roi de Dannemarck y donnât lieu, mais le grand-duc voulut flatter ce prince dont l'aſſiſtance pouvoit lui être utile. Frédéric IV avoit entrepris des voyages à l'exemple du czar Pierre; il en avoit déjà fait en Italie avant de monter ſur le trône, & le grand-duc l'invita gracieuſement à paſſer à Florence après le carnaval de Veniſe. Frédéric étoit alors le ſeul prince neutre de toute l'Europe, il étoit ſingulièrement eſtimé des puiſſances maritimes, & paroiſſoit devoir être le médiateur de la paix. Côme III crut s'acquérir un protecteur qui lui faciliteroit l'acquiſition des ports de Sienne, ſelon l'eſpérance qu'il en avoit reçue du gouvernement impérial : dans cette idée, il voulut faire tous ſes efforts

pour gagner ſon amitié par les atten-
1709. tions les plus recherchées. Le prince Jean-Gaſton & les principaux de la cour ſe rendirent au-devant de lui ſur les frontières de la Toſcane, & les autres princes l'attendirent à Florence avec le grand-duc. On n'oublia rien pour offrir à ce monarque des amuſemens & des plaiſirs; les grands & les princes donnèrent à l'envi des fêtes où l'on vit regner le faſte & la galanterie italienne. Une conduite noble & cordiale entre lui & le grand-duc, l'eſtime qu'il témoignoit à la nation, flattèrent les Toſcans en général, & les engagèrent à lui témoigner du reſpect & de l'attachement. Il reſta quarante jours à Florence, & il partit pour ſon royaume, ſatisfait des égards du prince & des applaudiſſemens du peuple, auquel il laiſſa des marques de ſa reconnoiſſance. On obſerva que l'intérêt & l'orgueil triomphèrent en ce moment de la dévotion du grand-duc; il oſa bien malgré le caractère de piété qu'il affichoit depuis ſa naiſſance, donner à ſon hôte des fêtes, des bals & des cavalcades pendant le carême & dans les jours ſaints. Le public n'applau-

dit pas à ce faſte inutile au milieu de la profonde misère, & donna des marques de mécontentement qui ne furent interrompues que par les préparatifs du mariage de François-Marie. 1709.

Ce prince dépoſa donc la dignité de cardinal dont il avoit joui vingt-trois ans, & conſentit au gré de ſon frère, à épouſer par procureur la princeſſe Eléonore de Guaſtalla. Les cérémonies achevées, il alla juſques ſur les frontières à ſa rencontre, accompagné du prince Jean-Gaſton, & l'ayant conduite à Florence, elle y fut reçue du grand-duc & du prince Ferdinand avec les plus vives démonſtrations de tendreſſe & de joie; ſa jeuneſſe & ſa beauté donnèrent les meilleures eſpérances ſur l'article important qui avoit fait deſirer le mariage: il n'y eut en cette occaſion aucune marque publique d'allégreſſe; le grand-duc & les autres princes lui prodiguèrent ſeulement de vifs témoignages d'amitié. Mais il appartenoit au prince François de combler le ſort fatal de la maiſon de Médicis quant aux unions qu'elle vouloit former. François n'étoit ni d'âge ni de figure à inſpirer à

1709. une jeune princeſſe des ſentimens d'amour, mais il ne devoit pas s'attendre à être tout-à-fait rejetté. Après avoir attribué les premières froideurs de ſa femme à la modeſtie, il reconnut bientôt qu'elle avoit pris une ferme réſolution de ne pas céder à ſes empreſſemens. Les théologiens & les prêtres appelés pour vaincre ſa répugnance, apprirent d'elle qu'elle craignoit de contracter les maux dont elle croyoit ſon mari attaqué. On implora l'autorité paternelle, celle de ſon directeur, qu'on fit venir de Guaſtalla; mais tout fut inutile, elle fut auſſi opiniâtre que la princeſſe de Saxe, & François-Marie demeura livré au regret d'avoir fait un ſacrifice infructueux à l'état, fatal à ſon repos & à ſa fortune. Le chagrin qu'il en conçut altéra ſa ſanté, & bientôt on le vit menacé d'hydropiſie. Ferdinand fut en même-tems attaqué de nouvelles infirmités qui le mirent au bord du tombeau. Tandis que la cour & la capitale n'offroient que des objets de triſteſſe & de douleur, un nouvel impôt de vingt pour cent ſur tous les biens, cauſa les plus terribles murmures; le peuple auroit

préféré les haſards & les frais de la guerre à une oppreſſion préméditée : on accuſoit publiquement le ſouverain de foibleſſe & d'orgueil, on diſoit qu'il falloit ſupprimer la dépenſe inutile d'une cour faſtueuſe, tant de moines qui s'engraiſſoient de ſon tréſor, & tant de nouveaux convertis qui vivoient uniquement de ce ſeul titre. On comparoit les ſommes exorbitantes qui ſe levoient ſur le peuple & celles qu'on payoit pour les contributions, & l'on n'étoit ſoumis qu'à regret à un prince qui s'enrichiſſoit de la misère de ſes ſujets. Le peuple étoit inſenſible aux diſgraces de la famille régnante ; il y inſultoit encore par des ſatyres & des libelles ſéditieux. Les peines qui accabloient le grand-duc étoient une jouiſſance pour ſes ſujets. Son agitation ne le touchoit que foiblement, & le malheur de l'Italie abandonnée aux Allemands, leur étoit moins ſenſible que les injuſtices de leur prince. Le pape venoit de reconnoître l'archiduc Charles roi d'Eſpagne (*a*) ; 1709.

(*a*) Dès l'année précédente, les Anglois s'étoient emparés de l'iſle de Sardaigne, la

1709. les armes des alliés l'emportoient toujours ſur celles de la maiſon de Bourbon. Côme avoit perdu toute eſpérance

---

ſeule province qui reſtât aux Eſpagnols en Italie. Le pape qui favoriſoit toujours le duc d'Anjou, renouvella ſes plaintes, & contre les garniſons établies dans les terres du ſaint-ſiége, & contre les actes de ſouveraineté que l'empereur exerçoit ſur le duché de Parme & la ville de Commachio; il leva une armée commandée par le comte Marſilly, & menaça l'empereur d'anathême. Celui-ci fit entrer dans l'état eccléſiaſtique un corps de troupes proteſtantes ſous les ordres du prince de Heſſe-Caſſel, qui força le pape à reconnoître l'archiduc Charles; le traité fut ſigné le 15 janvier 1709, Clément XI renonça à l'alliance de la France & réforma ſes troupes. Les François venoient d'être ſauvés par la diligence du comte du Bourg, qui avoit ſurpris & défait le comte de Mercy à Rumersheim le 26 août, & ruiné le projet des alliés, qui alloient pénétrer dans le cœur de la France par trois différentes provinces, mais ils avoient perdu Tournay, Mons & la bataille de Malplaquet, ſous le commandement du maréchal de Villars. Les troupes n'ont jamais marqué tant de courage que dans cette journée, la plus ſanglante & la plus meurtrière de toute cette guerre; ils ne laiſsèrent ni priſonniers ni bagages, & ſe retirèrent au Queſnoi. (*Note du Traducteur.*)

de postérité dans sa maison, il prévoyoit qu'à sa mort ses états cesseroient d'être libres, & persuadé qu'il étoit en droit d'y nommer lui-même un successeur, il s'appliqua uniquement à chercher des appuis & à éviter toute espèce de violence. 1709.

Les souverains de la Toscane avoient toujours été contraints à prendre des loix de la maison d'Autriche ou de celle de France; les marques de préférence accordées à l'une de ces deux puissances avoient toujours été pour l'autre l'équivalent d'une déclaration. Dans ce moment où chacune avoit des vues sur la succession, il étoit facile de remarquer qu'elles cherchoient l'une & l'autre à servir leurs intérêts. A l'instant où la maison de Médicis devoit s'éteindre, quiconque se seroit trouvé en possession des ports de Sienne, y auroit joint aussi celle du grand-duché. Les Allemands possédoient Orbitello, mais Lungone & Porto-Ercole étoient encore au pouvoir des Espagnols & des François. Philippe V vouloit les déposer entre les mains du grand-duc jusqu'à la paix, dans le cas où la maison d'Autriche auroit voulu remet- 1710.

1710. tre Orbitello ; mais le desir qu'ils témoignoient de conserver cette place, l'avidité avec laquelle ils cherchoient à conquérir celles qui restoient au roi Philippe, firent comprendre au grand-duc où tendoient leurs vues. Déjà les ministres impériaux avoient excité une surprise générale au congrès de Gertrudemberg, par leur acharnement à conserver ces places importantes ; ils confirmèrent le soupçon qu'on avoit eu de leurs secrets desseins, par un artifice auquel l'empereur ne devoit pas descendre ; on répandoit que le grand-duc avoit fait un testament qui désignoit pour successeur un prince de Bavière. Tous ces bruits engagèrent le prince à former un plan qui pût garantir sa liberté, & lui conserver le droit de se nommer un successeur selon la justice, & non pas d'après les volontés arbitraires des étrangers.

Le droit de succession en Toscane étoit déterminé par le décret de Charles-Quint, du 28 octobre 1530. Lorsque la république de Florence se rendit à l'armée impériale, qui étoit auxiliaire des troupes de Clément VII, un des articles de la capitulation fut qu'on

remettroit à l'empereur le choix du gouvernement qu'elle devoit adopter. 1710.
Le décret de Charles en conſéquence, portoit qu'Alexandre de Médicis ſeroit déclaré duc & chef de toute la magiſtrature de Florence, & que cette dignité paſſeroit héréditairement à ſes deſcendans en excluant les femmes; qu'à défaut d'héritiers directs, le plus proche parent de cette même maiſon de Médicis occuperoit cette dignité ſuprême. A la mort du duc Alexandre, le ſénat, en vertu de ce décret, élut Côme I, dont le choix fut confirmé par le diplôme impérial ſigné à Monzone le 30 décembre 1587. De cette loi fondamentale du nouvel ordre de gouvernement, on inféroit avec raiſon qu'à l'extinction de la maiſon régnante, le ſénat devoit procéder à l'élection d'un ſucceſſeur parmi ſes proches parens du côté des Médicis, quoique les autres lignes ſe puſſent conſidérer comme compriſes dans le décret; on pouvoit encore regarder comme détruites les diſpoſitions de Charles-Quint, en même-tems que la maiſon en faveur de laquelle elles avoient été faites, & alors on croyoit que l'état pou-

voit remonter à ſa liberté primitive ;
1710. & reprendre ſon ancienne conſtitution républicaine. On examina juridiquement ce point délicat, & lorſqu'on vit que Clément VII & Charles-Quint n'avoient que reſtitué à la maiſon de Médicis le rang de chef de la république, on crut qu'il ne falloit conſidérer d'autres lignes directes que les deſcendans de Jean de Bichi, fondateur de ſa gloire : puiſque cette maiſon étoit prête à s'éteindre, les diſpoſitions d'un décret en ſa faveur n'exiſtoient plus, la république pouvoit rentrer dans ſes premiers droits, & le dernier prince régnant pouvoit en conſcience & en honneur entreprendre cet ouvrage. Ces maximes établies comme les plus juſtes & les plus conformes à la proſpérité des peuples & à la gloire des Médicis, le grand-duc penſa bientôt à en déterminer l'effet.

La liberté d'une république ne pouvoit être mieux garantie que par un peuple libre, & qui n'avoit point d'intérêt à l'aſſujettir. La correſpondance que les Etats-Généraux des Provinces-unies avoient toujours entretenue avec le grand-duc,

l'aſſiſtance

l'assistance qu'ils lui avoient prêtée, firent naître à ce prince l'idée de leur communiquer son projet avant de le rendre public. Charles Rinuccini, l'un des principaux de Florence, fut chargé d'aller en Hollande concerter avec le grand-pensionnaire Heinsius les moyens de faire garantir la liberté de Florence dans le traité de paix. Ce ministre étoit doué des plus rares talens, ses manières étoient insinuantes; quatre ans de résidence auprès de Philippe V, lui avoient acquis une grande expérience. Son esprit vif, indépendant & patriotique anima son zèle en faveur d'un semblable projet; mais il falloit le dissimuler : on feignit de demander aux Etats-Généraux leur médiation auprès de l'empereur, afin de dégager le grand-duché des impositions qui l'accabloient, & qu'on auroit à peine exigées d'un état ennemi; on demanda la promesse de n'en plus exiger à l'avenir, & de procurer à Côme III cette compensation déjà promise au traité de paix, les ports de l'état de Sienne. Ces justes demandes devoient être appuyées par tous les princes de l'Em. 1710.

pire. La reine Anne, mécontente de
1710. ce que ſous prétexte d'ôter la couronne d'Eſpagne à Philippe V, on employoit ſes troupes à conquérir l'Italie, conſentit volontiers à ce projet. Après avoir parcouru les cours d'Allemagne, Rinuccini ſe rendit à la Haye pour y communiquer ſon plan au grand-penſionnaire. Un républicain tel qu'Heinſius adopta ce projet avec tranſport; il promit d'en pourſuivre l'exécution, donna des éloges à la généroſité du prince qui l'avoit conçu, & fit admirer aux Etats-Généraux la juſtice qui le portoit à rendre à ſes peuples cette liberté qu'ils avoient ſacrifiée pour la maiſon de Médicis. Il loua la ſage réſolution de prévenir les difficultés qui pouvoient ſe rencontrer, & promit d'en chercher les meilleurs moyens. Il reconnut que le domaine de Florence, regardé comme libre & indépendant, ne portoit aucun ombrage à la république de Hollande, & que les Etats-Généraux pouvoient s'engager à la garantie de quelqu'acte que ce fût pour lui rendre ſa liberté; mais il n'en étoit pas de même à l'égard de l'état de Sienne & de ces fiefs

desquels la maison de Médicis prenoit l'investiture ; par rapport à ces fiefs, il falloit considérer les droits des plus proches parens du grand-duc, & la nécessité absolue du consentement de l'empereur. Il restoit parmi les héritiers du côté des femmes, la maison de Farnèse, descendante de Marguerite, fille de Côme II, & la maison de Bourbon, qui descendoit de Marie de Médicis, fille du grand-duc François. La succession de la maison de Farnèse résidoit toute entière sur la tête de la princesse Elisabeth, & l'on craignoit de voir ses droits se réunir un jour avec ceux de la France. Il paroissoit aussi que l'état de Florence auroit peine à se soutenir sous la forme républicaine, à cause de son peu d'étendue, & l'on croyoit qu'il faudroit tout le crédit des puissances maritimes pour forcer l'empereur à investir des fiefs cette nouvelle république. Ces réflexions sages & politiques s'allièrent avec l'intérêt que prenoient à la liberté de Florence l'Angleterre & la Hollande, qui comptoient engager par des traités ce nouveau gouvernement à 1710.

leur assurer dans le port de Livourne
1710. un abri commode à leurs vaisseaux, & acquérir par ce moyen une place favorable au commerce du Levant & de la Méditerranée. Heinsius crut donc qu'il falloit intéresser à ce plan la reine d'Angleterre, & en conférer secrètement avec milord Townshend, son ambassadeur à la Haye.

1711. Si les desseins de Côme III avoient obtenu les applaudissemens du grand-pensionnaire, ils furent encore plus admirés par l'ambassadeur anglois; milord Townshend répondit à Rinuccini que cet acte immortaliseroit le nom de son maître, & regardant la liberté de la Toscane comme très-avantageuse aux puissances maritimes, il crut qu'il étoit de leur intérêt de soutenir vigoureusement une résolution si généreuse. Il espéra non seulement que leur bien particulier, mais encore de grandes vues générales, les porteroient à la réussite de ce projet, puisque la maison d'Autriche paroissoit déterminée à conquérir l'Italie, & qu'il étoit nécessaire de mettre un frein à sa puissance. On ne pouvoit se flatter d'y faire consentir l'empereur,

celui-ci n'ayant que trop publiquement expliqué ſes vues, & ſes miniſtres étant vivement animés contre le grand-duc; on exigeoit les contributions en Toſcane avec plus de dureté que jamais : les Impériaux prenoient leurs quartier d'hiver en Italie, comme en pays de conquête, & prétendoient ajouter la force des loix à celle des armes, en faiſant publier des écrits qui annonçoient que cette partie de l'Europe relevoit entièrement de l'Empire. L'envoyé de Toſcane avoit cependant rempli de ſes clameurs toutes les cours de l'Allemagne, & les électeurs s'étoient engagés à établir entre les fiefs relevans de l'Empire, une balance plus juſte & plus égale par rapport aux taxes publiques. Mais on n'écoutoit plus à la cour de Vienne les repréſentations de Côme III, & déjà l'on prétendoit, les armes à la main, le réduire à reconnoître l'archiduc Charles, & à prendre de lui l'inveſtiture des ports de Sienne. La médiation de l'Angleterre & de la Hollande ſuſpendoit les actes d'hoſtilité; mais l'indignation de l'empereur n'en éclatoit pas moins par les mépris de 1711.

1711. son conseil. Dans ces circonstances, malgré le consentement des puissances maritimes, il paroissoit difficile de faire adopter à ce prince un plan semblable à celui de la liberté de Florence, & sans doute, il étoit encore beaucoup moins facile d'y faire accéder la cour de France. Louis XIV espéroit faire succéder le duc de Berry, son neveu, à la maison de Médicis; il se flattoit au moment de la paix, que la nécessité d'établir en Italie un équilibre entre la maison d'Autriche & la maison de Bourbon, appuyeroit & soutiendroit ses prétentions : il imaginoit que les puissances maritimes s'intéresseroient plus aux affaires d'Espagne & des Indes qu'à celles d'Italie, & cherchoit à faire entrer le grand-duc dans ses vues. Ses efforts secrets furent plus ardens encore après la mort du prince François-Marie, qu'une hydropisie emporta le 3 février, & dont la perte enleva au grand-duc toute espérance de successeurs. Le prince Ferdinand étoit affoibli lui-même par des accidens fréquens; son frère ne promettoit pas une longue vie; ceux qui desiroient un change-

ment en Toſcane, aſſuroient qu'en trois ans tous les individus de la maiſon de Médicis ſeroient éteints. De pareilles conjonctures inquiétoient tous les miniſtres des puiſſances maritimes, & les portoient à deſirer que le deſtin de la Toſcane fût réglé. Les ambaſſadeurs qui réſidoient à la Haye s'accordèrent à communiquer les projets de Côme III au comte de Zinzendorf, ambaſſadeur de l'Empire. Le comte n'auroit pas déſapprouvé qu'on eût rendu à la république de Florence ſon ancienne conſtitution : mais il ne pouvoit conſentir que ce nouvel état fût inveſti de l'état de Sienne & des fiefs impériaux. Cependant ſa déférence ſur ce qui regardoit l'état de Florence, faiſoit eſpérer qu'avec le tems on obtiendroit encore les fiefs, mais un événement imprévu renverſa tous les projets des alliés & cauſa une grande révolution dans l'Europe : l'empereur Joſeph mourut de la petite vérole le 17 avril, ſans laiſſer d'enfans mâles ; tous les états de la maiſon d'Autriche furent réunis par ſa mort ſur la tête de l'archiduc ; il fallut que ce prince abandonnât la Catalogne, & Philippe V 1711.

1711. demeura en Eſpagne ſans compétiteur (*a*). Les puiſſances maritimes qui avoient craint avec raiſon de voir l'Eſ-

(*a*) L'archiduc avoit déjà quitté l'Eſpagne, il reçut à Milan la nouvelle de ſon élection, le couronnement ſe fit à Francfort, & le prince Eugène couvrit cette ville avec une partie de ſon armée de Flandre; Philippe V s'étoit relevé de ſa ruine après la bataille de Sarragoſſe, du 20 août 1710. Le marquis de Bay avoit ſu empêcher la jonction des Portugais avec les troupes impériales, & le génie du duc de Vendôme avoit fourni au roi des reſſources ineſpérées; il le fit rentrer dans Madrid, il força le 9 décembre les troupes angloiſes à Beihuega, & gagna le 10 la bataille de Villaviciosa ſur le comte de Staremberg. L'archiduc ſe vit une ſeconde fois réduit à la poſſeſſion de Barcelone & à quelques places voiſines. Gironne ſe rendit le 25 janvier 1711, & Balagne le 23 février; l'impératrice Eliſabeth, qui, pour ſoutenir la fidélité des Catalans, étoit demeurée à Barcelone, ſe vit renfermée dans les murs de cette ville. L'ambition du duc de Marlborough, qui commandoit en ſouverain dans les Pays-Bas, & qui devoit perdre ſon autorité à la paix, prolongeoit la guerre ſans néceſſité: mais la reine Anne reconnut que depuis pluſieurs années les Anglois la faiſoient pour l'avantage de la Hollande, de la maiſon d'Autriche & du duc

pagne & l'Amérique ſous la puiſſance d'un prince de la maiſon de Bourbon, demeurèrent dans un prodigieux étonnement de voir toutes choſes revenues au même point qu'à la mort de Charles II. Au milieu de tant de révolutions, la liberté de Florence reſta enſevelie dans l'oubli, & le plan de Côme III ſubit le même ſort que les projets des plus grandes puiſſances. La mort de Joſeph confondit les vues & les intérêts des alliés contre les Bourbons; elle contribua bientôt à faire ceſſer une des guerres les plus ſanglantes dont l'hiſtoire conſerve le ſouvenir, & fut l'époque d'un nouveau ſyſtême politique en Europe. 1711.

---

de Marlborough. Elle ſentit qu'elle avoit été jouée, & voulut enfin réparer ſes fautes en ſongeant à la tranquillité publique. (*Note du Traducteur.*)

CHAPITRE X.

Idée des maximes & du gouvernement de Côme III. Altération des mœurs & du caractère national; décadence du goût, des ſciences & des arts; appauvriſſement du prince & de la nation; ruine totale de l'adminiſtration.

LE règne de Côme III, depuis ſes commencemens juſqu'à ce terme, forme une époque mémorable de la chûte des Médicis & de la décadence du grand-duché; les révolutions d'Italie avoient contribué à la grandeur de cette maiſon, lorſque pour s'aggrandir, elle avoit employé la force & le courage, lorſqu'elle avoit lutté contre la fortune. Mais lorſqu'elle eut adopté le ſyſtême unique de ſa conſervation, lorſqu'elle eut renoncé même à porter les armes pour ſa défenſe, elle ſubit le même ſort que les autres états d'Italie, & ſa foibleſſe colorée du nom de neutralité, la réduiſit à recevoir des loix de tous. Déjà la puiſſance des

Médicis commençoit à décliner, lorſque s'élevant ſur la ruine des Eſpagnols, la cour de France avoit acquis la prépondérance ſur toutes les cours de l'Europe. Le génie & l'adreſſe de Ferdinand II s'étoient quelque tems oppoſés à ce renverſement de fortune; il ſoutint avec gloire le rang de ſes ancêtres, ſe fit admirer des étrangers & reſpecter des princes italiens. Mais tout changea rapidement après lui: ſon ſucceſſeur, privé de ce génie qui conduit les princes dans le chemin de la véritable gloire, ne connut d'autres principes que ceux d'un orgueil & d'une vanité qui ſatisfait uniquement les eſprits foibles. Une politique baſſe & artificieuſe fut ſubſtituée aux grandes vues & aux véritables maximes d'état: les réſidens de Toſcane dans les cours étrangères, furent plus occupés à ſatisfaire la curioſité du prince qu'à l'inſtruire des moyens de ſe comporter relativement aux circonſtances, & ſon conſeil, compoſé d'hommes qui ne ſuivoient d'autre loi que les paſſions du maître, ne lui enſeignoit pas à ſoutenir ſa grandeur. Ferdinand II avoit éloigné de la cour les maximes des Eſpa-

gnols. Côme III les adopta en aveugle, & accueillit comme principes d'un ſage gouvernement, ceux-là même qui avoient cauſé la ruine de la monarchie. Le miniſtère fut entièrement conforme au caractère du prince, qui, jaloux de ſon autorité ſans la connoître, ſe réſerva toujours à lui ſeul la connoiſſance des affaires les plus importantes de l'état & de ſa maiſon. Il avoit érigé pour cela ſeul un conſeil compoſé des perſonnages les plus conſidérables de l'état, de ceux qui étoient revétus des principales charges, ou qui les avoient remplies dans les cours étrangères : il leur communiquoit tout ce qui intéreſſoit la paix & les affaires publiques; mais il ſe réſervoit uniquement la direction des affaires étrangeres. Celles des différentes provinces, ſoumiſes elles-mêmes aux chefs qui les adminiſtroient, ne paſſoient point à ce conſeil, mais ſe portoient à celui du grand-duc & des miniſtres. Les princes du ſang n'étoient admis à aucune des affaires de l'état, & cette excluſion engagea le prince Ferdinand à s'immiſcer de force dans celles qui l'intéreſſoient, & à s'empa-

rer de l'autorité dans beaucoup de circonſtances, en ſoumettant la volonté de ſon père & celles des miniſtres à la ſienne. Ces mêmes miniſtres, toujours occupés à flatter les paſſions du grand-duc, ne rougiſſoient pas de revêtir à ſes yeux ſon propre caractère, & Côme III étant le plus foible des princes de la maiſon de Médicis, il n'eſt pas étonnant que ſon miniſtère ait également été le plus miſérable de la Toſcane. Dans les tems antérieurs, toute l'autorité ſe trouvoit réunie ſur les ſecrétaires d'état & ſur le premier d'entr'eux, qui exerçoit les fonctions du premier miniſtre : ce ſyſtême contribuoit à établir l'ordre & la ſubordination. Lorſque Ferdinand établit entre eux l'égalité du conſeil & des voix, il empêcha le premier de ſe rendre odieux aux autres, & les abus de s'introduire par cette méſintelligence inévitable. Côme III trouva plus court de les éloigner du gouvernement; il le dirigea lui-même avec les magiſtrats, & réduiſit ainſi les ſecrétaires d'état au maniement des affaires étrangères. Ainſi l'autorité des conſeillers s'éleva ſur la ruine de celle des ſecré-

taires, & parmi eux, nul n'ayant plus d'inſpection que les autres ſur les détails du gouvernement, nul ne chercha les moyens de ſe diſtinguer. Ce ſyſtême favorable à la magiſtrature rendit les grands, eſclaves du ſouverain, mais il lui enleva en même-tems l'attachement & le reſpect du peuple.

Parmi les favoris de ce prince, on diſtinguoit le comte Magalotti, & Appollonio Baſſetti, tous deux élevés & inſtruits à la cour de Ferdinand II. On connoît en Italie les diſgraces du premier, qui, après avoir joui de la plus grande faveur auprès de Côme III, perdit enſuite ſa confiance & ſes bontés. Il demeura juſqu'à la mort membre de ſon conſeil, mais forcé comme tout autre de ſe conformer aux ſentimens du prince & à la conduite des courtiſans. Malgré la perte de ſon crédit, ſes talens étoient connus dans l'Europe, & ſa réputation n'y pouvoit ſouffrir d'atteinte. Baſſetti au contraire devint ſecrétaire & confident du ſouverain; il poſſéda ſa confiance, & la conſervant juſqu'à ſa mort, ſut ſe garantir des viciſſitudes ordinaires aux favoris. Fils d'un cocher du cardinal

Jean-Charles, ce prince bienfaisant l'avoit fait instruire dans les sciences, & l'avoit rendu capable de servir la maison de Médicis dans des emplois de confiance. Il s'en étoit servi en qualité de secrétaire, & à sa mort le grand-duc Ferdinand l'avoit mis auprès du prince Côme II sous ce même titre. Il suivit ce jeune prince dans ses voyages; il y perfectionna ses connoissances & s'ouvrit par elles une route vers la gloire. Lié d'une étroite amitié avec Magalotti, on remarquoit en eux une émulation singulière à l'égard des études, & leur correspondance familière prouve qu'ils avoient l'un & l'autre à un égal degré, le desir des connoissances & l'amour de la vertu. On admiroit l'enjouement de Bassetti, & ses lettres passoient dans toute l'Europe pour un modèle de style & de goût en langue toscane. Comme il aimoit les antiquités, il avoit profité de sa liaison avec le cardinal Norris pour rassembler les plus beaux & les plus rares monumens antiques, & former un cabinet digne de quelque grand personnage. C'est ainsi que ce favori s'acquit une grande réputation dans

toute l'Italie, & que l'on attribuoit généralement à ſes conſeils ce que les réſolutions du prince avoient quelquefois de grand & de louable. Il mourut le 29 avril 1699, & n'ayant point de parens, il laiſſa ſes biens au grand-duc, lui ſubſtituant le chapitre de S. Laurent, dont il étoit chanoine. Côme III ſe ſervoit de lui pour ſa correſpondance avec les perſonnages éminens des cours étrangères, & par orgueil, il attachoit un prix à ſes talens; mais comme il aimoit dans les hommes d'état une ſervile dépendance & une exceſſive adulation, il étoit rare qu'il accordât ſon eſtime à des gens de mérite. Ainſi les conſeils perfides des flatteurs & des moines faiſoient ſur lui une impreſſion plus profonde que les réflexions de deux hommes de génie. Un deſpotiſme abſolu, l'avarice & la cruauté, vices voilés par les apparences de la juſtice & de la religion, formoient le caractère de ſon gouvernement : ſa déférence pour les grands opprimoit le peuple & donnoit lieu à beaucoup d'injuſtices; ſon aveugle préférence pour les eccléſiaſtiques troubloit l'ordre de la ſociété civile. Toute

l'Italie lui reprochoit ces défauts, mais la flatterie le rendoit ſourd aux plaintes & obſtiné dans ſes principes. Les malheurs du cavalier Acciaioli & de la dame Mormoraï, inſpirèrent une haine violente contre lui; la ſuite des événemens ayant écraſé ces malheureux ſous le poids de ſon autorité, aucune raiſon ne put juſtifier publiquement ſa conduite.

Le cavalier Roberto Acciaioli étoit l'aîné de ſa maiſon; une éducation proportionnée à ſon rang dans la ville de Florence, & de longs voyages, lui avoient inſpiré des ſentimens élevés: avec des manières nobles, il avoit des talens qui le rendoient ſupérieur à ſes égaux. Une longue liaiſon avec la dame Eliſabeth Mormoraï, cadette de ſa famille, & femme du capitaine Jules Berardi, parut être une liaiſon d'amour après la mort de ſon mari; on crut que les deux amans ne tarderoient pas à s'unir, & qu'ils n'attendoient que le moment où les bienſéances le permettroient. La plus auſtère vertu, la modeſtie, la beauté étoient l'heureux partage de cette dame; la naiſſance étoit égale, ſi

les biens ne l'étoient pas ; mais le cardinal Acciaioli, oncle du cavalier, vouloit l'établir à Rome, lui faire contracter une alliance qui lui procurât à lui-même un parti, & lui frayât la route pour arriver à la papauté. Craignant les ſuites de l'amour de ſon neveu, il chercha d'abord à le détourner de ſes projets par douceur, enſuite par des réprimandes ſévères, enfin par des menaces. La violence n'ayant jamais produit d'autre effet que celui d'animer les paſſions, & ſur-tout l'amour, le cardinal ne pouvant rien obtenir de ſon neveu, eut recours à la force. Incapable de réſiſter à un cardinal qui pouvoit être pape, Côme fit renfermer la dame dans un monaſtère hors de la ville. Cette injure faite à une femme reſpectable, porta un coup ſenſible dans l'ame du jeune cavalier : agité par ſon amour & par le regret d'avoir cauſé un pareil malheur, il crut de ſon devoir d'épouſer promptement Eliſabeth. Comme il ne pouvoit avoir aucun accès auprès d'elle, il contracta ſon mariage par écrit & avec toutes les formes que requiert la loi en pareil cas, afin

que l'acte ne pût être ſujet à aucune oppoſition eccléſiaſtique. Si la célébration de cet acte eût été publique, elle eût mis en péril la liberté de ce jeune homme; il s'éloigna auſſi-tôt du grand-duché, pour ſe réfugier dans un pays d'où il ſe flattoit d'obtenir juſtice en publiant ſes raiſons. Arrivé à Mantoue, & aſſuré de la protection du prince, il publia les actes, la forme & la célébration de ſon mariage pardevant le prêtre qui avoit reçu ſon ſerment, demanda juſtice au grand-duc, à l'archevêque, à ſon oncle & à ſon père; il ne reçut pour réponſe que des menaces. Les théologiens de Lombardie prouvèrent évidemment la validité de ſon mariage, mais ceux de Florence s'épuisèrent à démontrer que ce n'étoient que de ſimples promeſſes. Eliſabeth Mormoraï fut tranſférée du monaſtère dans une forteresſe; Acciaioli fit imprimer ſes mémoires pour animer en ſa faveur la cour de Rome. L'année 1691, qui vit mourir le pape Alexandre VIII, étoit l'inſtant le plus intéreſſant & le plus délicat pour le cardinal. Le cavalier écrivit une lettre circulaire aux

cardinaux, l'accompagna des inſtructions néceſſaires pour juger du fait & de la vérité des allégations, réclamant contre tant de violence la juſtice du ſacré collège & du futur pontife. Toute l'Italie prit intérêt à cet événement, fit éclater ſa compaſſion pour ce couple malheureux, & s'éleva contre le cardinal & le grand-duc de Toſcane. Le cardinal tenta de ſe juſtifier devant le ſacré collège, attribuant au père du jeune cavalier & à ſes autres parens, les perſécutions qu'il eſſuyoit, mais il n'en perdit pas moins ſa réputation & l'eſpoir d'arriver jamais à la papauté. Le grand-duc s'irrita de ſe voir traité de prince injuſte, d'être appelé *l'homme lige* du cardinal, & ſe détermina lui-même à ſe venger d'un ſujet qui oſoit réclamer contre lui : pour exécuter ſes deſſeins avec plus d'artifice, il diſſimula d'abord & mit en liberté la dame Mormoraï; elle vola rejoindre auſſi-tôt ſon mari à Veniſe, où la joie de ſe voir en liberté, lui fit ſupporter avec lui les perſécutions, le travail & la misère. Devenus dans cette grande ville l'objet de la compaſſion de tout le public, ils excitè-

rent auſſi les murmures & les propos contre le grand duc. Alors ce prince bien inſtruit de leurs démarches, les demanda formellement à la république, ſous prétexte qu'ils avoient manqué au reſpect & à l'obéiſſance dus à leur ſouverain, comme ſi l'excès du malheur & de l'injuſtice n'arrachoit pas des plaintes à tous les hommes & ne les expoſoit pas à manquer aux devoirs les plus ſacrés. Obligés de chercher ailleurs un aſyle, & déterminés à paſſer en Allemagne, ils ſe flattoient du moins de s'y dérober à l'indignation de Côme III, mais leur malheur les fit découvrir par ce prince & par les parens d'Acciaioli : ils furent arrêtés à Trente, ſous un habit religieux qu'ils avoient pris pour ſe déguiſer. Conduits en Toſcane, le jeune homme fut condamné à une priſon perpétuelle dans la tour de Volterra; ſes biens & ſes titres furent transférés à ſon frère : on déclara à Eliſabeth Mormoraï que ſi elle vouloit ſoutenir la validité de ſon mariage, il falloit s'aſſujettir au ſort de ſon époux, & partager dans ſa priſon le poids de ſa chaîne. Eliſabeth n'eut pas le courage de ſe ſoumettre à une

loi si dure, elle se retira chez elle livrée aux regrets & au désespoir. Roberto Acciaioli ne trouvant à la cour & auprès de ses parens ni pitié ni clémence, finit misérablement ses jours, plaint de toute l'Italie & de toute la Toscane, qui ne pouvoit allier la cruauté du grand-duc avec la piété qu'il affectoit.

Cet événement & le système adopté de violenter les citoyens à l'égard des alliances, excitèrent une telle indignation, que le peuple attribua la fatalité des mariages de la maison de Médicis à une vengeance divine. En effet, ce moyen d'autorité arbitraire que le grand-duc exerçoit par le ministère des moines, étoit pour eux une voie sûre de soutenir leur crédit, mais en même-tems d'outrager les droits de la liberté civile. Un frère dominicain de Volterra parcouroit tous les ans dans les équipages de la cour, les villes du domaine de Florence, pour s'enquérir des mœurs, de la religion de chaque famille, de l'état de paix & de tranquillité dans lequel elles vivoient. Cet inquisiteur ambulant proposoit des réformes au grand-duc selon qu'il les jugeoit nécessaires; & lorsqu'il trou-

voit des diſcordes entre quelques familles, il imaginoit que le moyen le plus sûr de les réconcilier, étoit de former entre les filles & les jeunes hommes, les nœuds du mariage. Les juges faiſoient exécuter, la force en main, les avis du moine. Loin de déraciner la haine, ces alliances forcées la rendoient plus odieuſe. Mais les familles ainſi perſécutées, ſe réuniſſoient en ce point, qu'elles déteſtoient également la violence qu'elles éprouvoient & les auteurs de cette violence. Ces religieux devenus les arbitres du ſort des familles, exerçoient ainſi ſur les ſujets du grand-duc, une autorité ſans bornes, diſpenſant les biens de la fortune à leurs eſclaves, & perſécutant ſans relâche ceux qui réſiſtoient à leur volonté. Sous prétexte de veiller à la réformation des mœurs, ils induiſirent le grand-duc à promulguer en 1691, une loi qui, en vue de mettre un frein à toute liaiſon amoureuſe, défendit ſous des peines corporelles, aux jeunes hommes d'entrer dans les maiſons où il y avoit de jeunes filles. Cette loi autoriſoit les démarches des moines, elle leur accordoit à eux ſeuls le pri-

vilège de traiter les mariages & de les conclure, elle les rendoit néceſſaires aux familles. Mais enfin les vexations qu'elle produiſit, & les maux qui les ſuivirent la firent révoquer au bout de cinq ans. Les crimes, les excès de toute nature devinrent ſi communs dans toute l'étendue du grand-duché, que les citoyens préférant les malheurs d'un exil volontaire à la rigueur d'un pareil eſclavage, cherchèrent dans les royaumes étrangers un gouvernement plus libre & plus doux. Cette diſcipline ſévère paroiſſoit d'autant plus intolérable aux ſéculiers, que les religieux n'y étoient pas aſſujettis; qu'ils ſe livroient impunément aux plus grands déſordres, & qu'ils faiſoient punir les femmes qui ſe livroient à eux, comme coupables de ſéduction, tandis qu'eux demeuroient toujours ſous la ſauve-garde des loix. La fauſſeté des principes s'introduiſit bientôt dans l'éducation de la jeuneſſe; on s'appliqua ſeulement à ſauver les apparences, à régler l'extérieur, mais non pas à diriger les penchans du cœur & les mouvemens de l'ame. La fauſſeté de l'eſprit s'empara donc de tous les établiſſemens d'éduca-

tion

tion érigés alors dans le grand-duché. Côme III voulut que tous les évêques de ſes états exécutaſſent à la rigueur les décrets du concile de Trente, relativement à l'érection des ſéminaires; il contribua beaucoup à leur fondation, comme auſſi à l'inſtitution de pluſieurs collèges dirigés par les jéſuites; il confia depuis aux frères de l'école pie, la direction des écoles publiques. Perſuadé que la religion plus que les loix, devoit ſoumettre les peuples à ſon autorité, convaincu que les moines étoient les inſtrumens les plus sûrs de ſa puiſſance, il les diſtinguoit ſur-tout préférablement aux curés, & ſe ſervoit d'eux pour occuper ſes ſujets à de continuelles pratiques de dévotion. Il n'eſt donc pas étonnant ſi les moines ſe multiplièrent en Toſcane. Côme fit venir d'Eſpagne les chevaliers d'Alcantara; de France, les pères de la Trappe; il introduiſit la réforme parmi les franciſcains, & chaſſant les jéſuites, introduiſit à leur place les pères de la miſſion. Toutes ces fondations & ces transformations coûtèrent à ſon tréſor des ſommes conſidérables, dans le

tems où la Toſcane étoit épuiſée par les impôts; & le peuple fut moins édifié de la vie de ces nouveaux directeurs, qu'irrité des dépenſes exorbitantes qu'ils occaſionnoient.

L'exceſſive profuſion de Côme en faveur de cette claſſe d'hommes, & certains actes de dévotion que le public attribuoit plus à l'orgueil qu'à la piété, le rendoit de jour en jour plus odieux à des ſujets qui, ſans doute, auroient exigé d'autres remèdes à leur miſère. Tourmentés par les calamités publiques, opprimés par les impôts, privés du commerce, & par conſéquent des fruits de leur induſtrie, ils ne pouvoient tolérer les dépenſes qu'ils voyoient faire pour fonder & orner les égliſes, pour envoyer des dons magnifiques aux plus célèbres temples de l'Europe, pour faire remettre des ſommes immenſes aux miſſionnaires en Aſie & en Amérique, & ſoutenir à grands frais dans le grand-duché, une foule de nouveaux convertis. Il eſt difficile d'exprimer avec quel zèle Côme travailloit à la converſion des hérétiques, & avec combien d'argent il rappeloit en apparence au chriſtianiſme

des gens de toute ſecte. Il employoit même juſqu'à la force pour amener les eſclaves africains à la religion catholique, mais les repréſailles dont les régences d'Afrique uſoient envers les chrétiens, lui attirèrent pluſieurs fois de ſévères réprimandes de la part de Louis XIV & du roi d'Eſpagne. Il entretenoit ſecrètement des miſſionnaires en Allemagne & dans le Nord; il tenoit à Hambourg un réſident qui travailloit aux converſions de concert avec l'évêque Stenon, & fourniſſoit aux proſélites les moyens de paſſer en Italie. Il entretenoit de ſecrètes intelligences dans les cours des princes proteſtans, pour les engager à embraſſer le catholiciſme, & par cette voie, il étoit parvenu à faire chanceler les princes de Bareith & de Holſtein. Il s'occupa long-tems de réunir l'égliſe grecque de Ruſſie à l'égliſe romaine, & de lui faire adopter le concile de Florence; mais l'objet de ſes ſoins principaux fut l'intérêt des catholiques d'Angleterre & de Hollande. Il travailla long-tems à vaincre l'incrédulité de Saint-Evremond, près duquel il n'omit ni attention, ni perſuaſion,

ni préſens, ni inſtances. Il ſe concilioit ainſi la vénération des eccléſiaſtiques, il acquéroit à Rome plus de crédit, & cette cour lui accordoit volontiers ce qu'il deſiroit en cas de promotion ou de vacance de bénéfices. Les moines en effet avoient de fortes raiſons de lui être ou de lui paroître attachés : outre le profit & l'autorité qu'ils retiroient de ſes foibleſſes, ils pouvoient eſpérer de ſa magnificence des graces honorables, des grades éminens, même le cardinalat. L'exemple de Norris & celui de Morigia ne flattoient pas peu leur ambition. Le premier, précepteur du prince Ferdinand & profeſſeur de l'univerſité de Piſe, obtint le chapeau de cardinal par l'autorité du grand-duc, non moins que par ſon mérite perſonnel : Morigia, frère barnabite, ſous-précepteur des princes, d'abord évêque de San-Miniato, puis archevêque de Florence, fut élevé à la pourpre romaine en 1698, au grand étonnement de tous les Italiens. Tant de bontés répandues ſur les religieux lui procuroient des correſpondances par-tout où il s'en trouvoit, & par-tout il avoit en eux des gens prêts à

le ſervir. Ils lui faiſoient la réputation d'un prince généreux, ſaint & magnifique, titres qui flattoient ſon orgueil. Cependant l'un d'entr'eux, moins crédule ou moins politique, oſa répandre ſur ce prince un ridicule aſſez humiliant à l'égard des actes de S. Creſcien, qu'il avoit fait publier avec un grand appareil. Gondi, ſecrétaire d'état, lui avoit fait inſinuer par Morigia, de rétablir le culte des ſaints martyrs Creſcien & Onnione, de relever auſſi leur égliſe, ſituée à Valcava en Mugello. Les inſinuations du prélat animèrent facilement la ferveur du grand-duc, qui donna bientôt de ſon propre tréſor de quoi rétablir cette égliſe; il ordonna une compilation des actes de ces ſaints martyrs, demanda leur office à Rome & des indulgences pour le jour de leur fête. Un frère ſervite eut le courage de ſoutenir que ces actes étoient apocryphes; il fut exilé de Toſcane, mais ayant auſſi-tôt échauffé les diſputes à cet égard, il fournit un objet d'amuſement aux ſavans d'Italie. Malgré cet événement, le grand-duc élut ces ſaints martyrs pour ſes principaux patrons, & tous les ans à leur fête qui ſe trou-

voit en été, il faiſoit à Mugello une ſorte de pélerinage, & pluſieurs jours de ſuite exerçoit dans ce lieu tous les actes poſſibles de pénitence & de piété.

Tel étoit le caractère de Côme III; eſt-il étonnant qu'il fût mépriſé des étrangers & déteſté de ſes ſujets que la misère accabloit & que la dureté du gouvernement réduiſoit au déſeſpoir? Les crimes ſe multiplioient tous les jours; des circonſtances atroces dans le crime même indiquoient parmi le peuple un caractère de férocité banni depuis longtems de la Toſcane: les ſupplices devenoient auſſi plus fréquens; le grand-duc étoit inexorable à l'égard des malheureux, il exigeoit de la part des juges, la rigueur & la célérité; il vouloit que le châtiment des coupables eût tout l'appareil qu'il croyoit propre à épouvanter le peuple. Mais s'il étoit vigilant à découvrir les malfaiteurs, il n'étoit pas heureux à prévenir les excès. Croyant obtenir une plus grande promptitude dans l'examen des délits civils, il l'ôta au conſeil *des huit*, il érigea une chambre criminelle; ce nouveau tribunal faiſant

exécuter ſes ſentences ſans appel, dans les rues, dans les places publiques, répandoit par-tout la terreur; le peuple frémiſſoit de crainte, tandis que les hommes riches ou puiſſans avoient toujours l'eſpoir de leur grace; l'opinion générale étoit que le grand-duc, avide d'argent, remettoit volontiers les crimes en faveur des ſommes conſidérables qu'on lui pouvoit offrir : c'étoit ainſi qu'il avoit rendu vénales toutes les charges de l'état, elles étoient au plus offrant, & le profit paſſoit entre les mains des moines. De ſemblables abus combinés avec des loix inſuffiſantes & mal obſervées, formoient un gouvernement foible, arbitraire & contradictoire en toutes ſes parties. L'adminiſtration civile dépendoit des eccléſiaſtiques; elle étoit confiée à un tribunal où ils ſiégeoient & où préſidoit encore le nonce. Toutes les maximes de la cour de Rome régnoient en Toſcane, & les immunités de l'égliſe y étoient mieux ſoutenues peut-être que dans l'état eccléſiaſtique. Lorſque Côme III fut obligé de demander à Rome que l'on fît concourir les eccléſiaſtiques au payement des contribu-

tions exigées par les Impériaux, il fallut ſe ſoumettre vis-à-vis d'eux à de viles complaiſances. Le nonce demanda qu'on lui fournît la preuve que les laïques ne pouvoient payer les ſommes demandées; il fallut obtenir encore le conſentement des évêques : on tint des aſſemblées du clergé dans les différens diocèſes, & l'on y conclut à la vérité qu'on payeroit une ſomme, mais la plus légère qu'il ſeroit poſſible, pour ne rien céder des diſpoſitions du bref de conceſſion. Enſuite par l'examen des plaintes & des juſtifications de chaque individu parmi les eccléſiaſtiques, la concluſion de cette affaire fut tellement embrouillée, que les miniſtres du grand-duc, après cinq années d'objections, déſeſpéroient d'en voir la fin. Après tant d'embarras, on publia un décret par lequel chaque eccléſiaſtique ſeroit tenu en proportion de la qualité & de la quantité de ſes biens, de payer le quart de la contribution de chaque laïque, aux conditions que cette taxe ſeroit levée par des eccléſiaſtiques, & que dès ce moment aucun laïque ne pourroit jouir d'aucune exemption. Mais cette forme impra-

ticable, oppoſée à la conſtitution du grand-duché, accrut encore la confuſion; il fallut recourir à de nouveaux moyens. Enfin, on propoſa une tranſaction à tous les eccléſiaſtiques, pour une ſomme qui fut payée en 1603, & cette forme plus ſimple fut adoptée les années ſuivantes.

Les eccléſiaſtiques profitèrent de cette complaiſance pour ſe délivrer des impôts, & pour obtenir dans le grand-duché plus de crédit & de pouvoir que jamais. Le tribunal de l'inquiſition portoit ſes prétentions au-deſſus même de la magiſtrature civile; un exemple remarquable en eſt la preuve. Quelques familiers du ſaint office ayant été arrêtés à Sienne en 1689 avec des armes prohibées, le grand-inquiſiteur publia des monitoires contre les miniſtres du grand-duc, leur ordonnant le relâchement des priſonniers. Côme ayant demandé à Rome la réparation de cette inſulte, le pape demanda au contraire une réparation de l'injure faite au ſaint office. On cita les magiſtrats de Sienne à comparoître en cour de Rome, & l'on afficha la citation aux portes de

la basilique de S. Pierre. Les théologiens du grand-duché prirent la plume, prouvèrent la nullité des censures, & assurèrent le prince que sans avoir le plus léger scrupule, il pouvoit exiler l'inquisiteur de ses états. Cependant le pape fit encore afficher aux portes de S. Pierre de Rome les cédules de l'excommunication: la dignité du grand-duc ainsi compromise, & la dispute s'échauffant tous les jours, le cardinal de Médicis menaça de se retirer de Rome. Cette déclaration donna lieu à des réflexions, & le grand-duc obtint enfin l'abolition des censures & la révocation du-grand-inquisiteur. Quoique de pareils attentats l'irritassent dans l'instant où ils étoient commis, ils ne pouvoient affoiblir son respect servile pour les ecclésiastiques; il étoit sans doute extraordinaire qu'un homme si vain, si orgueilleux avec ses sujets & avec les princes de son rang, se montrât si soumis à des cardinaux qui osoient quelquefois lui manquer. Le cardinal Nerli, archevêque de Florence, ayant refusé d'attendre son arrivée pour une cérémonie publique dans l'église métropolitaine, fit éclater

l'orgueil de ſon rang & ſon mépris pour le ſouverain, ſans que celui-ci osât murmurer. Lorſqu'en 1607 le cardinal Fabbroni de Piſtoie ſe tranſporta en Toſcane, le grand-duc alla au-devant de lui, & celui-ci non-ſeulement dédaigna d'ôter ſa calotte, mais encore de lui rendre les honneurs dûs aux rois, quoiqu'alors preſque toutes les cours de l'Europe les lui euſſent accordés. L'orgueil exceſſif de ſon rang, ne cédoit dans l'ame de Côme III, qu'à la ſeule ambition d'avoir un parti, & de dominer à la cour de Rome; elle lui faiſoit oublier facilement de pareilles injures, & ſacrifier encore des ſommes conſidérables pour acheter la voix des prêtres & les entretenir dans de favorables diſpoſitions. Ainſi la cour de Rome étoit l'objet des principaux ſoins de Côme III. Il y tenoit pour le ſervice de ſes intérêts, un homme adroit & inſinuant, qui marchant depuis ſon enfance au milieu des plus ſecrètes intrigues de cette cour, étoit parvenu à ſe voir miniſtre d'un prince & confident de deux pontifes. Il s'appelloit Antonio-Marie Fede; il étoit né à

Piſtoie : il avoit exercé l'office de procureur à Rome, où il s'étoit rendu utile une fois au cardinal de Médicis, qui le fit connoître au grand-duc. Cet homme ne manqua ni d'effronterie ni d'intrigue & d'adulation pour ſéduire le prince : comme il ſavoit allier adroitement l'orgueil & la fauſſe modeſtie, il s'acquit en même-tems l'eſtime & la confiance du ſacré collège. Vil flatteur des cardinaux, il ſoutenoit leurs intérêts auprès de Côme III, & ſe faiſoit ainſi des deux côtés l'unique canal des graces eccléſiaſtiques. Ami d'Innocent XII & favori de Clément XI, il ſe rendit puiſſant, exigea des reſpects & devint en effet redoutable ; c'étoit un objet digne des regards des gens ſages ; ne reconnoiſſant en lui qu'artifice & fauſſeté, ils tiroient facilement de ſa faveur des conſéquences mépriſantes pour le prince, dont il étoit originairement la créature & dont il étoit devenu l'appui.

Cette apparence d'autorité que le grand-duc ſe donnoit dans toutes les cours de l'Europe, qui recherchoient par ſa médiation les faveurs de la cour de Rome, le faſte qu'il employoit au

dehors, lui donnèrent pendant quelque tems la réputation du plus grand prince de l'Italie. Il ſe l'étoit acquiſe en Allemagne, en Hollande & chez toutes les puiſſances du nord de l'Europe. Il envoyoit tous les ans aux princes & à leurs miniſtres, des préſens de tout ce que la Toſcane produit de plus délicieux, & ſur-tout en vins, dont la perfection étoit un de ſes plus grands plaiſirs. Ces dons s'étendoient même aux hommes célèbres dans la littérature, aux artiſtes, aux ſavans de toutes les nations avec leſquels il étoit jaloux d'entretenir une exacte correſpondance. Avide de ſe concilier l'amitié des favoris dans toutes les cours de l'Europe, il étudioit tous les moyens de l'obtenir, & le faſte de ſa cour répondoit à celui de ſes préſens lorſqu'il y recevoit quelque perſonnage illuſtre. Son palais brilloit d'une richeſſe ſupérieure à celle des grands-ducs ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement par la magnificence, mais par le choix & le goût de tous les objets de luxe. Le deſir de ſe faire diſtinguer parmi les plus grands monarques, lui faiſoit réunir à Florence tout ce que les nations connues ont

inventé de plus délicat & de plus commode, & par un goût ſingulier en ce genre, il y avoit raſſemblé juſqu'à des hommes des pays les plus reculés, d'Aſie, d'Afrique, d'Amérique & de l'Europe même. On juge bien que ce n'étoit pas à peu de frais qu'il les avoit envoyés chercher & fait conduire en Toſcane. Pour en compléter l'aſſemblage, il demanda au roi de Dannemarck à ſon paſſage en Italie, de lui envoyer deux Groenlandois ; mais la communication ne ſubſiſtoit plus entre le Dannemarck & le Groenland. Le czar Pierre lui envoya deux hommes & deux femmes kalmoukes, & les miſſionnaires de l'Orient ne manquèrent pas de remplir ſes deſirs à cet égard. Heureuſement pour la Toſcane, cette fantaiſie ne ſe bornoit pas aux hommes, elle paſſoit aux choſes utiles & curieuſes. Il employa les mêmes ſoins & les mêmes dépenſes à élever les plantes les plus agréables que l'on pouvoit découvrir ailleurs ; les fruits, les vignes & les fleurs vinrent de toutes parts enrichir & embellir les jardins du palais Médicis ; il en excita par une heureuſe culture, la propagation dans ſes états : il

s'en occupoit avec un ſoin particulier ; on admiroit ſes plantations, & les particuliers cherchoient à l'imiter pour lui plaire. Il avoit tellement perfectionné la qualité de ſes vins par le choix & la culture des vignes, que tous les ſouverains deſiroient les dons qu'il leur en faiſoit : il en envoyoit dans toutes les cours & à tous les perſonnages conſidérables de chaque état. La reine Anne, ſenſible à ſes égards, procura à la Toſcane un commerce facile de ſes vins avec l'Angleterre. Ce genre de faſte ſans doute auroit été pardonnable à Côme III, ſi l'on y eût vu répondre une meilleure adminiſtration, & s'il avoit employé au ſoulagement des citoyens le reſte de ſes revenus.

Lorſque les calamités publiques avoient obligé Ferdinand II à mettre des impôts ſur ſon peuple, il avoit en même-tems réformé ſa cour & ſa maiſon, ne voulant pas être lui-même un fardeau pour ſes ſujets. Il n'en fut pas ainſi de Côme III, qui ayant en peu de tems diſſipé tous les revenus du grand-duché, fut contraint à faire des emprunts pour ſoutenir le faſte auquel il s'étoit accoutumé dès les commen-

cemens de ſon règne. Les contributions qu'exigeoient les Allemands ſurvinrent enſuite, ce fut comme la guerre même, un prétexte à mettre des impôts, & à retenir des ſommes conſidérables pour lui-même. Il avoit contracté des dettes pour ſuppléer à des payemens qu'on exigeoit à la vérité dans l'inſtant & ſans délai ; mais les deniers qu'il retiroit des impoſitions, ne s'employoient jamais à éteindre ces dettes, & ſes ſujets n'ignoroient pas qu'ils étoient moins ſacrifiés à l'intérêt public qu'aux caprices de leur ſouverain. Les loix reſtrictives, ennemies de l'induſtrie, en détruiſirent les reſſorts ; le commerce intérieur fut anéanti par le monopole, & l'argent raſſemblé dans les caiſſes des monopoleurs, reſſerroit la circulation des eſpèces, & chaque jour augmentoit la misère publique : les habitans de la campagne languiſſoient dans une extrême pauvreté, & tandis que les jardins des Médicis voyoient croître à l'envi les plantes de luxe & d'ornement, les campagnes dévaſtées manquoient également de culture & de cultivateurs. On voyoit languir en même propor-

tion les arts de première néceſſité, tandis que le prince faiſoit tous ſes efforts pour attirer de France & d'Angleterre les arts & les manufactures de luxe. Ainſi les peuples accablés perdirent tout-à-fait cet eſprit actif & induſtrieux qui ſoutient les états floriſſans, & forme pour eux une ſource de proſpérité. La guerre ayant changé la marche ordinaire du commerce extérieur de la Toſcane, l'interruption de ce même commerce s'enſuivit auſſi-tôt, & les manufactures de ſoie & de laine tombèrent en même-tems. Alors il fallut ſoutenir les ouvriers aux dépens du tréſor public, afin d'éviter les révoltes. En 1694, le grand-duc convoqua les négocians, & les obligea de faire fabriquer chacun une quantité déterminée d'étoffes de ſoie, leur promettant trois pour cent des étoffes unies, & ſept pour cent des étoffes travaillées. On ne répéta cependant point cet expédient qui ne fut pas fort utile aux manufactures de ſoie, outre qu'il parut diſpendieux. Le projet de ſoutenir par force un art qui décroiſſoit & des travaux qui languiſſoient, expoſa le grand-duc à la crainte per-

pétuelle de voir révolter une troupe d'hommes trop misérables pour travailler sans autre espoir de salaire que du pain. Les loix qu'on ne cessoit de publier, toutes fondées sur les anciennes maximes, utiles au petit nombre, préjudiciables en général, ne produisoient que des effets contraires à ceux qu'on en attendoit. Tout le commerce de la Toscane se réduisoit à la seule ville de Livourne, où les guerres & les franchises du port avoient attiré le concours de toutes les nations. Les étrangers y faisoient un commerce considérable, malgré les entraves de quarante-huit chefs d'imposition qui en empêchoient les progrès. Plutôt que d'attirer la faveur & la protection du gouvernement, les succès des négocians de Livourne excitèrent la jalousie des Florentins : ils engagèrent le grand-duc à ôter à cette place le commerce du change qu'elle avoit entre Venise & Besançon, & à le transférer à Florence. Ce réglement bizarre, publié en 1683, donne une juste idée des maximes dominantes & de l'ignorance profonde du grand-duc & de ses ministres. Tel est le préambule de l'é-

dit : « Le ſéréniſſime grand-duc ayant » conſidéré que depuis les tems les » plus reculés, la capitale du grand- » duché, ſa ville de Florence, avoit » toujours été en Toſcane la princi- » pale ville de commerce dans toutes » ſes différentes parties, entre leſquelles » eſt celle du change, dans les foires » & dans les places publiques; que dans » cette dite ville & non ailleurs, on » a toujours fait ce commerce; S. A. S. » ayant encore réfléchi d'après les re- » préſentations de ſes chers & fidèles » habitans de Florence, à l'abus intro- » duit peu-à-peu dans la ville & dans » le port de Livourne, de faire ce dit » commerce du change au préjudice » de la capitale & de ſes négocians, » entend remédier à cet abus, & con- » ſerver l'antique prééminence de la- » dite ville de Florence », &c.

La force de cette loi n'eut pas un long cours; mais il en réſulta des déſordres qui ébranlèrent tout-à-coup le commerce de cette place; tout paroiſſoit contribuer à rendre le règne de Côme III mémorable par de grands malheurs & par la chûte totale de l'état.

Les arts, les ſciences & les lettres; relevés & rétablis avec tant de gloire par la maiſon de Médicis, n'eurent pas un meilleur ſort. Le grand-duc n'en connoiſſoit le prix qu'autant qu'ils ſatisfaiſoient ſa vanité, & ce ſeul motif l'engageoit à protéger tout ce qui pouvoit ajouter quelque luſtre à ſa grandeur. Paul Falconieri & le comte Magalotti s'occupèrent d'accroître la ſuperbe collection des monumens antiques commencée par les Médicis : les ſoins de Norris & la correſpondance de Vaillant enrichirent le cabinet des médailles. Le grand-duc donna une meilleure diſpoſition à ſa gallerie; il y réunit tout ce que le cardinal Léopold avoit acquis de plus élégant & de plus rare, il ne négligea pas de pourſuivre, d'après ſes idées, les entrepriſes qu'il avoit commencées avant de mourir. Redi l'engagea de même à former un cabinet d'hiſtoire naturelle, & les miſſionnaires des Indes furent chargés de recueillir les productions les plus rares de la nature en Aſie & en Amérique; mais la mort de Redi mit fin à cette entrepriſe. De toutes les ſciences qu'on cultiva ſous

ſon règne, Côme n'aima que la botanique, parce qu'il étoit attaché dès long-tems à la vie pythagoricienne, parce que cette ſcience intéreſſoit ſa ſanté & lui fourniſſoit encore des reſſources pour la ſenſualité. C'eſt à cet intérêt perſonnel qu'on doit en Italie les progrès de cette ſcience, & les découvertes de Pierre Micheli en ce genre, découvertes précieuſes qui ont contribué enſuite à ſa plus grande perfection. Côme favoriſa les ſavans, mais ſans aimer ni protéger les lettres. Le nom des hommes célèbres de ſon règne, quoiqu'immortel, ne doit pas ſa ſplendeur à ce prince, mais à Ferdinand II, ſous le règne duquel ils étoient nés. Magliabechi, ſavant eſtimé de l'Europe entière, avoit été formé par Léopold. Si l'on vit s'élever ſous Côme III, Salvini & d'autres doctes jeunes gens, c'eſt que l'amour des lettres, inſpiré par Ferdinand II & ſes frères, les éclairoit encore dans cette noble carrière. Côme ne les careſſa jamais que parce qu'il étoit convaincu qu'ils contribuoient à répandre ſa réputation; mais il préféra toujours au ſavoir le faux brillant du bel eſprit,

artiſan de l'impoſture & de l'adulation. Les diſputes du docteur Moniglia avec Magliabechi & Cinelli, prouvent aſſez que le vrai mérite n'avoit pas de prix aux yeux de ce prince.

Les moines devenus les maîtres des écoles publiques, éteignirent inſenſiblement parmi les citoyens, ce feu que les Médicis avoient allumé pour les lettres, & firent tous leurs efforts pour anéantir tous les principes de la ſaine morale. Le nom de Galilée devint odieux, ſes partiſans furent recherchés & perſécutés. Les ténèbres du péripatétiſme que Ferdinand II & Léopold avoient ſi ſoigneuſement bannies des écoles, revinrent obſcurcir la nouvelle lumière que les travaux de ces princes y avoient répandue. On juge évidemment du triomphe des moines & de la foibleſſe de Côme III, par la lettre circulaire qui fut écrite dans le mois d'octobre 1691, aux profeſſeurs de philoſophie de l'univerſité de Piſe, ſous prétexte d'empêcher les progrès de la philoſophie de Gaſſendi. Le ſecrétaire d'état chargé de l'écrire s'exprimoit ainſi : « Par le » commandement exprès du ſérénif-

» ſime grand-duc mon maître, je vous » fais ſavoir que ſon alteſſe défend » à tous les profeſſeurs de l'univer- » ſité de Piſe, de lire ni enſeigner en » public ou en particulier, ni de vive » voix, ni par écrit, la philoſophie » appelée des atômes, mais unique- » ment celle d'Ariſtote; & tous ceux » qui contreviendront à la volonté de » ſon alteſſe, outre qu'ils s'expoſeront » à toute ſon indignation, ſeront auſſi- » tôt exilés de leur chaire ». Cet eſprit de foibleſſe, uniforme dans toutes les opérations, avoit conduit la maiſon de Médicis & l'état de Toſcane au dernier degré de décadence, dans un moment où ils auroient eu beſoin de la plus grande force : il étoit tems de régler la ſucceſſion au milieu du bouleverſement général de l'Europe, & l'on ne pouvoit déſormais retarder l'inſtant, ou de pourvoir au gouvernement, ou de recevoir la loi des autres puiſſances.

Fin du Tome huitième.

551629

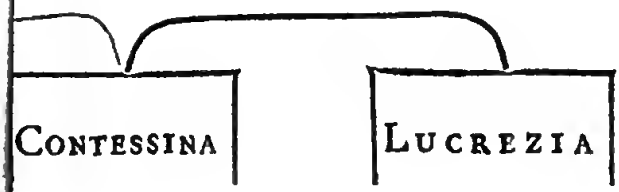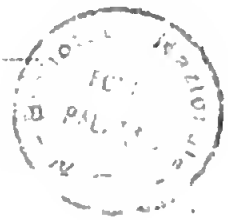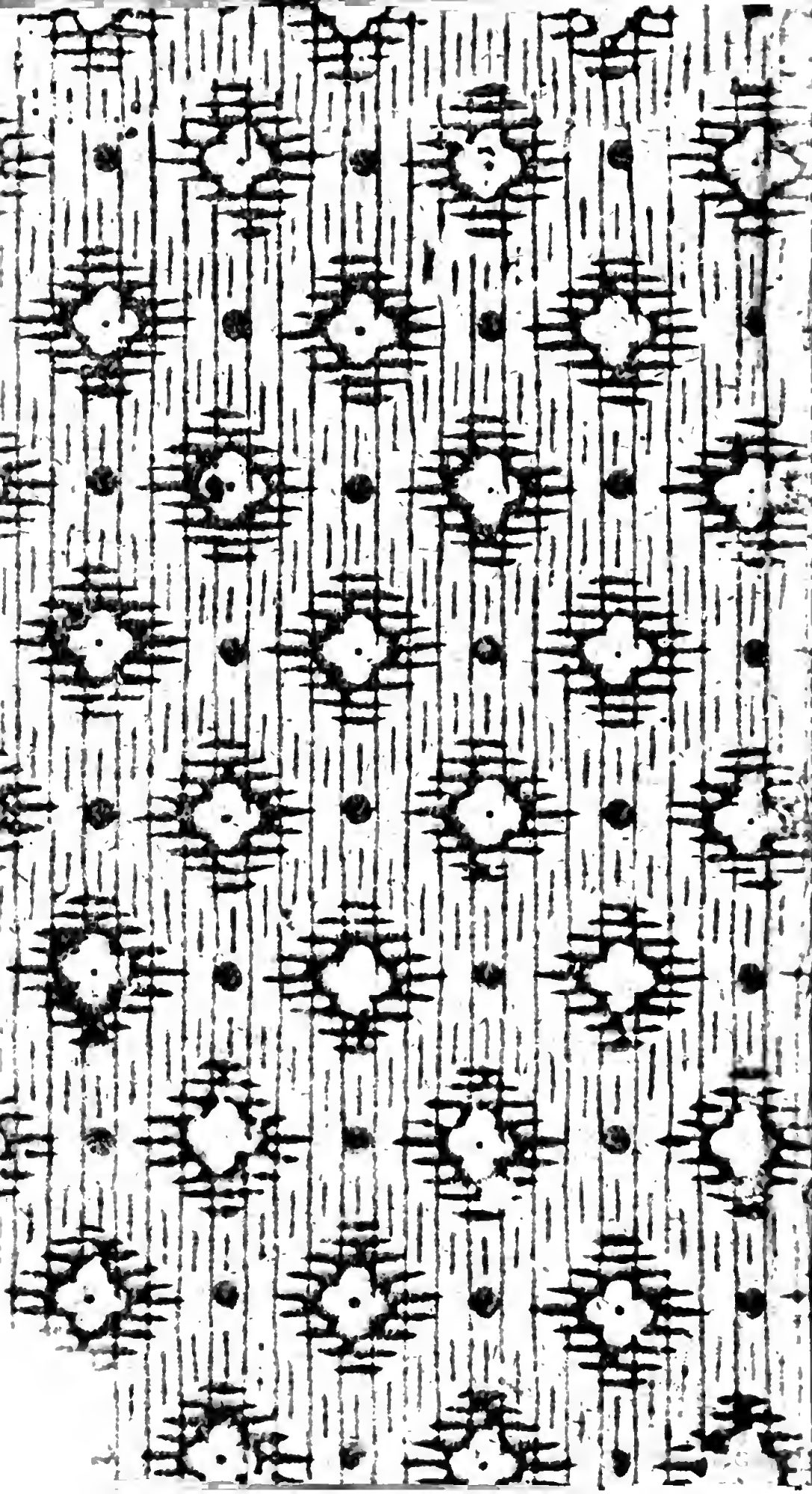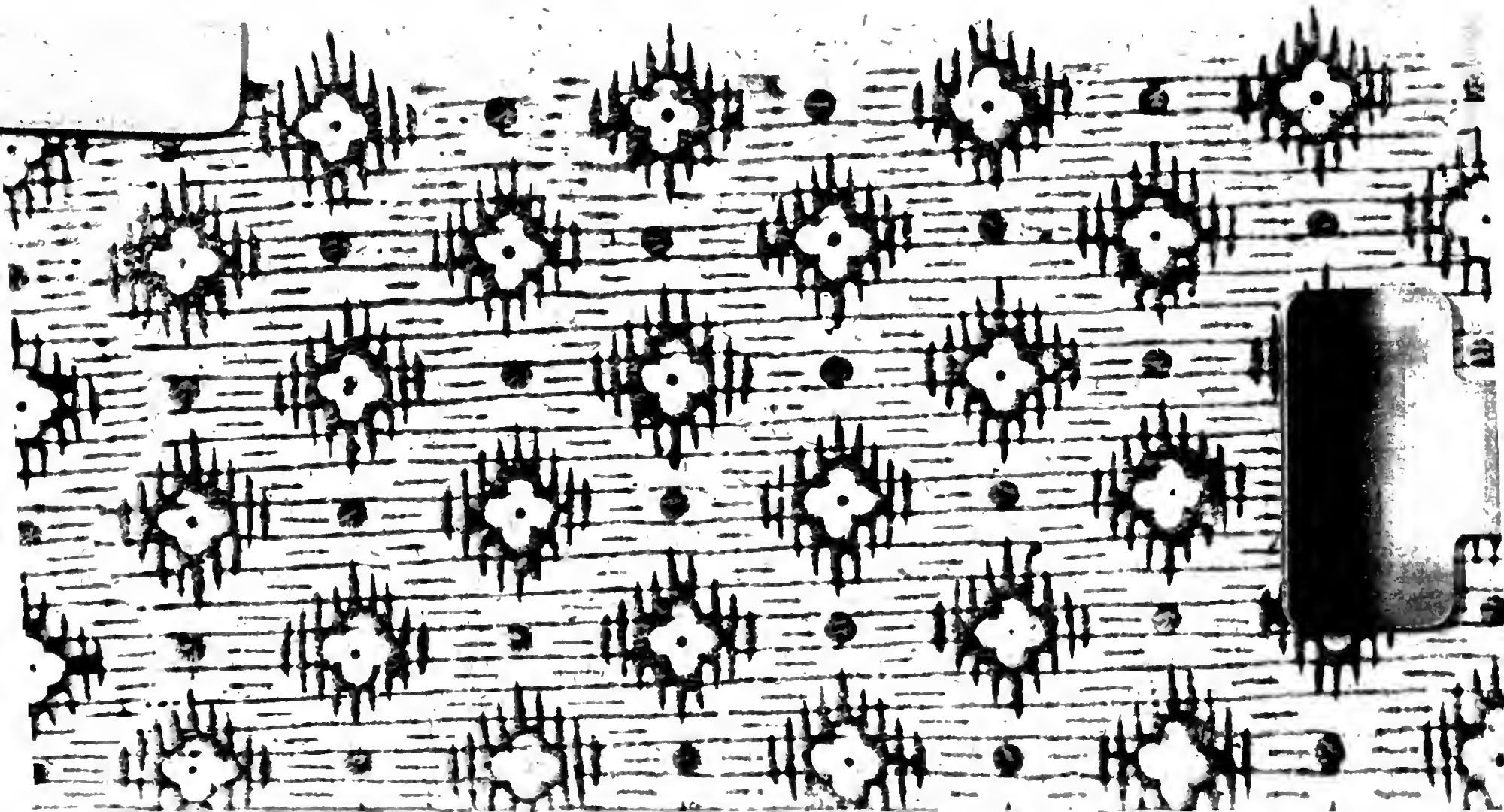
CONTESSINA
LUCREZIA